

S O M M A I R E

Séance plénière des 2 et 3 juillet 2020

Pages

Adoption du Compte administratif 2019	7
Rapport d'activité et de développement durable 2019	7
Développement économique : aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2019 ...	36
Adoption de la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2020	55
Amendements présentés par le groupe Ecologiste	82
Rapport Mobilisation régionale pour le tourisme : soutenir les acteurs, relancer la fréquentation, accompagner la transition écologique	92
Amendement présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre	107
Rapport Apprentissage : un nouveau contexte, une Région mobilisée	109
Rapport Impact du COVID-19 sur la formation professionnelle et mobilisation du Programme Régional de Formation 2021-2024 pour répondre aux nouveaux enjeux	124
Rapport PLAN BIO 2020-2022	137
Amendement présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre	151
Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD) - Soutien aux programmes Biomédicaments et Cosmétosciences - Perspectives de soutien à d'autres programmes - Présentation de la démarche ARD+	155
Amendement présenté par le groupe Ecologiste.....	164
Rapport Mesure de la Plateforme pour une région 100 % santé - État d'avancement de l'étude « sensibilisation des habitants de la Région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens », approbation de la charte régionale et adoption du plan d'action	166
Actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes - Enquête TER - Exercices 2021 et suivants.....	181
Communication sur les marchés et les avenants passés du 01/01/2020 au 31/03/2020 et sur les actions contentieuses introduites et closes devant les tribunaux du 15/01/2020 au 15/06/2020	182
Vœu présente par les groupes ecologiste et socialistes, radicaux et démocrates « <i>donnons les moyens aux régions d'engager la relance : il faudra une compensation des pertes de recettes, notamment la cvae</i> » ..	182
Vœu présente par le groupe ecologiste « <i>pour l'interdiction du deterrage des blaireaux</i> »	185

Vœu présente par le groupe écologiste « <i>donnons une suite en région centre val de loire a la convention citoyenne pour le climat</i> »	190
Vœu présente par le groupe union de la droite et du centre « <i>commande publique : adoption d'un dispositif de preference regionale</i> »	193
Vœu présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre « <i>Emploi : pour une région de pleine activité et qui s'engage contre le travail détaché déloyal</i> »	196
Vœu présenté par le Président de la Région Centre-Val de Loire " <i>Non à un report du calendrier électoral, Oui à une compensation budgétaire et à la décentralisation</i>	197
Rapport plan d'actions pour la biodiversité en région centre-val de loire	202
Bilan au 31 décembre 2019 du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 Centre-Val de Loire - Principes directeurs et étapes relatives à l'élaboration du futur CPER 2021-2027, orientations stratégiques de la Collectivité	218
Bilan à mi-parcours des programmes FEDER-FSE 2014-2020 en Région Centre-Val-de-Loire et préparation de la nouvelle programmation 2021-2027	245

CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du jeudi 2 juillet 2020

Le jeudi 2 juillet 2020 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Madame Anne LECLERCQ étant secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames Jeanne BEAULIER, Kaltoum BENMANSOUR, Anne BESNIER, Madame Nadine BOISGERAULT, Monsieur François BONNEAU, Madame Michèle BONTHOUX, Messieurs Christian BOULEAU, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Michel CHASSIER, Jacques CHEVTCHENKO, Patrick CINTRAT, Madame Estelle COCHARD, Messieurs Pierre COMMANDEUR, Louis COSYNS, Madame Dominique COTILLON-DUPOUX, Monsieur Jean-René COUEILLE, Madame Christelle DE CRÉMIERS (à partir de 11h40), Messieurs Joël CROTTÉ, Alexandre CUIGNACHE (jusqu'à 17h00), Christian DUMAS, Madame Mireille ELOY, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER (jusqu'à 18h40), Madame Mélanie FORTIER (jusqu'à 19h00), Messieurs Philippe FOURNIÉ, Charles FOURNIER, Olivier FREZOT, Madame Jalila GABORET, Monsieur Valentino GAMBUTO, Madame Isabelle GAUDRON, Messieurs Charles DE GEVIGNEY, Jean-Patrick GILLE, Charles GIRARDIN, Gilles GODEFROY, Mesdames Christine GOIMBAULT, Annick GOMBERT (à partir de 16h00), Monsieur Jean-Philippe GRAND (de 11h15 à 16h00 et à partir de 19h00), Madame Claude GREFF, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Sabrina HAMADI, Monsieur Harold HUWART (de 9h30 à 18h30), Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Philippe LECOQ, Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Philippe LOISEAU, Madame Isabelle MAINCION, Messieurs Ludovic MARCHETTI, Jacques MARTINET (jusqu'à 22h00), Serge MECHIN, Florent MONTILLOT (jusqu'à 18h40), Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Messieurs Gérard NICAUD, Xavier NICOLAS, Mesdames Mathilde PARIS, Véronique PÉAN, Constance DE PÉLICHY, Monsieur Guillaume PELTIER, Mesdames Josette PHILIPPE, Fanny PIDOUX, Martine RAIMBAULT, Laurence RENIER, Michelle RIVET, Messieurs Pierre-Alain ROIRON (de 12h48 à 19h30), Dominique ROULLET, Madame Audrey ROUSSELET (à partir de 10h00), Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE, Mesdames Agnès SINSOULIER-BIGOT, Alix TERY-VERBE, Sandrine TRICOT, Monsieur Fabien VERDIER.

Ont donné pouvoir : Madame Tania ANDRÉ (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED), Monsieur Matthieu COLOMBIER (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER), Madame Christelle DE CRÉMIERS (pouvoir à Madame Michelle RIVET jusqu'à 11h40), Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à Monsieur Guillaume PELTIER à partir de 18h40), Madame Mélanie FORTIER (pouvoir à Monsieur Charles GIRARDIN à partir de 19h00), Monsieur Daniel FRACZAK (pouvoir à Monsieur Jean-René COUEILLE), Madame Annick GOMBERT (pouvoir à Madame Kaltoum BENMANSOUR jusqu'à 16h00), Monsieur Jean-Philippe GRAND (pouvoir à Monsieur Charles FOURNIER jusqu'à 11h15 et de 16h00 à 19h00), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Monsieur Mohamed MOULAY jusqu'à 9h30 et à partir de 18h30), Monsieur Jacques MARTINET (pouvoir à Monsieur Patrick CINTRAT à partir de 22h00), Monsieur Florent MONTILLOT (pouvoir à Madame Isabelle MAINCION à partir de 18h40), Madame Isabelle PAIN (pouvoir à Madame Claude GREFF), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON jusqu'à 12h48 et à partir de 19h30), Madame Audrey ROUSSELET (pouvoir à Madame Anne LECLERCQ jusqu'à 11h00), Madame Sylvie ROUXEL (pouvoir à Madame Jeanne BEAULIER).

Absents :

Alexandre CUIGNACHE (jusqu'à 17h00),

(La séance est ouverte à 9 heures 18 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président.- Chers collègues, nous allons procéder à l'appel.

Madame BIDAULT ?

(Madame BIDAULT, directrice du secrétariat général, procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Merci, Madame BIDAULT.

Le quorum étant constaté, nous allons ouvrir cette session, avec tout d'abord la désignation de notre secrétaire de séance ; je propose que notre secrétaire de séance soit Madame LECLERCQ. Merci à elle.

(Madame Anne LECLERCQ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité)

Je vous propose également que nous ayons une modification de l'ordre du jour, avec un ajout en procédure d'urgence d'un rapport qui porte sur le CPER, qui sera présenté demain. Il s'agit d'un rapport rendu nécessaire pour la signature, nous l'espérons, de l'avenant au Contrat de plan pour que l'État puisse engager sa responsabilité financière sur les petites lignes. Pour le moment, l'autorisation n'est pas donnée au Préfet mais cela pourrait venir dans les tout prochains jours, nous l'espérons en tous les cas, et je devrais pouvoir signer avec lui la mise en œuvre de cet avenant.

Pas de problème pour cette modification de l'ordre du jour ?

(Approbation de l'assemblée)

Je vous en remercie.

Nous allons donc ouvrir nos travaux dans une ambiance, un climat très particulier, puisque la dernière fois que nous étions ici, c'était le 13 février. Notre session d'avril, nous n'avons pu la tenir, d'où, chers collègues, l'importance, le grand nombre de dossiers et de rapports que nous étudierons aujourd'hui.

Ambiance particulière avec ce formidable craquement qui, le 14 mars, par l'annonce du confinement, faisait entrer la vie de notre Région, la vie du pays, nos vies dans un paradigme différent, avec un temps à la fois suspendu et beaucoup d'intensité, avec une menace constante, celle qui a pesé sur la santé de nos concitoyens, et, pour certains, sur votre santé, je le sais, une menace terrible pour celles et ceux qui, en Région, ont fait partie, soir après soir, de la longue liste des personnes touchées, des personnes hospitalisées et parfois des personnes décédées.

Un temps inquiétant aussi en ce que chacun a vu très vite les conséquences économiques et sociales de cette épidémie, et un temps incertain, un temps incertain parce qu'au-delà de l'arrêt, il n'y avait pas d'horizon. Quelle durée ? Comment sortir de cette période ? Et nous n'en sommes pas sortis, puisque nous avons encore entendu dans maints pays, aujourd'hui même, une épidémie qui est menaçante. Un temps suspendu mais intense.

J'ai, nous avons connu et nous connaissons une attente vis-à-vis de l'action publique, qu'elle soit de l'État ou des collectivités, un engagement s'agissant de notre Région, je peux le dire ici très fortement, à nul autre pareil. Pour celles et ceux qui seraient portés à s'interroger sur la place des collectivités territoriales, sur la place de l'action régionale, ce qui s'est passé au cours des trois ou quatre mois écoulés montre à quel point notre Région a tenu, doit tenir et va tenir toujours plus un rôle fondamental.

Cette période a été d'une totale intensité. Chaque semaine, des échanges longs, fructueux, intéressants avec nos six départements. Chaque semaine, la même chose avec les métropoles, les agglomérations, les intercommunalités, leurs présidents. Chaque semaine, avec vos présidents de groupe pour faire le point sur l'engagement que nous devons mener à un rythme accéléré. Je les remercie, et je vous remercie à travers eux, de la démarche unanime qui a permis des réponses extrêmement rapides aux problématiques qui nous étaient posées.

En permanence, les relations avec les acteurs culturels et les responsables de l'événementiel qui étaient cloués au sol. En permanence, les relations avec les chambres consulaires, les acteurs économiques, et je suis fier que nous ayons pu répondre à leurs besoins, leurs besoins notamment de masques, d'équipements de protection individuelle, dans des conditions qui ont été extrêmement appréciées – plus de 1 700 entreprises servies. En permanence, nos jeunes, nos lycéens, nos apprentis au cœur de nos préoccupations, pour que, de manière très réactive, nous puissions assurer la continuité de l'acte pédagogique à distance pour les enseignants, pour les lycées vers nos jeunes. En permanence, même dispositif en direction de celles et de ceux qui, en formation, en formation d'adultes, en formation de demandeurs d'emploi, avaient besoin de notre accompagnement et de notre assistance. En permanence, les agriculteurs, qui, dès le début du confinement, venaient frapper à notre porte et dire : « Et nos asperges, et nos fraises, et nos compagnies de pintades, comment on va les écouler, puisque le marché n'existe plus ? » Il a fallu répondre.

Et puis, je pourrais bien évidemment poursuivre avec tout le travail qui a été fait en direction des entreprises de transport, transport notamment routier pour lequel nous avons tout fait pour qu'il reste « à flot ». À une vitesse record, nous avons pu, je le disais, acquérir 6 millions de masques et les mettre à disposition de nos concitoyens. À une vitesse record, nous avons pu créer une plateforme produits, fraises et locaux, 700 producteurs, et notre fierté était d'entendre que, finalement, on manquait de produits pour répondre à la demande. À une vitesse record, une plateforme pour que celles et ceux qui étaient capables de produire ces gels hydroalcooliques si nécessaires, ces masques, ces blouses, ces charlottes, ces surblouses, etc., 300 entreprises sur la plateforme, et tout cela desserrait l'étau de l'épidémie et du risque. À une vitesse record également, une plateforme pour nos étudiants qui, pour certains, étaient dans une précarité totale, voyaient leurs ressources disparaître, puisque souvent leurs ressources étaient assurées par un travail intermédiaire, intermittent, et que ce travail n'existait plus, et on a avancé avec eux.

Mobilisation également, dans un second temps, pour nos apprentis à un moment où les entreprises s'interrogeaient et s'interrogent sur leur capacité de former des apprentis dans les prochaines années.

Oui, nous avons avancé, avancé vite, avancé dans le secteur du tourisme, et j'ai été heureux, avec chaque département, à l'échelle de la Région, avec les vice-présidents, d'avoir cette communauté d'acteurs du tourisme, cette communauté mobilisée qui a permis que nous soyons la Région qui, la première, ait pu rouvrir ses sites, parce que les acteurs se sont engagés avec nous.

Nous avons franchi cette étape avec un principe clair, avec un principe fort qui est celui de la solidarité, qui est celui de l'action publique au cœur de la solidarité. Nous l'avons fait et nous devons poursuivre le travail. Une nouvelle étape appelle la même énergie, votre énergie, appelle la même urgence, quand tant et tant d'entreprises, aujourd'hui, du secteur de l'automobile, du secteur de l'aéronautique, du secteur du tourisme, quand tant et tant d'artisans et de commerçants sont aujourd'hui dans une grande difficulté économique et sociale.

Avec l'État, avec les autres collectivités, nous devons être au front, nous devons être au front pour faire le maximum pour que nos entreprises continuent à fonctionner, nous devons être au front et en soutien de ces entreprises pour éviter des plans de licenciement, pour faire en sorte que les grands plans de relance nationaux, celui de l'aéronautique, celui de l'automobile, irriguent véritablement nos PME, et c'est un véritable enjeu. J'étais, il y a quelques jours, en réunion avec l'aéronautique d'une part, et il y avait ici une cinquantaine de représentants chefs

d'entreprise, et avec l'automobile d'autre part, et on voit bien que rien n'est écrit, qu'on peut annoncer des milliards au niveau national sans que rien ne vienne vers nos équipementiers ou vers nos sous-traitants.

Mobilisation absolue pour l'emploi. Il faut faire en sorte que le temps partiel soit une solution, une solution qui préserve l'emploi, une solution qui préserve les entreprises, une solution qui donne à ces entreprises la possibilité d'accroître la compétence du personnel, avec des formations accompagnant ce temps partiel.

Pour tout cela, pour la relocalisation, nous avons ce passionnant forum hier, relocalisation, territorialisation, pour tout cela, il nous faut, je le disais, de l'énergie. Pour tout cela, il nous faut une vision, car le redémarrage ne se fera pas comme avant. Les transitions, la transition environnementale et climatique, si importante, si pressante, sur l'industrie, sur l'agriculture, sur la relation entre production et consommation, doivent être un levier pour le développement économique et pour la reprise. C'est un enjeu fondamental. Si nous devons repartir comme hier, alors que nous savions, avant même cette crise, qu'un certain nombre de problèmes majeurs étaient posés pour l'équilibre de notre planète, nous ne serions pas au niveau de nos responsabilités.

De même, le progrès scientifique et technique est totalement convoqué dans cette phase de reprise pour que le numérique soit mis au service d'une économie qui reprenne véritablement et qui permette le développement de l'emploi.

Faire cela, c'est s'engager résolument, et ce sera le travail des mois qui viennent, dans un Contrat de plan État-Région. Faire cela, c'est s'engager résolument pour qu'en effet tous les leviers de la relance puissent être mis en œuvre. C'est fondamental et nous y sommes prêts. Encore hier, nous voyions, à travers ces responsables de branches économiques, ces acteurs économiques, ces acteurs sociaux, la même volonté de faire de notre Région, demain, une région de progrès économique et de progrès social.

Cependant, il y a une condition impérative, je veux le dire ici très solennellement. Il y a une condition impérative pour tout cela, pour que la Région puisse être au rendez-vous de cette relance, au rendez-vous de ce redémarrage, et cette condition, c'est de disposer des moyens nécessaires. À cet égard – je le dis sans aucun esprit polémique, je l'ai dit, vous le savez, directement au président de la République et au Premier ministre, je l'ai dit au ministre de l'Économie, comme l'ont dit l'ensemble des présidents de région –, il n'est pas acceptable ni envisageable que les pertes de recettes, qui sont pour notre Région très importantes dès 2020, qui, pour nous, s'élèvent à 50 ou 60 millions d'euros dès 2020, ne soient pas compensées. Il est inenvisageable que la perte considérable de CVAE qui s'annonce pour 2021 ne soit pas compensée.

Pour que nous puissions porter notre responsabilité de relance de l'activité économique, il faut absolument que ces moyens soient accordés. Comment comprendre que 4,5 milliards d'euros aient été consacrés, dans le projet de loi de finances actuel, à la compensation des départements et des communes, ce qui est une bonne chose, bien évidemment, mais qu'il n'y ait pas un centime de prévu pour les régions en 2020 ? Nous ne pourrions pas, nous ne pourrions pas être au niveau de cette relance sans ces moyens, je le dis avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de force.

Oui, il faut un plan de relance ambitieux, oui, dans une région d'industrie comme la nôtre, l'enjeu de l'accompagnement des grands secteurs vers ces transitions, vers la reprise, vers la qualification, cet enjeu est majeur et il faut des moyens pour y répondre.

Alors, à ce moment et après l'expérience que nous venons de vivre, il nous faut dire aussi notre volonté d'aller plus loin dans la décentralisation. C'est un sujet qui a été évoqué par le président de la République, qui l'est aujourd'hui par le gouvernement et qui sera très certainement débattu par la représentation nationale. Les régions, très clairement, là-dessus, demandent une clarification des compétences, demandent une extension des compétences dans un certain nombre de domaines. Oui, nous voulons prendre plus de place dans les politiques de

l'emploi. Oui, nous voulons prendre très clairement, très nettement la place dans les politiques de développement économique. Oui, au regard des enjeux de la transition et notamment de la transition environnementale, nous pensons que les régions peuvent jouer un rôle d'impulsion, un rôle moteur pour que, dans le secteur de la production d'énergie, dans le secteur de la performance énergétique du bâtiment, dans le secteur de la mobilité, dans tous ces secteurs, on puisse avoir sur les territoires des politiques coordonnées.

Oui à la décentralisation, mais non à la confusion. Non à la confusion. Je ne crois pas, au moment où tant et tant de grands projets sont à porter, qu'il soit bon, qu'il soit nécessaire de parler du calendrier électoral. Le calendrier électoral, il s'impose lorsque nous sommes en démocratie. Il y a des temps de respiration et d'expression du vote ; c'est la démocratie. On ne peut pas mettre dans la balance la démocratie ou l'action. Non, une collectivité territoriale doit conjuguer l'action et la démocratie. Et nous avons vu ce matin avec l'ensemble des présidents de groupe, pour qu'il vous soit présenté ce soir au moment des vœux, un texte qui dira clairement la volonté de notre Région de maintenir le calendrier démocratique pour avancer à la fois vers plus de démocratie, plus de consultations de nos concitoyens et plus d'énergie pour porter les dossiers qu'ils attendent.

Je souhaitais, chers collègues, en ce moment particulier, vous faire partager mon analyse, vous faire partager ma conviction. La Région, nous-mêmes, nous nous trouvons au cœur de responsabilités majeures et je ne doute pas un instant que chacun d'entre vous, chacune d'entre vous et notre collectif seront au rendez-vous de ces engagements.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Nous allons ouvrir l'ordre du jour avec un premier dossier qui porte sur le rapport de développement durable et le Compte administratif.

Bien évidemment, ce rapport sera présenté par le Premier Vice-président chargé des finances. Il y aura un débat. Je respecterai la règle en assistant à l'expression des présidents de groupe et, ensuite, en laissant bien évidemment le débat se développer et le vote se faire sur le Compte administratif.

Cher Marc GRICOURT, vous avez la parole.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
ET
RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019
(RAPPORT N° 1 ET COMMUNICATION N° 3)

M. GRICOURT.- Merci, Président.

Chers collègues, l'habituel rapport d'activité de développement durable concerne évidemment l'année 2019, une année exigeante, dynamique, solidaire, comme l'a rappelé le Président dans l'édito de ce document. 2019 aura marqué la continuité de nos actions, de nos ambitions en matière de politiques publiques et d'investissement, conformément à nos engagements pris envers les habitants de notre Région en 2015.

2019 fut une année exceptionnelle avec la célébration des 500 ans de la Renaissance, qui a eu un impact très important sur tout le territoire régional, particulièrement, c'est vrai, sur l'axe ligérien qui concentre la majorité du patrimoine historique de notre Région, et nous pouvons le mesurer dans nos territoires qui ont ce patrimoine. Cela a été une impulsion de la fréquentation touristique évidente.

Notre Région a pu porter, je le disais, ses engagements, en matière d'investissement, et, le rapport le précise, en respectant l'objectif fixé par le Président et notre majorité d'une enveloppe minimale de 300 millions d'euros par an d'investissement. Ainsi, ce rapport retrace l'ensemble de nos réalisations.

Je vais évidemment vous en épargner la lecture, nous y passerions la matinée, mais chacun a pris le temps on pourra prendre le temps de le parcourir, et c'est l'occasion encore cette année de remercier les élus qui ont contribué à son écriture, au regard de la délégation qu'ils portent, mais aussi, bien sûr, nos services, car c'est un travail très important qui demande beaucoup de mobilisation, de temps dans l'écriture et la recherche d'éléments précis. C'est ce rapport qui vous sera soumis au vote tout à l'heure.

M. le Président. - Je vous propose, puisque les deux sont liés, que le Vice-président présente le Compte administratif et que le débat porte à la fois sur le Compte administratif et sur le rapport de développement durable.

Marc ?

M. GRICOURT. - Oui, tout à fait.

Le Compte administratif, c'est aussi, chaque année, un moment majeur de la vie d'une collectivité, puisqu'il relate l'arrêté des comptes d'un exercice budgétaire, en l'occurrence l'année 2019.

Je commencerai par dire que ce Compte administratif reflète la philosophie financière qui a été celle de notre collectivité entre 2016 et la fin de l'année 2019, de la prudence budgétaire, mais aussi de l'ambition, de l'ambition dans nos politiques publiques et de l'ambition en matière d'investissement.

Comme cela a été relevé par le CESER lors de sa session en début de semaine, une maîtrise extrêmement sérieuse de notre gestion, des ratios – j'y reviendrai –, le respect de nos engagements en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une hausse en deçà des attendus du pacte de Cahors.

L'arrêté des comptes fait ressortir un résultat de 17,29 millions d'euros, un résultat qui est repris dans le budget 2020 par la Décision modificative que nous aurons à examiner lors de cette session.

Des recettes perçues en 2019 en augmentation de 66 millions d'euros par rapport au Compte administratif de l'année précédente, une progression des recettes fiscales plutôt favorable, une conjoncture favorable, avec TVA, plus 4 millions d'euros, cartes grises, plus 1,2 million d'euros. De plus, élément majeur dans nos recettes, le produit de l'impôt économique, la CVAE, a été de 20 millions d'euros plus élevé que l'année précédente. Et puis des recettes qu'on appelle recettes d'intervention, plus 16 millions en provenance des transports, des lycées, de la formation professionnelle ; c'est évidemment quelle chose qui nous a permis d'assumer plus facilement encore nos dépenses de fonctionnement et nos investissements.

Des dépenses supérieures au réalisé 2018, et ce n'est pas neutre, 25 millions d'euros, qui s'expliquent essentiellement par l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, comme demandé par l'État à travers le pacte de Cahors, et, je le précisais et comme l'a relevé le CESER, il y a respect de ce pacte.

On a une diminution des dépenses d'investissement, par rapport à 2018, de 19,7 millions d'euros. Cela a été également l'objet d'une question du CESER, mais qui a bien compris que c'était une diminution qu'on pouvait considérer en trompe-l'œil, puisque l'acquisition des rames pour les lignes TET en 2019 a un impact en termes de montant qui est inférieur à 2018. Il convient donc d'isoler cette donnée, et – Philippe FOURNIÉ pourrait mieux que quiconque l'expliquer – on est sur un rythme de paiement qui est évidemment irrégulier dans le temps, mais en sachant que l'année prochaine, nous aurons, de mémoire, Philippe, 100 millions d'euros de dépenses pour l'acquisition de ces rames, et des dépenses en augmentation de 1,4 %.

On a une progression des dépenses de fonctionnement par rapport à 2018 qui est à relativiser, de 44 millions, qui s'explique aussi par la montée en puissance de deux secteurs dont les dépenses sont financées par des recettes affectées : d'une part, les fonds européens, pour près de 16 millions d'euros de dépenses supplémentaires, et, d'autre part, la formation supérieure, Isabelle, avec 21 millions d'euros pour la mise en œuvre des premières mesures du Pacte Plan d'investissement dans les compétences.

Les dépenses de personnel ont été maîtrisées, même si elles affichent une hausse un peu exceptionnelle, on va dire, de 3,5 % par rapport au réalisé. C'est tout simplement justifié par la poursuite du plan de déprécarisation dans les lycées – nous étions en année pleine –, l'évolution des carrières des agents et la création de six postes au siège.

On a, à travers ce Compte administratif, la confirmation, je le disais, du respect des ratios que nous avons fixés pour la mandature, avec un taux d'épargne brute à 19,9 %, en hausse par rapport à 2018, un taux d'épargne nette ou d'autofinancement à 54,7 %, alors qu'il était à 48,5 % l'année précédente, hors trains d'équilibre territoriaux, et une capacité de désendettement qui est parmi les plus faibles de toutes les régions de France, à 3,1 années.

Ces résultats ne sont pas étrangers à la capacité, peut-être meilleure que d'autres régions, Président, d'affronter cette année l'impact de la crise Covid, non seulement dans les dépenses nouvelles, imprévues, pour les moyens de protection sanitaire, mais aussi – on le verra au cours de cette séance avec la présentation par Harold HUWART – par les aides économiques qui ont été très importantes dans l'accompagnement de l'État.

Un encours de dette à 751 millions d'euros. Les trois ratios restent donc supérieurs en 2019 aux objectifs cibles que nous avons fixés, ce qui constitue bien sûr un point positif, car, on le verra lors de la DM1, il y a aura aussi, au cours de cette année 2020, un impact sur ces ratios.

Je voudrais, Monsieur le Président, simplement conclure en disant que l'exercice 2019 se caractérise par de très bons taux de réalisation, des dépenses d'investissement d'un niveau élevé, plus élevé que les années précédentes et, du coup, par les résultats que je viens de décrire en matière d'épargne, un recours moindre à l'emprunt que les deux années précédentes.

Par conséquent, le résultat de 17,3 millions d'euros est, je crois, la preuve d'une gestion prudente mais sérieuse de l'exécutif budgétaire, et c'est l'occasion, encore une fois, de saluer aussi le travail exigeant, compliqué de nos services, de la Direction générale des services, des directeurs généraux délégués et, évidemment, du directeur des finances de notre collectivité.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire de façon assez synthétique sur ce Compte administratif 2019.

M. le Président.- Merci pour cette présentation, Monsieur le Premier Vice-président.

Je vais tout d'abord prendre le nom des intervenants pour les groupes, les présidents de groupe.

Monsieur PELTIER, vous avez la parole.

M. PELTIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mes collègues du groupe UDC présenteront nos analyses à la suite de ce que vient de présenter Marc GRICOURT, Premier Vice-président. J'utiliserai pour ma part le temps de parole pour prolonger votre intervention, Monsieur le Président, à travers l'analyse que nous, nous portons sur la crise que nous vivons et sur les perspectives que nous pouvons collectivement tracer.

La France va mal, la France va très mal et les Français aussi. Il y eut la crise sanitaire et son cortège funèbre de morts, près de 30 000 dans notre pays et près d'un millier de familles endeuillées dans notre Région. Il y eut l'impuissance publique et les immenses défaillances de l'État, qu'il est hors de question d'oublier, au nom de ceux qui sont morts et au nom de notre responsabilité publique. Il y eut les mensonges sur les masques, il y eut les mensonges sur les tests, il y eut les mensonges sur les écouvillons, sur les laboratoires, sur les services de santé et les manques de moyens. Il y eut de la part des membres du gouvernement, Madame NDIAYE, Madame BUZYN, tant d'informations contradictoires et péremptoires. Il y eut les mots interdits et les mots tabous, la frontière, la souveraineté, l'indépendance, la proximité, le localisme, il y eut la faillite absolue du modèle défendu par nos élites, l'hyperadministration, l'hypercentralisation, l'hyperfonctionnarisation, l'hypermondialisation.

Et notre devoir, notre responsabilité, est d'abord d'être lucide sur ce constat. Heureusement, il y eut aussi l'honneur, l'honneur des travailleurs de première et de seconde ligne, l'honneur des soignants, l'honneur de nos médecins, de nos infirmiers, de nos aides-soignants, de nos personnels des EHPAD, l'honneur des élus locaux, des maires en particulier qui ont donné sans compter, en lien avec nos entités départementales et régionales, pour pallier cette faillite générale de notre gouvernement et de notre État. Il y eut les livreurs, les caissiers, les caissières, les agriculteurs, toutes celles et ceux qui tinrent la France debout.

Et puis il y a aujourd'hui, vous l'avez souligné, l'immense, la dévastatrice crise économique et sociale, les nouveaux chômeurs par centaines de milliers, les 700 000 jeunes tout au long de cet été, 2 millions de jeunes pour les deux prochaines années qui, après leur qualification, leur diplôme, leur apprentissage, se présentent démunis et désemparés sur le marché du travail. Il y a ces entrepreneurs qui se lèvent chaque matin la peur au ventre en se disant « comment vais-je sauver mon entreprise ? », « comment vais-je sauver ma trésorerie ? », il y a ces familles, pères et mères de famille, qui se lèvent tous les matins en se disant « comment vais-je pouvoir garder mon emploi ? ».

Dans tous les secteurs, vous l'avez évoqué, celui de l'agriculture avec nos maraîchers, celui du tourisme, sévèrement éprouvé, celui de nos restaurateurs, de nos artisans, de nos commerçants, de nos gérants de boîtes de nuit, toutes ces femmes et tous ces hommes, des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, qui s'inquiètent de l'absence de réponse claire de l'État. Un exemple parmi tant d'autres, Daher, dans notre Région, en particulier dans le Loir-et-Cher, à Saint-Julien-de-Chédon, des centaines d'emplois menacés, des aides publiques distribuées à ce grand groupe, et, pourtant, ni le gouvernement, malgré nos sollicitations, ni les dirigeants de ce grand groupe n'acceptent de nous répondre, oubliant ce principe d'égalité fondamentale dans notre République, à savoir qu'on ne peut pas prétendre toucher des aides publiques si on ne s'engage pas à maintenir l'emploi et à justifier d'un plan social.

Alors, face à ce bilan catastrophique, notre devoir est de porter la colère du peuple français. Nous sommes en colère et je suis en colère, car, face à ce bilan, nous avons un président de la République qui préfère parader en regardant son nombril plutôt que de s'occuper des Français. Depuis des semaines, le président de la République s'amuse avec les Français, présentant tour à tour de nouveaux visages de Premiers ministres potentiels, comme si cela

nous intéressait. Le président de la République prétendait, au début du mois de juin, dissoudre l'Assemblée nationale, puis, au milieu du mois de juin, faisait courir le faux bruit de sa démission, puis, comme vous l'avez évoqué, dernière invention en date de Monsieur MACRON, qui se prétendait Jupiter et qui est devenu Éole, le Dieu du vent, il nous invente le report des élections régionales et départementales. Le fait du prince ! Il perd toutes les élections, il emmène la France dans l'abîme, la dette n'a jamais été aussi élevée, le déficit public jamais aussi élevé, le déficit commercial jamais aussi élevé, les violences et les anarchies dans notre pays jamais aussi fortes. La France est divisée, fragmentée, et Monsieur le Président pense reporter les élections à venir. C'est inacceptable ! Et je suis très heureux que vous ayez annoncé ce que nous évoquions ce matin en conférence des présidents, à savoir une motion unanime de notre Conseil régional, à l'instar d'autres entités régionales, à l'instar du Sénat, pour dire au président de la République : ça suffit ! La démocratie ne vous appartient pas. Ce n'est pas à vous de décider, un beau matin, de la date des élections prévues par la règle, par la loi et par notre Constitution !

Oui, je suis en colère ! Parce que le président de la République se refuse à écouter les collectivités et les oppositions. Vous l'avez évoqué aussi, j'en ai été moi-même l'un des acteurs quand, il y a quinze jours, je suis monté à la tribune de l'Assemblée nationale, au nom de notre jeunesse, au nom des 700 000 jeunes qualifiés et diplômés qui désespèrent d'avoir un travail, pour proposer au gouvernement l'exonération complète des charges pour toute embauche d'un jeune de moins de 25 ans en CDI, afin de créer un électrochoc, afin d'offrir une perspective à notre jeunesse. Et parce que cette idée venait de l'opposition, en l'occurrence la nôtre, le gouvernement, une fois de plus, a refusé de voter notre proposition.

J'espère, Monsieur le Président, et je n'en doute pas, que, tout au long de ces deux jours de session exceptionnelle, dans les conditions exceptionnelles que vous avez rappelées, votre majorité, en tout cas, ce sera notre état d'esprit, saura écouter avec beaucoup d'attention les propositions complémentaires. Nous ne sommes pas les meilleurs, nous ne prétendons pas avoir raison sur tout, mais nous pensons que sur un certain nombre d'idées, nous pouvons améliorer, optimiser, compléter la ligne directrice que votre majorité et votre présidence légitime tracent pour notre Région.

Enfin, je veux vous dire que notre groupe, comme hier, continuera aujourd'hui et demain à défendre et à faire des propositions sur les quatre grandes valeurs suivantes.

D'abord, la France et notre Région ont besoin d'ordre, de l'application de la loi et des règles pour tous et partout. Mesurons la violence dans notre société, qui est menacée de divisions et de fragmentations. Dans nos quartiers populaires comme dans nos campagnes, l'exaspération de nos compatriotes, et les images que nous avons vues, tous, sur les Invalides, il y a quelques jours, à Dijon, il y a quelques semaines, où 150 jeunes pouvaient, devant les caméras de la France entière, tirer à la kalachnikov, désespérant le maire de Dijon ! La seule réponse de l'État fut d'envoyer en visite le secrétaire d'État à l'Intérieur. On apprend ce matin, Marc GRICOURT, dans les colonnes de *La Nouvelle République* – je sais que votre majorité au Conseil municipal l'a dénoncée aussi – la baisse des effectifs de police dans notre Département de Loir-et-Cher. Nous devons être du côté de l'ordre, car les désordres s'attaquent d'abord aux plus démunis et aux plus vulnérables, aux plus fragiles.

Nous devons, deuxièmement, être du côté du travail, car personne ne peut prétendre défendre et redresser notre pays par la dette, par la taxe, par l'impôt, par le déficit. La dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain pour les générations qui viennent. Nous devons récompenser le travail, réhabiliter le travail et lutter tout à la fois contre l'esprit de la rente et l'esprit de l'assistanat. Cent milliards d'euros, chaque année, disparaissent des comptes publics à cause des fraudes fiscales et des fraudes sociales. Il nous faut une énergie absolue pour lutter contre ces fraudes, ces abus et ces gaspillages, pour récompenser enfin celles et ceux, milieux de cordée, classes moyennes, qui « triment », qui travaillent et qui n'en peuvent plus de faire des efforts pour quelques privilégiés de tout en haut ou de tout en bas.

Nous devons aussi être la région des provinces, des territoires, de la proximité, de l'« hyperlocal » et mettre au pas les hauts fonctionnaires qui prétendent présider aux destinées de notre pays. L'exécutant, ce n'est pas l'exécutif, et l'exécutif, ce n'est pas l'exécutant. Les hauts fonctionnaires sont payés, souvent trop d'ailleurs, pour exécuter les décisions du peuple français à travers les élus légitimes du suffrage universel, et non pas pour nous opposer depuis Bercy, systématiquement, des réponses négatives aux propositions des élus du peuple, quand, pire, ils produisent, et Nicolas FORISSIER pourrait en témoigner, des décrets inacceptables et contraires à l'esprit des lois qui sont votées par la représentation nationale ou par les assemblées régionales.

Enfin, nous devons être la Région et nous serons le groupe de l'écologie populaire. N'en déplaise à ceux qui pensent en avoir le monopole, pas l'écologie punitive, pas l'écologie de la taxe, pas l'écologie de la punition, mais l'écologie de la récompense des comportements vertueux, l'écologie de l'incitation aux comportements vertueux, et nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis 2015, à faire des propositions très concrètes. Par exemple, une TVA à 0 % sur les billets de train, par exemple, une TVA à 0 % sur les circuits de vente directe pour aider nos agriculteurs et permettre à nos consommateurs d'encourager les productions locales. Plutôt que de taxer le diesel, plutôt que de taxer les classes moyennes, plutôt que de taxer les catégories populaires, nous pourrions, par exemple, exiger ensemble des compagnies d'assurances ou des sociétés d'autoroute, dont les profits sont considérables, qu'elles participent, ces compagnies d'assurances et ces sociétés d'autoroute...

Mme MÜNSCH-MASSET. - Je vous remercie de conclure, s'il vous plaît, cher collègue.

M. PELTIER. - Je propose un milliard d'euros chaque année, qu'elles contribuent à permettre aux habitants du monde rural et des territoires périurbains d'acquérir un véhicule propre à hydrogène ou électrique. Ce sont des propositions concrètes et j'espère que votre majorité saura écouter un groupe d'opposition qui, depuis le début, s'est toujours voulu fort de propositions.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur PELTIER.

Monsieur Charles FOURNIER a la parole.

M. FOURNIER Charles. - Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir moi aussi sur le contexte dans lequel nous ouvrons ce débat, c'est un débat qui va évidemment porter sur notre Compte administratif 2019 et notre rapport d'activité, mais il se fait dans un contexte particulier. C'est d'ailleurs assez déroutant de regarder la situation en 2019 et la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, tant du point de vue financier que dans ce qu'il est nécessaire d'apporter comme réponse dans le contexte dans lequel nous nous trouvons.

Quelques mots quand même sur la crise et sur les éléments de diagnostic. Il y a un certain nombre d'éléments, parce que nous n'avons pas le monopole, nous non plus, de l'analyse de la situation, que je partage avec ce qu'a dit Guillaume PELTIER. Il est nécessaire, je trouve, de dire une part de ses constats ici dans cet hémicycle et ailleurs aussi, et j'imagine que vous le faites dans d'autres endroits, mais il y a d'autres éléments du diagnostic qu'il ne faut pas passer sous silence, et cette crise ne doit pas masquer d'autres crises.

Peut-être faut-il dire que nous, on parle plus d'une crise écologique aux conséquences sanitaires que d'une crise exclusivement sanitaire. La crise sanitaire, c'est la crise de l'accès aux soins, mais cela ne dit pas d'où cela vient, cela ne dit pas la cause. En l'occurrence, il s'agit d'un virus dans le cadre d'une zoonose, il s'agit d'une maladie qui passe de l'animal à l'homme, parfois de l'homme à l'animal, mais là, de l'animal à l'homme parce que nous détruisons nos habitats écologiques sur toute la planète, parce que nous portons atteinte à notre biodiversité. Nous aurons d'ailleurs un rapport sur la biodiversité aujourd'hui et ce sera l'occasion d'aborder ces questions. La cause profonde se trouve donc ici. Et cette crise va voir s'enchaîner d'autres crises. Nous avons vu, dans le même temps, que 4 de nos 6 départements vont être placés en situation de sécheresse durable. Nous avons vu l'état – nous le regardons tous les jours – de la Loire, nous avons alerté le Préfet qui nous a répondu que tout était sous contrôle, mais tout est tellement sous contrôle qu'on voit bien comment nous prenons, là aussi, de nouveaux risques sur cette question de la gestion de l'eau pendant l'été qui va venir et les mois qui vont suivre.

Toutes ces crises sont en système et nous n'en avons pas terminé. Et mettre toute la focale sur cette seule crise, c'est ne pas parler des autres morts qui sont des morts liées au diesel par exemple, des morts qui sont liées aux problématiques d'alimentation, des morts qui sont liées aux perturbateurs endocriniens. Tout cela est moins visible, parce que cela ne se produit pas d'un seul coup, c'est moins éruptif, mais c'est aussi la réalité dans laquelle nous nous trouvons. Dès lors, si nous ne traitons pas les causes, nous aurons les mêmes conséquences.

Alors, oui, il faut se préoccuper de la crise sociale qui arrive, c'est fondamental et nous sommes, je l'espère, unanimes sur la nécessité d'apporter des réponses. Mais les réponses ne pourront pas être les mêmes qu'hier, les réponses ne pourront pas être une relance sans contenu, les réponses ne pourront pas être simplement la réinjection de milliards dans l'aéronautique et dans l'automobile. Ce qui se passe dans l'aéronautique et dans l'automobile n'est pas seulement lié à la crise de la Covid ; ce serait trop simple de laisser entendre qu'il suffirait de réinjecter de l'argent pour que cela reparte. Ce qui se passe dans ces secteurs, c'est aussi ce qui risque de se passer demain si nous n'accompagnons pas une conversion écologique de ces activités. On peut nous parler de l'avion vert, mais l'avion vert, une fois qu'il existera... Et je peux vous dire que, si les plus optimistes parlent de 15 ans, il est sans doute beaucoup plus raisonnable de parler de 20 ou 30 ans quand un avion à hydrogène pourra voler et emmener autant de passagers que les avions d'aujourd'hui. D'ici là, les émissions de gaz à effet de serre auront explosé, car le trafic aérien aura augmenté de 5 % par an, comme il augmente systématiquement, les émissions auront aussi augmenté de 5 % par an et tous les accords qui sont passés et que beaucoup ont votés, ils ne seront évidemment pas tenus et nous serons dans une situation catastrophique.

Il faut accompagner maintenant la conversion de ces activités, c'est central et cela fait partie des propositions que les Écologistes travaillent depuis longtemps. Nous réaffirmons une part de nos solutions sans avoir le sentiment d'avoir un monopole, mais, en tout cas, nous voulons dire des vérités, dire ce diagnostic depuis très longtemps, et cela, oui, nous l'assumons et nous continuerons de l'assumer. Face à cette situation, notre groupe a fait un travail, dans des conditions pas toujours simples, mais nous avons aussi utilisé ce que le confinement nous a permis par moments, c'est-à-dire le pas de côté, la réflexion, et nous avons travaillé sur un plan de relance, notre plan de relance. Nous vous le proposons et le mettons à disposition pour présenter 19 mesures visant à répondre à la crise, pour changer nos activités, pour être à la hauteur du moment dans lequel nous nous trouvons.

Tout ne se joue peut-être pas maintenant, mais tout commence à s'engager maintenant, et c'est maintenant qu'il faut être à la hauteur de ce défi fantastique. Ce que nous proposons notamment, c'est de mettre 10 millions d'euros sur la conversion écologique des activités économiques dans notre Région. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est le minimum nécessaire pour pouvoir engager ces transformations.

Ce que nous dit aussi cette période, c'est que la politique peut reprendre ses droits, c'est que nous avons été incapables d'arrêter la machine pour nous sauver, pour des raisons de santé. Alors si nous sommes capables de faire cela dans cette situation, nous sommes aussi capables d'arrêter la machine, de changer la machine pour qu'elle ne s'emballe pas, pour que le

dérèglement climatique ne s'emballe pas, pour que la sixième extinction des espèces ne se termine pas par l'extinction d'une autre espèce qui serait la nôtre. Et ce n'est pas être décliniste de dire cela, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons eu 30 000 morts, comme vous l'avez rappelé, Guillaume PELTIER, dont un millier dans notre Région : est-ce que cela ne va pas suffire à prendre la mesure de la situation dans laquelle nous sommes ? Partout, et pas simplement à l'autre bout du monde, nous devons être solidaires devant des questions comme celles-là.

Et c'est aussi le dernier enseignement que je tirerai de la situation que nous vivons, à savoir les solidarités et les services publics. J'ai été d'accord sur une part des constats, mais je n'aime pas le côté « les fonctionnaires ». Ce n'est pas la faute des fonctionnaires. Les fonctionnaires ont aussi été extraordinaires...

La fonctionnarisation, les hauts fonctionnaires... Peut-être faut-il regarder de ce côté-là, c'est possible. Mais, pendant la période que nous avons vécue, ce sont les services publics qui nous ont permis de tenir. Ce sont les services publics qui nous ont permis de tenir. Évidemment, la dette explose, elle explose parce que, à un moment donné, il n'y avait plus de limites et on a vu des milliards « débarquer » de partout, ce qui veut dire que, finalement, on aurait une certaine capacité. On va retomber dans le moment où il va falloir absolument faire des économies et, évidemment il faut en faire, mais la situation est tellement grave que tout cela paraît secondaire par rapport à ce que nous sommes en train de vivre. Les services publics nous ont donc permis de tenir, ils ont été extraordinaires, et bravo aux services de la Région, bravo à tous les fonctionnaires de la Région pour leur engagement dans une telle situation, pour s'être réorganisés aussi rapidement, pour avoir été en capacité de répondre à des priorités absolues.

J'ai eu des échanges avec chaque service avec lequel j'ai l'habitude de travailler et c'était extrêmement intéressant, cela nous a permis ensemble de faire le pas de côté, cela nous a permis ensemble de nous demander : tout ce qu'on a engagé, est-ce que cela marche, comment il faut le modifier, comment il faut le faire évoluer ?

François BONNEAU a rappelé tous les domaines sur lesquels il y a eu de l'action ; moi, je voudrais en rajouter. La question des déchets, c'est un sujet majeur. Dans cette période, on a vu la fragilité, les vulnérabilités de la chaîne des acteurs de déchets. Mais il y a aussi l'énergie. On en a beaucoup moins parlé de l'énergie. Moi, j'ai fait le tour de tous les acteurs de l'énergie dans notre Région, et on a frôlé la catastrophe sur de nombreux sujets, faute de disposer des pièces de maintenance à proximité, faute d'avoir les équipes qui pouvaient répondre à tous les sujets. À cela, il nous faudra aussi apporter des réponses.

Pour en venir, malgré tout, à notre Compte administratif 2019 et à notre rapport d'activité, je voudrais dire que, évidemment, la situation financière de 2019 ne vaudra plus rien dire une fois qu'on aura voté notre DM1, car c'est quasiment un nouveau budget que nous allons voter, avec un impact de 100 millions d'euros et des changements très importants.

En revanche, notre rapport d'activité nous dit que nous avons un certain nombre d'instruments qui sont prêts, sur lesquels nous travaillons, et qui peuvent être des bonnes réponses dans la période à venir. Je voudrais en citer quelques-uns qui sont issus de l'année 2019 et qui vont servir pour la suite.

D'abord, évidemment, la COP régionale. Elle prend encore plus de sens dans le moment dans lequel nous sommes. La COP régionale est un instrument qui peut nous permettre d'accompagner les transformations. La relocalisation de l'économie, la résilience des territoires, des mots que nous employons depuis longtemps mais qui étaient interdits sont aujourd'hui sur toutes les lèvres. C'est cela qu'il faut engager et, avec la COP, on peut avoir un levier extraordinaire de mobilisation des parties prenantes pour répondre à cet enjeu.

Deuxième exemple, l'économie circulaire. On en parle beaucoup mais, pour l'instant, cela reste encore un peu conceptuel. Le bilan mondial de l'économie circulaire nous montre qu'on recule, qu'on extrait de plus en plus de matières, qu'on a de plus en plus de déchets. C'est fondamental de s'y engager. Il n'y aura pas une niche de l'économie circulaire, mais une transformation de l'économie pour qu'elle soit totalement circulaire, pour qu'elle soit totalement solidaire, pour qu'elle soit totalement en cohérence avec la situation dans laquelle nous nous trouvons.

2019, c'est aussi le SRADDET, qui fixe un cap. Ne décevons pas, ne nous retrouvons pas dans la situation où nous n'aurions pas atteint les trajectoires et où nous serions en train de remodeler les trajectoires. C'est déterminant.

2019, ce sont aussi des outils créés pour l'énergie, avec notamment la société d'économie mixte « 1 € citoyen = 1 € Région » pour accompagner l'implication des citoyens dans l'énergie et des territoires dans l'énergie.

Mais, 2019, c'est aussi la modification des tarifications du TER, qui est aussi une réponse face aux crises que nous vivons pour que, demain, les transports collectifs prennent le pas, pour que nous ayons des réponses pour chacun de nos concitoyens afin qu'ils puissent se déplacer.

Je terminerai par la jeunesse. La jeunesse est un enjeu central, elle est très mobilisée sur ces questions, très inquiète parce qu'elle se sent directement concernée par ces vulnérabilités et par les impacts. Nous avons entendu des jeunes demander : « À quoi cela sert-il de faire des études si tout s'écroule ? » Ils peuvent avoir en effet le sentiment que les choses sont en train de s'écrouler. C'est pour cela que la Région se mobilise fortement sur ces questions et essaie de créer les conditions d'une implication de la jeunesse, de créer un outil de coordination avec l'ensemble des collectivités sur cette question. C'est pour cela qu'elle se mobilise dans les lycées, qu'elle se mobilise sur l'apprentissage, qu'elle apporte des réponses pour que cette jeunesse puisse trouver un aboutissement à ses engagements, puisse trouver un avenir, ce qui est essentiel.

Vous le voyez, nous avons des éléments qui nous permettraient de faire face à ces crises, mais il faut faire des choix. Il faut fixer des priorités, il faut aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin sur certains sujets, il faut faire un pas de côté sur d'autres. C'est maintenant. Si nous ne le faisons pas, nous serons collectivement responsables de ne pas l'avoir fait. L'urgence est devant nous, l'urgence s'exprime très clairement, et nous, les Écologistes, nous défendrons toute la journée nos mesures, ce que nous proposons. Voilà, nous les mettons au débat, non pas que nous soyons certains, évidemment, que tout est une vérité, mais, en tout cas, nous avons fait le travail et c'est notre responsabilité. La politique, c'est aussi prévoir, c'est aussi écrire demain, et c'est ce que nous faisons collectivement.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans une déclaration préalable aussi, je pourrais reprendre une bonne partie des propos de Guillaume PELTIER, c'est normal, puisqu'il lui arrive de paraphraser certaines de nos positions nationales sur la souveraineté, sur la sécurité, plus timidement sur l'immigration, sujet devenu tabou, mais il fait, en même temps, comme certains, la danse du ventre devant les Écologistes. L'exercice me paraît difficile. Je reviendrai d'ailleurs sur le sujet avec la DM1 et les mesures post-Covid, car tout cela est

transversal. J'apporterai seulement une nuance : il ne s'agit pas d'une faillite de l'État, mais d'une faillite du gouvernement et d'un président incapable – que, pour autant, vous avez tous contribué à faire élire. Vous disiez hier : « Avec Marine, ce sera le chaos. » Vous avez MACRON et le chaos.

Pour répondre à Charles FOURNIER rapidement, je dirais que les transitions économiques ont toujours existé et ont accompagné l'ère industrielle depuis le...

M. FOURNIER Charles.- Je n'ai pas parlé de cela.

M. CHASSIER.- Si, vous en avez parlé. Économique et écologique. Non, c'est la même chose, c'est lié. Bon, elles ont toujours existé, elles ont accompagné l'ère industrielle depuis la fin du XIX^e siècle, et j'en parlais d'ailleurs dans une intervention lors d'une précédente session, où vous parliez d'avions plus propres. On est bien dans la transition écologique. Mais avez-vous remarqué que l'A380 ne vole plus ? Il n'y a pas eu besoin pour cela de légiférer ni de voter des vœux dans notre assemblée, c'est simplement la réalité économique qui l'a cloué au sol. J'en conclus que la transition n'a pas forcément besoin de vous ni de votre groupe. Je ferme la parenthèse.

M. FOURNIER Charles.- On s'en va, alors !

M. CHASSIER.- Non, mais c'est une logique économique.

L'examen du compte administratif est souvent considéré comme une formalité incontournable, et particulièrement cette année. J'entends les propos de ceux qui considèrent que l'exercice 2019, c'était avant et que, par conséquent, on peut tourner la page assez rapidement. Je regrette même que la Commission des Finances soit considérée comme une simple routine, à tel point que, cette année, il n'y avait ni le Premier Vice-président, ni le Président de la Commission et que nous n'avons pas eu la présentation habituelle du CESER.

J'ai entendu dire en Commission que c'était le CA d'un monde qui a disparu, ce qui me semble pour le moins exagéré. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure avec la DM1 où il sera question du monde d'après, dont nous redoutons, malgré les déclarations des uns et des autres, qu'en réalité il ne change pas vraiment, si ce n'est pour amplifier encore un certain nombre de dérives que nous combattons. Cette expression n'est pas sans rappeler d'ailleurs le fameux mais surtout fumeux « nouveau monde » de Monsieur MACRON qui s'est révélé en fait la continuation, en pire, de l'ancien qu'il prétendait vouer aux gémonies alors qu'il en était l'incarnation.

Nous avons entendu hier, lors du Forum sur la relocalisation, territorialisation, innovation, transformation de l'économie régionale, etc., des propos parfois intéressants, surtout au niveau de l'analyse, mais parfois plutôt irréalistes venant des politiques. Quand on nous dit que la réponse à la relance économique se trouve dans l'Accord de Paris, tout de même, on croit rêver ; nous en reparlerons au cours des débats de la journée. Mais nous voyons bien que, malgré la volonté affichée au plus haut niveau de l'État, comme par vous-même, Monsieur le Président, dans notre Région, cela n'empêche pas les délocalisations de se poursuivre, comme on le voit avec Daher, dont l'activité à Saint-Julien-de-Chédon va être déplacée, certes en partie à Nantes, mais aussi, et ce n'est pas dit suffisamment, à Tanger, au Maroc, comme c'était en cours depuis au moins deux ans. Cela n'arrête pas non plus le démantèlement de nos grandes entreprises, de nos fleurons industriels, comme, hier, Alstom, vendu et dépecé par Monsieur MACRON au temps où il travaillait pour la banque Rothschild – mais doit-on vraiment employer l'imparfait ?

Aujourd'hui, par exemple, sans que le grand public ne soit tenu informé, se prépare le démantèlement d'EDF, qui a pourtant été pendant très longtemps le garant de notre indépendance, faisant de la France le pays où l'électricité est parmi les moins chères d'Europe, électricité que nous exportons. Au lieu de cela, on donne le mauvais signal de la fermeture de Fessenheim pour des raisons purement idéologiques, ce qui amènera le Grand Est à importer à certaines périodes l'électricité produite par la toute nouvelle centrale à charbon construite de l'autre côté du Rhin et qui vient d'entrer en service. Et, pendant de temps, notre Région se félicite de l'abandon par EDF d'un projet de stockage à Dampierre.

Voilà ces quelques rappels...

M. le Président. - À Belleville.

M. CHASSIER. - À Belleville, pardon. À Belleville. Je me suis trompé de centrale, excusez-moi.

Pour faire court et revenir sur le Compte administratif, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont encore progressé cette année, de 46 millions d'euros, alors que nous sommes quand même à peu près à périmètre constant. C'est une hausse de 4,90 %. On voit bien que l'augmentation du volume des dépenses, prévue dans le pacte de Cahors que vous avez évoqué, demeure toujours aussi difficile à apprécier et que l'objectif ne peut être atteint que par le biais de retraitements négociés. Mais c'est quand même l'État qui a le dernier mot, et il y a toujours là, à mon avis, une certaine fragilité.

Et si 88 % des dépenses, vous le dites, sont consacrées aux interventions régionales, j'insisterai à nouveau sur la rigidité structurelle de nos dépenses de fonctionnement, qu'il s'agisse du personnel, du fonctionnement, des lycées, des transports, de l'apprentissage, etc., sans oublier le remboursement de la dette, ce qui donne, au total, près de 80 % des dépenses de fonctionnement, sur lesquelles nous n'avons que peu de marge de manœuvre, du moins à court terme.

Nous corrigerons également la répartition des dépenses d'intervention que vous présentez, en remplaçant, comme cela me paraît logique, la formation professionnelle dans le bloc enseignement-lycées-apprentissage, de même que l'essentiel des crédits de CAP' Asso, qui ne concernent pas directement l'économie, ce qui donne la réalité suivante après retraitement, là aussi : 36,4 % pour les transports, 35,4 % pour le bloc enseignement-apprentissage-formation professionnelle, ce qui représente 72 % des interventions, tandis que l'action économique *stricto sensu* ne représente que 7,56 %.

Nous examinerons les taux de réalisation très contrastés mais qui devraient être appréciés au cas par cas, car un faible taux de réalisation peut être une bonne chose si cela traduit des économies, mais peut poser problème s'il s'avère que les actions prévues n'ont pas été réalisées, et, dans ce cas, il faut analyser.

Du côté des recettes, nous avons une progression de plus de 30 millions d'euros hors fonds européens, avec des recettes en hausse de la TVA, CVAE, cartes grises, mais 12 millions d'euros de moins sur les dotations et participations de l'État. Vous ne manquez pas de souligner le dynamisme des recettes, mais, là aussi, c'était avant. Nous allons voir évidemment ce qu'il va se passer cette année et l'année prochaine.

Rappelez-vous que nous vous avons régulièrement alerté sur le fait que la TVA ne constituait une ressource dynamique que si la croissance était maintenue. Or, elle était déjà en berne avant la crise sanitaire, et tout le monde sait aujourd'hui ce qu'il faut craindre, comme nous le verrons tout à l'heure.

Certes, la capacité d'autofinancement augmente presque d'un point, mais il est difficile d'y voir une tendance, même avant la crise, car ces variations s'expliquent en grande partie par le décalage entre recettes et dépenses, notamment dans les fonds européens. Et si on observe l'évolution de cet indicateur à long terme, nous constatons son érosion régulière avec un seuil de résistance à 15 %, et cette légère inflexion de 2019 n'est pas significative.

Vous exprimez votre satisfaction au sujet du montant de l'investissement, bien qu'il soit inférieur à 2018, mais si on compare hors fonds européens et hors TET, nous ne sommes qu'à 296 millions d'euros, et, sur le long terme et à périmètre constant, la tendance oscille autour de 300 millions d'euros depuis 2004. Vous voyez qu'on a une quasi-stabilité, ce qui cache en réalité une lente dégradation, puisque l'investissement, en 2019, représente 26,18 % des dépenses contre 44,56 % en 2004.

Certes, vous nous répondez que la structure du budget était profondément modifiée pour les nouvelles compétences, mais cela renvoie à mes propos sur la rigidité des dépenses de fonctionnement. En tous les cas, on est bien loin du discours et des ambitions de volontarisme affiché par la Région. Si on compare, depuis 1998, l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, vous voyez que nous étions au départ dans une collectivité où l'investissement représentait autant que le fonctionnement, pour différentes raisons, bien sûr, mais on voit qu'aujourd'hui, la part...

Oui, mais quand vous dites « nous maintenons une capacité de financer de l'investissement », l'investissement, non, je suis désolé, il stagne. Nous n'avons plus la capacité de faire des investissements qui pourraient être nécessaires.

Alors, vous avez peut-être une gestion prudente, nous l'avons souvent dit. Malgré tout, la grande dispersion, la trop grande dispersion, à mon sens, je dirais presque le saupoudrage des crédits sur un certain nombre de politiques devrait être réévalué et, parfois, même, certaines politiques remises en cause, car cela pèse évidemment sur les dépenses de fonctionnement et sur l'autofinancement.

Nous avons exprimé régulièrement ces points de vue au travers d'amendements budgétaires et par nos différents votes en Commission permanente. Nous n'y reviendrons pas, nous ne ferons pas d'amendement lors de cette DM1 tout à l'heure, mais la crise qui vient de nous frapper, dont les conséquences vont se faire sentir sur plusieurs années, vient de remettre en cause davantage ce fragile équilibre, et, au-delà des ajustements de la DM1, c'est peut-être l'occasion de revisiter plus largement le champ de nos interventions. Nous sommes prêts à y contribuer, mais le débat se fera surtout devant les électeurs, à condition que cette échéance soit maintenue, comme cela vient d'être dit, et nous nous associons à vous pour dénoncer cette pitoyable manœuvre politique lancée par le pouvoir. Un président ne devrait pas faire cela.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président, et mes chers collègues.

Tout d'abord, puisque personne ne l'a fait, je voulais saluer tous ceux d'entre nous qui se sont engagés dernièrement dans une campagne électorale municipale, qui a été, là aussi, totalement atypique et un peu longue, qui s'est étirée, surtout vers la fin, et féliciter tous ceux qui ont été ou réélus. Je crois que cela peut aussi se faire dans ce type d'instance.

J'ai bien entendu, d'ailleurs, la philippique de notre ami Guillaume PELTIER à l'instant contre le Président MACRON. Il m'a quand même semblé que ces dernières semaines, justement, les membres du parti dont il est président délégué, je crois, se sont quand même majoritairement alliés avec les soutiens du président de la République. Comme quoi, tout est compliqué, ou alors c'est qu'il nous annonce, qu'il nous prépare une orientation nouvelle de son destin historique qu'on lui souhaite.

Je veux revenir à un ton plus calme, car je crois que les événements que nous vivons appellent au contraire, et je crois que c'est notre responsabilité d'élus, à échanger, à représenter nos concitoyens dans leur diversité et aussi dans la diversité des crises qu'ils ont vécues, crise sanitaire, je vais y revenir, crise économique, sociale qui malheureusement s'annonce. Je crois que l'enjeu des heures que nous avons à passer ensemble, et l'ordre du jour s'y prête, c'est à la fois de croiser nos analyses sur cette crise et voir comment on y répond, tout comme sur l'action qui a été menée par cette collectivité et par sa majorité. C'est le sens du compte rendu d'activité et du Compte administratif qui est l'objet de ce moment de l'ordre du jour. Et puis, évidemment, échanger des analyses divergentes, et, c'est notre fonction, justement, les enrichir et peut-être essayer de nous mobiliser et de nous remobiliser pour le plan de relance qui est aussi présenté à travers la DM1 et d'autres délibérations – je pense notamment au tourisme.

Vous l'avez tous dit, nous avons vécu – et le monde entier, je pense que c'est cela, l'élément important – une situation inédite qui n'est pas finie, car il suffit de regarder les chiffres de la propagation de l'épidémie, donc de la pandémie, une crise sanitaire de grande ampleur.

Nous avons connu, et cela peut revenir, un confinement. Qui aurait pu penser que le pays s'arrêterait, même quelques jours avant ? Je vous parlais notamment de la campagne, on pensait qu'elle ne pourra pas s'arrêter. Mais si, tout s'est arrêté brutalement le 17 mars, tout le pays s'est arrêté. En fait, pas tout le pays, car, comme nous l'avons dit, et il faut leur rendre hommage et les saluer, les services de soignants mais aussi d'autres services publics et pas seulement des services publics, je pense à la distribution. Vous voyez, à un moment, les gens se sont inquiétés, se demandaient si les circuits de distribution alimentaire allaient s'arrêter. Eh bien non, cela ne s'est pas arrêté, le pays a continué et je crois que nous avons l'unanimité là-dessus pour saluer toutes les personnes qui ont fait fonctionner le pays. Et, en même temps, on a été nombreux à basculer nos activités sous des formes de télétravail ; on y réfléchissait, on y pensait, puis, finalement, en quelques heures, en quelques jours, des dispositifs entiers ont pu se réorganiser avec des modes de fonctionnement divers.

Peut-être y a-t-il là aussi des opportunités et, en même temps, on sait qu'il y a eu un avant, qu'il y a un après qui a du mal à se dessiner, et c'est aussi notre responsabilité d'élus d'essayer de trouver comment on peut à la fois éclairer ce chemin et peut-être expérimenter des choses, avec aussi, derrière, les réalités financières, budgétaires.

Je voulais également saluer le travail de nos services, une Région qui est restée présente et peut-être plus que certaines autres collectivités, alors qu'on nous disait parfois qu'on était une collectivité un peu éloignée. Tous les témoignages qui remontent du terrain attestent de la présence de la Région et, au premier chef, de son chef, justement, François BONNEAU. Je crois que tout le monde peut le dire et qu'on peut en être fiers sur tous les bancs de cette assemblée. Parfois, j'ai été obligé de lui dire « mais, tu sais, François, la plupart d'entre nous sont confinés », car je pense que lui, il n'a pas bien vu le confinement, il était présent tous les jours sur le terrain, dès qu'il le pouvait, et sur des actions très concrètes, notamment dès le début sur la question des masques. On a été tellement rapide qu'on a été plus rapide que les remboursements qui ont pu arriver, car ils n'avaient pas prévu que des gens, dès début mars, seraient prêts sur cette question. Il y a eu aussi la mobilisation dans divers secteurs, la mise en place, comme il l'a rappelé, des plateformes sur les objets d'urgence dont il y avait besoin, sur l'alimentation – j'en ai dit un mot –, sur les étudiants. Et, après, la préparation, là aussi, l'anticipation sur le déconfinement, et notamment – on y reviendra sûrement, car il y a une délibération qui concerne le tourisme – un engagement fort et national, accompagné par Stéphane BERN, qu'on peut remercier aussi, pour dire qu'il fallait relancer le tourisme alors qu'on avait l'impression que le gouvernement avait tout arrêté.

Je veux insister là-dessus, car ce n'est pas anodin et on connaît son tempérament, son dynamisme. Je pense que là, cela a été, encore une fois, d'une grande efficacité, et c'est aussi le rôle des élus, que, je pense, nos concitoyens ont compris, de donner l'exemple, de porter aussi un espoir dans ces situations de crise. Là, on le vit relativement bien, même si nous avons tous une pensée pour les personnes qui ont été malades et pour celles qui sont décédées lors de cet événement. Là, on a l'impression que cela va mieux, mais il y a eu des moments où on a tous eu le petit trouble de se dire « est-ce qu'on va s'en sortir ? », « vers quoi on va ? ». C'est important d'avoir des images, des élus qui portent une présence et un espoir. Je remercie donc fortement François BONNEAU d'avoir porté tous ces messages et toute cette action.

Je voulais maintenant, et c'est la difficulté de notre matinée, dire un mot sur le Compte administratif. En fait, je vais dire un mot assez simple, car je vais me contenter de relire la conclusion du rapport du CESER. Je pense que cela dit tout et en peu de mots. : « *L'exercice 2009 se caractérise par de très bons taux de réalisation, des dépenses d'investissement d'un niveau élevé – ils sont même en progression –, un moindre recours à l'emprunt et des ratios plus favorables qu'en 2018 et qu'en 2017. Malgré les contraintes du pacte de Cahors, la Région réalise un résultat de 17 millions d'euros, preuve d'une gestion prudente de l'exécution budgétaire.* » Je crois qu'on ne peut pas dire mieux. C'est un excellent résumé de ce Compte administratif, qui est lui-même excellent puisqu'on n'avait pas tout à fait anticipé un compte qui serait meilleur que les années précédentes.

Et je ne m'étendrai pas là-dessus, car, vous l'avez dit à juste titre, c'est un peu le monde d'avant. Et là, je vous conseille même d'encadrer la page avec les ratios, car on n'est pas près d'en revoir une d'un tel niveau et d'une telle qualité dans aucune des collectivités publiques où nous sommes d'ici plusieurs années. Je vous conseille d'en faire la photo, car cela restera un excellent souvenir pour tous. Parce que, oui, évidemment, nous avons basculé dans autre chose, et je l'illustrerai, à partir du compte rendu d'activité, sur quelques thèmes qui ont marqué l'année 2019 et dont on voit bien qu'il faut s'interroger sur leur avenir.

Je ne reviendrai pas sur les questions d'économie, puisque nous allons avoir une délibération qui y sera consacrée juste après.

Un mot sur la formation professionnelle, puisque c'était la montée en plein régime du PIC, et du PRIC en ce qui nous concerne. Je veux saluer, là aussi, le basculement, qui a pu se faire en quelques heures, de la plupart des organismes de formation avec le soutien de la Région pour passer en formations distancielles, sans que le système ne se soit arrêté. Même si le gouvernement n'a pas changé ses orientations, il y a fort à penser qu'au regard d'une modification... Le PIC, c'était, dans une situation de reprise forte de l'emploi, pour remettre à l'emploi les personnes qui n'ont pas de qualification, et là, je pense qu'on va sûrement, dans les semaines qui viennent, être amené à « rebouger » un peu les publics au regard des situations que nous allons avoir à gérer.

L'année 2019, notre collègue y reviendra, mais j'en dis juste un mot sur les mobilités. Cela a été, évidemment, la poursuite de la gratuité des transports, avec une nouvelle gamme tarifaire Rémi qui a été mise en place. Il y a eu aussi la défense des dessertes fines du territoire. Là aussi, ce sont des sujets qui rebondissent et qui sont devant nous, car vous avez bien vu que les trains et les transports en commun ont redémarré, mais qu'il y a une sorte de frilosité, pour ne pas employer de mot plus fort, pour les utiliser.

La politique d'éducation, avec, là encore, une forte mobilisation de nos établissements pendant la crise. Ce qu'on avait préparé, c'était aussi le basculement doux vers le numérique. De ce fait, cela n'a pas été une révolution et cela a été parfois un peu compliqué, en sachant que beaucoup de régions avaient annoncé vouloir tout faire basculer en numérique pour les livres quand d'autres avaient indiqué qu'elles préféreraient s'abstenir. Nous, nous avons choisi, je pense, le pari de l'intelligence, consistant à accompagner au rythme pédagogique – je vais dire cela, c'est une sorte d'euphémisme – des enseignants et des proviseurs, ce qui fait que la mesure a peut-être été un peu compliquée à mettre en œuvre au début, mais je pense qu'elle a été d'une plus grande efficacité. Toutefois, il y a une grande inquiétude, que je perçois à travers le réseau des missions locales. Vous savez que, normalement, à la rentrée devait se mettre en

place l'obligation de formation des 16-18 ans. Déjà, on tâtonnait un peu, mais si vous voulez repérer les décrocheurs dans un système où, pendant trois mois – et là, cela va être les vacances –, l'école a été à l'arrêt, d'un certain point de vue, ou facultative, cela va très difficile. On est incapable de mesurer clairement les volumes d'élèves qui ont décroché fortement ou ceux qui ont un peu décroché mais qui vont revenir. Là, je pense que nous allons être face à une situation importante. Je ne suis pas extrêmement inquiet, mais je pense qu'on doit prendre cela en compte et qu'on va avoir à gérer une situation imprévue et qu'on n'a jamais connue.

La politique en faveur des territoires, qui est une spécificité de notre Région, portée par notre ami Dominique ROULLET, et qui se poursuit. Mais, là aussi, elle va sûrement connaître des modifications, des inflexions et elle s'est caractérisée – c'était un fort message de notre année – par le lancement d'une politique de santé audacieuse et volontaire qui nous a même amenés à décentraliser une de nos sessions, à la fac de médecine.

Enfin, comme l'a fait le Premier Vice-président Marc GRICOURT, la réussite des 500 ans de la Renaissance, qui a donné une identité forte à notre Région et que, malheureusement, la crise du Covid ne nous a pas permis, pour le moment, de voir se poursuivre avec ce qui était prévu sur Goût de France. Mais nous allons pouvoir reprendre cela à partir du plan de relance du tourisme que nous allons vous proposer.

Finalement, tous ces sujets illustrent ce que j'ose appeler la méthode BONNEAU. J'ai parlé de son activité et de sa réactivité, mais il y a également cette volonté d'avoir une ambition très forte pour notre territoire, en ayant le souci, pour la mener à bien, de fédérer toutes les énergies, de fédérer tous les acteurs et de faire confiance à l'intelligence collective pour engager, saisir aussi les opportunités. C'est cela, une crise, ce sont à la fois des grandes difficultés mais aussi peut-être des opportunités, et saisissons celles que nous traversons pour accompagner et porter plus fortement les transitions nécessaires, que je n'ai pas eu le temps de développer mais qui ont été largement développées par mon collègue FOURNIER tout à l'heure.

C'est pour cette raison, mais cela ne vous surprendra pas, pour conclure, que je vous propose de voter, à l'unanimité si possible, le Compte administratif, puisque nous le portons tous, au regard de sa grande qualité, car, encore une fois, cela sera plus difficile dans les années qui viennent. Et essayons aussi d'avoir un débat serein et à la hauteur des enjeux qui nous sont assignés pour relancer l'activité, l'économie et les transitions que nous souhaitons pour notre Région.

Merci.

(Applaudissements)

(Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, cède le fauteuil de la présidence à Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-président)

M. GRICOURT, président de séance. - Merci, cher collègue.

La parole est à Monsieur COSYNS. Non ? Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots, avant de laisser Louis COSYNS revenir sur notre position concernant le Compte administratif, pour faire deux remarques.

D'abord, on a bien compris que les opérations étaient lancées, puisqu'on vient d'entendre le plaidoyer de Monsieur GILLE à l'instant, qui suivait les interventions enflammées de Charles FOURNIER. Nous allons donc pouvoir assister à un spectacle fort réjouissant dans les semaines et les mois qui viennent.

Deuxième remarque que je voudrais faire, c'est une demande et je regrette que le Président BONNEAU ne soit pas là. Si le président de la République, parce qu'il a la majorité parlementaire pour le faire, décidait, malgré l'opposition qui a été exprimée par les uns et par les autres et qui a été très bien rappelée par Guillaume PELTIER tout à l'heure, de reporter les élections régionales et, qui plus est, départementales au prétexte de faire une vraie réforme – c'est ce qu'on nous dit – de décentralisation et de déconcentration, ce qui permettrait, soit dit quand même entre nous, de tirer les conséquences de la crise du Covid et de ce qu'elle a révélé en matière de mauvais fonctionnement des services publics, mais aussi pour se concentrer sur la réponse économique, alors, Monsieur le Président, et je le dis à Marc GRICOURT tout autant, cela voudrait dire qu'on serait dans une période exceptionnelle – ce serait en tout cas décrit comme tel – qui aurait pour objectif de revoir l'architecture politique et de gestion de notre pays, mais, surtout et avant tout, qui aurait pour objectif de se mobiliser sur la relance de l'économie française, de la réindustrialisation, de la relocalisation, de se battre pour l'emploi. Alors, je le dis à la majorité, si c'était cela, et même d'ailleurs, à la limite, si les élections n'étaient pas reportées, il faudrait que les oppositions soient associées à l'action et pas simplement ici pour contrôler des rapports souvent rendus au dernier moment et pas toujours très lisibles. Il faudrait qu'elles soient étroitement associées à l'action.

Moi, je n'accepterai pas qu'on nous dise « il faut se mobiliser pour l'économie » et qu'on ne demande pas au président du groupe UDC ou à quelque membre du groupe UDC que ce soit d'être dans un comité de gestion et de mobilisation pour la relance économique.

(Applaudissements)

Parce que le sujet va être celui-là. Le sujet, quelle que sera la décision de la majorité parlementaire et présidentielle, ce sera la relance de l'économie.

Monsieur le Président, vous avez rappelé tout à l'heure les bons indicateurs – et Louis COSYNS va y revenir – qui, selon vous, marquent ce Compte administratif, mais je veux dire qu'on peut s'interroger sur le fond. Bien sûr, les indicateurs sont bons, mais l'ambition économique est-elle suffisante, y compris, je le dis aux Verts, en matière de soutien à la transition écologique ? Les ambitions sont-elles suffisantes ou sommes-nous dans le saupoudrage ? Sommes-nous dans la dispersion des crédits ?

De ce point de vue, certains amendements des Verts – on y reviendra tout à l'heure – au fond, au lieu de concentrer le tir sur l'essentiel et sur l'emploi, montrent qu'on continue à vouloir disperser les crédits. Il y a donc beaucoup de questions qui se posent, et, quoi qu'il advienne et quelle que soit la décision politique nationale qui sera annoncée dans les jours qui viennent, moi, Monsieur le Président, je vous dis au nom du groupe UDC, et je le dis en accord avec Guillaume PELTIER, que nous devons être associés étroitement, concrètement, sur le terrain au soutien aux entreprises, à la relance économique, car le drame qui est devant nous est considérable. Je le dis en tant qu'élu de l'Indre, où nous venons de perdre plusieurs milliers d'emplois entre les intérimaires, les plans sociaux et tout ce qui se profile. Je pense qu'il en est de même – tu le disais tout à l'heure – dans le Loir-et-Cher avec Daher et autres. On pourrait multiplier les exemples, il va y avoir besoin d'une mobilisation maximale et c'est cela, le vrai sujet.

Par conséquent, quelle que soit la décision nationale, Monsieur le Président, apportez-nous des réponses concrètes, mettez en place un comité stratégique, que nous soyons tous associés et non pas simplement spectateurs et commentateurs dans l'urgence au moment des sessions.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur COSYNS.

M. COSYNS.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, à mon tour, je veux remercier l'ensemble des acteurs, personnels et élus, qui ont eu la charge de mettre en œuvre toutes les mesures financières du BP 2019.

Ce CA appartient déjà à un autre temps. Il nous faudra désormais regarder l'avenir de notre Région avec des yeux différents, mais cela fera probablement partie de la discussion que nous aurons tout à l'heure en Décision modificative.

À la lecture de ce rapport, nous prenons acte de la poursuite de la stratégie budgétaire et financière que vous avez engagée depuis le début de votre mandature. Les indicateurs sont bons, qu'il s'agisse de l'endettement, de l'épargne brute, des dépenses de fonctionnement ou du niveau d'investissement. Tous ces indicateurs progressent. Certes, tout cela est favorisé par une meilleure activité économique en 2017, avec notamment la CVAE, vous l'avez dit tout à l'heure, qui a progressé de plus de 20 millions d'euros, mais aussi par les produits sur les cartes grises, les ventes de voitures, et sur la TICPE. Une fois n'est pas coutume, ce sont pour nous des motifs de satisfaction.

Je ne vais pas reprendre toutes les politiques de ce rapport, mais permettez-moi de dire que nous sommes moins satisfaits sur certaines de vos politiques d'intervention. Nous déplorons, comme vient de le dire Nicolas FORISSIER, un saupoudrage de crédits qui ne nous paraissent pas forcément indispensables. Je pense qu'un débat approfondi mérite d'être mis en place, notamment à travers la Commission des Finances, et que nous devons le faire de manière urgente. Encore faut-il que la Commission des Finances ne soit pas une chambre d'enregistrement.

Par ailleurs, compte tenu des données financières qui se sont répétées, vous auriez pu, en pleine crise sociale provoquée par les « gilets jaunes », faire un geste social envers les personnes qui travaillent et les entreprises dans notre Région, en acceptant le vœu de notre groupe qui avait proposé en son temps un allègement de la taxe fiscale sur les cartes grises et une réduction de la TICPE sur la part régionale. Vous l'aviez refusé, c'est bien dommage.

Un mot sur les fonds européens. Lors de la Commission des Finances – vous allez dire que c'est ma marotte –, cela fait longtemps qu'on me promet de m'expliquer le fonctionnement financier de ces fonds. Je n'ai pas l'impression que j'ai été écouté, puisque nous n'avons pas été réunis. Malgré tout, compte tenu de ce qu'on peut voir dans ce rapport, je vais faire preuve d'un peu de prudence dans ce que je vais dire. Nous sommes à un an et demi de la fin des contrats européens, et le niveau de consommation de la Région, même s'il est meilleur que sur le plan national, me fait dire qu'il n'est pas extraordinaire. À un an et demi, nous sommes à 46 % pour l'engagement et à seulement 27 % pour les paiements. Ce sont les dernières données que j'ai.

Je pense, là aussi, que la difficulté – vous n'êtes pas totalement responsables de cela, il y a probablement la SP, la DDT –, c'est qu'on décourage nos porteurs de projet par la complexité à mettre en œuvre un projet. Ne pourrions-nous pas imaginer une vraie simplification ? C'est vraiment le maquis. Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve ? Nous avons à notre disposition des crédits, mais, par manque de clarté dans la mise en œuvre des dossiers, nous ne pouvons pas consommer.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que pour notre groupe ce sera une abstention.

Merci.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci.

Madame PIDOUX. Je vous ai réveillée, je suis désolé !

Mme PIDOUX.- Je travaillais, en plus. Ce n'est pas juste !

(Rires)

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureuse de vous retrouver tous après ces longs mois, cette longue période pendant laquelle nombre d'entre nous ont été hyperactifs, à proximité des territoires, mais aussi parfois dans nos professions, aux côtés de ceux qui avaient besoin de nous. Je suis donc très heureuse de vous retrouver.

La présentation du Compte administratif nous permet de faire un bilan de l'année 2019, qui a été une année riche en engagements. Il est vrai qu'aujourd'hui on a l'impression que cette année, c'était il y a mille ans. Non, c'était il n'y a que six mois et je ne crois pas que ce ne soit qu'une simple formalité, car parler du Compte administratif, c'est aussi parler du bilan de santé de notre collectivité, faire un constat qui est partagé par tous que l'état de notre collectivité est bon et qu'il nous permet d'être aux côtés de chacun et de chacune sur nos territoires dans ce contexte si particulier. Sans une collectivité bien gérée, nous n'aurions pas pu mettre en place les actions qui l'ont été aujourd'hui.

Aujourd'hui, on va vous parler de tourisme, de culture, d'économie, de transports. J'ai choisi, dans ces nombreux chantiers qui ont été engagés en 2019 et qui ont projeté notre Région vers un horizon beaucoup plus lointain, de vous parler de la politique jeunesse.

En 2019, le Président de Région avait dit que 2019 serait l'année de la jeunesse, et, sans rougir, nous pouvons dire que nous avons été au rendez-vous. Yep's a trouvé un public et une offre, permet d'avoir un portail unique pour les plus jeunes avec un volet culture, un volet sport, un volet scolarité. Nous avons lancé la dématérialisation des livres scolaires tout en maintenant la gratuité des contenus pédagogiques et en offrant une agilité aux équipes pédagogiques avec le droit de recourir à la dématérialisation ou aux documents papier. Pour permettre ce déploiement, nous avons mis en place un dispositif pour les plus défavorisés avec une possibilité de se doter d'un ordinateur pour 100 euros pour les publics les plus en difficulté. Nous avons permis également la mobilité des jeunes, ce qui est très important dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, une mobilité qui respecte les enjeux environnementaux, avec la carte Rémi et les nombreux partenariats que nous avons liés avec les autres Régions pour pouvoir visiter notre Région, vivre dans notre Région mais aussi découvrir ce qui se passe de l'autre côté de la Région. Nous avons permis, avec de bons résultats financiers, le maintien de la gratuité des transports scolaires, ce qui est une belle politique de 12 millions d'euros mais qui est aussi un choix politique que nous assumons et qui ne grève pas notre situation budgétaire ; c'est sans doute l'essentiel. Ces mesures, c'est pratiquement, pour les familles, 1 000 euros par enfant qui sont redistribués vers nos territoires.

Ces politiques sont essentielles pour bien vivre dans notre Région, pour aussi faire en sorte que les jeunes s'impliquent dans notre Région et qu'ils voient à quel point on compte sur eux pour les années à venir et qu'ils sont les forces vives de nos territoires. On dit souvent que la politique est une affaire de choix, notre majorité a fait le choix de préserver le pouvoir de vivre des familles dans le respect des enjeux environnementaux.

M. GRICOURT, président de séance.- Merci, chère collègue.

Anne LECLERCO.

Mme LECLERCO.- Monsieur le Vice-président, chers collègues, rapport d'activité 2019. Eh bien moi, je tiens à souligner que 2019 a été aussi l'année de la santé, l'année de notre plateforme 100 % Santé.

Cette plateforme, cela a d'abord été, tout au long de l'année 2019, un large travail de concertation sur ce fort enjeu pour la Région, cela a été un important travail de concertation avec le CESER. Nous avons organisé un certain nombre d'auditions, d'ateliers sur les thématiques primordiales en santé dans notre Région et nous nous sommes retrouvés ensemble, Conseil régional, CESER et de nombreux acteurs de la santé, à Tours le 26 novembre dernier, où nous avons pu faire aboutir cette plateforme 100 % Santé. Nous l'avons fait à Tours, lieu symbolique en termes de santé pour notre Région, puisque c'est le lieu de la Faculté de médecine de notre Région.

Nous y avons débattu longuement, nous avons affiché nos 4 ambitions et nos 20 priorités. Quelques rappels.

Une augmentation, dans la formation de nos étudiants paramédicaux, déjà, dès l'année 2019, avec une ambition de plus 25 % dans les formations d'aide-soignant, d'infirmier et de masseur-kinésithérapeute, dans les 5 ans. Surtout, nous avons insisté et avons mis une pression forte, sur ce qui est un problème de notre Région, pour une augmentation du nombre de médecins formés en Région. C'est une augmentation pour ouvrir ce qui ne s'appelle plus un numerus clausus mais un nombre de places pour les étudiants et, surtout, nous voulons augmenter le nombre d'internes à la hauteur des étudiants formés. C'est un premier progrès et il faudra continuer pour que cela continue dans les prochaines années.

Une fierté : la création et l'intégration de l'École de masseurs-kinésithérapeutes régionale à l'intérieur d'une université, l'Université d'Orléans, donc en convention avec l'Université de Tours. C'est un accord, une collaboration que nous trouvons très fructueuse.

2019, cela a aussi été la poursuite de notre d'activité d'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyens, avec symboliquement la 100^e maison de santé pluridisciplinaire, inaugurée à Neuvy-Saint-Sépulchre. Les objectifs sont fixés à 125 pour les prochaines années.

2019, c'est aussi l'accentuation de notre politique de prévention, et je prendrai un exemple, sur lequel nous reviendrons au cours de cette session, qui est l'étude qui a été menée sur la sensibilisation des habitants de notre Région aux perturbateurs endocriniens.

Et, surtout, ce jour du 26 novembre 2019 a été la décision de recruter 150 médecins généralistes salariés dans notre Région, à répartir sur l'ensemble de notre Région. C'est un fort engagement, nous en reparlerons, notamment au niveau de la DM1.

Je voudrais conclure en disant que la crise que nous venons de vivre, difficile pour beaucoup d'entre nous et difficile particulièrement pour tous les professionnels de santé, ne peut que nous renforcer et prouve que nous avons eu raison de nous donner les moyens d'agir dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci.

Monsieur LECOQ.

M. LECOQ.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le rendez-vous est pris tous les ans, l'examen de ce Compte administratif de notre collectivité, au-delà de l'obligation légale prévue par les textes, est l'occasion de se prononcer sur les réalisations effectives de la Région.

Notre Région évolue dans un contexte de plus en plus difficile, vous l'avez dit, le gouvernement nous prive de notre autonomie fiscale, donc de notre autonomie financière. Mais ce Compte administratif n'est pas simplement le bilan d'une situation financière. Il s'analyse au regard des engagements politiques que vous avez pris et qui ont été traduits d'ailleurs dans les budgets primitifs.

L'examen des dépenses et des recettes effectives de l'année précédente n'a jamais été véritablement vécu comme un temps fort du travail de notre assemblée, Monsieur le Président. Ce Compte administratif, néanmoins, vaut la peine qu'on s'y arrête. En effet, il met en évidence les taux d'exécution, les difficultés, les contraintes et les enjeux qui marqueront l'avenir.

Dans ce contexte, vos ambitions se heurtent aux contraintes budgétaires, et nous voyons souvent d'ailleurs que l'ajustement se fait sur les dépenses d'investissement. Sur les lycées, par exemple, une progression des dépenses de fonctionnement par rapport à 2018, et notamment une hausse des dépenses de personnel, plus 3,5 %, qui s'explique par des évolutions de carrière des agents, justifiées également au niveau des lycées par la poursuite du plan de déprécarisation après la fin des emplois aidés. S'agissant de l'investissement, la Région doit assumer, en plus de la construction et de la rénovation des lycées, des coûts de plus en plus importants en matière d'équipements, notamment pour le numérique, mais aussi pour les sections professionnelles où nous sommes contraints de suivre une évolution de plus en plus rapide des filières.

Monsieur le Président, nous constatons depuis quelques années une baisse tendancielle du volume des investissements immobiliers, avec, de surcroît, des réalisations inférieures aux prévisions, et la crise que nous traversons et que nous allons traverser va accentuer cette tendance avec beaucoup de retard sur les chantiers.

C'est pourquoi il serait, je pense, utile et judicieux d'évaluer la pertinence des politiques dans le domaine de la vie lycéenne, de la vie citoyenne et même de l'apprentissage, d'en mesurer l'efficacité, de ne pas disperser les moyens, sujet d'ailleurs d'actualité.

Sur les dossiers discutés en Commission Lycées, notamment pour l'action de formation aux primo-arrivants, une subvention de 65 000 euros, ou bien sur certaines actions relevant de la propagande en faveur de l'Union européenne, de la propagande en faveur de l'immigration de masse, et ce ne sont là que quelques exemples, il y aurait beaucoup à dire et surtout quelques économies à faire.

Enfin, j'aurais souhaité, Monsieur le Président, à la lecture de ce Compte administratif ou du rapport d'activité, trouver davantage de chiffres et d'informations, en particulier sur la restauration, la lutte contre les gaspillages alimentaires, les travaux d'isolation, le bilan du contrat de performance énergétique, le bilan des divers projets éducatifs. Tout cela n'est pas très lisible.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci.

Madame RIVET.

Mme RIVET.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots à mon tour, après Anne LECLERCQ, sur les politiques dont j'ai la responsabilité.

Je commencerai par le dispositif « A vos ID », même s'il n'y a pas de différence majeure, au sens que le dispositif continue à se déployer d'une année sur l'autre. Je voudrais souligner à quel point les initiatives qui se sont déployées ces dernières années trouvent parfois des aboutissements heureux, et je pense que beaucoup d'entre vous ont été satisfaits, se réjouissent d'avoir sur leur territoire de telle initiative en faveur de la solidarité, en faveur des circuits courts, en faveur, d'une manière générale, des partenariats qui permettent aux territoires d'être plus résilients. Ce dispositif continue à se déployer et c'est une bonne chose.

J'évoquerai ensuite les politiques de l'environnement d'une manière générale. Anne LECLERCQ a parlé, pour 2019, de l'étude sur les perturbateurs endocriniens, dont nous verrons un résultat en soirée.

2019, c'est aussi, et on en parlera demain, la première année de l'Agence régionale de la biodiversité, qui est en train aussi de se déployer sur notre territoire et qui est une des premières agences de la biodiversité de notre pays. C'est une bonne chose pour notre territoire aussi.

Là, il manque un peu de mes collègues berrichons, 2019, c'est l'année du vote de l'étude d'opportunité sur le PNR Berry, qui poursuit son petit bonhomme de chemin, puisque nous en sommes aujourd'hui à une attente de l'accord du Préfet de Région sur la poursuite des travaux, mais c'est aussi une étude qui a abouti et qui permet aux territoires de travailler pour l'avenir.

Enfin, je vais m'arrêter aux politiques de l'eau. Charles FOURNIER a évoqué tout à l'heure les préoccupations qu'on pouvait avoir sur ces politiques.

2019, pour la Région, c'est une année de signature d'une nouvelle convention avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une convention qui met en exergue le travail sur les pollutions diffuses. Par ailleurs, nous avons continué la signature des contrats territoriaux sur le territoire, avec deux supplémentaires, et nous espérons petit à petit couvrir tout le territoire. Je voudrais saluer le travail des binômes, élus et techniciens, qui sont mobilisés autour des questions de l'eau sur les différents bassins de la Région. Les territoires sur lesquels sont signés les contrats ne sont pas toujours évidents, ce sont des territoires qui sont des bassins-versants. Pour autant, le travail qui est effectué est important et, en particulier, il va s'avérer de plus en plus important dans les années à venir, même s'il a pris du retard du fait du transfert de la compétence GEMAPI. Il faudra, dans les années à venir, continuer et renforcer ces politiques si importantes, alors qu'on attend avec le changement climatique des étages de plus en plus sévères. Nous avons poursuivi la politique du Plan Loire Grandeur Nature, et nous aurons dans les mois à venir à retravailler sur ce Plan Loire et à la mise en place d'un nouveau plan et de ses outils, mais là, on est déjà sur l'année 2020.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci, Madame RIVET.

Madame SINSOULIER-BIGOT.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

À l'heure de ce bilan de l'année 2019, je reviendrai bien sûr sur cette année qui restera l'année de la Renaissance pour nous, en Région Centre-Val de Loire.

Comme vous le savez, cette année 2019 avait été choisie comme année de référence pour célébrer cette grande période, en sachant que c'était l'anniversaire de la mort de Léonard de VINCI, la pose de la pierre du château de Chambord et la naissance de Catherine de MÉDICIS en Italie.

Sur cette base, on aurait pu penser que cette année allait être une année assez commémorative, mais, tout au contraire, le Président BONNEAU, l'ensemble de l'Exécutif, des élus a voulu au contraire quelque chose d'extrêmement festif et surtout lié à une hybridation de savoirs. C'est ainsi que nous avons lancé cette grande année en 2017 au Salon VivaTech à Paris, justement pour placer cette année Renaissance sous le thème des nouvelles technologies. En effet, la Renaissance a été un moment de croisement des disciplines, de croisement et de déplacement des artistes. Nous avons aujourd'hui de nombreux châteaux, de nombreux édifices dans notre Région qui témoignent de cet apport des artistes, notamment d'Italie. Ainsi, durant cette année 2019, nous avons voulu relier le patrimoine, la création, le numérique.

Très rapidement, nous avons senti un engouement autour de cette année Renaissance. Nous nous étions donné, comme une boutade, l'objectif de 500 événements pour ce 500^e anniversaire, et nous avons allègrement dépassé les 700 événements, 1 000 porteurs de projets. Les chiffres de fréquentation ont bien sûr été là, avec une hausse de 11 % de la fréquentation pour les grands sites touristiques.

Mais, au-delà des chiffres, ce qui me semble surtout important de dire, c'est à quel point notre collectivité a été en capacité de fédérer les énergies. Nous avons été vraiment vus comme la collectivité chef d'orchestre de cet événement, capable de fédérer les énergies, capable de créer un fil rouge, et je pense que dans les prochaines années, il sera important de garder ce marqueur très important d'une collectivité en capacité de fédérer les énergies.

C'est pourquoi, très rapidement, dès la fin de l'année 2019, le Président BONNEAU a souhaité poursuivre cette démarche et a lancé les Nouvelles Renaissances, avec cette année 2020 qui devait notamment être consacrée à la gastronomie avec la labellisation Goût de France du ministère des Affaires étrangères. La crise sanitaire, comme vous le savez, a interrompu, mis en pause ce grand élan avec un repas qui devait se tenir en avril. Ce n'est que partie remise et l'ensemble de cette programmation des Nouvelles Renaissances va se poursuivre à partir de la fin de l'année 2020 et se poursuivra les années suivantes.

Cette année 2019, sur le secteur de la culture, restera donc marquée par cette nouvelle énergie de l'année de la Renaissance.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci.

Madame BEAULIER.

Mme BEAULIER. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, dans ce Compte administratif, vous consacrez une mini-partie à la promotion de l'artisanat. Deux éléments nous alertent.

- D'une part, la faible place accordée dans le document et dans les budgets à la promotion de l'artisanat face à celle accordée à l'économie sociale et solidaire, qui absorbe à elle seule 35 % du budget de fonctionnement. Votre préférence est donc nette et précise.

- D'autre part, les actions de promotion de l'artisanat sont vraiment axées sur de grosses opérations, des salons régionaux et nationaux. Votre soutien sur ces derniers est essentiel. Cependant, il faut absolument le compléter par un soutien de la Région à des manifestations plus petites, à savoir l'ensemble des petits marchés et salons, car ce sont eux qui assurent la bonne santé économique des artisans.

C'est d'autant plus important cette année que les salons et petits marchés de toute taille sont progressivement annulés. C'est d'ailleurs le cas pour les artisanats de Chartres que vous citez dans le document, l'édition 2020 étant annulée et remplacée par un salon virtuel. Là, nous sommes au début de l'été, les dossiers d'inscription pour les marchés artisanaux et de fin d'année, les marchés de Noël commencent à circuler. Les artisans sont particulièrement inquiets cette année. Alors, c'est vrai que cet artisanat ne représente qu'une toute partie de l'économie, mais il compte quand même.

La même problématique revient. Ces marchés ou ces salons seront-ils réservés aux professionnels uniquement ? En effet, une trop grande partie de ces marchés sont organisés en toute illégalité et/ou livrent en pâture les artisans à la concurrence déloyale de trois types de profils.

- Les premiers sont les particuliers, non immatriculés – la « copine » de l'organisatrice, la collègue du maire –, qui se cachent avec l'aide des organisateurs et, à tort, derrière la loi L. 310 du Code de commerce.

- Le second groupe est composé des associations, qui ont le droit de vendre à perte, contrairement à l'artisan qui, lui, n'en a pas le droit et ne le peut pas, car il a un salaire à tirer de son travail, à l'inverse des associations, dont la masse salariale est financée pour bon nombre d'entre elles par de l'argent public. Je vous renvoie au tableau.

- Le troisième groupe est composé de personnes, certes immatriculées, mais dont l'activité artisanale n'est qu'un leurre destiné à autofinancer leurs loisirs et qui, de fait, cassent les prix.

Pour conclure, Monsieur le Président, si vous souhaitez aller plus loin, avec des petites choses, dans la promotion de l'artisanat et protéger votre artisanat, être, comme disait le Président en introduction, dans la relance, participer à cet élan de relance, déjà, vous pourriez mieux répartir les budgets et ne pas financer aussi massivement certains des acteurs de la concurrence déloyale de l'artisanat, à savoir l'ESS.

Par ailleurs, nous vous encourageons à consacrer un maigre budget qui correspondrait à l'envoi d'environ 2 000 courriers à l'ensemble des collectivités locales dont des maires, donc à des élus présents ici, en précisant que vous, en tant qu'acteur du soutien économique de l'artisanat, vous demandez que le cadre légal soit strictement respecté quant à l'organisation de ces divers marchés et qu'à ce titre, les particuliers ne peuvent y participer. Vous pouvez également rappeler que l'utilisation de la mention d'artisanat et de ses dérivés est encadrée par la loi, que le fait-main, les loisirs créatifs, l'associatif n'est en aucun cas de l'artisanat. Enfin, vous pouvez affirmer que la priorité absolue doit être donnée à l'artisan, dont c'est l'activité principale.

Je vous remercie.

M. GRICOURT, président de séance.- Monsieur COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Vous nous présentez là un Compte administratif qui présente un taux d'exécution bon, voire excellent si on le compare à d'autres collectivités, je pense qu'il faut le souligner, et avec une amélioration du profil de la dette qui est quand même assez intéressante ; vous avez bien profité des bons taux des marchés.

Toutefois, il me semble qu'il y a quelques occasions ratées.

Je ne reviens pas sur les questions de fond, puisque, finalement, c'est l'exécution du budget qu'on a déjà discutée l'année dernière et j'avais déjà fait la même remarque sur le sujet. Mais, sur la forme, je regrette, une fois de plus, qu'on n'ait pas de comparaison avec les années précédentes. Cela avait déjà été demandé l'année dernière. Il y a de nombreuses collectivités qui présentent des Comptes administratifs avec des éléments sur plusieurs années, ce qui n'est pas le cas ici, sauf pour des ratios intermédiaires. Je pense que c'est le premier raté.

Le deuxième, c'est qu'on avait lancé il y a quelques années un projet Open Data qui commence à avancer, et je regrette que ce Compte administratif, une nouvelle fois, ne soit pas présenté de manière numérique, de sorte que les associations, les citoyens qui sont en demande de plus de transparence et d'un regard plus affûté sur les finances publiques, puissent accéder à ces données et être capables de les exploiter.

Cela me permet de faire une transition sur le sujet du numérique, et ce Compte administratif montre, je pense, qu'on n'est pas tout à fait à la hauteur des enjeux sur le sujet. J'avais évoqué, à l'époque où j'avais la délégation sur le numérique, l'ambition qui à mon avis devait être nécessaire, de couvrir 100 % du territoire par la fibre optique, mais on n'y est toujours pas. Ce n'est pas uniquement la faute de la Région, car ce sont plutôt les départements qui sont à la manœuvre, mais je regrette qu'on n'arrive pas à presser les départements sur le sujet. Mon collègue derrière moi dit que l'État est également concerné et je dis la même chose au niveau de l'État à mes interlocuteurs.

Finalement, cette crise du Covid nous a montré une fois de plus l'importance du numérique, l'importance des réseaux, avec le télétravail qui s'est développé, et on voit bien que, à mon avis, la collectivité ne va pas assez vite sur le sujet, aussi bien sur la question de la fibre que sur la question de l'accompagnement des populations en difficulté. Je regrette que, sur l'année 2019, on n'ait pas réussi à mettre en place, malgré l'investissement du conseiller délégué Valentino GAMBUTO, dont je ne doute pas de la bonne volonté sur le sujet, des dispositifs autour de l'accompagnement des personnes en difficulté autour des tiers-lieux. Cela n'apparaît pas dans le Compte administratif et je pense qu'il faudrait que ce soit fait assez rapidement.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur le Compte administratif.

Merci.

M. GRICOURT, président de séance.- Merci, cher collègue.

Nous avons Madame de CRÉMIERS. Elle n'est pas là.

Madame MAINCION.

Mme MAINCION.- Merci de me donner la parole. Monsieur le Vice-président, chers collègues, je serai rapide. Mon intervention concerne le rapport d'activité développement durable, comme chaque année.

D'abord, merci pour ce bilan très complet qui, de toute façon, est obligatoire, je le sais bien, mais qui nous permet d'avoir une vision moins éparse de ce que nous vivons au fil des sessions et des commissions permanentes et d'avoir un bilan complet.

Simplement, il y a un indicateur – je vais revenir sur les indicateurs – qui m'a vraiment intéressée, qui est celui de l'opération de décrochage scolaire. Effectivement, je rejoindrai pour une fois les propos de Jean-Patrick GILLE. Il y en a eu 3 000 qui ont été pris en charge l'an dernier, ce qui est un chiffre considérable, et cette année, effectivement, je pense que, malheureusement, la mission sera au-delà.

Cela permet aussi de constater qu'il y a beaucoup d'appels à projets, ce qui rend la comparaison d'une année sur l'autre plus compliquée. Je reviens aussi – cela a été dit pour le Compte administratif, mais je le redis comme chaque année sur ce rapport d'activité – sur le fait qu'il n'y a pas de persistance d'indicateurs qui puissent nous donner une évolution de notre assemblée d'une année sur l'autre. Je l'ai déjà dit et je le redis, il me semble quand même que sous la mandature précédente, un gros travail avait été fait, dans le cadre de l'Agenda 21, sur les indicateurs de développement durable. À ce que je vois, ils ont tous été abandonnés et je pense qu'il serait important d'en reprendre. Il y en a notamment un qui est vraiment intéressant pour notre collectivité qui n'a pas à en rougir, qui est celui de l'efficacité énergétique, qui permet de comptabiliser, année après année, sur les puissances installées, cumulées, pendant la mandature et annuellement.

Je m'interroge par exemple, quand on compare d'une année sur l'autre, sur le Forum de l'orientation. Au Forum de l'orientation, nous avons tous les ans le nombre de visites, alors que, cette année, on n'a qu'un tout petit paragraphe. Est-ce que, par exemple, c'est quelque chose qui devient obsolète ? Pourquoi pas, il faut savoir en tirer les conséquences, et peut-être que nos jeunes préfèrent les réseaux sociaux, préfèrent s'informer autrement. Je trouve que ce sont des conclusions que nous pourrions tirer ensemble.

Je voudrais aussi dire qu'il y a certains chiffres difficiles à comprendre, même s'il y a sûrement une explication, notamment un chiffre qui m'intéresse beaucoup sur les EHPAD. Sur les crédits réservés, dans les conventions Département/Région, entre ce qui a été donné l'an dernier, soit 29 millions d'euros, et ce qui est donné cette année, 27 millions d'euros, je voudrais savoir s'il n'y a pas, dans les conventions sur ce thème, des modifications qui ont été apportées.

Et, pour donner un autre exemple toujours sur les EHPAD, on nous dit en 2018, donc l'an dernier, qu'il y avait 7,7 millions d'euros qui étaient engagés, dont 1,3 million en 2018. Or, cette année, on nous annonce 11 millions dont 1,4 million en 2019, ce qui veut dire, si je comprends bien, qu'on a engagé 1,4 million d'euros supplémentaires, mais 7,7 plus 1,4, cela ne fait pas 11 millions. Il y a sûrement une explication, mais si ce sont des corrections à apporter, il faut les apporter. Sinon, il convient de donner des explications.

Il y a plusieurs autres points que je ne vais pas énumérer. C'est vrai que c'est un rapport qui m'intéresse, mais, je le redis, sur tout ce qui a trait au développement durable, il faut vraiment, s'il vous plaît, reprendre des indicateurs, car on n'a pas ces évolutions, dans lesquelles il y a eu pourtant des politiques de votées.

Voilà, je vous remercie.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci, Isabelle MAINCION.

Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur la politique, comme l'a dit un de mes collègues, qui correspond à la plus forte politique de la Région en termes financiers, c'est-à-dire les transports.

Quelques mots pour vous parler de la politique emblématique qui a été menée en 2019, ses déclinaisons et les perspectives qu'on a aujourd'hui en 2020 et demain, après la sortie du confinement.

Nous avons voulu, à travers cette politique tarifaire, remettre plus de personnes dans les trains, par une politique commerciale, hier et aujourd'hui, très incitative et offensive. Cela a consisté en quoi ? Cela a été bien sûr les fameuses cartes de réduction, que tout le monde a dans l'hémicycle, Rémi Liberté, Rémi Liberté Zen, Rémi Jeune – ce dernier, il y en a peu dans l'hémicycle –, Rémi Senior – quelques-unes ! – et les Pass Découverte pour que vous alliez découvrir un peu la Région.

Je le rappelle, dans le rapport, il y a 100 000 cartes à fin 2019, et c'est 130 000 aujourd'hui, soit une année après, puisque cela a été mis en place en mai 2019. C'est donc un succès, cela progresse et a amené trois choses. Cela a été un engagement, on ne le dit pas assez, de 6 millions d'euros de pouvoir d'achat redonnés à l'ensemble des habitants de la Région pour qu'ils prennent le train, pour qu'ils prennent les transports en commun, car il n'y a pas que le train, l'ensemble des transports en commun. Cela a été un engagement de 6 millions d'euros de pouvoir d'achat. Le résultat, je l'ai dit, c'est une fréquentation qui a été en hausse et, surtout, un chiffre d'affaires qui a été, sur la fin d'année 2019, en forte hausse.

Alors, c'est vrai qu'on a eu en 2019 la crise des Gilets jaunes et le classique mouvement social dans les transports ferroviaires, sans compter, en début d'année 2020, la crise du Covid et là, aujourd'hui, on a un vrai choc pour les transports publics, puisque depuis quelques jours, depuis la sortie du confinement, on n'a que 20 à 30 % de fréquentation dans les transports en commun.

Alors, on aurait pu envisager, comme certains le pensent et comme certains le disent, la suppression de lignes, la suppression de dessertes. On a fait le choix inverse, on a dit qu'on faisait le pari du transport public ferroviaire et routier et on a décidé de faire le pari d'une relance commerciale, ce que j'ai présenté il y a quelques jours. Le week-end dernier, on a dépassé les 55 % de fréquentation dans la Région, ce qui n'est pas encore satisfaisant mais on voit que cela progresse.

Et, pour vous donner une lueur d'espoir sur la fréquentation et l'usage quotidien des transports publics, ce matin, on a décidé – je vais être précis, je vais vous le lire – la chose suivante : sur le 14034, le Paris-Orléans, qui était en deux automotrices, mais, demain matin, suite à la demande des usagers, on le passera en unité multiple 3 et, à partir de la semaine prochaine, ce seront des rames Corail à 9 voitures qui circuleront sur ce train, car le train commence à être plein. Les usagers, avec qui nous avons une relation quotidienne et même en temps réel, nous ont dit « on a besoin de plus rames, car les trains commencent à se remplir ». C'est une bonne chose, il faut continuer à aimer le train, à aimer les cars, les cars Rémi, dans la mesure où il y a un enjeu social, un enjeu environnemental, ainsi qu'un enjeu d'aménagement du territoire.

Nous croyons au transport public, nous avons conduit des politiques fortes, des politiques commerciales, nous continuons à le faire, il faudra continuer. Les résultats ont été bons et seront bons demain grâce à nos politiques publiques et commerciales.

Merci.

(Applaudissements)

M. GRICOURT, président de séance.- Merci. Merci, Philippe FOURNIÉ.

Chers collègues, je vais répondre aux uns et aux autres, et je vous prie de m'excuser si c'est un peu dans le désordre.

- Déjà, je souhaite commencer par remercier Monsieur CHASSIER pour son indiscretion sur les talents méconnus de Guillaume PELTIER, en l'occurrence la danse du ventre, et je propose pour terminer en beauté cette session que Guillaume nous fasse une démonstration demain. Nous en serons satisfaits, puisque, dans notre groupe, nous sommes des défenseurs du monde des cultures et des cultures du monde, donc la danse du ventre sera la bienvenue dans cette assemblée.

(Applaudissements)

- Pour être un peu plus sérieux, je vais évoquer les comparaisons entre 1998 et aujourd'hui, qui ne tiennent pas, Monsieur LECOQ. En effet, vous le savez, il y a eu tous les transferts de compétences, qui plus est, depuis la loi NOTRe, qui ont fait de notre collectivité régionale, beaucoup plus qu'hier, une collectivité de services, de services publics, aux publics, et, évidemment, avec un impact sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, avec une évidente mobilisation de crédits sans pareille entre la fin de l'année 1998 et aujourd'hui.

Le visage des collectivités régionales n'est évidemment plus le même du tout, et cela a un impact, un impact bien sûr sur la capacité d'investissement. Mais, je le rappelle et ce Compte administratif le confirme, une capacité d'investissement qui, pour notre Région, est restée forte, ambitieuse et même au-delà des prévisions pour l'année 2019, en dehors des fonds européens et des TET.

- On a, dans le domaine économique, l'évocation, par Madame BEAULIER, de l'artisanat. Notre collègue Harold HUWART aura la possibilité, lors de l'évocation du rapport suivant, de rappeler l'engagement fort de la Région.

Je crois qu'on ne peut pas opposer l'artisanat et les autres modes d'activité économique, dont l'économie sociale et solidaire qui, dans nos territoires, joue un rôle majeur. J'ai d'ailleurs eu l'occasion hier, dans un atelier que j'animais avec Charles FOURNIER, de confirmer qu'il y a beaucoup de secteurs où l'économie sociale et solidaire pourrait prendre encore plus de place aujourd'hui dans nos territoires ruraux notamment, mais aussi dans nos territoires urbains, sur des champs d'activité qui ne sont pas portés par l'activité économique qu'on va qualifier de traditionnelle. Nous n'opposerons donc pas l'économie sociale et solidaire à l'artisanat. L'artisanat a une place majeure dans notre pays, le soutien que lui apporte la Région est sans faille, et puis il ne faut pas regarder que les aides directes, car le soutien à l'artisanat se fait aussi à travers tous les plans d'investissement de nos collectivités et au plus près des territoires.

Et, le soutien à l'artisanat, c'était, avant le transfert de compétence ou la reprise de compétence de l'apprentissage, vous le savez, une Région exemplaire, la première région à consacrer autant, par habitant, à l'apprentissage. Et quand on parle d'apprentissage, on parle aussi du soutien toujours réel, effectif de notre collectivité aux CFA, sur l'accompagnement de l'immobilier, la reconstruction des CFA, avec, en cours de réalisation, le nouveau CFA interprofessionnel de Blois, on peut dire du Loir-et-Cher, pour lequel la Région engage 25 millions d'euros.

- On a, parmi les questions qui ont été abordées, celle de Monsieur COSYNS sur le saupoudrage de crédits. C'est vrai qu'on peut objectivement observer ici ou là – c'est le cas dans toutes les collectivités – ce qu'on pourrait appeler du saupoudrage, et il faudra peut-être demain essayer, surtout dans une période de contraintes budgétaires, de mieux identifier le soutien à certaines actions. D'ailleurs, vous êtes en contradiction avec Madame BEAULIER, que je viens de citer, puisqu'elle attend, elle, du saupoudrage dans l'objectif d'accompagnements de petits marchés, mais je crois que ce n'est pas la vocation de la Région. En tout cas, oui, il faut regarder

cela de près, cela fait écho à la politique d'évaluation des politiques publiques, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

La Directrice générale des services a lancé un gros travail sur ce sujet de l'évaluation des politiques publiques avec l'accompagnement d'un cabinet, et nous aurons l'occasion de partager ce sujet, qui va nous permettre, dans les mois et les années qui viennent, d'être beaucoup plus efficaces sur cette évaluation, car nos services n'ont pas forcément le temps, ou il faudrait que nous soyons en capacité de créer des emplois spécifiques pour cela, et n'ont pas forcément non plus, aujourd'hui en tout cas dans nos ressources humaines, les compétences spécifiques pour cette évaluation.

- Pierre COMMANDEUR a évoqué l'importance du numérique. Évidemment, Pierre, on a pu le mesurer plus que jamais dans cette période, que ce soit pour le fonctionnement des services publics, des entreprises privées ou pour les apprentissages éducatifs de nos jeunes, jusqu'à l'enseignement supérieur, avec, au début aussi, des difficultés.

Je rappellerai simplement que la Région s'est engagée, en dehors de son champ de compétences, et notre collègue Dominique ROULLET pourrait le confirmer, depuis de nombreuses années, à travers les CRST ; c'étaient plus de 170 millions d'euros auprès des territoires pour l'installation de la fibre optique. Je renverrai la balle en disant aux départements d'agir, et certains ont agi avec efficacité, quand on sait l'avancée en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire, dans un partenariat intelligent et efficace, qui nous permet aujourd'hui d'avoir des résultats sur l'installation de la fibre très satisfaisants.

- Sur les fonds européens, Monsieur COSYNS, les dossiers que nous allons partager demain nous permettront d'approfondir nos échanges, de vous communiquer des données. En tout cas, à la suite de votre intervention, je souhaite vous confirmer ce que je vous reconfirmerai demain, à savoir que les taux d'engagement dans notre Région, même s'ils peuvent apparaître insuffisants, nous en sommes d'accord, sont aujourd'hui dans la moyenne, la moyenne supérieure de toutes les régions de France. Nous avons eu des échanges, y compris pendant le confinement, avec la Commission européenne, et je peux vous assurer que nous sommes même devant certaines régions, avec un rattrapage intéressant cette année qui sera confirmé l'année prochaine.

Quant à la recherche de simplification, nous la défendons tous et cela fera partie justement des discussions pour le prochain plan opérationnel avec les instances nationales et les instances européennes. Demain sera l'occasion de repartager tout cela.

- Monsieur LECOQ, vous nous reprochez des aides, des accompagnements ou l'affichage du soutien à l'Europe.

Eh bien oui, nous l'assumons, nous sommes pour l'Europe, nous sommes pour l'Europe et, je dirais, plus que jamais, car cette crise... Tout à l'heure Guillaume PELTIER a parlé d'une mondialisation, d'une hypermondialisation. Moi, je suis de ceux qui considèrent que la mondialisation est une chance. Ce qui est un problème et qui a été démontré et mis en exergue par cette crise, c'est l'hyperlibéralisme économique et financier, mais la mondialisation, c'est l'ouverture des libertés, l'ouverture des échanges, l'ouverture des savoirs ; nous devons donc défendre la mondialisation. Et quand bien même, demain, nos pays et en particulier l'Europe vont travailler à la relocalisation d'entreprises, on sait très bien que tout ne pourra pas être produit à l'intérieur d'un pays et tout ne pourra pas être produit à l'intérieur de l'Europe, et nous aurons besoin de poursuivre ces échanges, mais avec, bien sûr, une mondialisation ou une économie qui soit plus réglementée, plus régulée, avec des protections et des règles qui, d'ailleurs, seront à l'avantage de tous les pays du monde, les plus faibles comme les plus riches.

Voilà ma position, et l'Europe doit plus que jamais être défendue, car je crois qu'elle est l'avenir de nos peuples.

- Pour conclure, je ne vais pas revenir sur les chiffres de ce Compte administratif. Les ratios ont été reconnus comme bons par Monsieur COSYNS et je les qualifierai, moi, évidemment, cela ne vous surprendra pas, de très bons, voire d'excellents.

On a une crise qui nous conforte dans les priorités qui sont celles de notre majorité depuis cinq ans, des priorités que nous devons amplifier dans certains axes de nos politiques publiques, que nous devons prioriser encore plus qu'hier, et je crois que nous aurons déjà une occasion de le faire à l'automne, avec l'accompagnement par la Région du plan de relance national.

En tout cas, l'exécution du BP 2019 est conforme aux orientations, aux engagements et aux prévisions que nous avons dans notre majorité, et c'est ce que nous retiendrons en conclusion de l'examen de ce Compte administratif 2019.

(Applaudissements)

Chers collègues, je dois soumettre au vote d'abord le Compte de gestion.

(Mis aux voix, le Compte de gestion 2019 est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER° / Écologiste
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur CUIGNACHE / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. GRICOURT, président de séance.- Je vous remercie.

Pour le Compte administratif.

(Mis aux voix, le Compte administratif 2019 est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR et Monsieur VERDIER

M. GRICOURT, président de séance.- Nous devons donner acte de la présentation du rapport d'aménagement et développement durable de l'année 2019.

Qui donne acte de la présentation de ce rapport ? Tous les groupes ? Je vous remercie.

(L'assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable à l'unanimité)

On va demander au Président de revenir.

(Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-président, rend le fauteuil de la présidence à Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président.- Merci d'abord à vous tous, merci de votre vote et de votre confiance et merci à Monsieur le Premier Vice-président d'avoir animé, j'en suis persuadé, de belle manière ces échanges et ces débats.

Nous poursuivons l'ordre du jour avec une communication. Il s'agit d'une communication sur les aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional en 2019, et j'appelle Harold HUWART, Vice-président chargé de l'économie pour présenter cette communication.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AIDES MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU COURS DE L'ANNEE 2019

(COMMUNICATION N° 4)

M. HUWART. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler aux collègues de cette assemblée que cette communication résulte d'une obligation communautaire visant à faciliter la transparence et le contrôle de nos dépenses par les institutions nationales et européennes.

L'idée, au sein de cette assemblée, c'est aussi d'en faire un moment de bilan et de mise en perspective de l'action économique régionale, encore plus que ne peut le permettre le Compte administratif.

Cette communication illustre la stabilité de l'action économique de la Région en 2019 par rapport aux années précédentes. Nous avons, cette année, aidé financièrement plus de 4 000 entreprises, les aides de la Région représentent une nouvelle fois entre 85 et 90 % des aides économiques distribuées sur le territoire régional. Nous avons progressé sur les partenariats entre le Conseil régional et les intercommunalités, puisque l'articulation s'est faite depuis le début du mandat sur ce point et nous avons maintenant atteint près de 70 intercommunalités sur 80 qui ont contractualisé avec la Région, ce qui est exactement le même chiffre que les intercommunalités qui ont contribué au Fonds Renaissance que nous avons mis en place au moment de la crise.

Il y a ce qui se trouve dans les tableaux, mais je voudrais attirer votre attention, non pas sur ce qu'il y a dans le tableau mais sur les marques de ce que nous voulons mettre en œuvre depuis maintenant plusieurs années.

Le premier point, c'est que, au-delà des aides économiques financières, notre objectif n'est pas de faire de la Région un guichet à subvention pour les entreprises, mais d'en faire un acteur de structuration des filières et de l'écosystème. Si vous regardez bien, ce qui est important, c'est de noter l'augmentation des actions de Dev'up, l'Agence économique régionale, dans laquelle siège le très honorable Jacques MARTINET, car c'est la structuration de nos partenariats avec les intercommunalités, c'est le renforcement de nos actions avec les pôles de compétitivité – je ne dirai pas les clusters, car, maintenant, cela fait un peu peur, mais les filières régionales qui sont un élément important. En effet, le bilan, quand même, de notre action économique en 2019, c'est que, sur les 25 plus gros investissements industriels de la Région, 17 viennent de la cosmétique et de la pharmacie, c'est-à-dire des deux filières que nous avons réussi à structurer le plus efficacement au niveau régional, ce qui est bien la preuve que la filiérification de notre politique économique, la structuration de l'écosystème et le renforcement des liens entre les entreprises et entre la Région et les entreprises, c'est ce qui donne de la visibilité au territoire et c'est ce qui décide les investisseurs à investir chez nous plutôt qu'ailleurs sur le territoire.

C'est une leçon qui se confirme d'année en année, qui est d'ailleurs un atout majeur maintenant pour traverser la crise, comme cela a été évoqué hier lors du Forum sur la relocalisation, et c'est aussi une leçon pour l'avenir.

Il y a un deuxième point sur lequel je voudrais, non pas conclure mais finir cette intervention. Depuis plusieurs années, avec François BONNEAU, nous vous indiquons la volonté de la Région, là aussi, de dépasser une logique de subvention et d'aller sur de nouveaux instruments financiers qui permettent à la Région d'intervenir différemment. Ainsi, vous voyez d'ores et déjà, dans le bilan des aides 2019, la réalisation d'un certain nombre de projets que nous avons mis en place en prévision d'un ralentissement économique à l'époque, même si, évidemment, nous ne pouvions pas imaginer la forme qu'il allait prendre ni l'ampleur qu'il allait avoir.

Aussi, j'attire votre attention sur le fonds de prévention des entreprises en difficulté, que nous avons créé le 1^{er} janvier 2019, que nous avons doublé une première fois et redoublé depuis le confinement, pour atteindre 2 millions d'euros.

J'attire votre attention également sur le fonds pour les TPE, qui était un fonds que nous avons construit avec la BPI et dont nous avons commencé, lors du dernier budget, à vous dire qu'on allait le faire évoluer vers un fonds de rebond, pour recapitaliser les entreprises qui étaient plutôt fragiles dans la perspective du ralentissement conjoncturel. Ce fonds « rebond », on l'a mis en place le premier jour du confinement, puisqu'il était déjà prêt, et on l'a redoublé depuis, étant donné qu'il atteint aujourd'hui 10 millions d'euros, en sachant qu'il y en a déjà 60 % qui sont consommés.

Il y a aussi les fonds que nous avons mis en place avec la BPI et, là-dessus, je voudrais faire un point sur l'artisanat, car cela a été évoqué lors du précédent débat. Les chiffres montrent, certes, qu'est inclus dans l'économie sociale et solidaire le soutien aux associations qui, certes, pèse lourd dans le budget économique, puisque c'est 10 millions d'euros, mais, pour l'artisanat, ce chiffre est clairement équivalent. De plus, je signale quand même, même si notre collègue qui nous a interpellés sur ce point n'est plus là, que, lors de la crise, sur 2 millions de masques distribués à plus de 3 000 entreprises, ce sont à 90 % les ressortissants des chambres de métiers et de l'artisanat qui en ont bénéficié, car on a tous participé à la distribution des masques avec les chambres de métiers, et c'est le réseau des CMA qui s'est présenté très largement lors de cette action.

Par ailleurs, le Fonds Renaissance que nous avons mis en place avec la Caisse des dépôts et les intercommunalités, les mêmes qui ont contractualisé avec nous au fil des différentes années, c'est 13 millions d'euros, ce qui est, en quelques mois, l'équivalent de deux fois un budget ordinaire de l'artisanat. C'est le signe de la volonté de la Région de permettre au commerce et à l'artisanat – et ce sont souvent les mêmes ressortissants puisque ce sont les métiers alimentaires et du tourisme qui sont au cœur du sujet – de passer cette étape, avec une action dont je peux remercier l'ensemble des élus intercommunaux qui nous ont fait confiance et qui aujourd'hui travaillent avec nous.

Aujourd'hui, je ne vais pas anticiper sur le débat suivant qui porte sur la Décision modificative sur le budget, mais il est clair qu'en deux mois, nous avons consommé l'équivalent d'un an de budget économique, ce qui appelle évidemment à des ajustements massifs à l'échelle du budget de la Région.

Mais je voulais simplement, pour conclure sur cette communication, vous signaler que les jalons que nous avons posés au fur et à mesure des années, et notamment en 2019 en prévision d'un ralentissement conjoncturel, nous ont été utiles dans la phase de confinement et sont plus que jamais nécessaires, puisqu'on s'achemine clairement, d'après les conjoncturistes, vers une crise qui ne sera peut-être pas aussi brutale que ce que des prévisions alarmistes décrivaient il y a un mois ou deux, mais qui sera particulièrement longue et, pour certains secteurs, véritablement structurelle.

Je n'irai pas au-delà, mais je voudrais simplement, en conclusion, signaler que, sur ce point, la crise du Covid-19 ne va pas, finalement, agir comme un événement qui contrecarre la politique économique de la Région, mais plutôt comme quelque chose qui nous oblige à accélérer.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-président, merci Harold.

Nous passons donc à la prise de parole pour les groupes.

Après cette présentation, Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce bilan des aides économiques 2019 appartient désormais au passé. Je ne surprendrai personne ce matin en disant que gouverner, c'est prévoir ; vous m'excuserez donc si je focalise mon attention sur notre avenir économique.

Je lisais dans la presse du jour, ce matin, que la Région s'enorgueillit d'un plan de relance à 100 millions d'euros, quand les autres plans de relance – je pense aux Hauts-de-France, à l'Île-de-France et à bien d'autres régions – sont à plus de 1 milliard d'euros. Notre Région n'est pourtant pas dix fois plus petite que les autres.

Vous êtes le président délégué de Régions de France, Monsieur le Président, donc le mieux placé pour l'échange de bonnes pratiques entre régions. Et pourtant, une rapide étude comparative des autres régions ce matin montre que la réalité est tout autre.

Aides à la relocalisation en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, aides directes non remboursables en Hauts-de-France, alors que chez nous, dans cette Région, ce sont les départements qui n'ont pourtant plus la compétence développement économique qui mettent en place, aux côtés des communautés de communes, cette aide directe dans une limite de 5 000 euros. Chèques-vacances que nous pourrions également citer, en Hauts-de-France, Régions Sud ou Grand Est, que vous avez toujours balayés d'un revers de la main. On réessaiera à nouveau aujourd'hui de vous faire changer d'avis, tant notre secteur touristique le nécessite.

Dans ce rapport teinté d'autosatisfaction, vous avez la prétention de vous autoqualifier chef de file du développement économique, alors même que les aides régionales n'augmentent que de 14 % quand celles des départements augmentent de 133 % et celles des intercommunalités de 212 %.

Guillaume PELTIER a eu l'occasion de l'évoquer ce matin, nous sommes préoccupés par la crise économique qui s'annonce. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, tout au long de cette session, des mesures concrètes dans le cadre d'un plan de relance.

Qu'il s'agisse de préférence régionale dans les marchés publics, de lutte contre le travail détaché déloyal, de mise en place de bénévoles pour les allocataires du RSA ou de chèques-vacances, ou encore de TVA à 0 % dans la vente directe, je suis certaine que vous les étudierez avec attention et sans dogmatisme.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame de PÉLICHY.

Pour le groupe Écologiste, Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX. - Monsieur le Président, chers collègues, ce bilan 2019 arrive à un moment assez particulier, et l'analyse qu'on va en faire est forcément très marquée par la situation qu'on a abondamment analysée et commentée depuis le début de la session, à savoir que nous venons de subir une pandémie mondiale qui n'est d'ailleurs pas terminée, un confinement et un ralentissement extrêmement important de l'économie mondiale avec des conséquences économiques, sociales et environnementales très fortes.

Avant la pandémie – on peut faire l'exercice –, on aurait sans doute insisté fortement sur le fait que, premièrement, les aides régionales sont fortement tournées vers la recherche et développement et vers le développement des entreprises, ce qui est une bonne chose, mais qu'elles ne constituent pas, à notre sens, un levier suffisant pour la transition écologique et sociale de l'économie. C'est d'ailleurs un élément qui a été discuté hier dans l'atelier du Forum sur la relocalisation de l'économie.

On peut se dire que, finalement, on a peut-être, et même sûrement, une approche un peu trop classique et un peu trop datée, tournée vers la compétitivité à court terme, ce qui est une nécessité absolue pour les entreprises, mais qui ne s'inscrit pas assez dans une vision de long terme. Cela aurait été, et c'est d'ailleurs notre première remarque, que nous aurions faite déjà avant le Covid.

Deuxième chose, nous aurions aussi dit que ces aides ne sont pas assez ciblées. Quand on fait l'analyse des aides économiques et des acteurs qui en bénéficient, on se rend compte que beaucoup de grandes entreprises qui pourraient financer leurs projets sur des fonds propres, touchent de l'argent public alors qu'on peut considérer qu'elles n'en ont pas besoin.

Par exemple, subvention à MBDA France, qui fabrique des missiles, pour près de 200 000 euros, alors que l'entreprise en 2018 a un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros et un bénéfice de 98 millions d'euros. Et, au-delà du bénéfice de cette société, on peut – en tout cas, c'est notre position – dire que la défense est un domaine régalien et que c'est à l'État de subventionner ce secteur de l'économie et ce secteur stratégique. Deuxième exemple, 400 000 euros de subvention à Novo Nordisk, qui est dans le domaine pharmaceutique, avec un chiffre d'affaires 2018 de 163 millions d'euros et un bénéfice de 14 millions d'euros. Est-ce que, vraiment, cette entreprise avait besoin du soutien de la Région ?

De ce fait, il y a une interrogation sur l'effet levier de l'argent public que nous distribuons, mais aussi une interrogation sur les effets sociaux et environnementaux des projets que nous finançons.

Nous avons donc fait l'exercice, puisque nous avons travaillé sur un plan de relance, de propositions alternatives, de comptabiliser ces financements, et on arrive à une estimation – on pourra toujours discuter et de l'utilité sociale et environnementale des projets et de leur effet levier – de 12 millions d'euros, sur l'année 2019, de financements qui n'ont pas d'effet levier ou par lesquels on subventionne des projets à impact négatif sur le plan social et environnemental. Nous en concluons que cela nous donne des marges de manœuvre pour faire évoluer les financements de l'économie de notre Région. Dans ces financements, si on regarde sur 2020, on pourrait ajouter les sommes qui ont été versées au syndicat mixte qui gère l'aéroport de Tours pour des vols qui n'ont pas été effectués. On peut discuter du financement de l'aéroport, mais financer des vols qui n'ont pas été effectués, je pense que là, on pourrait vite tomber d'accord sur le fait que ce n'est pas utile.

Si je poursuis l'analyse, 2019, c'est aussi des financements pour l'économie sociale et solidaire, en particulier le CAP'Asso, qui sont en baisse de 500 000 euros, ce qui représente 80 postes, qu'on peut mettre en perspective avec les 12 millions d'euros dont je viens de parler. C'est aussi des départements, effectivement, qui financent pour près de 4 millions d'euros les politiques économiques. Là, en tant que conseiller régional, citoyen et tout ce qu'on veut, je suis scandalisé, car on a des départements qui ont du mal à financer leurs missions prioritaires, qui sont les missions sociales, et qui font le choix d'aller sur des missions optionnelles pour près de 4 millions d'euros, alors qu'ils n'arrivent pas à financer leurs compétences obligatoires.

Après, une petite note positive sur 2019. On a l'aide au bio qui progresse. C'est vrai que la progression est moins rapide que les conversions en bio, mais elle progresse, et notre Région continue à soutenir fortement les très petites entreprises, les commerçants, les artisans, qui forment le tissu économique de proximité le plus important pour la vie de notre territoire et qui ont un fort impact sur la transition écologique et sociale.

C'est vrai que dans ce moment de perturbation économique et sociale extrêmement fort lié à la pandémie mondiale et au confinement qui s'est ensuivi, la situation est très disparate. On sait tous que de nombreuses entreprises de toute taille sont déjà dans une situation dramatique, qu'il y a un peu d'amortisseurs avec le chômage partiel mais que la situation va rapidement exploser et que, dans le même temps, d'autres entreprises qui avaient des projets de restructuration saisissent peut-être la période pour les sortir. En tout cas, on va avoir de nombreux emplois qui vont être détruits et des entreprises qui vont mettre la clé sous la porte, ce qui ajoute aux conséquences sociales très douloureuses du confinement pour les plus pauvres d'entre nous qui ont été les plus touchés.

On a donc beaucoup de gens qui risquent de rejoindre ceux que Monsieur PELTIER a appelés – j'ai noté l'expression – « les privilégiés d'en bas ». Moi, je comprends que ce sont ceux qui survivent avec des *minima* sociaux. Si vous le voulez, on pourra organiser des visites, aller rencontrer des gens...

M. PELTIER.- Des fraudeurs ! Des fraudeurs, d'en haut et d'en bas.

M. FAUCHEUX.- On pourrait aller en rencontrer si vous le voulez, je pense que ce serait intéressant. Mais ce n'est pas l'essentiel de mon propos.

M. PELTIER.- Vous viendrez avec moi, on verra.

M. FAUCHEUX.- Le confinement, qui a provoqué un ralentissement très fort de l'activité, a aussi, pour une bonne partie des habitants de notre pays, provoqué une sorte de recentrage sur l'essentiel et a permis à beaucoup de Français et à beaucoup d'habitants de cette planète de s'interroger de façon assez profonde sur l'avenir de notre société, sur le sens de leur vie et sur le sens de l'évolution de tout cela.

Enfin, un élément extrêmement important de l'analyse du contexte, c'est que les finances publiques de l'État et des régions ont été fortement sollicitées et que la dette est en train... La dette a beaucoup grandi et ce n'est pas terminé, mais, dans ce contexte où il y a énormément de nouveaux besoins et une pression très forte sur les finances publiques, nous devons redoubler d'efforts pour prioriser. Où doit aller l'argent public ? C'est le sens du travail que nous avons fait et qui a été présenté par Charles FOURNIER, relatif au plan pour une région écologique et résiliente, dans lequel nous avons essayé d'élaborer des priorités pour le développement économique.

Il y a sept priorités, sept orientations.

- La première, c'est un virage vers une économie relocalisée avec la mise en place et le financement de contrats de conversion des filières, en partant du principe que certaines filières ont un avenir plus que limité et que toutes doivent évoluer, accélérer la transition écologique de l'économie en complétant les contrats de conversion de filières par des contrats de conversion écologique d'entreprises, particulièrement dans les domaines de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de la cosmétique, de l'énergie, du tourisme et de la sous-traitance automobile et aéronautique, complétés par un guichet unique de financement et d'ingénierie de la transition écologique, qui nous semble être un complément essentiel ou une mission complémentaire essentielle que devrait assurer l'écosystème d'accompagnement de l'économie avec Dev'up.

- Réussir la transition alimentaire par l'agriculture biologique avec un plan bio, lequel sera présenté cet après-midi mais qui doit être complété par une évolution des politiques de solidarité territoriale, les CRST, par une évolution des Cap' Filières et une préparation de la PAC à venir, pour la partie gérée par la Région.

- Anticiper l'impact social de la crise. Sans trop détailler, nous proposons d'expérimenter un revenu de transition écologique pour les personnes qui créent une activité dans ce domaine, le temps du démarrage, partant du principe que beaucoup de personnes qui vont se retrouver sans emploi ont de l'énergie et une capacité à faire, mais que nous devons les accompagner dans de la création d'activités utiles qui leur permettront de dégager un revenu.

- Soutenir les territoires qui veulent entrer dans l'expérimentation nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée », qui est plus ciblée vers des chômeurs de longue durée, comme son nom l'indique.

- Cinquième orientation, faire évoluer les orientations du travail. Nous avons vu que le télétravail se développait, mais qu'il y avait de gros enjeux à accompagner tout cela et que cela amenait à repenser toute l'organisation du travail.

- Soutenir l'économie sociale et solidaire et les alternatives économiques, amplifier le soutien à ce secteur-là.

- Enfin, accélérer la transition du tourisme pour qu'il soit encore plus écologique et plus résilient.

Voilà donc, chers collègues, les orientations que nous proposons pour permettre au tissu économique de notre Région de passer le cap de cette période difficile et de préparer l'avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur COUEILLE a la parole.

M. COUEILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sur le bilan des aides économiques 2019 portera d'abord sur le cadre général de ces interventions, puis je détaillerai les aides en faveur de l'agriculture. Une autre intervention complétera la mienne et reviendra sur les aides en faveur des entreprises artisanales et industrielles, ainsi que sur celles relevant de l'économie sociale et solidaire.

Ce bilan est donc une obligation législative, puisque la loi NOTRe de 2015 stipule que « la région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ». Mais il est aussi et même surtout, en application de la loi du 13 août 2013, un compte rendu à la Commission européenne afin, je cite, « de s'assurer que ses décisions ont été respectées, avec, en cas de non-transmission, le droit pour elle d'interdire le recours à ce régime d'aide et, en conséquence, le droit d'octroyer des aides ». Nous rappellerons sans cesse que ces aides, c'est d'abord l'argent des Français, et non pas l'argent de l'Union européenne, puisque, depuis des décennies, la contribution française est supérieure de plusieurs milliards à ce qu'elle reçoit en retour.

Ainsi, en 2019, notre contribution a été de 21,5 milliards d'euros, nous avons touché environ 13 milliards d'euros d'aides et de subventions en retour, ce qui faisait de nous le troisième contributaire net derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec un différentiel, c'est-à-dire une perte, de presque 9 milliards d'euros.

L'analyse globale des aides régionales montre que sur les 50,5 milliards d'euros d'économies engagées par les collectivités locales, 43 millions d'euros l'ont été par la Région, qui maintient son effort avec une augmentation de 5,35 millions.

Nous notons par ailleurs l'augmentation des interventions des autres collectivités, communautés de communes en particulier et départements, ce qui s'explique par la montée en puissance des EPCI, puisque leur grande majorité a désormais contracté avec la Région.

En revanche, l'augmentation de l'intervention des départements, qui est passée de 1,5 million en 2018 à 3,6 millions d'euros en 2019 et qui s'exerce en particulier en faveur de l'agriculture et des TPE/PME nous interroge. Ne serait-elle pas due à un manque de proximité de la Région et/ou à la complexité des dossiers de demandes d'aide ?

Comme les autres années, nous relevons que le soutien à l'économie ne représente que 11 % du budget régional malgré la volonté de l'Exécutif, puisque les dépenses contraintes en faveur des lycées, du transport ferroviaire et de la formation professionnelle engagent la majeure partie des capacités financières.

Concernant plus précisément les aides au profit de l'agriculture, les crédits Région ont baissé de 2 millions, passant de 13,5 à 11,4 millions, alors que la situation reste fragile pour l'ensemble des exploitations et que la Région a dû – et nous l'avons pleinement approuvé – agir en urgence pour faire face aux conséquences de la sécheresse sur nos élevages, avec la mise en place de presque 2,9 millions d'euros.

Nous rappelons à cette occasion et une nouvelle fois que la Région, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, devrait faire l'effort d'étudier avec les acteurs concernés, l'Agence du bassin Loire-Bretagne en particulier, comment augmenter les ressources en eau en définissant une politique de création de retenues destinées à stocker les eaux de pluie d'hiver.

Le système des Cap'Filières continue de bien fonctionner avec la création d'une quinzième, la filière pisciculture. Les crédits affectés aux Cap ont cependant diminué de 568 000 euros, de même que les aides FEADER, qui sont passées de 3,4 millions à 433 000 euros, ce qui est assez considérable.

Dans ce domaine, nous avons déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises la complexité des procédures et la lourdeur des mesures environnementales à prendre pour pouvoir bénéficier des appels à projets FEADER dans le cadre des plans pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, PCAE, qui rebutait et rebute encore nombre d'exploitants qui préfèrent ne pas candidater.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le mieux est l'ennemi du bien, même si ce n'est pas la Région qui fixe les critères, mais la Commission européenne, ainsi que le ministère de l'Agriculture qui, souvent, les aggrave. L'effort engagé en faveur des CUMA pour la lutte contre les gelées tardives s'est poursuivi avec le financement de 64 cours antigel supplémentaires. Désormais, la majorité de nos vignobles est protégée, et j'ai vu que cet effort allait continuer cette année.

Nous avons aussi approuvé l'effort consenti par la Région pour le maintien des exploitations en agriculture biologique, qui permet de bénéficier des fonds FEADER, alors que l'État s'est désengagé depuis deux ans.

Nous notons aussi la montée en puissance des aides en faveur d'une alimentation durable et locale, qui passe de 867 000 euros en 2018 à 907 000 euros en 2019. Dans le

principe, nous avons soutenu cette action, même si nous avons pu voter en Commission contre certains projets, disons fantaisistes et qui créaient le plus souvent un doublon avec le travail des chambres d'agriculture, qui doivent demeurer l'interlocuteur privilégié pour les études dans le domaine.

En conclusion, le volontarisme de l'Exécutif en matière de soutien à l'économie est bien réel et soutient la comparaison avec d'autres régions. Nous l'avons toujours soutenu et nous continuerons à le faire. Nous sommes cependant, comme tous ici, très inquiets pour l'ensemble du tissu économique régional au vu des premières conséquences de la crise sanitaire. Le besoin est et sera tellement important que les moyens de la Région ne pourront que venir en complément de l'action de l'État, ce qui prouve une fois de plus que c'est toujours l'État qui tient les manettes dans tous les domaines.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur COUEILLE.

Madame PIDOUX a la parole.

Mme PIDOUX. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voudrais me permettre une petite parenthèse, car j'ai entendu le chiffre d'1 milliard. On va être précis, ce n'est pas 1 milliard, mais 1,3 milliard, le plan d'investissement de la Région Hauts-de-France, 1,3 milliard d'euros sur un budget de 3,27 milliards, soit 39 % du budget.

Tout à l'heure, Monsieur PELTIER a dit « les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain ». Soyons sérieux. 1,3 milliard d'euros de plan d'investissement, ce n'est pas sérieux et vous le savez vous-même, c'est un effet d'annonce. On a l'habitude de mener des réflexions de qualité, de faire un travail sérieux et constructif. 1,3 milliard, j'ai regardé à l'intérieur, on y trouve le plan de formation, le transport scolaire gratuit.

Ainsi, je vous propose également, Monsieur le Président, dans le plan de relance, de mettre la formation professionnelle, l'intégralité de nos investissements, de mettre l'intégralité du transport, car c'est ce que fait, du coup, la Région Hauts-de-France pour faire un effet d'affichage à 1,3 milliard d'euros. Ne soyons pas dupes des effets d'annonce d'un candidat à la présidentielle et reprenons un dialogue constructif que nous avons l'habitude d'avoir ici.

Je ferme la parenthèse rapidement, car je ne voudrais pas continuer cette petite tradition matinale de répondre aux questions du rapport d'après à chaque fois, en intervention. Nous aurons le loisir, au moment de la Décision modificative, de répondre à vos sujets sur vos inquiétudes concernant le plan de relance.

Maintenant, les aides économiques.

Les aides économiques, c'est 43 millions d'euros sur notre territoire pour l'année 2019, plus 11 % par rapport à l'année précédente. C'est une augmentation constante. Je me souviens d'une époque où on nous disait « attention, il y a un équilibre dans les territoires, dans les départements, agglomérations au moment du transfert des compétences à la Région », et nous, nous avons choisi de maintenir cet équilibre, de préserver et d'amplifier cet équilibre. Il y avait des inquiétudes, mais je crois que désormais, au bout de deux ans de travaux, on peut rassurer l'ensemble des acteurs économiques sur l'efficacité de notre agence économique, sur son sérieux, sur son implication dans le territoire et sur le fait qu'on a été au rendez-vous de ce qui pouvait se faire avant, mais en faisant encore mieux. Sur ces 43 millions d'euros d'investissement, c'est aussi 85 % de la Région.

Dans les 85 % de la Région, vous avez 28 millions d'euros pour l'industrie et l'artisanat, 11 millions pour l'agriculture, 2,9 millions pour le tourisme et 9 millions d'euros pour CAP' Asso.

J'ai entendu quelques remarques sur l'économie sociale et solidaire, qui serait presque une catégorie d'emploi comme un hobby. Alors, je vais vous rassurer : l'économie sociale et solidaire, en France, c'est 11 % de l'emploi, donc un niveau équivalent à l'artisanat, et on a un niveau d'accompagnement de l'artisanat équivalent.

Dès lors, on n'a pas à rougir d'aller à hauteur de notre investissement sur l'artisanat et sur l'économie sociale et solidaire, qui sont deux piliers majeurs et forts pour le maintien d'une qualité de vie dans notre territoire, et aussi d'enclencher notre politique en termes de transition environnementale, on le dit souvent, mais aussi en termes de lutte pour l'égalité, pour la citoyenneté. On participe à tout cela quand on va sur le volet de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas un emploi, un hobby ou une sous-catégorie d'emploi, c'est un emploi noble, au même titre que l'intégralité des autres emplois de notre territoire. On se doit d'être au rendez-vous et je crois que les acteurs nous remercient. L'artisanat ne s'oppose jamais à l'économie sociale et solidaire, il nous salue et travaille main dans la main avec nous, comme c'était le cas lorsqu'on avait la délégation sur l'apprentissage. Je crois donc qu'il faut, là encore, voir la politique régionale dans son ensemble et sur tout notre volet d'intervention.

Ainsi, je voudrais quand même finir pour remercier notre agence, les services de l'économie de la Région, les membres de la Commission « Économie », notre agence qui fait un travail sérieux. Quand on a les rapports qui nous arrivent en Commission, c'est toujours un plaisir, car on voit l'expertise, on partage vraiment la situation des entreprises et des chefs d'entreprise, avec une vraie connaissance du terrain et des entreprises.

Merci en tout cas pour ces travaux, on est très heureux de pouvoir continuer sur cette lancée et on sera au rendez-vous de cette année 2020, puis 2021 qui va s'annoncer comme une année de tous les dangers. La seconde vague sociale nécessitera que nous soyons au rendez-vous, solidaires au regard de ce qu'il va arriver.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PIDOUX.

Monsieur MARTINET a la parole.

M. MARTINET. - Monsieur le Président, chers collègues, en fin de compte, je ne sais pas par quel bout commencer, car, franchement, c'est sûr que je ne peux pas parler de la DM, mais je vais en parler quand même. On ne peut pas parler du confinement, mais je vais vous en parler quand même, parce que, concernant les aides économiques, notre groupe, depuis cinq ans, a tout voté.

Oui, c'est normal, si vous le dites ! Notre groupe a tout voté, parce que nos concitoyens, nos chefs d'entreprise attendent, par la loi NOTRe, que la Région et les EPCI, les métropoles, les communautés d'agglomération soutiennent l'économie. Et tout le monde se plaint quand une entreprise ferme, quand une entreprise débauche ou quand une entreprise pense à se délocaliser, comme cela a été la mode à une époque, parce que le prix, le libéral, à un moment donné, a permis à ces entreprises d'optimiser la fiscalité et d'aller ailleurs.

Le confinement, quant à lui – c'est un marchand de tissu qui vous en parle –, a montré aussi que les gens se sont dit « est-ce qu'on peut encore vivre comme avant ? ». Et moi, je pense que ces deux mois et demi ont permis, et j'espère que cela restera, de renouer avec les circuits courts, avec la proximité du quartier, la proximité de sa ville, la proximité, en fin de

compte, de la ruralité, sur les achats du quotidien et non pas sur les achats qu'on fait de manière impulsive, comme tout un chacun depuis des années. Et l'aide économique va être un soutien.

Je comprends l'émotion de Benoît, si je peux me permettre, sur les aides. On a les mêmes à la métropole quand on aide une entreprise qui fait des milliards, qui fait comme cela. Mais quel serait aussi le sentiment d'attachement au territoire de cette entreprise ? On essaie toujours d'allier cette subvention à la création d'emplois, à la création de richesses et, surtout, au développement interne de cette entreprise. Pour moi, les aides économiques, aujourd'hui rentrent « dans les clous ». On peut mettre plus d'argent, bien sûr, mais, après, c'est toute une question d'équilibre. Vous savez, la vie est faite d'équilibres.

En ce qui concerne le confinement, et je reviens sur ce qu'a dit Jean-Patrick sur la présence du Président, on ne s'est jamais eu autant au téléphone, jamais en « visio », pourquoi ? Parce qu'on était concerné. On était concerné et surtout attristé de voir les hôtels fermés, les restaurants fermés, les bars fermés dans les quartiers, dans les communes, de voir des entreprises fermées. Je ne veux pas parler de mon entreprise, mais fermer une entreprise, bon nombre de chefs d'entreprise avaient la larme à l'œil. Jamais cela ne s'est fait ! Imaginez. Il faut donc se remettre dans le contexte, dans un contexte où, demain, vous pouvez tout perdre. Demain, vous pouvez perdre votre entreprise.

Et je reconnais que le prêt garanti par l'État a été utilisé grandement... Hier, je n'ai pas pu rester toute la journée, j'avais rendez-vous avec ma banque, car quand on est chef d'entreprise, on a des rendez-vous avec sa banque, et j'ai posé la question. Globalement, 95 % des demandes ont été effectuées sur le prêt garanti par l'État. C'est cela, la co-construction du travail qui a été demandée par Nicolas FORISSIER, de travailler, en fin de compte, à l'aide d'une *task force*, d'idées. Je pense qu'on est toujours plus fort dans du collaboratif et dans du collectif que tout seul.

Moi, Président, je souhaite, pour ces grandes décisions qui doivent être prises, qu'on puisse travailler en commun avec tous les groupes, bien sûr qui en ont envie, et moi, j'ai envie de pouvoir travailler sur cette idée... J'y reviendrai, sur ces aides économiques et sur autre chose.

Après, il manquait des trous dans la raquette. Je suis un peu long mais je voulais vraiment vous préciser les choses. Les trous dans la raquette, c'était le Fonds Renaissance. On s'est dit « il y a peut-être des entreprises qui ont moins d'un an, qui ont des bilans un peu boîteux mais qui veulent s'en sortir ». On a eu des témoignages très forts, au premier Fonds Renaissance du Loiret, et le Fonds Renaissance a été créé aussi pour pallier tout cela.

Mais quand je vous parle du prêt garanti par l'État et du Fonds Renaissance, c'est remboursable ! C'est un prêt, et quand il y a marqué « remboursable », il faut rembourser. Cela veut dire que ce prêt, il est devant nous. Je le dis chaque fois, on pousse le tas de sable qui est devant nous. Mais les entreprises qui ont perdu leur marge, un restaurant qui a perdu sa marge, il n'est pas encore totalement exonéré de ses charges sociales, TVA, etc., et les loyers ont été un gros problème. Il y a des grandes foncières qui n'ont pas voulu annuler des loyers. Par contre, il y a des privés qui ont annulé des loyers, préférant garder leur locataire plutôt que de le voir partir.

Vous voyez, je vous parle du vécu, car c'est ce qu'on a vécu sur le terrain pendant deux mois et demi lors du confinement.

Alors, on a trouvé une solution par le conventionnement avec la Région et les EPCI, consistant à amener un fonds supplémentaire – je parle du Loiret –, très important pour faire du cash. Pour un coiffeur qui a perdu des milliers d'euros de chiffre d'affaires, on a fixé un plafond de 2 500 euros, on l'a aidé de 2 500 euros cash, ce qui veut dire que là, ce n'est pas remboursable, et cela lui permet de redémarrer, d'acheter du matériel pour redémarrer sa société. On l'a fait pour des restaurants et des hôtels. Pour mémoire, la semaine dernière, nous avons donné 58 000 euros, sur l'ensemble de la métropole, à tous ces commerçants, ces artisans, etc., en accord avec la Région, et le Département – je sais qu'il y a aussi une émotion là-dessus – l'a donné sur le fonds de solidarité territorial, plus particulièrement sur la ruralité

plutôt que sur les métropoles d'ailleurs. L'ensemble des communes de la métropole ne sont pas impactées par ce fonds départemental, puisqu'elles ne rentrent pas dans le cadre de la ruralité.

Tout cela pour vous dire que l'argent n'a pas manqué. Cela vous paraît peut-être bizarre mais, en prêts remboursables, l'argent n'a pas manqué. Ce qui va manquer aujourd'hui, c'est un dynamisme, un avenir, une envie et, surtout, un optimisme. Si nous, nous ne sommes pas porteurs d'un optimisme... Je l'ai dit à Benoît hier sur l'atelier n° 2 sur la transition énergétique, et j'ai dit au Président « mais quelle tristesse ! » Quelle tristesse dans les propos des témoins, des acteurs, etc. Moi, je suis peut-être un peu optimiste par nature, mais on doit être porteur d'un optimisme. Si nous, nous ne le portons pas, qui va le faire ?

La relocalisation, moi, je trouve que c'est une bonne idée. Je le dis, une bonne idée. Maintenant, le contenu est moyen, car je me dis que cela ne va pas au-delà de nos espérances, il faudra recommencer.

Je vous dis aujourd'hui qu'on ne pourra pas s'empêcher, et je le dis très sincèrement, de revoir les critères d'attribution des aides économiques. Le confinement nous a appris des choses, à nous de le mettre en œuvre, et je pense que pour le prochain mandat, pour 2021 ou 2022, il faudra revoir cette transition écologique, cet équilibre de produits, et tout cela doit être fait en co-construction – c'est un terme que je n'emploie pas souvent mais que j'aime bien.

Voilà, je souhaite bon courage à tous.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MARTINET.

La parole est à Monsieur FREZOT.

M. FREZOT. - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais dire un mot, justement, puisque le sujet, ce sont les aides économiques 2019 et ce qui raisonne aujourd'hui très fort.

J'ai deux exemples à citer.

L'économie sociale et solidaire en premier. On a beaucoup retrouvé le goût, comme si, avant, c'était un non-sens dans lequel on marchait, on a retrouvé le goût de l'emploi local et de l'emploi non-délocalisable. C'est parfois à contre-courant que la Région a défendu le dispositif CAP' Asso qui permettait de maintenir un emploi associatif quand une génération quittait ses responsabilités associatives qu'elle avait tenues pendant trente ans et quand les associations avaient de plus en plus une complexité administrative et financière à tenir. Nous avons maintenu très haut l'activité associative, le lien social dans notre Région, et ce n'était pas toujours consensuel, même si on a progressé. Or, c'est aujourd'hui quelque chose qui semble être une évidence. On disait tout à l'heure « gouverner, c'est prévoir », c'est donc avec anticipation que la Région, depuis longtemps, est sur ce créneau que certains trouvaient un peu démodé.

Je pourrais parler de l'appui aux SCOP, qui semblait aussi quelque chose de peu évident et qui l'est encore plus aujourd'hui, et de tout ce qui concerne les micro-prêts, ce qui coûte très peu cher et qui permet de créer un emploi ou de l'ancrer localement.

Je voulais aussi parler de la transition numérique, puisqu'on en parle beaucoup. Aujourd'hui, sur les outils numériques, que ceux qui ne les connaissaient pas encore ont pu découvrir, c'est aussi en 2019 que la Région a pu tenir 213 diagnostics numériques, sensibiliser à travers 38 ateliers et accompagner à hauteur de 483 000 euros un dispositif Cap Développement commercial et numérique, pour accompagner la transformation digitale des entreprises. Là aussi, la Région a été dans l'anticipation.

Puisqu'il me reste du temps, après tout, j'en profite, même si ce n'est pas tout à fait le sujet, je voulais réagir à la position et à l'intervention du groupe de la Droite et du Centre sur les chèques-vacances.

Je voudrais rappeler, quand on parle d'emploi local et non délocalisable, qu'il faut faire attention aux dispositifs qui ont l'air séduisant mais qui ne sont pas optimaux. Les chèques-vacances, on sait très bien que ce sont de gros opérateurs qui les captent, des gros opérateurs de la restauration et du tourisme ; il n'y a pas qu'eux, mais c'est essentiellement eux. Or, on est en train de parler de relocaliser, de tenir notre rôle de levier, d'assembleur structurant du territoire. Il nous faut donc vraiment être très fins dans nos dispositifs.

M. FORISSIER. - C'est bien le sens de notre amendement tout à l'heure. La logique est locale.

M. le Président. - Merci, Monsieur FREZOT.

Monsieur COMMANDEUR a la parole.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport est très intéressant, mais il montre quelques faiblesses de notre dispositif d'aides économiques.

La première faiblesse, et on l'a vu pendant la crise du Covid, c'est que la plupart des aides sont sous forme de prêts et d'avances de trésorerie, là où on peut penser que les entreprises vont avoir besoin d'aides plus durables.

Pendant cette crise du Covid, j'ai entendu votre panégyrique, Monsieur le Président, en début de session. Effectivement, la Région a été présente, mais je trouve qu'elle a eu quand même beaucoup de mal à mobiliser ses élus sur le sujet, qu'elle n'a pas été à la hauteur des enjeux, justement, sur les aides directes alors qu'il y avait des dispositifs qui étaient proposés, là où l'État... Clairement, on entend dire régulièrement, y compris dans cet hémicycle, que l'État n'est pas à la hauteur des enjeux dans cette histoire, et cela a été dit tout à l'heure par Monsieur MARTINET sur le PGE, le prêt garanti par l'État, qui a été utilisé massivement et accompagné par la Région. Mais il y a eu également l'aide de 1 500 euros pour les indépendants ; c'était de l'aide directe qui ne sera jamais restituée, et c'est de cela qu'ont besoin les plus petites entreprises.

Il y a eu quand même... Un élu de cette session m'a dit tout à l'heure : « Le président de la République a été communiste pendant plusieurs mois. » On a quand même privatisé le salaire de plus de 12 millions de salariés du privé. C'est tout de même incroyable, la France est le seul pays à avoir fait cela. Il faut donc se rendre compte que l'État a été au rendez-vous, comme la collectivité l'a été.

La deuxième faiblesse, pour moi, de la politique d'aide économique, c'est le manque de lisibilité. Il y a bien un portail qui a été mis en place et qui s'appelle Connect'Up, mais c'est plus un annuaire pour trouver un numéro de téléphone pour contacter quelqu'un. Ce n'est pas ce dont les entreprises ont besoin, elles ont besoin de lisibilité.

Sur le terrain, ces derniers mois, lors de nombreux échanges que j'ai eus, la première remarque que m'ont faite des chefs d'entreprise que j'ai pu rencontrer, c'est : « On ne comprend pas à quelle aide on a le droit. » On ne comprend pas. Et, très souvent, quand il y a des aides, il n'y a ni d'adresse mail ni de numéro de téléphone. On a un vrai problème de visibilité. Les aides sont là, mais elles ne sont pas visibles, donc insuffisamment exploitées. Je pense qu'on a besoin d'améliorer le travail qui a été fait sur Connect'Up et, en tout cas, sur les outils numériques qui précisent les aides dont on a besoin. C'est la première remarque que j'ai eue.

Cela me revient à l'esprit, sur la politique des masques, je vous ai entendu, Monsieur le Président, mais la première remarque que j'ai entendue, c'est : « On a eu plein de mails de la Région pour nous dire qu'on allait avoir des masques, on a eu plein de mails de la Région pour nous dire qu'on a eu des masques, et, finalement, on n'en a pas eu. » Non pas qu'il n'y en avait pas, mais, au bout du compte, il n'y en avait pas assez. On a eu une communication massive qui a été, je vous le dis, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président, assez mal vécue par un certain nombre de chefs d'entreprise, qui ont vu une communication mais qui, finalement, n'ont rien eu de concret par la suite.

Voilà les quelques remarques que j'avais à faire sur ces aides économiques, et on parlera tout à l'heure de l'aéroport de Tours, car j'ai entendu des choses qui me semblent assez incohérentes avec la réalité.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur COMMANDEUR.

La parole est à Monsieur GODEFROY.

M. GODEFROY.- Monsieur le Président, chers collègues, d'abord, je tiens à préciser que j'interviens aujourd'hui au nom de Monsieur Daniel FRACZAK, qui ne peut pas être présent parmi nous.

Pour faire assez bref, parce que cela a déjà été dit, sur les 50,5 millions d'euros d'aides économiques engagés par les collectivités locales dans notre Région, 43 millions l'ont été par la Région, qui maintient son effort avec une augmentation de 35 millions, augmentation que nous saluons, bien entendu.

Toutefois, comme nous l'avons rappelé lors de nombreuses commissions, le choix de ventilation de certaines de ces aides pose question. En ces temps de crise où nos entreprises sont en grande difficulté, particulièrement nos PME, nous ne pouvons que continuer de constater votre choix de favoriser l'économie dite sociale et solidaire au détriment de nos PME. Ce sujet vient d'être abordé. Mais il y a deux chiffres qui sont criants : il y a eu 4 906 000 euros pour les PME et 8 998 000 euros, soit quasiment 9 millions d'euros, pour CAP' Asso, c'est-à-dire le double. Ces subventions aux associations, que vous continuez à soutenir, sont renouvelables une fois, alors qu'on connaît le nombre de cas où cela passe pour la quatrième fois.

Ces structures ont pourtant l'ambition déclarée de créer des emplois pérennes et non délocalisables ; c'est ce qui a été mentionné tout à l'heure aussi. Mais, puisque vous ne voulez pas fournir un véritable bilan de ces emplois, malgré nos multiples demandes, nous craignons légitimement qu'ils soient entièrement sous dépendance des fonds régionaux.

En favorisant les associations qui produisent des services et non des richesses, vous oubliez les problématiques et spécificités de nos TPE, de nos PME, des créateurs d'entreprise en général, qui évoluent dans un cadre administratif trop complexe, trop lourd. La concurrence entre les deux est déloyale.

Pour tenter d'atténuer l'impact économique de cette crise, le choix le plus judicieux serait d'aider massivement les TPE/PME, vraies pourvoyeuses d'emploi de notre économie, pour leur permettre de faire face. Ces entreprises sont à la fois les plus fragiles et celles qui créent le plus d'emplois. Même si, dans l'urgence de la situation, nous approuvons l'action de la Région qui, en abondant le Fonds national de solidarité, le Cap Rebond ou avec le Fonds régional Renaissance, tente d'amortir le choc, ces aides sont remboursables et seront insuffisantes. J'insiste sur le fait qu'elles sont remboursables, car cela a été souligné par un orateur tout à l'heure et c'est très important. L'image qu'il a employée et qui m'a beaucoup plu, c'est qu'on a un gros tas de sable et qu'on le repousse chaque fois d'un mètre. En effet, il va bien falloir rembourser ces aides et, un jour ou l'autre, on ne le pourra plus, sauf exception.

Voilà principalement le point que je voulais faire. En ces temps de crise, il serait temps de rééquilibrer le financement des aides.

Je m'arrêterai ici, merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur GODEFROY.

Madame BENMANSOUR.

Mme BENMANSOUR.- Merci, Monsieur le Président.

Je me suis fait plaisir à lire ce rapport et, comme l'a dit Jean-Patrick GILLE, il faudra peut-être attendre plusieurs années pour avoir de si bons résultats.

Le bilan économique de l'année 2019, que vous le vouliez ou pas, a été remarquable. Au-delà des chiffres éloquents présents dans ce rapport, il y a un chiffre qui souligne l'efficacité des aides : c'est la Région Centre-Val de Loire qui a la plus forte baisse du chômage en France, avec moins 3,9 points par rapport au reste de la France ; c'était 3,1 % sur toute l'année 2019. Le travail de la Région Centre-Val de Loire et de son président François BONNEAU n'est pas étranger à ce résultat : c'est la conjugaison des aides à la formation et des aides économiques apportées aux entreprises au plus près du terrain.

Depuis des années, les visites d'entreprises, les discussions et les rencontres des acteurs économiques ont permis d'écouter, de comprendre et de répondre aux besoins et aux attentes du monde économique. C'est la volonté de ne laisser aucun territoire en jachère, d'agir à la ville comme à la campagne, pour le boulanger comme pour l'entreprise de haute technologie et d'être attentifs à tous les territoires, au service de l'emploi de nos concitoyens.

La puissance publique doit accompagner les entreprises et leurs salariés, c'est vraiment le sens de l'engagement régional. 50,5 millions d'euros d'aides engagées, environ 4 000 entreprises ont bénéficié de ces aides dans tous les secteurs clés de l'économie, sans oublier aucun secteur d'activité ni aucun territoire de la Région. J'en parle parce que je suis de l'Indre et que, même parfois au fin fond des territoires, Monsieur le Président François BONNEAU était présent et a réalisé le travail, à l'écoute des entrepreneurs. Le Président a toujours œuvré en faveur de l'accompagnement dans la proximité, de la simplification pour une plus grande efficacité, et il a su le montrer. C'est la clé de réussite de ce bilan.

L'agence Dev'up est montée en charge. Créée et portée par la Région, délocalisée dans tous les territoires, elle s'est vite intégrée et adaptée aux réalités du terrain.

La part de l'industrie et de l'artisanat en Région Centre représente 20 % des emplois et 19 % du PIB. L'industrie, souvent en sous-traitance, a bénéficié de 27,8 millions, soit de 55 %. Ces aides participent à la volonté nationale, partagée bien entendu par la Région, de réindustrialiser la France à l'instar de l'Allemagne.

À travers le CAP' Asso, la Région a aidé la création ou le maintien de 296 emplois, mais 296 emplois d'intérêt général pour tous nos concitoyens. Tous les acteurs économiques ont bénéficié d'aides, les grands comme les petits. À travers l'ADIE, 454 créateurs d'entreprise exclus du système bancaire ont bénéficié aussi des microcrédits, et il faut le souligner.

L'année 2019 a été la grande année du tourisme avec les 500 ans de la Renaissance portés par la Région. Les aides au tourisme représentent à elles seules 2,9 millions d'euros, et les aides reprises dans ce rapport n'incluent pas les aides apportées aux actions culturelles investies dans les 500 ans de la Renaissance.

L'agriculture n'est pas oubliée. Avec l'intégration de huit filières définies sous le dispositif Cap, la Région est intervenue en finançant des aides qui permettent de structurer, d'accompagner et de promouvoir les filières. En complément du FEDER, la Région est intervenue à hauteur de 9,7 millions d'euros en accordant son aide à 2 500 agriculteurs.

L'année 2019 a été une année de développement économique, mais surtout aussi d'espoir à tous les habitants en recherche d'emploi. Nous pouvons aussi espérer que ces bons résultats atténueront les difficultés économiques à venir dans notre Région à la suite de l'impact du Covid.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BENMANSOUR.

Monsieur le Vice-président, nous sommes au terme des interventions sur cette communication. Quelques éléments de réponse ?

M. HUWART. - Oui, quelques éléments de réponse aux uns et aux autres.

- D'abord à Madame de PÉLICHY, car je trouve qu'elle a eu un peu la dent dure quand elle a qualifié cette communication sur les aides économiques.

Ce n'est ni un panégyrique ni de l'autosatisfaction. Je pense que la lecture assez roborative de cette communication montre qu'elle est plutôt extrêmement factuelle, et si notre volonté est d'être le plus factuel possible, c'est parce que, au fond, sur des sujets économiques... On peut tous essayer de tirer la couverture à soi, tout n'est pas parfait, on peut en discuter, on sort tous d'une campagne électorale, on a peut-être des réflexes partisans et un peu polémiques qui peuvent continuer d'avoir le dessus, mais, au fond, la conviction qui est à la base de notre politique économique – et qui fait que ce n'est que depuis quatre ans –, c'est qu'on considère que l'économie et l'emploi sont des sujets qui doivent nous rassembler. On est tous élus de territoires qui ont de fortes similitudes, on appartient tous à la même région, on est tous français, on est tous dans le même bateau, et, sur ce sujet-là, il faut que tout le monde puisse travailler ensemble. C'est pourquoi la base de notre politique économique, c'est de travailler avec les intercommunalités. C'est comme cela que fonctionne Dev'up, c'est comme cela qu'on arrive à toucher l'ensemble du territoire, c'est comme cela qu'on a construit le Fonds Renaissance, c'est comme cela qu'on a travaillé sur les masques aussi, puisque cela a été évoqué.

Pendant toute la durée de la crise, le Président de Région, tous les lundis soir, avait l'ensemble des présidents d'agglomération, de métropole et de département en réunion, et c'est comme cela que les commandes de masques ont été faites, c'est comme cela que les décisions ont été prises, dans un consortium transpartisan réunissant la totalité des grands exécutifs locaux de la Région. Je pense que c'est la seule façon d'y arriver.

On peut se comparer aux autres régions, comme vous l'avez fait, Madame de PÉLICHY, mais les chiffres ne sont pas comparables non plus. Le budget de la Région, chacun le connaît ici, on en discute. Le budget des Hauts-de-France, c'est près de 3,5 milliards d'euros, Auvergne-Rhône-Alpes, c'est plus de 4 milliards d'euros, le budget de la Région Île-de-France, c'est encore beaucoup plus élevé, il n'y a rien de comparable. Si vous voulez-vous comparer aux Hauts-de-France, Madame de PÉLICHY, n'oubliez jamais que l'ensemble de la région et de ses départements, c'est moins que le seul département du Nord, un seul département des Hauts-de-France. On agit à notre échelle et on essaie de le faire avec l'ensemble.

D'ailleurs, et je pense que Jacques l'a très bien dit, quand on a fait la tournée des départements sur le lancement du Fonds Renaissance, les premiers à prendre la parole ont été

les présidents d'agglomération, Jean-Pierre GORGES à Chartres, Gil AVÉROUS qui l'a fait dans la presse très clairement. J'ai le souvenir d'une campagne électorale où il avait des propos un peu piquants à l'égard de l'actuelle majorité. Néanmoins, là, devant les responsabilités, il a été le premier à dire qu'ensemble, on avait agi très vite, qu'on avait pris nos responsabilités, y compris sur l'opération Rioland qui figure dans cette communication...

M. FORISSIER. - Il vous a beaucoup soutenus.

M. HUWART. - Absolument et c'est pourquoi chacun doit en tirer, je pense, la légitime satisfaction d'avoir fait avancer les choses.

- Après, il y a le sujet des départements.

Je crois qu'il faut remettre, là aussi, les choses en proportion. D'abord, on peut lire les tableaux, mais il faut aussi les comprendre. L'action des départements, et il ne faut pas s'en offusquer, est exclusivement centrée sur l'agriculture, et, en 2019, il n'y a pas eu un centime d'euro d'aide à des entreprises qui n'étaient pas des entreprises agricoles. C'est sur la base de conventions avec la Région, puisqu'on les a autorisés à le faire, et si les aides des départements ont augmenté en 2019, ce n'est pas du fait d'une implication majeure des départements dans l'économie, mais du simple fait qu'en matière agricole on s'est coordonné avec eux pour leur permettre d'aider sur la sécheresse agricole. On est donc très loin des sujets Covid et du reste.

Et vous ne m'empêchez pas de penser qu'il y a une certaine bizarrerie, car j'observe les débats nationaux, à voir les départements – pour lesquels j'ai pourtant beaucoup d'estime, et j'ai même beaucoup d'affectation pour certains de leurs présidents – insister avec autant de véhémence pour intervenir sur le champ économique, alors que, dans le même temps, ils viennent nous voir ici, à la Région, pour nous demander de les aider sur le volet social. Pierre COMMANDEUR a parlé d'un problème de lisibilité des aides. À un moment donné, je pense que si on mettait aussi un peu de rationalité dans l'action de chacun, on y contribuerait aussi vivement.

- Deuxième remarque qui m'a un peu interpellé, non, la Région ne sacrifie pas un secteur par rapport à un autre.

Il y a toujours la comparaison de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire. Je redis les choses, dans les aides qu'on consent par rapport à la crise, les 2 millions de masques auprès des 3 000 entreprises, c'est l'artisanat et le commerce de proximité qui en ont bénéficié, très largement, à plus de 90 %. Et le Fonds Renaissance, c'est 13 millions d'euros pour l'artisanat et pour le commerce de proximité exclusivement. Après, il faut être clair, l'emploi associatif en France, c'est plus de 2 millions d'emplois, et l'emploi artisanal en France, c'est près de 3 millions d'emplois. Ce sont donc des réalités comparables, et il ne faut pas opposer l'une contre l'autre.

- De même, je pense qu'il ne faut pas opposer les filières entre elles.

Là, je suis désolé, quand je vois les choses par rapport à hier, moi, je ne dirai pas qu'il y a des filières qui n'ont plus de raison d'être et qui ont vocation à disparaître. Je ne le dirai pas pour deux raisons.

D'abord, sur le plan humain. Je suis un élu local, on a tous eu à gérer des restructurations industrielles, quand vous allez dans une « boîte » de l'aéronautique ou d'une filière en difficulté et que vous avez des gens qui vont perdre leur emploi, je vous déconseille de commencer par dire que ces emplois n'ont pas d'avenir et que ce n'est pas là-dessus qu'il faut intervenir.

Ma conviction, c'est qu'aucune filière n'est *a priori* condamnée, que toutes les filières ont à faire sur elles-mêmes un effort considérable d'innovation pour s'adapter à la transition écologique, pour s'adapter aux enjeux de demain et à la compétition, et que l'innovation ne va

jamais dans la direction qu'on croit. Parfois, ce sont dans les secteurs les moins attendus que naissent des innovations ; ces dernières peuvent avoir des applications sur des secteurs d'avenir et ouvrir des perspectives là où on ne s'y attendait pas. Cela a été évoqué, l'histoire de la pharmacie l'a montré. Je pense qu'il faut être clair là-dessus.

- De la même manière, on a ce débat permanent sur la question de savoir quelles entreprises il faut aider, sur le ciblage des aides. Je redis deux choses.

D'abord, nous adaptions nos aides, comme vous l'avez vu, au fur et à mesure des années. Cette année, nous avons fait beaucoup moins d'aides à la création d'emplois, car nous avons estimé que ce n'était plus une aide particulièrement utile dans la période. Du fait qu'on était sur un rythme important de créations d'emplois, nous avons octroyé beaucoup moins d'aides en investissement de matériels, et pour cause : quand les taux sont à 0 % et qu'on peut avoir du financement bancaire pour acheter une machine, on a moins besoin d'avoir une subvention ou une avance remboursable pour acheter du matériel.

En revanche, de notre côté, et cela se voit dans les chiffres, on utilise toutes nos marges pour essayer d'aller vers d'autres modes, d'autres instruments financiers. Aujourd'hui, la question qui se pose, dans le plan de relance, dans les discussions avec l'État, c'est d'aller davantage vers les fonds propres, les quasi-fonds propres, le haut de bilan, faire en sorte qu'on ait du prêt participatif, des obligations convertibles – ce sont les demandes de l'aéronautique, du tourisme – et c'est comme cela que, avec la BPI, avec la Caisse des dépôts, avec les partenaires financiers, on peut démultiplier l'action de la Région, la globaliser et être plus efficace. C'est cela l'avenir, beaucoup plus que le guichet à subvention.

- Dernière chose, il y a quand même des domaines où l'aide en subvention est indispensable. On a parlé de ciblage.

Moi, je voudrais dire que les aides en trésorerie, aujourd'hui, sont indispensables, même si elles coûtent cher. Il y a eu à plusieurs reprises la tentation de pointer du doigt un certain nombre de grands groupes qui ont les fonds propres nécessaires pour avoir des aides ; là aussi, on a des discussions pour de gros investissements industriels qu'il faut localiser chez nous, en région, plutôt qu'ailleurs.

Certes, 200 000 euros à MBDA, ce n'est pas forcément nécessaire dans leur *business plan*, mais, du point de vue de leurs actionnaires, de leur stratégie, il est nécessaire d'avoir cette implication qui permet de leur montrer l'attachement des pouvoirs locaux et le soutien des pouvoirs locaux. On a ce débat en Commission économique, donc je ne me lasserai pas de le redire, je peux vous assurer que, chaque fois, il y a une bonne raison.

Concernant Novo Nordisk, chaque fois on nous fait une scène sur le fait qu'il ne faut pas aider cette entreprise parce qu'elle a des moyens financiers. Mais, je suis désolé, on leur donne 400 000 euros sur la formation, et Novo Nordisk, c'est 1 250 emplois créés en région depuis quatre ans. C'est donc une somme de fiscalité donnée pour le territoire, aujourd'hui, en cumulé, de 500 millions d'euros et ce sont des milliards d'euros d'investissement. Alors, peut-être qu'on peut estimer que, dans la discussion globale, ces 400 000 euros étaient de trop, mais moi, je considère que quand on est face à des Danois qui demandent si les autorités les accompagnent et sont mobilisées, leur vrai sujet, c'est sur les questions réglementaires, c'est sur les questions de droit. Les aider sur la formation et le recrutement sur ces sujets-là, c'est bon pour le recrutement et la formation, et cela permet également de leur montrer qu'on prend en main leurs dossiers.

Là-dessus, il y a tout de même une justification et on est obligé. L'emploi industriel dans la Région est aussi le fait de grands groupes, massivement même, et c'est même la particularité de cette région, une particularité historique. On est obligé de le prendre en compte, on ne peut pas aider que des entreprises intermédiaires ou de toutes petites entreprises, on est obligé de prendre l'ensemble de la chaîne et il faut le faire avec réalisme.

On le fait dans l'écoute, tout n'est pas parfait, mais on essaie d'y associer l'ensemble des acteurs, quelles que soient leurs sensibilités, et je crois que, dans la période qu'on vit, c'est aussi ce qu'attendent nos concitoyens, à savoir que face à la crise, chacun mette un peu de côté des préoccupations partisans et essaient de trouver un point d'accord global dans l'intérêt du territoire.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Vice-président.

Sur l'interpellation des collègues, s'agissant du suivi de l'action économique dans cette période particulière qui a été formulée par plusieurs d'entre vous, je souhaite vous dire que l'esprit qui préside en matière d'action économique, qui s'est traduit avant la phase de crise puis pendant la phase de crise, n'a absolument aucune raison d'être remis en cause.

On a créé en totale transparence, avec une implication de toutes les sensibilités, un outil de développement économique qui est Dev'up, qui est, je crois, un très bel outil. J'en veux pour preuve ce que disent des acteurs économiques qui font de la prospection entre régions ou qui ont plusieurs entreprises dans différentes régions. Je peux vous assurer, et ce n'est pas se mettre en avant de dire cela, qu'ils saluent réellement la manière dont on a structuré l'intervention, l'accompagnement économique, l'écosystème économique avec Dev'up, et on y participe tous.

Pendant la crise, cela a été dit et je remercie tous ceux qui l'ont dit, on a joué « collectif », parce que c'était nécessaire. Nous jouerons complètement « collectif » et il n'y a absolument aucun problème pour que, bien évidemment, les sensibilités politiques de cette assemblée qui le souhaitent soient associées.

On va avoir des sujets majeurs avec des éléments stratégiques. Je me permets de le dire à ce moment du débat. On a un rapport dans lequel on doit parler des aides économiques, et chacun est tenté de se dire « voilà, ils donnent un chèque à l'entreprise X, ils donnent un chèque à l'entreprise Y ». Cela, c'est « peanuts » dans notre action économique, c'est « epsilon ». Ce qui compte véritablement, c'est l'écosystème, c'est ce que nous mettons, comme tu viens de le dire très bien, Harold, dans le domaine de la formation quand des entreprises... On en a eu encore une cette semaine-même, qui souhaite se déconcentrer de l'Île-de-France, qui est venue nous voir, en sachant qu'on est trois régions à « matcher ». C'est une très belle entreprise de services, on n'a pas à parler d'enveloppe ! On a parlé de ressources humaines, d'implication de la Région dans la formation et on a parlé d'immobilier d'entreprise, car on est attaché à valoriser l'immobilier qui existe ; on a fait valoir cela.

L'intervention économique, l'écosystème économique, c'est l'innovation et la recherche – il en sera question tout à l'heure avec les ARD. C'est là que nous sommes tout à fait puissants, complètement crédibles, et, demain, si une collectivité, Madame de PÉLICHY, avait la prétention, avec des subventions, de couvrir les énormes, les colossaux, les abyssaux gouffres des entreprises, franchement, elle serait totalement à côté de la plaque et n'y parviendrait pas.

Notre sujet, comme Harold l'a dit, c'est de savoir comment on peut, notamment avec les banques, faire en sorte que le fameux PGE demain puisse être intégré sous forme de prêt participatif, et on y travaille au niveau des régions en direction de l'État, car cela, ce serait intéressant, ce serait amener du capital aux entreprises ! C'est voir comment, sur telle ou telle entreprise, on peut participer aux fonds propres. Cela, c'est l'action économique d'une région, ce ne sont pas les enveloppes.

Alors, bien évidemment, on fait des enveloppes. Et je précise quand même que, dans cette période de crise – personne ne l'a relevé directement –, les 16 millions d'euros que nous apportons, non pas PGE, mais sur le Fonds national de soutien, volet 1 et volet 2, car quand le volet 2 ne consomme pas tout, on est très fort sur le volet 2, cela va au volet 1, là, pour le coup, ce n'est pas du remboursable. C'est du cash ! C'est du cash parce qu'il y a une urgence. Mais l'essentiel reste ailleurs, l'essentiel, c'est l'écosystème et c'est ce que nous allons faire.

On est, Harold, moi et beaucoup d'entre vous, en tant qu'élus régionaux et élus locaux, tous les jours, tous les jours, tous les jours contactés par une chambre, par un préfet, etc., qui nous dit « telle entreprise va mal ». Dev'up fait un excellent travail de couverture du territoire, mais cela va être profond, cela va être lourd, cela va être violent et, derrière, il y a des salariés. Derrière, il y a des salariés par centaines et par milliers. Et l'excellent résultat de l'année 2019, que Kaltoum a eu la gentillesse de noter, très particulièrement sur le plan de l'évolution de l'emploi, il est à la fois très satisfaisant, mais il doit nous préoccuper. Pourquoi ? Parce qu'en 2019, on est dans cette période où notre action économique pour l'industrie, parce que nous sommes une région d'industrie, donne des résultats et se traduit en termes de baisse du chômage plus vite qu'ailleurs.

Le problème, c'est quoi ? C'est que, demain, on va avoir une industrie plus fragile que les services dans un certain nombre de secteurs comme l'aéronautique, l'automobile etc., et que cela va faire mal. Ainsi, oui, il faut jouer « collectif », oui, il faut jouer « intelligent » et, comme le dit Harold HUWART, il ne faut pas qu'on se berce d'illusions en faisant croire que ce sont des enveloppes qui seraient apportées. C'est surtout faire en sorte que les dispositifs d'État, Pierre, soient complètement utilisés et je pense notamment à ce qui est mis en place pour l'activité partielle. Il faut que l'activité partielle... Et c'est ce que nous disons à Daher. On a dit à Daher « cela ne marche pas, votre affaire, vous ne pouvez pas fermer, il y a 10 milliards d'euros qui sont annoncés pour l'aéronautique, vous devez les utiliser pour faire de l'activité partielle, afin de pouvoir repartir le moment venu ». C'est tout cela, l'action économique, et c'est, dans la période, essentiel.

Je voulais ajouter cela, car c'est tellement au cœur de l'actualité qu'il faut qu'on puisse le partager. Alors, oui à votre volonté, on discutera sur les modalités, mais, oui, bien évidemment, à la participation de tous à ce travail qui est un travail colossal.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Bien entendu, Monsieur le Président, et je voudrais prendre l'exemple de l'Indre où, au-delà de toutes les sensibilités politiques, on l'avait fait il y a cinq ans sur le dossier Fenwal. On le fait aujourd'hui sur le dossier de La Halle, sur PGA Electronic, etc.

Au-delà de toutes les sensibilités politiques, des différentes positions d'élus et je parle sous le contrôle de Dominique ROULLET, on travaille tous en équipe pour se battre pour nos territoires et pour essayer de faire le maximum pour articuler du mieux possible tous les dispositifs qui existent, de façon à être attractifs et à sauver le maximum d'emplois.

Je crois qu'il faut qu'on travaille dans cet esprit-là ; j'ai bien entendu ce que vous avez dit et je vous en remercie, mais il faut que ce soit très concret. Il faut qu'on trouve une forme de travail, une structure, que sais-je, un comité spécial, exceptionnel pour pouvoir associer tous ceux qui le souhaiteront aux décisions de l'Exécutif.

Par ailleurs, je voulais tout à l'heure réagir, et merci de me donner la parole, pour faire une petite remarque en m'adressant à Harold HUWART. Je trouve que, malheureusement, dans ce rapport, même si je comprends pourquoi... On aurait dû aussi évoquer tout le volet international. En effet, le soutien à l'exportation, à l'internationalisation de nos entreprises, c'est aussi une compétence majeure du Conseil régional, en partenariat avec Business France, en partenariat avec les réseaux consulaires, et je trouve que cela manque un peu dans ce rapport.

Peut-être qu'on aura un rapport particulier nous rendant compte, là aussi – c'est en tout cas un souhait –, de l'action du Conseil régional dans ce domaine. C'est ce qu'on appelle la Team France Export, qui fonctionnait bien, effectivement, fin 2019, après un an et demi de mise en route, et qui, me semble-t-il, a vocation – c'est 25 % du PIB français, l'export – à continuer à bien fonctionner. Je crois que c'est important qu'on ait une communication là-dessus.

M. le Président. - Merci.

C'est une communication qui n'appelle pas de vote. Je vous remercie de cet échange, de ce débat.

Je remercie le Vice-président qui a animé tous ces débats et présenté avec beaucoup de talent ce que nous avons partagé au cours de cette année 2019.

Nous ouvrons le débat sur le rapport de la Décision modificative n° 1, avec une présentation qui est portée par le Premier Vice-président et j'appelle la rapporteure, bien sûr, à intervenir.

L'après-midi est également chargé et, si on doit ajouter aux rapports prévus ce rapport-ci, cela fera un déséquilibre entre le matin et l'après-midi. J'ai entendu, j'ai bien compris. J'ai entendu que beaucoup de choses qui portent sur la DM, notamment sur le volet économique, ont déjà été partagées et qu'il y a une sorte de lien entre les deux interventions. Aussi, je vous propose de faire de belles interventions bien concises.

Merci, on y va.

Madame la Rapporteure.

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2020

(RAPPORT N° 2)

Mme FORTIER. - Merci, Monsieur le Président.

Vous savez qu'habituellement, l'exercice d'une Décision modificative est assez classique et comporte peu de surprises. Il tient compte du résultat du Compte administratif et opère à la marge un certain nombre de modifications occasionnées par la réalité de l'exécution du Budget primitif.

Évidemment, tel n'est pas le cas aujourd'hui et en tout cas cette année avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui sévit actuellement. Cette Décision modificative a donc pour objet initial la reprise des résultats de l'exercice 2019. Il s'agit d'y intégrer les résultats constatés à la clôture des comptes 2019, soit plus 236,9 millions d'euros en fonctionnement et moins 219,6 millions en investissement. Ainsi, l'excédent à reporter au budget supplémentaire 2020 s'élève à 17,29 millions d'euros.

Concernant l'équilibre général, cette Décision modificative est aussi le premier acte budgétaire permettant d'ajuster les dépenses et les recettes inscrites dans le cadre du BP 2020 à hauteur de plus 36,5 millions d'euros.

Je sais que ce n'est pas passionnant, mais si vous pouvez m'écouter, c'est quand même plus facile !

(Rires)

La baisse des recettes de fonctionnement réelles atteint plus de 57 millions d'euros si on neutralise l'effet du changement de régime de TVA, des crédits-baux liés aux achats de matériel ferroviaire, ainsi que certaines recettes exceptionnelles.

Le résultat excédentaire de 2019 ainsi que les recettes supplémentaires liées à la notification définitive de la CVAE permettent d'atténuer la baisse sans précédent des recettes.

Enfin, les dépenses d'investissement, en hausse de 14 millions, sont concentrées sur le secteur économique, plus de 30 millions. Pour atteindre l'équilibre, l'emprunt est augmenté de 35 millions ; il atteint ainsi 122,7 millions d'euros pour 2020.

Cette Décision modificative traduit donc les effets premiers de la crise sanitaire, qui a fait augmenter les dépenses de la collectivité et diminuer avec une ampleur sans précédent les recettes, comme nous l'avons déjà souligné.

Les principaux ajustements de dépenses.

Concernant les solidarités territoriales, la transition écologique et les stratégies de territoires :

- c'est moins 10,8 millions d'euros sur les contrats régionaux en investissement, liés principalement à l'arrêt de certains chantiers ou de reports d'opérations ;
- c'est plus 7,6 millions d'euros pour les EPI, surblouses, gants et charlottes qui sont redistribués sur le territoire ;
- c'est plus 400 000 euros au titre du GIP Plan santé, décalage de remboursements – il s'agit du décalage de remboursements de l'assurance maladie ;
- c'est plus 1,2 million d'euros pour la société de tiers-financement SPRE – il s'agit du décalage de 2019 sur 2020 ;
- c'est plus 500 000 euros au titre de la COP régionale pour abonder le Fonds Renaissance ;
- c'est plus 600 000 euros, entre autres, pour le nouveau dispositif SARE, les crédits de paiement sur les matériaux biosourcés – il s'agit de nouvelles AP et AE, autorisations de programme et autorisations d'engagement – et pour l'édition HTT 2020.

Concernant le développement économique, la recherche, l'innovation et la formation professionnelle, c'est plus de 30 millions d'euros pour les nouvelles mesures de soutien à l'économie, spécifiques à la crise sanitaire :

- Fonds Renaissance, 13 millions ;
- Fonds national de solidarité, 15 et quelques millions ;
- Cap Rebond, 1 million ;
- cars ESS, 1 million ;
- et le fonds microentreprises, 1 million ;
- près de 8 millions pour abonder les différents Cap en soutien aux entreprises.

Quelques autres ajustements, pour terminer notamment sur l'innovation, l'agriculture biologique, les Cap' Filières et le plan de relance du tourisme.

Concernant les transports et les mobilités durables :

- c'est moins 5 millions d'euros de CP sur la politique transports, notamment pour le transport routier de voyageurs, du fait de la suspension des services de cars scolaires durant le confinement pour le Mobillico et sur l'atelier de maintenance TET – mais je crois que nous en parlerons tout à l'heure.

Plusieurs ajustements sur les infrastructures ferroviaires conduisent à augmenter les crédits de paiement de 2,2 millions d'euros pour financer notamment la ligne Tours-Loches, plus de 5 millions d'euros, ainsi que plus de 5,7 millions d'euros pour les travaux concernant le hangar de l'aéroport de Châteauroux.

Concernant les formations initiales, les lycées, l'apprentissage et la vie citoyenne :

- c'est moins 15,7 millions sur l'investissement, en raison de l'arrêt des chantiers et du renforcement des crédits pour le cadre de vie des lycéens ;
- c'est moins 2 millions sur la politique jeunesse – il s'agit des crédits mobilité, tout cela va évidemment de pair avec le stoppage de l'activité ;
- c'est moins 4,4 millions sur la politique apprentissage en parallèle de la recette notifiée par l'État ;
- c'est plus 1,2 million pour l'EPCC de Chaumont – pertes de recettes liées évidemment au Covid ;
- c'est plus 1,1 million sur les ressources numériques, qui ont prouvé leur pertinence durant le confinement pour assurer le plan de continuité pédagogique.

Concernant l'optimisation des ressources :

- c'est plus 13 millions de crédits de paiement pour l'achat des EPI pour les agents de la collectivité et les systèmes d'information, notamment pour le déploiement du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, pour abonder les crédits liés aux études transverses de la collectivité, les chantiers PPI, les évaluations des politiques, certifications des comptes au titre des dépenses imprévues et des provisions sur les avances remboursables ;
- c'est plus 900 000 euros sur la masse salariale, conventions financières PRIC et recrutements liés à la nouvelle mission Orientation.

Concernant les ajustements de recettes :

- c'est plus 8,3 millions sur les recettes CVAE ;
- c'est plus 0,5 million sur l'IFER ;
- c'est moins 18,7 millions au titre de la TVA ;
- c'est moins 32,7 millions au titre de la TICPE et de la TRCI ;
- c'est moins 1,65 million pour la DC RTP ;
- c'est moins 600 000 euros sur les dotations de l'apprentissage ;
- c'est moins 2,1 millions sur les recettes de restauration et hébergement dans les lycées ;
- c'est moins 3,8 millions liés au report de 6 mois des remboursements des avances remboursables ;
- c'est moins 1,1 million sur les transports scolaires ;
- c'est plus 17,9 millions pour l'intégration du résultat excédentaire de 2019 – on l'a vu ;
- et c'est plus 35,1 millions pour l'emprunt d'équilibre – on l'a vu également.

Les ajustements d'autorisations de programme ou d'autorisations d'engagement.

Cette Décision modificative comporte également un volume important de diminutions d'autorisations de programme et d'engagement, en raison d'un nettoyage régulier qui doit être maintenu pour avoir un stock d'AP/AE le plus fiable possible. Y figurent également les ouvertures d'autorisations de programme et d'engagement conséquentes qui auront des impacts forts sur les prochains exercices en termes de crédits de paiement.

Les principales autorisations de programme et d'engagement.

Au titre de la solidarité territoriale, plusieurs ajustements liés aux avenants des conventions Région-Département :

- une autorisation de programme et une autorisation d'engagement liée à la mise en place du GIP Pro Santé, pour 1,4 million.

Au titre de la transition énergétique :

- une autorisation d'engagement pour la mise en œuvre du SARE, la rénovation énergétique des bâtiments, pour 10 millions d'euros ;
- un abondement de l'AP COP régionale de 300 000 euros ;
- une autorisation de programme et une autorisation d'engagement à hauteur de 100 000 euros pour le plan de développement des matériaux biosourcés.

Au titre de la recherche et de l'économie :

- l'abondement de l'autorisation de programme Cap Création entreprise, c'est 1,5 million ;
- l'abondement d'autorisations de programme Cap Développement, c'est 5 millions ;
- l'abondement de l'autorisation de programme Industrie du Futur pour plus de 4 millions ;
- la création d'une autorisation de programme Fonds d'investissement, pour 1 million ;
- la création d'une autorisation d'engagement, qui s'appelle « Étude de reterritorialisation des filières », pour 200 000 euros ;
- l'abondement de l'autorisation de programme Cap Recherche et Développement, pour 2,1 millions ;
- l'abondement de l'autorisation de programme Cap Filières pour 2 millions ;
- l'AP/AE sur la recherche pour le Covid, pour 700 000 euros ;
- l'AP plan de relance tourisme, pour 300 000 euros.

Au titre des transports :

- l'abondement de l'autorisation de programme pour l'achat de cars scolaires, c'est 350 000 euros ;
- le réajustement des autorisations de programme liées au CPER et aux accords avec l'État liés au financement des petites lignes : c'est 19,2 millions pour Tours-Loches, 6,6 millions pour Chartres-Courtalain, 25,6 millions pour Tours-Chinon, moins 37 millions pour Bourges-Montluçon, plus 6 millions pour la nouvelle centrale d'appels Rémi pour 2021 et plus 6 millions pour le hangar de l'aéroport de Châteauroux.

Enfin, au titre des lycées :

- c'est 1 million pour le lycée professionnel de Nermont à Châteaudun pour la reconstruction des ateliers soudure et mécanique ;
- c'est 10,8 millions pour divers abondements liés à des travaux dans les lycées, dont 2,9 millions pour le nouveau lycée d'Eure-et-Loir ;
- c'est 1 million sur CFA 36 ;
- et c'est 750 000 euros pour le CFA de la Mouillère.

Au titre de l'optimisation des ressources :

- l'abondement d'autorisations de programme et d'engagement pour les systèmes d'information, c'est 6,5 millions ;
- et l'abondement des autorisations de programme et d'engagement en dépenses prévues, à hauteur de 10 millions.

Ainsi, notre Région prend toute sa responsabilité pour répondre à l'urgence liée à cette crise tant sanitaire qu'économique et sociale. Elle protège nos concitoyens, soutient les solidarités et les entreprises du territoire, promeut et encourage les modèles vertueux de développement territorial.

Je vais faire comme Jean-Patrick et je vais me répéter, mais merci à Monsieur le Président d'avoir été aussi présent et aussi rassurant auprès de nos concitoyens pendant toute cette période. Cela a été un moment important.

Merci de votre attention – moyenne !

(Rires)

M. le Président.- Merci, Mélanie FORTIER, pour cette présentation, merci à Madame la Rapporteuse générale.

Qui souhaite intervenir pour les groupes ?

Louis COSYNS, vous avez la parole.

M. COSYNS.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai très court, car beaucoup de choses ont été évoquées depuis ce matin, notamment à travers le Compte administratif.

Nous vivons une époque assez particulière, cela a été souligné ; nous n'avions pas connu cela depuis 1919, avec la grippe espagnole. Deux mois de confinement, c'est important, pour notre vie, pour notre société et c'est, à mon sens, un tsunami économique et social qui s'annonce.

Comment allons-nous rebondir ? Comment allons-nous reconstruire ? Voilà deux questions qui se posent à nous et de façon urgente.

De nos rencontres sur le terrain, il ressort un besoin criant de solidarité. Fini les illusions, fini les grandes pensées, c'est un nouveau monde qui s'ouvre à nous et, bien sûr, nous devons en toute responsabilité y prendre notre part. Toutes les institutions politiques doivent se mobiliser.

Bien sûr, depuis de nombreuses années, la Région accompagne, à travers toutes les politiques d'intervention, tous les secteurs d'activité. Bien sûr, vous allez poursuivre ces politiques d'accompagnement. Bien sûr, vous allez les accentuer. Mais, comme toutes les régions de France et comme toutes les collectivités, notre Région connaîtra des difficultés de ressources financières dues à une activité endormie, dont on ne sait pas à quel moment elle se réveillera.

Un dilemme se pose : comment répondre à la demande d'aides qui sera croissante et comment résoudre les besoins de financement supplémentaires ?

La solution miracle, nous ne l'avons pas, mais comment allons-nous faire, par quoi cela passera pour mieux flécher nos aides, pour qu'elles soient plus vertueuses ? Nous en avons un peu parlé tout à l'heure. Sachez qu'en France, il n'y a pas moins de 5 000 aides. C'est un véritable maquis qui part de la commune et qui va jusqu'à l'État en passant par toutes les strates de notre organisation politique. C'est un maquis, et plus personne n'y comprend plus rien. Ainsi, il est temps de repenser, d'évaluer nos aides pour qu'elles apportent une réelle plus-value aux bénéficiaires.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, et nous avons bien noté votre engagement.

Vous le savez, nous nous interrogeons sur certaines aides, sur l'opportunité de certaines interventions, notamment sur des structures qui se superposent en ayant parfois les mêmes activités : des aides de survie, des forums de ceci ou de cela. Chacun doit faire sa mue, financeur et bénéficiaire, chacun doit prendre sa part de responsabilité dans la reconstruction de notre société.

La Décision modificative qui nous est présentée est axée sur l'urgence des mesures prises ces dernières semaines et nous en prenons acte. Toutefois, nous nous abstiendrons sur cette Décision qui va, certes, dans le bon sens, mais nous attendons de voir la mise en place des mesures de relance, qui se traduiront bien évidemment dans le Budget primitif 2021.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Louis COSYNS.

La parole est à Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - Merci, Monsieur le Président.

Cette Décision modificative est pour nous une Décision modificative de réponse à l'urgence et, de ce point de vue, nous nous associons aux félicitations collectives pour vous, Monsieur le Président, et aux félicitations pour tous ceux qui, derrière, ont aussi agi pour une réactivité de la Région qui a été au rendez-vous. Et je crois que chacun d'entre nous, dans ses responsabilités, l'a fait aussi et a essayé d'être à la hauteur de ce qui était nécessaire. Je pense qu'on a trouvé des réponses pour faire face à l'urgence et ouvert aussi des voies pour le début de la reprise. Mais il y aura le « après ».

Nous avons, dans cette Décision modificative, les traces immédiates de l'impact de cette crise, 100 millions d'euros sur notre budget, une perte de recettes de 57 millions, dont 51 millions d'euros de perte de recettes fiscales. Déjà que nous avons une autonomie fiscale extrêmement restreinte, si, en plus, il n'y a pas, en face, les recettes, cela nous met dans une situation extrêmement difficile pour cet exercice, pour le prochain, pour ceux qui viendront par la suite. Il y a donc de quoi être assez inquiet.

C'est pour cela, d'ailleurs, que nous présenterons un vœu, et nous espérons qu'il puisse être adopté collectivement, pour demander à l'État de faire face à cette perte de recettes, pour que nous ayons une compensation à hauteur au moins des 51 millions d'euros de recettes fiscales perdues, pour que nous puissions jouer notre partition dans ce moment, en sachant que les régions sont, à l'évidence, des acteurs déterminants dans les transformations qui sont à mettre en œuvre. Ce vœu, nous le proposerons conjointement, les deux groupes de la majorité – nous en avons pris l'initiative –, pour demander à l'État de répondre à cette urgence absolue, de sorte que nous soyons en capacité d'accompagnement.

Néanmoins, une fois que j'ai dit cela, je salue tous les dispositifs que nous avons mis en œuvre, mais nous, nous considérons que c'est un des derniers actes budgétaires majeurs de notre mandature et que c'est un acte budgétaire doublement important, d'abord pour cette raison-là et, ensuite, pour une deuxième raison : c'est le moment où on doit donner des signaux forts du monde d'après, du jour d'après, de la situation d'après, et les Écologistes auraient souhaité qu'on aille plus loin que ce qui est proposé aujourd'hui dans la copie. Il y a certaines de nos propositions qui ont été intégrées, par exemple le fait de réaliser une étude précise de la situation des filières économiques dans notre Région pour mesurer, pour savoir où il faut agir. Dans certaines filières, il y a des enjeux qui peuvent peut-être se trouver dans la production, dans d'autres, c'est peut-être dans la distribution, dans d'autres encore, il y a peut-être des dimensions différentes.

En tout cas, il nous semble qu'il faut avoir une vision précise de ce qu'il serait nécessaire de changer pour pouvoir être à la hauteur et pas simplement se laisser « emballer » par la période dans laquelle nous sommes. Il nous faut aussi être capables de regarder la situation différemment. Hier, on le disait dans le Forum relocalisation, il faut un peu relire les territoires, les relire autrement, les relire dans ce qu'ils sont capables de faire, dans ce qu'ils sont capables de produire et pas simplement regarder ce qu'on fait aujourd'hui. Cela nous semble particulièrement important.

Je voudrais aussi évoquer la prise en considération d'un sujet majeur si on veut relancer l'économie, qui est celui de la construction, celui de la rénovation thermique de l'habitat et la nécessité de soutenir la structuration des filières des matériaux biosourcés. Nous avons un potentiel incroyable et, aujourd'hui, nous sommes aux balbutiements, non pas parce que nous ne faisons pas tout ce qu'il faut, mais parce que ces filières ne sont pas structurées. On peut faire de la construction paille, mais il faut des ouvriers formés à la construction paille. On peut faire de la construction paille, mais il faut à provisionner la paille partout dans le territoire. On peut faire du lin, on peut faire du chanvre, mais il faut faire la transformation et, aujourd'hui, cela part ailleurs pour revenir, pour pouvoir être utilisé dans la rénovation thermique.

Là, on a des possibilités très fortes et on a donc intégré dans cette DM1 des crédits pour pouvoir accompagner cette relance.

Au-delà, et je l'ai un peu évoqué ce matin, nous avons d'autres propositions, des propositions qui, plus massivement, visaient à engager la conversion écologique, des propositions qui visaient à renforcer les solidarités, qui visaient aussi à intervenir sur la question des services publics, qui visaient à accompagner les acteurs de la culture, qui peuvent être non pas simplement des acteurs pour enchanter notre vie quotidienne, mais qui peuvent aussi accompagner tous les changements que nous devons engager.

Nous avons des propositions de ce côté-là. À ce stade, elles n'ont pas trouvé place dans cette DM1 et c'est pour cela que nous présenterons des amendements pour pousser un certain nombre de sujets qui nous semblent nécessaires, de manière assez raisonnable. Même si notre plan correspond à 44 millions d'euros de modifications, 44 millions d'euros, c'est à peu près un quart de la réorientation des aides économiques, ce qui correspond au vote que nous avons tout le temps sur des aides qui ne nous semblent pas avoir de levier social, de levier écologique, pour certaines entreprises qui ont suffisamment de fonds propres. Par exemple, dans la recherche et développement, il y a des dispositifs « pas possibles », et il serait utile d'évaluer de manière pertinente l'efficacité de ces aides. En tout cas, c'est ce que nous demandons et c'est pour cela que nous proposons des réorientations.

Parmi ces amendements, nous en aurons qui concernent l'économie, car il y a cette idée de conversion écologique de l'économie, nous aurons des propositions pour avoir, dans notre Région, un Cap Transformation – Christelle de CRÉMIERS aura l'occasion de revenir dessus –, car il nous faut les outils de transformation pour faire de la relocalisation. On a des chaînes qui ne sont pas complètes et qui n'existent pas dans notre Région, et c'est donc une proposition d'amendement. Il y aura aussi des amendements pour les acteurs de la culture, qui ont particulièrement souffert, et il nous semble que, au-delà de sauver la situation, il faut les aider à trouver une place encore plus forte, un rôle encore plus fort dans les territoires, à travers les lieux intermédiaires de culture qui existent et qui méritent un soutien, et aussi à travers la transition écologique, car nous pensons que nous pouvons, avec les acteurs culturels, aller plus loin, plus vite, répondre à des enjeux, mobiliser des populations. Il nous semble qu'il serait pertinent dès maintenant de nous engager dans cette voie.

Voilà les remarques que nous voulions faire au sujet de cette DM1, qui est une bonne DM1 d'urgence, une DM1 qui ouvre quelques voies, mais, pour nous, il faut aller beaucoup plus loin, plus vite, et c'est le sens de notre expression et de nos amendements.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, la crise sanitaire que nous venons de vivre et qui n'est peut-être pas finie est présentée comme exceptionnelle et alimente un discours catastrophiste déjà bien présent, relayé par les médias sans le moindre recul, et je suis d'accord avec Jacques MARTINET, il faut retrouver un discours optimiste.

Ce n'est pas la crise en soi qui est exceptionnelle, ce sont les conséquences économiques et sociales, aggravées par la réaction inappropriée de nos gouvernants, très souvent incapables, justement, de gouverner, car ils ne sont pas capables de prévoir, de juger et de décider dans le sens du bien commun et de l'intérêt général. Malheur à la ville dont le prince est un enfant. Un enfant gouverné par ses émotions.

Non, cette pandémie n'a rien de nouveau ni d'exceptionnel ; l'humanité en a déjà connu de nombreuses. La Grande Peste, appelée aussi peste noire, ce qui aujourd'hui, d'ailleurs, ne serait pas politiquement correct, a tué quelque 25 millions de personnes en Europe, le tiers de sa population. Ce n'est ni la première, ni la dernière. On se souvient encore de la grippe dite espagnole, qui a fait plus de 50 millions de morts dans le monde, dont 400 000 en France.

Sans refaire tout l'historique, rappelons tout de même deux épisodes qui ont touché la France après la Deuxième Guerre mondiale, donc récemment. D'une part, la grippe asiatique, entre 1956 et 1958, a fait 1 à 4 millions de morts dans le monde. La fourchette est large, car les chiffres sont très imprécis pour certains pays, mais elle a fait 2 à 8 fois plus de morts que le Covid actuellement. En France, il y avait eu environ 25 000 victimes. D'autre part, la grippe dite de Hong Kong en 1968, qui avait fait 1 million de morts dans le monde, dont 31 200 en France, plus que le Covid-19.

Alors, arrêtons un peu. Il ne s'agit pas de minimiser la crise actuelle, et nous avons d'ailleurs été parmi les premiers à alerter, dès janvier, en préconisant des mesures qui auraient pu, comme en Allemagne, réduire fortement l'impact en suivant le triptyque recommandé par l'OMS, « détecter, isoler, traiter ». Or, si ces mesures évidentes n'ont pas été appliquées en France, c'est en réalité parce que nous étions démunis, comme chacun le sait. Et c'est bien en raison de cette impréparation, malgré les alertes qui étaient forcément remontées au moins depuis décembre – dois-je rappeler que nous avons des services consulaires à Wuhan – que le gouvernement a été contraint de décider un confinement, dont les effets sont catastrophiques.

Mais l'idée que ce virus soit un message envoyé par la nature qui se venge, ou les propos de Nicolas HULOT disant que la nature a envoyé un ultimatum, tout cela est parfaitement « stupide », et je cite pour une fois Bernard-Henri LÉVY.

Alors, bien sûr, cette DM1 présente un caractère exceptionnel et anticipe une baisse des recettes de 51,4 millions d'euros pour 50 millions d'euros de dépenses supplémentaires liées au Covid, chiffres qui doivent toutefois être nuancés, car il y a aussi des virements de crédits en dépenses, ce qui explique que la DM1 s'équilibre à 36,5 millions d'euros.

Il est certain que cela ne fait que traduire les premières mesures d'urgence prises dans le cadre de l'ordonnance du 23 mars essentiellement, mais que cela ne suffira pas, loin de là, à relancer l'économie régionale. Pour engager l'étape suivante, beaucoup d'inconnues demeurent, comme les compensations financières de l'État, que vous sollicitez dans ce rapport, mais aussi comme la part que pourraient prendre les régions dans la gestion du fonds de relance européen de 750 milliards d'euros, en soulignant tout de même, il faut le dire, que dans ce plan de 750 milliards, la France, en réalité, sera contributrice et non pas bénéficiaire.

C'est dans ce cadre que nous devons préparer le budget 2021. Mais, d'ores et déjà, notre attention doit être attirée par des situations qui ne peuvent pas attendre le calendrier

budgétaire, et nous appelons la Région à mobiliser tous les moyens existants pour sauver ce qui peut l'être – nous y reviendrons dans le débat.

Je voudrais dire, pour conclure, que notre groupe a fait preuve de responsabilité en soutenant les premières mesures d'urgence et sans faire, comme certains, de la surenchère. Nous serons attentifs à la suite et, pour revenir à mes propos d'introduction, nous serons particulièrement vigilants sur les orientations que compte prendre la Région pour ce fameux monde d'après.

Vous avez organisé, juste avant cette session, le Forum sur la relocalisation, territorialisation, innovation, transformation, ce qui est admettre que cette crise nous donne raison sur les questions de souveraineté, de relocalisation, de proximité. Même le président de la République est obligé de reprendre ce discours. Mais à quoi bon, si c'est pour transférer notre souveraineté à l'Europe, pourtant grande absente de cette crise, tout en refusant le contrôle aux frontières ?

Ce sera tout l'enjeu des prochains débats dans et hors de cette assemblée, et on comprend bien pourquoi Monsieur MACRON le redoute en souhaitant reporter les échéances électorales, remplacées peut-être par de pseudo-conventions citoyennes.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a la parole.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Comme l'ont dit mes collègues, cette première Décision modificative de l'année est historique en raison du contexte que nous évoquons depuis ce matin et de son montant, en tout cas en ce qui concerne notre collectivité, de 100 millions d'euros ; on a bien vu les comparaisons qui peuvent être faites avec les autres régions. Elle traduit donc les premières conséquences de la crise et de nos choix politiques pour répondre d'abord à l'urgence.

En effet, je l'ai dit ce matin, nous avons – et, au premier chef, le Président – réagi très vite en assumant nos responsabilités, illustrant ainsi la capacité et l'agilité des collectivités locales.

Trois adjectifs pour scander mon propos et pour illustrer notre action : une action protectrice, une action réactive et une action solidaire.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 50 millions d'euros de recettes en moins et 50 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Le résultat positif du Compte administratif que nous avons évoqué juste avant, 17 millions d'euros, même s'il est très bon, ne couvrira pas à lui seul l'ensemble des besoins malgré son apport, et heureusement que nous avons une bonne situation financière qui nous a permis et qui va nous permettre de rebondir.

Je dis cela par rapport à l'État, puisque c'est un de nos sujets, non pas pour l'accabler mais pour rappeler ici, même si c'est plutôt pour l'extérieur, que nous, nous sommes obligés, ce qui n'est pas une mauvaise règle, d'être à l'équilibre de notre budget de fonctionnement. Or, ce n'est pas le cas de l'État. Ainsi, nous mesurons bien les dépenses supplémentaires, mais il faut aussi mesurer les recettes qui ne vont pas arriver. Je dis cela, car, dans le débat national que nous avons, tous les jours, on nous annonce des dépenses supplémentaires, dont chacun semble se satisfaire, mais on n'a pas encore eu le débat sur les baisses de recettes qui, à mon avis, vont être de 100 milliards. On va avoir 100 milliards ou 150 milliards d'euros de dépenses en plus, 100 milliards d'euros de recettes en moins, ce qui est quasiment à hauteur d'un budget.

Alors, je ne sais pas si c'est une bonne chose et je ne m'engage pas dans le débat national, ce n'est pas le lieu et nous avons des parlementaires pour cela, mais l'État, lui, resserre un peu nos recettes ou, en tout cas, ne se prépare pas à compenser les manques de recettes que nous allons subir. Désormais, malheureusement, nous avons une petite autonomie financière, restreinte, alors que, dans notre budget, nos recettes sont largement maîtrisées par l'État.

C'est pour cela que je rejoins ce qui a été annoncé par Charles FOURNIER et que nous allons présenter conjointement un vœu en fin de séance pour, justement, que les recettes soient compensées.

Cela étant dit, je reviens à la DM proprement dite pour indiquer comment elle manifeste une Région qui protège. Nous avons agi, cela a été dit, face à la crise, et, d'abord, sur la question des masques, pour laquelle, il faut bien l'avouer, nous avons été face – là aussi, il y a une commission d'enquête parlementaire – à une incurie de l'État ou à une forme de désorganisation de l'État. On ne reviendra pas sur tous les épisodes que nous avons connus : comment on en achète, quand on en achète, est-ce qu'on les récupère bien, ce moment-là était un peu une folie et plutôt invraisemblable. La réalité, c'est que ce sont bien les collectivités locales qui ont été en première ligne, au front durant cette crise sanitaire qui a illustré leur capacité d'adaptation et une certaine force de frappe et d'action, notamment en temps réel. Souhaitons que le président de la République s'en souvienne dans les jours qui viennent, puisqu'on attend des événements ou des annonces, et qu'il nous proposera une nouvelle étape de la décentralisation que nous sommes nombreux ici à attendre.

Depuis son élection, son gouvernement et lui-même ont eu – je ne veux pas être extrêmement polémique mais, tout de même – un rapport difficile ou problématique avec les collectivités locales. Il y a eu d'abord une sorte de recherche d'enfermement, on peut même peut-être parler d'asphyxie avec le fameux pacte de Cahors, qui nous a un peu agités ici, et des relations quand même basées sur une forme de défiance, le Président nous les a souvent relatées. Et quand la situation s'est compliquée, je fais allusion évidemment à la crise des Gilets jaunes, le gouvernement était assez heureux de nous retrouver pour, sur le terrain, calmer l'embrasement qui montait.

C'est un peu la même situation avec la crise sanitaire et, disons-le, c'est une bonne chose, je pense qu'il y a une redécouverte par l'État central, finalement, des capacités et de l'agilité à la fois des élus et des services décentralisés, car la déconcentration de l'État et l'État sanitaire, encore une fois, n'ont pas extrêmement bien fonctionné. Nous appelons donc une nouvelle relation de confiance, qui doit se manifester dans une forme de décentralisation.

Ainsi, je le disais, une Région réactive, et nous avons participé au Fonds de solidarité proposé par l'État, à hauteur de 15 millions, car il y avait une urgence à préserver les emplois, mais nous avons également souhaité aller plus loin avec le Fonds Renaissance, de 13 millions, pour accompagner les PME et TPE dans le redémarrage de leur activité.

Je réponds à notre collègue COMMANDEUR qui disait « oui, mais ce n'est pas tout à fait cela qu'il fallait faire, il fallait mettre en place des aides directes ». Je l'entends, mais notre dispositif le rend tout à fait possible, puisque, justement, il est discuté avec les métropoles ou les intercommunalités qui disaient : « nous, on travaille avec vous, mettons en place un fonds commun qui permette de faire les réamorçages, et vous pouvez, vous, mettre plus, ce qui permet de financer des aides directes », et je crois d'ailleurs que certaines intercommunalités l'ont fait. Je dois avouer que, sur notre territoire, c'est un autre choix qui a été fait, qui devait « faire des étincelles », mais on a vu ce qu'il en est. Cela a été une forme de bons un peu électoraux, vous avez largement soutenu cela, ce qui est une surprise, car on avait confiance dans votre intégrité, et finalement, ce n'est pas efficace. On aurait pu consacrer les mêmes sommes à faire des aides directes, certes peut-être modestes, notamment pour les entreprises ou les établissements, les commerces qui rouvraient. Voilà, ce n'est pas le choix qui a été fait, mais, contrairement à ce que vous avez dit, j'affirme que c'était tout à fait possible à mettre en œuvre, et on avait eu ces discussions.

Et puis nous avons mis en place d'autres fonds, que je ne vais pas égrainer, en essayant de soutenir l'ensemble des secteurs d'activité, aussi bien de la culture, et je crois que cela a été apprécié, que de l'économie sociale et solidaire, en passant par le redémarrage des microentreprises.

Une Région solidaire toujours, par exemple, je l'évoquais, à l'égard du secteur culturel où, là aussi, nous avons eu des contacts très rapidement, notamment grâce aux visioconférences, dont nous sommes tous devenus des spécialistes, outils qui permettent de maintenir le lien, de travailler à distance et de répondre au plus près des attentes, car il a souvent fallu caler les dispositifs, et cela a été fait.

Dernier point, et je conclurai là-dessus, pour répondre au débat que nous avons eu sur les éléments précédents. Je pense qu'il faut un état d'esprit de mobilisation, et nous l'avons évidemment, tout comme sur les autres bancs, mais un état d'esprit permettant aussi de se fédérer, de rassembler. À ce titre, j'ai bien entendu les propos à la fois de Nicolas FORISSIER et, dans un deuxième temps, de Jacques MARTINET disant : et pourquoi nous ne pourrions pas être associés ? Je pense que c'est understandable, il faut qu'on trouve la formule, car on ne sera pas de trop pour répondre aux entreprises, en sachant que, comme il y a beaucoup d'aides, il ne faut pas que cela se démultiplie dans tous les sens et qu'elles aient bien un interlocuteur. Moi, je trouve que ces propos sont, si je puis dire, responsables. En tout cas, je vois cette main tendue, je pense que c'est une démarche tout à fait intéressante et constructive et je la salue comme telle.

Voilà notre état d'esprit, je pense que c'est mieux que d'être dans des formes de surenchère, même s'il ne faut pas utiliser la période pour reconstruire le monde tel qu'il était avant. Je crois que nous entrons dans une phase différente, mais ce n'est pas une rupture brutale. Il s'agit – cela a été notre méthode et on le faisait déjà – d'accompagner les transitions qui s'avèrent nécessaires. Nous le faisons et, avec les moyens que nous mettons en place, nous allons pouvoir renforcer cette démarche, et donc, je l'espère, dans une certaine unité.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Nicolas FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots très rapidement, que Claude GREFF complétera brillamment.

D'abord, je le dis à Jean-Patrick GILLE, j'ai entendu sa réponse et son approbation, et, concernant l'équilibre financier de l'État dans la crise actuelle – il le sait comme moi –, il y a quand même des PLFR, des projets de loi de finances rectificative. On en est au troisième qui va être voté définitivement cette semaine, on en aura certainement un quatrième tout début septembre, tellement la situation évolue, et je n' imagine pas, de ce point de vue, Monsieur le Président, que le gouvernement, qui appelle les régions à jouer pleinement leur rôle de piliers du développement économique dans les territoires, ne puisse pas compenser *a minima* les pertes de recettes et donner des moyens supplémentaires, y compris avec des compétences supplémentaires. C'est tout le combat, et là, évidemment, nous sommes tous solidaires dans cette logique, et il va de soi que si tel n'était pas le cas – je parle sous le contrôle de Guillaume PELTIER –, au niveau parlementaire, au niveau national, le ton serait beaucoup plus virulent. Ainsi, on vous soutient dans ce combat, mais c'est, au fond, le bon sens. Si le gouvernement prétend « mettre le paquet » pour la relance de l'économie, il a besoin des régions, et pour que les régions soient efficaces, il faut que le partenariat, là aussi, soit clair et qu'il y ait des moyens en face. On est bien d'accord.

Maintenant, je voulais faire deux remarques principales.

D'abord, cette DM1, c'est, au fond, une Décision modificative technique, quelque part, et transitoire. Comme on l'a dit au sujet du PLFR, on prend en compte, en l'état actuel des choses, les pertes et les dépenses supplémentaires, les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires ; on les établit, on essaie de rééquilibrer. Mais cela permet de dire : il y a un effort de 100 millions d'euros.

Monsieur le Président, je vous pose la question et je la repose à Marc GRICOURT, je la repose au Président de la Commission des Finances, car c'est une question que j'ai déjà posée avec Louis COSYNS à plusieurs reprises, y compris aussi en Commission permanente. En réalité, on n'arrive pas à savoir ceci : ce qu'on nous dit sur le fait que la Région Centre serait en queue de classement dans le soutien économique dans cette crise, c'est vrai ou c'est faux ? Moi, je suis prêt à croire que nous avons une Région qui fait un effort, qui, en euros par habitant, est tout à fait comparable aux autres, mais qu'on nous le montre. J'ai demandé qu'on nous donne des tableaux comparatifs, mais on ne les a pas.

Vous avez effectivement, hier encore, la Région Hauts-de-France, Xavier BERTRAND qui annonce – je n'ai plus le chiffre en tête – un peu plus de 1 milliard d'euros, de mémoire, d'efforts dans le cadre de cette crise pour relancer l'économie.

Après, on me répond « oui, mais ce ne sont pas les mêmes dépenses, ce ne sont pas les mêmes recettes, ce ne sont pas les mêmes postes budgétaires ». J'imagine quand même qu'on peut faire ce travail, regarder ce qu'il se passe ailleurs et dire, si c'est le cas : « En euros par habitant – pas en masse –, la Région Centre-Val de Loire n'a pas à rougir. » Je souhaiterais qu'on puisse le dire.

Je pose juste la question, est-ce qu'on aura cette comparaison objective ? Et, pardon, Monsieur le Président, je pose aussi la question au Premier Vice-président délégué de l'ARF, de l'Association des Régions de France.

M. le Président. - Je vous donne juste ce chiffre. Je prends deux régions qui sont plus peuplées, mais pas beaucoup plus, qui sont comparables, l'une qui est dirigée par Marie-Guite DUFAY, l'autre qui est dirigée par Hervé MORIN. Quand on est à 100 sur le même périmètre, Bourgogne-Franche-Comté est à 100 et la Normandie est à 102.

Le vrai sujet, c'est celui que vous avez posé, les uns et les autres, et cela a été très bien illustré par l'intervention de Fanny tout à l'heure, c'est le périmètre. Le sujet, c'est le périmètre. Si je vous dis « chez nous, ce n'est pas 100, mais 350 », vous allez me dire « bravo ». Mais qu'est-ce que j'aurais fait ? J'aurais ajouté...

M. FORISSIER. - Des choux et des carottes ?

M. le Président. - Non, ce pour quoi je me bats actuellement avec beaucoup d'énergie, et on votera demain là-dessus, c'est-à-dire le financement de la rénovation des petites lignes. Je n'ai pas obtenu l'accord, le Préfet se bat, nous nous battons, je téléphone au ministre pour lui dire que c'est le moment, que c'est le plan de relance. S'ils me disent « go, on y va », il y aura 125 du côté de l'État et 125 du côté... Et cela fera 350. Il faut donc qu'on se mette d'accord sur le périmètre. Mais 1 milliard, très franchement, à l'échelle d'une région et sur le même périmètre que celui que nous calculons, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, et Monsieur le Président délégué de l'Association des Régions de France, à ce moment-là, que l'ARF nous établisse une sorte de document de transparence. On a tous besoin de cela. Encore une fois, il ne s'agit pas de crier qu'on est meilleurs que les autres, mais il s'agit de répondre à l'angoisse profonde des Français, des entrepreneurs comme des salariés, de tous nos compatriotes au regard de la crise économique

qui a déjà commencé et qui va s'amplifier. Moi, j'appelle vraiment à cette transparence et, encore une fois, je suis persuadé que les services du Conseil régional comme les services de l'ARF, et des autres régions d'ailleurs, peuvent travailler ensemble pour établir cette transparence.

Deuxième chose que je voulais dire sur ces sujets, c'est que c'est transitoire qu'il va falloir une autre DM. Il va falloir une DM2.

Là, je reviens à ce qu'on disait tout à l'heure, les Régions, à moins que je ne me trompe, vont avoir à gérer les fonds européens. J'entends bien que la France est contributrice, mais, enfin, il va quand même y avoir, en gros, sauf erreur, 75 milliards d'euros sur les 750 milliards qui vont revenir sous forme de fonds européens supplémentaires dans le cadre de ce plan de relance européen s'il est adopté définitivement au Conseil européen la semaine prochaine. Il y aura une partie qui sera gérée directement par la Région et une autre partie à la gestion de laquelle la Région sera aussi associée. Je pense qu'il s'agit également d'un volant financier très important qui est devant nous et qu'il faudra, là aussi, dans un esprit collaboratif, mettre en œuvre de façon extrêmement efficace.

Un troisième point pour dire que s'il y a une comparaison en montants, on peut aussi faire une comparaison en types d'aides et en plafonds ou planchers d'aides. J'entends souvent, y compris de la part – je vais vous le dire très franchement – de certains services de l'État, en particulier dans le cadre de la gestion des dossiers urgents que nous avons en ce moment, que le Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire plafonne par exemple à 400 000 euros les aides à l'investissement, que le Fonds de solidarité est plafonné pour le volet 2 et qu'au fond, il est peu consommé, etc.

Là aussi, nous avons besoin d'une comparaison, pas simplement sur les montants mais aussi sur les modalités opérationnelles, y compris en comparaison à d'autres régions, car, vous l'avez souligné, c'est important pour l'attractivité de notre territoire. Mais encore faut-il que ce soit totalement vérifié.

Enfin, dernier mot et je m'arrête là, mais on y reviendra, je suis un peu inquiet des amendements du groupe des Verts, car on fait exactement ce qu'il ne faut pas faire. On continue à disperser des crédits dans tous les domaines, alors qu'on dépense déjà énormément d'argent sur toutes les questions que vous avez abordées, qui sont justifiées et on peut en discuter, et qu'il y a déjà des crédits qui existent. Ainsi, on va continuer à... On prend à l'aéroport de Tours, bien sûr, et, ensuite, on va mettre de l'argent sur des choses qui sont déjà financées. Je suis très dubitatif.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, un mot sur l'activité du tourisme et le budget qui lui est afférent. Du fait de son arrêt pendant le confinement, l'activité touristique est particulièrement touchée. L'activité et les investissements touristiques ont été arrêtés de manière durable et nous pouvons anticiper qu'ils ne seront pas consommés entièrement cette année. En particulier, les montants budgétés dans le cadre des contrats Région-Département relatifs à la construction des véloroutes, pour un montant de 235 000 euros, sont reportés et nous avons choisi de les réaffecter au concours régional du Fonds de solidarité national.

De la même manière, le Cap Hébergement a été réaffecté partiellement vers l'ouverture d'une nouvelle AP de 300 000 euros dédiée à l'accompagnement des acteurs pour conjuguer l'aide à la reprise économique et la transition écologique, toute crise étant une opportunité de changement. Cette démarche sera présentée de manière plus détaillée cet après-midi, lors de la présentation du rapport sur la mobilisation régionale pour le tourisme.

La DM1 du budget tourisme tient compte également d'une réaffectation de 100 000 euros pour le développement de la plateforme de réservation de bons-cadeaux et pour le développement de la passerelle informatique vers la base de tourisme régional Tourasoft. Cela aussi sera présenté au rapport de cet après-midi.

En conclusion, chers collègues, le budget du tourisme, au sens strict du terme, ne procède qu'à des réaffectations en anticipant au plus près ce qui ne serait pas dépensé et ce qu'il devient le plus pertinent de dépenser pour relancer la fréquentation touristique à court et à moyen terme. Cependant, dans la présentation du rapport, nous verrons que la Région, face à ce plan de relance du tourisme, a mobilisé des montants bien plus importants dans le budget de l'économie et de la communication.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Christelle de CRÉMIERS.

La parole est à Harold HUWART.

M. HUWART. - On a déjà dit beaucoup de choses et, dans l'esprit de votre propos liminaire, je me propose de céder mon temps de parole.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je ne sais pas si la poutre travaille, mais l'hypoglycémie fait son travail !

Merci, Harold.

Agnès SINSOULIER-BIGOT.

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments concernant cette DM1 dans le domaine de la culture.

Il y a plusieurs ajustements dont je vous laisserai prendre connaissance, mais je voudrais plutôt revenir sur des points saillants que je souhaiterais détailler devant vous.

Tout d'abord, une avancée majeure dans le domaine de la mobilité interrégionale, avec un partenariat qui vient de se mettre en place avec l'Office national de diffusion artistique, et, parallèlement, même si cela n'apparaît pas dans le document, il y a en préparation un accord de coopération entre notre Région et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Avec ces deux éléments concomitants, nous avons pu mener à bien ce point issu des États Généraux de la Culture dans le domaine de la mobilité des artistes et des œuvres. C'était une très forte demande au moment des États Généraux de la Culture et le but est aujourd'hui atteint dans ce domaine.

Il convient de signaler également un apport du Centre national du livre, une première pour nous, puisque nous avons d'ores et déjà une convention avec le CNL, qui passe par CICLIC. Pour la première fois, le CNL vient abonder notre programme « Aux Arts, Lycéens ! » dans le domaine de la bande dessinée, car, initialement, 2020 était l'année de la bande dessinée pour toute la France, mais il y a, bien sûr, un léger décalage lié à la crise sanitaire. En tout cas, nous pourrions mener plusieurs projets dans des lycées de la Région, en écho avec cette manifestation nationale.

La deuxième partie de mon intervention s'appuiera sur la crise sanitaire. Il est bien évident que notre Région est aux côtés des acteurs culturels pour affronter ces grandes difficultés.

Ainsi, nous avons, dans cette DM1, des éléments pour le cinémobile. Il y a une perte d'exploitation due à l'arrêt total des tournées des cinémobiles pendant plusieurs semaines ; nous vous proposons donc d'abonder le budget de l'agence CICLIC. Par ailleurs, Chaumont-sur-Loire est très directement impacté avec une fermeture, là aussi, de deux mois. Chaumont a pu rouvrir très rapidement à partir, précisément, du 12 mai avec les autres secteurs patrimoniaux, mais il y a une perte sèche de deux mois. Sur la période qui a suivi, la billetterie a repris plutôt doucement et, de plus, nous avons perdu les groupes étrangers. Par conséquent, globalement, la perte est importante pour Chaumont-sur-Loire, que nous continuerons à suivre durant les prochains mois. Pour mémoire, nous avons été très fortement présents auprès de notre domaine régional en 2016, année des grandes inondations. Là aussi, l'autoroute avait été fermée et les visiteurs ne pouvaient venir jusqu'à Chaumont, mais nous avons été au côté de l'EPCC pour maintenir l'équipement en fonctionnement.

Il y a aussi, bien sûr, un fonds de soutien de 1 million d'euros apporté aux acteurs culturels. Je vais revenir un peu plus sur ce point.

Dès la première semaine du confinement, qui est arrivée très brutalement dans notre pays comme vous le savez, le Président a adressé un courrier à l'ensemble des acteurs culturels, courrier qui a reçu un très bon accueil dans ce moment de grande inquiétude et de grande angoisse. Il y a eu tout de suite un engagement très important de verser rapidement le solde des subventions 2019, d'avancer et de faciliter un premier versement pour l'année 2020 et de procéder, au-delà des vérifications habituelles, au versement des soldes de subventions.

Des visioconférences ont été organisées très régulièrement avec les différentes filières professionnelles. Je crois qu'il était important, pour ce secteur très durement touché, en particulier le secteur du spectacle vivant, que nous soyons présents.

De mon côté, j'ai toujours été en lien avec la DRAC ou le ministère de la Culture pour avoir le plus vite possible des informations à transmettre aux acteurs de la culture, mais avec beaucoup de difficultés. S'agissant de la réouverture des sites patrimoniaux, on nous annonçait une liste validée par le préfet du Département, mais elle n'est jamais arrivée. Ce sont donc plutôt les professionnels eux-mêmes qui se sont mis en responsabilité de rouvrir leurs sites.

Nous avons entamé un dialogue de gestion avec l'ensemble des structures, ce qui a amené une évolution dans notre réflexion. En effet, le point de départ, pensant que la crise allait être de courte durée, c'était l'annonce du versement d'une subvention à hauteur des dépenses engagées. Mais, aujourd'hui, nous allons plus loin avec ce fonds de soutien de 1 million d'euros, ce qui nous permet aussi de resserrer des liens avec l'économie sociale et solidaire.

En conclusion, puisque mes collègues me demandent de terminer, cette DM nous permet de mener de front à la fois la poursuite de notre feuille de route des États Généraux de la Culture et de répondre à l'urgence de la crise sanitaire.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Je donne la parole à Madame GREFF.

Mme GREFF. - Merci, Monsieur le Président.

Mon propos va être court également, même s'il est d'importance. Je rejoins l'intervention de Nicolas FORISSIER, mais je ne vais pas intervenir sur un combat de chiffres.

Je voudrais dire qu'on subit évidemment cette crise, qui n'est pas qu'environnementale, comme le dirait Monsieur FOURNIER, et qui est évidemment économique et surtout sociale. En tout cas, elle se doit d'être prise en main par la Région sur peut-être aussi des détails qui vous paraissent, à vous, insignifiants, mais qui sont importants pour la population. Je vais vous donner quelques exemples.

En effet, Jacques MARTINET a raison, il y a des prêts pour les entreprises, mais les entreprises, en ce moment, ont la tête sous l'eau et, ce dont elles ont vraiment besoin, ce n'est pas de prêts, mais d'être accompagnées. Il faut qu'elles puissent sortir de leur situation actuelle, et notre devoir est évidemment de nous battre pour développer l'économie.

Notre devoir, c'est aussi d'optimiser, par les meilleures de nos mesures, les dépenses qui sont les nôtres. De nombreux élus m'ont appelée en me disant qu'ils ne comprenaient pas, pendant la crise du Covid, alors que les écoles étaient fermées, pourquoi les transports scolaires se poursuivaient. Ils ont posé la question aux chauffeurs qui leur ont dit, en gros : « Nous, la Région nous demande d'intervenir, parce qu'il faut qu'on justifie le salaire. » Cet argent-là, dépensé comme cela, nos concitoyens ne le comprennent pas et les élus non plus.

Et puis, vous nous disiez qu'au-delà du tourisme, il fallait s'intéresser à tous, et vos collègues vous ont félicité pour vos déplacements nombreux et variés. Moi, j'atteste de vos déplacements nombreux et variés, puisque vous avez effectué une visite de soutien au candidat socialiste d'Amboise. Et là, ce qui nous a étonnés – alors, c'était tout à fait normal de votre part, cela, ce n'est pas très important...

M. le Président. - Cela n'avait rien à voir, mais alors absolument rien à voir avec...

Mme GREFF. - Oui, mais, alors, ce qui m'a totalement surprise, Monsieur le Président, pardonnez-moi de vous interrompre, et les Amboisiens en général, votre visite a été contre-productive, c'est que, justement, alors que vous aviez annoncé que vous ne vouliez plus faire prendre en charge par la Région Centre le transport scolaire des enfants habitants entre 0 et 3 kilomètres de leur établissement, lors de cette visite, vous avez annoncé qu'exceptionnellement, pour les enfants de La Verrerie, vous prendriez en charge ce transport. Les habitants des autres « 0-3 kilomètres », qui peuvent être Chandon – enfin, Madame GAUDRON connaît bien la commune d'Amboise, comme moi –, n'ont pas compris pourquoi, spécifiquement, les enfants de La Verrerie... Votre mission est d'agir pour l'entièreté de nos habitants. Est-ce que c'était une démarche d'opportunité, électoraliste ? Je ne sais pas.

Tout comme, à titre personnel, car, comme chacun d'entre vous, je veux défendre mon territoire – je terminerai mon propos là-dessus –, je regarde Monsieur ROULLET, qui est un de mes collègues et que j'apprécie. Lui, il défend l'aéroport de Châteauroux, comme Nicolas FORISSIER, et moi aussi, et je vois d'ailleurs que le budget a été augmenté, en l'occurrence, pour le hangar, et je ne le critique pas. Pour autant, je cherche l'aéroport de Tours. Où est-il ?

Cela fait deux fois que le rapport sur l'aéroport de Tours est retiré de la Commission permanente. À moins que ce ne soit, comme je vous l'ai dit, une démarche d'opportunité, une opportunité électorale, je ne comprends pas pourquoi vous avez retiré ces deux rapports, puisque les choses étaient établies et que la CCI s'était retirée. Depuis janvier 2020, celle-ci ne fait plus partie du SRADDET. Elle s'est retirée, la compensation doit être faite par la Région, le Département et la Métropole, mais cela augmente la participation de la Région, et je crains que vous ne vouliez dire au candidat Vert, soutenu par Jean-Patrick GILLE, que l'aéroport n'aurait plus les financements de la Région.

Par conséquent, aujourd'hui, je suis dubitative sur vos orientations, tout comme j'attends avec beaucoup d'impatience les informations de Madame LECLERCQ concernant les fameux 150 médecins, des médecins qui, apparemment, sont nombreux, très nombreux, mais j'attends, car je n'en vois pas beaucoup. C'est comme, également, les maisons de santé qui devaient s'ouvrir, mais je ne les vois pas.

Voilà, il y a de nombreuses choses sur lesquelles je m'interroge et j'attends beaucoup de précisions.

(brouhaha)

M. CROTTÉ. - Ouvrez les yeux !

Mme GREFF. - Eh bien j'ai ouvert les yeux, j'ai vu des maisons de santé, au nombre de 100 environ, mais les centres de santé, je ne les vois pas. C'est comme les professionnels et les médecins, je ne les vois pas non plus.

(Applaudissements)

M. le Président. - S'il vous plaît... Merci, Madame GREFF.

Madame GREFF... Madame GREFF, juste une information, et on l'a donnée à tout le monde. C'est hier, mercredi, après un combat – je vous l'avais dit – qui n'a pas été simple, que nous avons eu la validation, l'arrêté de création de notre GIP Santé. Et je peux vous assurer qu'il n'y a pas eu une journée au cours de laquelle, soit la Vice-présidente, soit la Direction des services, soit moi-même, on n'a pas... On a parlé tout à l'heure des lenteurs. Oui, on avance résolument sur le secteur de la santé et on ne perd pas un quart d'heure. Mais c'est hier – pourtant, on a lancé le dispositif immédiatement après notre réunion tourangelle – que nous avons eu l'arrêté, pour vous dire les choses.

Mme GREFF. - Et sur l'aéroport de Tours ?

M. le Président. - Sur l'aéroport de Tours, on n'est pas en retard sur les financements et il y aura certainement à discuter avec la Métropole, qui vient de changer des orientations prises, mais il n'y a pas de sujet aujourd'hui. Par contre, moi, j'attends le versement de la CCI pour tout ce qu'ils nous doivent depuis trois ans.

Mme GREFF. - C'est 1,6 million qui a été à ce jour accordé par vous-même sur l'échelonnement. Tout cela est fait, Monsieur le Président, vous le savez. C'est justement la question que je me pose. Oui, mais il faut dire les choses clairement, c'est 1,6 million d'euros que la CCI vous doit, et vous avez eu un accord avec eux pour l'étalement de cette dette, ils sont en train de le faire. Ainsi, aujourd'hui, vous devez aller au-delà du financement initialement proposé.

M. le Président.- On aura l'occasion d'en reparler, Madame GREFF.

Mme GREFF.- Oui, mais c'est important que notre assemblée le sache.

M. le Président.- Après Madame GREFF, je donne la parole à Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Claude GREFF, je ne devais pas intervenir. Franchement, je me suis dit – vous connaissez ma devise : « Pour vivre heureux, il faut vivre caché ». Et au niveau des transports... Non, je plaisante !

Mais quand je t'ai entendue, chère collègue, je me suis dit : diantre, la campagne électorale n'est pas encore finie ! Mais si, elle est finie. Ou peut-être que l'autre commence !

Alors, je vais t'expliquer ce qu'il s'est passé. Dès le début du confinement, on a fait le choix – un vrai choix politique et un vrai choix financier – de soutenir les 32 entreprises de transport de voyageurs dans la Région. Tu peux le demander aux plus grandes comme aux plus petites, on les a soutenues, on a payé les charges fixes, plus les salaires, afin que l'ensemble des salariés soient payés à 100 %. En revanche, on n'a pas payé les charges de roulement, c'est-à-dire le gasoil, etc., puisque les cars ne roulaient pas.

Pendant le confinement, aucun car scolaire n'a roulé. Aucun car scolaire n'a roulé. Le questionnement que tu as renvoyé au début du déconfinement, où certaines collectivités, alors que ce n'était pas leur compétence et sans en parler aux syndicats de transports ni aux parents, nous ont demandé de ne pas faire rouler certains cars scolaires – c'était après la fin du confinement. Nous avons travaillé, territoire par territoire, avec les parents, les associations de parents, les transporteurs, les syndicats de transports, les autorités organisatrices de transport de niveau II pour savoir qui allait rouler et où cela allait rouler.

Nous avons donc été extrêmement pragmatiques là-dessus, et là, déjà, je ne comprends pas ta première intervention.

Ta deuxième intervention, c'est sur Amboise. Là, je vais te dire, c'est assez simple. La règle, et c'est une règle nationale, c'est qu'on ne prend pas en charge les enfants qui sont à moins de 3 kilomètres et dans un périmètre urbain, sauf, et c'est valable dans beaucoup de territoires de la Région, s'il y a un accord avec les collectivités, et notamment un accord financier.

En l'occurrence, avec la nouvelle municipalité d'Amboise, je vais leur écrire pour leur proposer la convention, un accord pour prendre en charge les enfants. D'ailleurs, il n'y aura pas que les enfants d'Amboise, puisque j'ai eu des demandes d'autres communes, on en a encore parlé hier, et on va travailler sur l'accord financier. Il y a un accord politique et il y aura un accord financier pour une prise en charge de ces élèves. On a vérifié et il s'avère qu'il y a de la place aujourd'hui dans les cars scolaires, car il était hors de question qu'on rajoute des cars scolaires pour cela.

Je ne vois donc pas de difficulté sur ce qu'il s'est passé à Amboise. Cela a été une demande du maire d'Amboise d'alors.

(Intervention hors micro de Madame GREFF – inaudible)

Non, le courrier est arrivé, mais on peut te donner la date du courrier. Il est arrivé, puisque cela a été un sujet... Claude, c'est un sujet qui a été porté par des candidats, on a eu un courrier quelques jours avant le scrutin et on y a répondu. C'est tout. Je peux te dire qu'on répond tous les jours à des demandes, j'ai encore des demandes de points d'arrêt... J'ai encore des demandes de points d'arrêt...

M. GRICOURT.- Merci de conclure, cher Philippe.

M. FOURNIÉ Philippe.- J'ai encore des demandes de points d'arrêt. Moi, je ne travaille pas dans l'urgence, on travaille beaucoup sur le fond, et, ce qui me différencie beaucoup, au moins de ce qu'il se faisait, si vous voulez le savoir, dans les départements, notre politique, ce n'est pas du clientélisme « à deux balles », ce sont des règles connues, des règles strictes, connues et valables pour tout le monde.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Madame PÉAN a la parole.

Mme PÉAN.- Merci, Monsieur le Président.

La DM nous donne l'occasion de regarder comment l'Exécutif utilise les ressources qui lui sont confiées, et il le fait, d'une manière générale, de façon assez utile.

Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur les budgets de la ligne baptisée « démocratie permanente ». Les budgets qui y sont inscrits présentent en effet une double particularité réjouissante : ils sont en augmentation constante, mais ils ne sont jamais exécutés. De 100 000 euros en 2016, on est rendu aujourd'hui à 450 000 euros et, parallèlement, on constate dans les Comptes administratifs des taux de réalisation extrêmement faibles.

Hier, ces dépenses étaient à peu près inutiles, elles ne motivaient pas grand monde et je crois qu'aujourd'hui, elles sont devenues obsolètes et anachroniques.

Je voudrais regarder trois points rapidement sur cette démocratie permanente.

Primo, l'Exécutif régional se targue d'accompagner les initiatives citoyennes. C'est vrai ! C'est vrai quand il s'agit d'ouvrir une épicerie de village, mais cela ne l'est plus du tout quand il faudrait soutenir le premier référendum d'initiative partagée existant en France. On se rappelle tous votre désarroi quand nous vous avons présenté un vœu pour soutenir l'initiative citoyenne. Vous l'aviez refusé.

Secundo, le Printemps citoyen. Il est mort-né et il ne reste aujourd'hui qu'un site participatif qui liste des initiatives citoyennes qui ont déjà été prises par des gens, des vraies gens, des conseils de quartier, des associations, des habitants, des vraies gens qui n'ont eu nul besoin des fonds et de la rhétorique de la démocratie participative pour s'organiser et s'entraider.

Tertio, la COP régionale. Elle est bâtie sur un modèle en usage en macronie, comme la Convention citoyenne du Président, c'est-à-dire des participants soigneusement sélectionnés parmi un lot de citoyens tirés au sort, mais les participants sont sélectionnés. Les débats sont encadrés par des experts qui sont imposés par les organisateurs de ladite convention. D'ailleurs, il est assez révélateur des options politiques sous-jacentes à ce type d'organisme qu'on n'y trouve jamais trace de thématiques, pourtant jugées prioritaires par l'opinion publique, à savoir l'immigration et le patriotisme économique.

La pandémie qui nous occupe aujourd'hui nous donne l'occasion de voir le monde tel qu'il est devenu. À nous, maintenant, de le regarder sans œillère idéologique, et, je vais vous dire, on ne va pas entrer dans le monde d'après, mais dans le monde « avec ». Avec des mouvements transcontinentaux, d'hommes, de marchandises et de virus, et nous entrons dans un monde qui est devenu nettement moins accueillant, avec ses coronavirus et ses pandémies mortelles, beaucoup moins accueillant pour le genre humain.

Je dirais qu'il est fini, le temps de la globalisation naïve et de l'écologie bavarde entre initiés, les causes des fragilités de notre société face à l'actuel Covid ne vont que s'aggraver, et il n'est plus temps d'adopter des pauses opportunistes, comme le faisaient naguère les politiciens dans le monde d'avant. D'ailleurs, on peut remarquer que, démocratie permanente ou pas, les citoyens français s'éloignent de plus en plus et de plus en plus vite de la chose publique.

Je dis qu'à l'heure actuelle, nous perdons du temps et de l'argent, et je vous demanderais, peut-être pas sa suppression pure et simple mais, au moins, une refondation radicale des budgets de démocratie permanente dans notre Région.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PÉAN.

Monsieur ROULLET a la parole.

M. ROULLET. - Merci, Monsieur le Président.

Je répondrai brièvement au Rassemblement National, qui attaque la démocratie permanente, que ce n'est pas une surprise. Je crois qu'on n'a vraiment pas les mêmes valeurs, et la démocratie, cela n'a jamais été votre tasse de thé. Mais on aura l'occasion d'y revenir.

Quelques mots et un peu de fraîcheur dans les propos pour parler des territoires solidaires, avec différents phénomènes qui conduisent à un ajustement des crédits, des phénomènes qui sont différents les uns des autres. Il y a bien évidemment la crise sanitaire, mais il y a aussi, sur la question de l'hébergement et du logement spécifique, des raisons administratives et contractuelles qui nous amènent à baisser les crédits. Sur les projets d'aménagement du territoire, il faut recalibrer un peu les choses, car la Région a alimenté de façon importante, les années passées, la trésorerie des départements et des syndicats mixtes en ce qui concerne le très haut débit, et il y a eu du retard dans un certain nombre de départements, en particulier dans le sud, sur le très haut débit. Il convient donc de recalibrer les choses.

Sur la question des CRST, c'est-à-dire les pays et les agglos, il y a une baisse des sommes qui sont inscrites, qui est liée à ce qu'on a pu constater, à savoir qu'il ne s'est rien passé pendant deux mois, que des opérations ont été arrêtées et que d'autres opérations qui étaient pressenties n'ont pas pu démarrer, avec, bien évidemment, un impact important sur le plan budgétaire, tout en précisant que si le rythme devait s'accélérer, la Région ferait face aux opérations, car, je le rappelle, on va au rythme des pays. Il y a des pays qui vont plus vite que d'autres, et on a toujours honoré des opérations qui étaient en cours ou réalisées.

J'en viens à la mesure que nous avons prise lors de notre dernière Commission permanente et qui est au cœur du rebond ou de la reprise que nous souhaitons, concernant les contrats de pays, les contrats d'agglo et le cadre d'intervention des CRST.

Je rappelle que les CRST, c'est 409 millions d'euros pour une génération, 409 millions d'euros de subventions de la Région. Un euro Région, c'est à peu près 4 euros sur les territoires. Pour certains territoires, c'est un peu moins, pour d'autres, c'est un peu plus, mais c'est une moyenne de 4 euros. Vous faites facilement le calcul de ce que cela peut représenter comme investissement sur une génération de contrats, soit sur six ans, sur le territoire. Les contrats régionaux intéressent tous les secteurs de la vie de nos concitoyens. Il y a à la fois l'emploi et le développement économique, priorité des priorités, il y a le mieux-être social, qui permet d'apporter du bien-être à nos concitoyens, et il y a le maillage urbain et rural qui concerne l'ensemble de notre territoire régional.

Comme on le proposait habituellement, on pouvait faire bouger les crédits à l'intérieur de chacun des trois blocs. Là, on a proposé en Commission permanente qu'il y ait une fongibilité entre les blocs, c'est-à-dire que vous pouvez passer des crédits d'un bloc à un autre si c'est nécessaire. Je pense que c'est une souplesse qui était attendue.

L'autre aspect, c'est qu'on propose de déverrouiller les taux. On sait très bien que si, sur un projet, il y a 20 ou 25 % de crédits régionaux, cela risque de ne pas être suffisant pour que l'opération soit réalisable dans un délai rapide. Vous pouvez donc passer à 20, 25, 30, 35, 40 %, voire un peu plus, pour faciliter la réalisation du projet, donc relancer les chantiers, relancer l'activité des entreprises et créer des heures de travail pour nos concitoyens. Je crois que c'est tout à fait intéressant de le noter.

Vous pouvez aussi vous dire qu'un projet qui était élaboré il y a un an est aujourd'hui un peu en décalage par rapport aux préoccupations actuelles et qu'il peut attendre. Vous pouvez donc substituer à ce projet un autre projet. Il est évident qu'on raisonne – j'ai cité la somme générale des contrats – à enveloppe constante et que cela ne se fait pas au détriment du volet énergie, 15 %, de la biodiversité, 5 %, et du dispositif « A vos ID ».

Je crois qu'il faut vraiment que vous puissiez porter ce message de souplesse et de réalisation sur les territoires, car cela va permettre de relancer l'activité et de créer un certain nombre de réalisations.

Enfin, en liaison avec ma collègue chargée de la culture, il a paru intéressant de remettre à l'ordre du jour le 1 % culturel. Le 1 % culturel, il a été un peu délaissé, voire abandonné sur les territoires. J'ai l'exemple des lycées, où il y a eu de belles réalisations artistiques sur la base du 1 % culturel. Je crois que c'est aussi un clin d'œil, un geste en direction du monde artistique local, même pour des petites opérations. Un artiste local peut se dire qu'on pense à lui lorsqu'on lui confie la réalisation d'une œuvre, et c'est aussi encourager la création artistique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur ROULLET.

Madame RIVET a la parole.

Mme RIVET. - Monsieur le Président, quelques mots pour dire que cette DM doit anticiper les changements. Anticiper les changements c'est aussi faire de l'économie. J'entendais Monsieur CHASSIER dérouler les épidémies qui nous ont précédés dans les siècles passés, regardez les courbes, regardez les courbes des vingt dernières années. Durant les vingt dernières années, les épidémies, les pandémies ont augmenté, les épizooties ont augmenté, les maladies des végétaux ont augmenté, nous sommes quand même dans une situation d'urgence où nous devons changer nos manières de faire.

Il faut donc anticiper ces changements, et si je prends les propositions qui ont été faites d'aller, par exemple, vers l'agriculture biologique, c'est une bonne chose, il faut aller vers des changements de cette nature. Nous avons pris un retard considérable, et si nous sommes en retard, c'est parce qu'il y a trente ans, quand l'agriculture bio apparaissait dans notre Région et qu'elle exportait vers l'Allemagne, il n'y a pas eu assez de lucidité et d'anticipation pour saisir l'occasion.

Là, c'est pareil, nous sommes sur les matériaux biosourcés, sur la transformation. Nous sommes dans un territoire où, sur le plan agricole, nous avons fait des progrès, mais nous ne transformons pas assez, nous ne créons pas suffisamment de valeur ajoutée. Il faut aller vers cette valeur ajoutée et vers de la transformation, de la transformation de produits de bonne qualité environnementale et sociale. C'est extrêmement important.

Il convient donc d'anticiper les changements que nous allons avoir du point de vue environnemental. La transition écologique, c'est faire de l'économie, c'est donner de l'emploi pour plus tard à nos concitoyens, et nous devons absolument faire que cette DM soit significative de ces changements.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Michelle RIVET.

La parole est à Monsieur MOULAY.

M. MOULAY. - Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, le sport a traversé et traverse aussi une grave crise. L'arrêt des compétitions, des saisons, des manifestations sportives a été brutal pour le monde sportif, en sachant que la situation du sport, je le rappelle souvent, était déjà préoccupante avant la crise du Covid, malheureusement, à cause, en partie, du désengagement de l'État.

Pendant le confinement, des inquiétudes nous ont été remontées du terrain et on a estimé à environ 30 % les pertes de financements privés dans le sport pour la saison prochaine, notamment chez les pros, mais aussi chez les amateurs.

Ainsi, une fois passé le choc de l'arrêt brutal du sport, la Région s'est très vite mobilisée et nous n'avons pas chômé avec vous, Monsieur le Président, puisque vous avez aussi personnellement assisté à plusieurs visioconférences. Nous avons organisé cette méthodologie, si je puis dire, de « visios » et d'échanges avec le monde sportif, car c'était la seule solution pendant le confinement, et nous avons été la seule collectivité, je le rappelle, à avoir mis en place une initiative de cette ampleur. Cette action a même reçu un très bon accueil et a été saluée par le mouvement sportif et par la presse.

Ce sont des temps d'échanges qui ont permis aux associations sportives, clubs, comités régionaux d'exprimer leurs difficultés face à la crise et leurs inquiétudes face à la préparation de la saison prochaine. Nous les avons écoutés, nous avons analysé ensemble la situation très variable en fonction des disciplines et en fonction des territoires, et la Région a cherché des solutions et a pris des engagements pour un maintien du versement des subventions. Nous avons accéléré le versement des subventions, nous avons également réaffirmé notre soutien, notre engagement sur les projets associatifs, en particulier à travers le CAP' Asso, et, dans le contexte actuel, nous restons bien évidemment toujours à l'écoute, afin de poursuivre le dialogue instauré et poursuivre aussi la procédure pour ajuster en fonction de budgets exceptionnels, en fonction des situations, dans une logique toujours de solidarité territoriale qui implique bien sûr les autres collectivités locales.

Nous avons aussi entendu l'expression des attentes et des besoins plus prospectifs pour l'avenir. À la rentrée, nous allons avoir cette possibilité de nous retrouver autour de la table pour travailler sur le sport de demain.

Dans le cadre de la future organisation territoriale du sport, nous allons ouvrir différents chantiers, en lien avec les compétences de la Région, que sont, par exemple, l'éducation au niveau des lycées, le partenariat avec les centres de formation professionnelle, l'urgence climatique, le développement du sport santé, ainsi que la montée en puissance des projets pouvant s'inscrire dans la dynamique de préparation des JO 2024 et pouvant trouver, j'allais dire, un écho au travers du dispositif « Terre de Jeux », je le rappelle, car nous sommes la deuxième région française à avoir obtenu ce label.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, notre soutien, tout comme celui des élus et des services de la Région, qui n'ont pas chômé, je le rappelle, reste intact aux acteurs du sport professionnel, aux acteurs du sport amateur, aux acteurs du sport associatif et scolaire, et c'est toujours un dialogue franc et direct qui nous permet d'avancer et de construire ensemble des mesures concrètes pour conserver la dynamique d'une région forte et sportive.

Cette crise sans précédent, vous l'avez tous dit, qui, malheureusement, engendre des catastrophes humaines et économiques, doit nous faire réfléchir et nous permettre d'avoir une autre vision du sport, une nouvelle ambition collective pour le sport, pour faire du sport un véritable service public, un véritable levier économique d'émancipation et de cohésion au service de tous et dans l'intérêt de chacun.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MOULAY.

Dernière oratrice intervenante, Anne LECLERCQ.

Mme LECLERCQ. - Merci, Monsieur le Président.

Comme vous l'avez tous constaté à la lecture attentive de cette DM1, nous avons créé autorisations de programme et autorisations d'engagement pour le démarrage du GIP Pro Santé, et j'en profite pour faire un état de son avancement.

Je peux même préciser, Madame GREFF, car je pense que là, vous pouvez peut-être écouter, qu'au-delà de vos tirades dithyrambiques, ce qui est important, c'est le travail qui est fait et que, comme dans les transports, ce qu'il faut, c'est un travail sérieux et un travail de fond.

Comme vous le soulignez, Monsieur le Président, après de longues et fastidieuses étapes administratives, je vous remercie, Monsieur le Président, Madame la Directrice des services et les services de la Région, pour votre ténacité. Parce que cela y est, nous avons reçu le 30 juin l'arrêté de l'Agence régionale de santé portant approbation de la convention constitutive du GIP Pro Santé Val de Loire.

Qu'est-ce que ce GIP ? C'est la forme que nous avons retenue pour mettre en œuvre notre mesure de 150 médecins salariés. L'intérêt de cette mesure est largement partagé sur l'ensemble de notre territoire et il faut fédérer les énergies. Ainsi, au côté de la Région siègeront deux autres collègues que sont, d'une part, les collectivités et, d'autre part, les associations ou autres structures de santé.

Pour pouvoir aller vite, au 30 juin, le GIP comprend en membres fondateurs la Région, l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) et l'HAD (hospitalisation à domicile) du 37. Il sera élargi après l'été avec les nouveaux membres qui ont eu besoin de plus de temps pour délibérer et que sont, par exemple – la liste n'est pas limitative – la Fédération des URPS, la Fédération des maisons de santé pluridisciplinaires, France Assos Santé, qui représente les usagers, et les collectivités intéressées, qui ont vécu ces derniers mois un certain nombre de changements, pourrions-nous dire.

Cette démarche repose sur la nécessité de la concertation, tant au niveau régional qu'au niveau local, où s'implanteront les centres de santé accueillant les équipes de médecins salariés. Il s'agit là d'une offre qui doit être complémentaire à celle proposée par le secteur libéral, une offre qui vient l'épauler et non s'y substituer.

Un centre de santé régional se doit d'être pleinement intégré à l'offre locale en matière de santé : participation à la CPTS si elle existe, à la permanence des soins, partenariat avec les établissements médico-sociaux, articulation avec les actions de prévention et de promotion de la santé menées sur le territoire.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Je vous remercie de conclure, chère collègue.

Mme LECLERCQ.- Eh bien, j'y arrive.

Un centre de santé, c'est aussi un service public où se pratique le tiers payant, et nous y sommes attachés.

Ainsi, dès le mardi 7 juillet, nous tiendrons l'Assemblée générale constitutive du GIP Pro Santé Val de Loire.

Je crois, Madame GREFF, que vous avez reçu hier, le 1^{er} juillet, une invitation à la suite de l'arrêté du 30 juin pour cette Assemblée générale de mardi prochain. Nous vous y souhaitons la bienvenue.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame LECLERCQ.

Je n'avais pas vu, dans les demandes de parole, les demandes de Monsieur MARCHETTI et de Madame BOISGERAULT.

Monsieur MARCHETTI, vous avez la parole, le temps de votre groupe n'étant pas écoulé.

M. MARCHETTI.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Cette Décision modificative s'inscrit dans un contexte bien particulier, on l'a déjà dit. La crise sanitaire du Covid-19 et le confinement de la population pendant deux mois auront de lourdes conséquences économiques et sociales.

Il paraît difficile d'aborder la question de l'économie régionale sans évoquer les impacts engendrés sur l'un de ses secteurs essentiels, l'aéronautique et ses 27 000 emplois. En effet, la Région Centre-Val de Loire, quatrième région française dans le secteur de l'aéronautique après l'Occitanie, l'Île-de-France et les Pays de la Loire, constitue un pôle majeur de sous-traitance dans ce domaine.

De nombreux leaders mondiaux y sont implantés, comme Thales, MBDA, Safran Aerosystems ou encore Zodiac Aerospace. Tous ces poids lourds industriels travaillent étroitement avec un important réseau de PME/PMI régionales, sous-traitantes reconnues pour leur expertise.

Nous le savons, les entreprises de l'aéronautique souffrent d'ores et déjà des conséquences de la crise du coronavirus, et la situation à moyen terme n'est, pour l'heure, guère encourageante. Derrière ces entreprises, ce sont des emplois régionaux menacés, soit de délocalisation, soit tout simplement de disparition.

Les exemples dans l'actualité récente ne manquent pas, comme le départ de Tecalemit Aerospace de Blois. Il s'agit d'un acteur majeur dans les industries de l'aéronautique, de l'aérospatiale et de la défense, ainsi que dans les industries de précision – médical, horlogerie de luxe, cycles de compétition, etc. Il y a un an, le groupe était en pleine croissance et le

directeur du site blésois avait 30 postes à pourvoir. Aujourd'hui, l'activité quitte la Région Centre-Val de Loire et est transférée sur le site de Luceau dans la Sarthe. Il y a aussi la fermeture de Daher, dont on a parlé ce matin, à Saint-Julien-de-Chédon. Daher, équipementier aéronautique qui pesait 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2019, vient d'annoncer la suppression de 50 postes à Saint-Julien-de-Chédon avant cession ou fermeture totale du site d'ici 2022. Ce sont donc au total 300 emplois directement menacés.

Évidemment, dans ce contexte, toute intervention régionale en faveur du soutien de l'économie peut être intéressante. Il nous semble notamment intéressant, dans le cadre du développement et de l'adaptation des entreprises industrielles et de services, de mener une étude sur la reterritorialisation des filières. Les emplois en Région Centre auront besoin d'engagements et de positionnements politiques clairs et courageux en ce domaine, afin de ne pas laisser un savoir-faire régional s'envoler vers d'autres régions ou vers des pays étrangers.

Mais, à l'heure où la Région Centre-Val de Loire organise un Forum sur la relocalisation, reconnaissant la justesse des positions du Rassemblement National depuis des années, il est permis de douter des intentions réelles du gouvernement en regardant l'exemple de Daher qui, bien que bénéficiant d'un prêt garanti par l'État de 170 millions d'euros, n'hésite pas à réduire ses activités en France et poursuit sa délocalisation au Maroc.

En effet, l'arrêt de l'activité dû au coronavirus et la mise au chômage partiel d'un bon nombre d'effectifs ont laissé certaines des 334 PME/PMI du secteur au bord de la faillite. Or, il ne faudrait pas que ce constat, réel, ne serve de prétexte à de nouvelles délocalisations dans un contexte de forte concurrence internationale entre États-Unis, Chine et Europe. Le rôle de la Région, dans le cadre de sa politique économique, est d'œuvrer au maintien et au développement des emplois sur son territoire. En ce sens, nous soutenons également l'augmentation des autorisations de programme au titre du Cap Recherche et Développement à hauteur de 2,1 millions d'euros, ainsi que l'augmentation des crédits de paiement de 1,8 million d'euros, mais, nous l'avons déjà dit, nos moyens semblent bien faibles. Mais rappelons précisément que le site de Daher à Saint-Julien-de-Chédon comprend aussi un service recherche et développement qui est appelé à disparaître. C'est bien en contradiction avec les objectifs de la Région.

Par ailleurs, soutenir cette augmentation budgétaire ne constitue pas un chèque en blanc par rapport à l'action régionale. Nous disons que, dans un contexte difficile, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de s'engager auprès des entreprises en vue de garantir les emplois et le savoir-faire.

Nous regarderons donc comment se concrétisent cette hausse budgétaire et ses retombées réelles sur l'activité économique.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MARCHETTI.

Je donne la parole au Premier Vice-président sur cette DM. Quelques précisions.

M. GRICOURT. - Merci, Président.

Chers collègues, des échanges intéressants autour de cette Décision modificative, qui, comme cela a été rappelé par les uns et les autres, répond tout simplement aux difficultés immédiates provoquées par la crise Covid.

Alors, ce que je retiens et qui est en effet la préoccupation pour nous tous, c'est l'effet ciseau relevé, puisqu'on est sur un effet ciseau qu'on pourrait qualifier de colossal, estimé à 100 000 euros.

La reprise du bon résultat du Compte administratif 2019 et la qualité de nos ratios qu'on a partagés ce matin lors de l'examen du Compte administratif 2019 nous permettent heureusement d'aborder positivement cette DM.

Il n'empêche que, sans une redéfinition complète des dotations aux collectivités, cela a été abordé, sans une compensation éventuelle, notre situation financière pourrait se dégrader encore plus vite à court et moyen terme, avec l'impossibilité tout simplement de conserver une bonne gestion. Ce sera vrai pour notre Région et ce sera vrai pour les autres régions, dont certaines sont dans des ratios moins positifs que les nôtres.

Cela a été également fait par certains collègues, mais je veux insister car c'est dans ma délégation, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents de notre collectivité, qui ont permis de garantir la continuité du service public, de s'adapter, de réagir avec efficacité sous, bien sûr, l'autorité de notre DGS. Je crois que c'est à souligner et c'est vrai pour toutes les collectivités territoriales.

Quand certains, depuis quelques années, ont pour habitude de remettre en question le service public, nos fonctionnaires, je crois que cette crise aura au moins eu le mérite de faire prendre conscience de l'importance de la fonction publique en général et de la fonction publique territoriale en particulier, dans une réactivité incroyable, une mobilité aussi des agents, puisqu'avec le Président, nous sommes allés dans des lycées et que nous avons pu observer des agents de restauration qui, du coup, se sont mis à faire de la peinture sur leur propre volonté, des choses assez extraordinaires, et je crois qu'il faut le souligner.

En tout cas, le Président, la DGS, Audrey ROUSSELET et moi-même, lors des visioconférences régulières avec les représentants du personnel, avec les membres du CHSCT, nous avons évidemment salué cet engagement.

Au-delà, concernant cette DM à proprement parler, c'est vrai qu'il y a, sur les investissements, vous l'avez vu, des baisses dans des ajustements, des baisses qui ne sont pas volontaires, mais qui sont la conséquence directe de l'arrêt durant plusieurs semaines de l'ensemble des chantiers publics dans notre territoire, et partout en France. Il y a une reprise, notamment dans les lycées. Cathy MÜNSCH-MASSET regarde cela de très près et nous a proposé, ce que nous avons accepté, de basculer des crédits sur des chantiers qui ne pourraient pas se dérouler cette année vers ce qui a trait à la qualité de vie dans les établissements, l'entretien, la mise en valeur des classes, des salles ou d'autres locaux.

Les conséquences de cette crise doivent en effet nous faire réfléchir, réfléchir en profondeur, pas seulement sur notre modèle économique mais également sur l'ensemble de l'organisation de notre société, sur tous les champs de notre société. On a parlé santé et on sait aussi combien la question des soins et des professionnels de santé a pu mettre là aussi en exergue des choses qu'on savait sur des déficiences et sur les insuffisances de reconnaissance des professionnels de santé.

Par ailleurs, les aides économiques qui ont été portées et rappelées par notre collègue vice-président Harold HUWART et qui apparaissent dans cette Décision modificative, elles sont évidemment essentielles et prises en réaction, car dans tous les territoires nationaux, les régions et les EPCI ont accompagné les conséquences de cette crise.

Je crois que cette crise aura confirmé, mis en exergue la connaissance que nous avons des défis et des enjeux auxquels nous sommes confrontés, les enjeux solidaires, les enjeux environnementaux, les enjeux citoyens et démocratiques qu'il ne faut pas mettre de côté.

Oui, comme l'a dit Charles FOURNIER, nous aurons à partager, nous aurons à aller plus vite et plus loin dans certaines politiques publiques et notamment dans le secteur des aides

économiques, où il faudra peut-être, je le pense en tout cas, de nouvelles conditionnalités pour l'avenir. C'est sur ces questions que nous aurons à partager aussi peut-être de nouvelles orientations, en tout cas un nouvel élan d'accompagnement du monde économique, à partir, Monsieur le Président, du plan de relance national qui va nous amener, en effet, à une Décision modificative n° 2 au budget cet automne, et nous aurons ensemble à partager ses orientations.

Sur les questions de solidarité, l'engagement du Conseil régional a été rappelé ce matin à l'occasion du Compte administratif, c'est déjà une réalité à travers ce que sont nos compétences. Quand on a décidé la gratuité des transports scolaires, c'est du soutien au pouvoir d'achat, quand on a revu les tarifications des transports ferroviaires, quand on a revu, avec Cathy MÜNSCH, les tarifications dans les lycées, pour la restauration, pour l'internat, quand on a repensé l'accompagnement pédagogique des élèves des lycées sur les outils informatiques, la gratuité – il ne faut pas l'oublier –, qui était une spécificité de notre Région depuis plus de quinze ans, des formations paramédicales, c'est aussi du soutien au pouvoir d'achat pour les familles.

Cette solidarité existe, mais l'impact de la crise va en effet être dramatique sur le plan social et nous en mesurons déjà les conséquences dans plusieurs territoires, avec la fermeture ou la remise en cause de certains sites industriels.

Il y aura aussi, de ce point de vue, Madame GREFF, le rôle majeur des départements dans leurs compétences, et je me permets de le dire, car j'ai eu la chance d'être conseiller général, à l'époque, pendant onze ans. Il ne faut pas oublier que c'est la compétence des départements, qui doivent se recentrer sur cette compétence sociale majeure pour accompagner et amortir l'impact de cette crise. Ce sera auprès des bénéficiaires des *minima* sociaux et du RSA, dont le nombre, à n'en pas douter, malheureusement, sera en augmentation dans les mois et les années à venir, ce sera aussi l'accompagnement du vieillissement, la question de l'autonomie, du maintien de l'autonomie, l'accompagnement de la dépendance avec, je pense, la nécessité de repenser un accompagnement plus fort des départements pour que le reste à charge diminue pour les bénéficiaires ou les familles. Bref, chacun dans sa compétence devra assumer ses responsabilités.

Pour conclure, je voudrais dire que cette Décision modificative au budget, Monsieur le Président, c'est en effet une DM1 de réactivité face à la crise, comme cela a été dit par un de nos collègues, avant la Décision modificative n° 2 qui nous permettra, en effet, de donner quelques orientations nouvelles pour accompagner la relance, notamment la relance dans le domaine économique, à partir des objectifs qui sont, pour nous, les groupes de la majorité, des priorités.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Premier Vice-président, de cette intervention.

J'ai été destinataire de quatre amendements, qui viennent du groupe les Écologistes.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - J'en suis désolé au regard de l'heure tardive, mais on va demander une interruption de séance de dix minutes, s'il vous plaît. Elle est de droit. Avant la présentation.

Non, on ne peut pas le faire après.

(Brouhaha)

M. le Président. - C'est dix minutes ?

M. FOURNIER Charles. - Au maximum.

M. le Président.- On va prendre le déjeuner et on reprend après.

M. FOURNIER Charles.- Remerciez-moi !

M. le Président.- Il est 14 heures 40. Il faut 10 minutes, donc on reprend à 15 heures 45.

(La séance, suspendue à 14 heures 38, est reprise à 16 heures 12)

M. le Président.- Chers collègues, nous allons pouvoir reprendre nos travaux.

Mesdames et Messieurs, nous avons suspendu nos travaux au moment où nos collègues du groupe Écologiste allaient présenter les amendements à notre DM1.

C'était Charles FOURNIER qui avait la parole.

Monsieur FOURNIER.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GROUPE ECOLOGISTE

M. FOURNIER Charles.- Êtes-vous d'accord pour que j'en présente trois en même temps, pour gagner du temps ? Le quatrième, ce sera ma collègue Christelle de CRÉMIERS qui le présentera.

On a deux amendements qui concernent la culture et un amendement qui concerne la conversion écologique de l'économie.

Contrairement à ce qu'a dit Nicolas FORISSIER, je ne crois pas que nos quatre amendements soient quatre amendements de choses qu'on finance déjà beaucoup. Il m'expliquera où on finance la transformation dont Christelle de CRÉMIERS parlera tout à l'heure, où on la finance totalement, et, si c'était le cas, cela voudrait dire, du coup, qu'on aurait un vrai problème de projets. Il me dira où on finance la conversion écologique de l'économie, le contrat de conversion que nous proposons, et il expliquera la même chose aux acteurs de la culture, qui sont déjà trop financés, puisque c'est cela que j'ai entendu en creux. Je crois, au contraire, que nos amendements viennent à l'endroit pour soutenir, dans ce moment particulier, des acteurs clés.

Il y a donc deux amendements qui concernent la culture.

- Le premier propose de soutenir un appel à projets en direction des acteurs de la culture, sur la thématique de la transition écologique. Nous avons la conviction profonde que ces acteurs peuvent apporter énormément sur cette question, non pas sur le volet des éco-manifestations, même si nous l'évoquons, mais plutôt pour porter ces sujets dans les territoires, créer du lien, de l'enthousiasme, dirait notre collègue. Les acteurs culturels sont mobilisés et sont demandeurs de porter des projets dans ce domaine, et, d'ailleurs, il y en a déjà qui, dans notre Région, ont pris des initiatives.

Notre premier amendement consiste donc à utiliser une part de ce qui était prévu pour le développement des petites entreprises et l'innovation en recherche et développement, car nous considérons que toutes ces aides n'ont pas un effet levier immédiat, pour le rapatrier sur un appel à projets en direction des acteurs de la culture et autour du thème de la transition écologique.

Nous avons trois amendements qui viennent utiliser des crédits qui étaient mobilisés sur l'aéroport de Tours. Je fais une précision immédiate, il ne s'agit pas de retirer ce qui était prévu au budget initial, mais de considérer que, dans la période, puisque nous finançons notamment des vols – et, indirectement, nous finançons Ryanair – et que les avions n'ont pas volé pendant plusieurs mois pour les raisons que nous connaissons, il y a un trop-perçu, et c'est ce trop-perçu que nous réorientons vers les différents amendements que nous proposons. Il ne s'agit pas de retirer la subvention initiale ou de la baisser pour la baisser, même si nous le faisons régulièrement, il s'agit de considérer que comme, finalement, le service n'a pas été rendu, il faut réorienter ces crédits.

- Le deuxième amendement concernant la culture, c'est pour soutenir les lieux intermédiaires de culture, qui nous semblent être fondamentaux dans notre Région, dans la structuration de notre territoire.

Ils sont nombreux, il y a une définition nationale et la Région Île-de-France a un cadre, de soutien, d'ailleurs, en faveur de ces lieux. Chez nous, c'est à l'étude, cela fait un moment que c'est à l'étude, et, considérant qu'on arrive en fin de mandat, il nous semblait assez urgent d'apporter une réponse à ces acteurs. Ce sont des lieux qui proposent de la culture, mais pas seulement, ce sont des lieux incubateurs de citoyenneté dans les territoires, ce sont des lieux qui, parfois, sont le dernier endroit où on trouve de l'information, ce sont des lieux où on va savoir, d'ailleurs, comment être soutenu par la Région.

Je vais donner un exemple. Je pense au Théâtre des Minuits, du côté de Pithiviers, qui est un lieu qui offre bien plus que de la culture, qui est un lieu tiers, un lieu qui propose des interactions entre les habitants. Des lieux comme cela, quand j'avais fait la tournée de la démocratie permanente en début de mandat, j'en avais vu partout. Ces lieux-là ont un rôle extrêmement important, mais ils n'ont pas de financement, car ils ne rentrent jamais dans les bonnes cases. L'idée, c'est donc de créer un cadre structurant pour accompagner ces structures, et elles en sont très demandeuses. C'est l'objet de notre deuxième amendement sur la culture.

- Le troisième, je l'ai longuement évoqué ce matin. Si on veut engager les transformations de l'économie, il faut accompagner les filières, il faut accompagner les entreprises. Nous proposons de créer, en région, des contrats de filière, de conversion écologique de filière ou des contrats de conversion écologique d'entreprise, intégrant un volet investissement, intégrant un volet formation, intégrant un volet d'accompagnement de l'ingénierie pour que ce soit possible. Ces contrats sont fondamentaux, sinon les choses ne changeront pas et on attendra la nouvelle catastrophe pour se dire comment nous pourrions agir.

Ce n'est donc pas du tout punitif, car j'ai entendu cela ce matin. Il faudra m'expliquer en quoi une seule de nos propositions serait punitive. Là, au contraire, elle est incitative, elle engage, elle accompagne et elle anticipe les crises à venir.

On vous propose donc d'ouvrir, sur ce terrain-là, une autorisation d'engagement et de mettre des premiers crédits pour travailler à la définition de ce que seraient ces contrats de conversion écologique. C'est le sens de notre troisième amendement.

Encore une fois, dans notre plan de réorientation-relance – on l'appellera comme on veut –, toutes ces propositions sont détaillées et on se tient à la disposition de ceux qui voudraient voir ce que sont nos propositions très concrètes.

Voilà le sens des trois amendements. Le quatrième arrive à point et va être présenté par Christelle de CRÉMIERS.

Mme de CRÉMIERS. - Le quatrième amendement que nous présentons a trait à ce qu'a brillamment présenté notre collègue Michelle RIVET pendant la présentation de la DM1 : le sujet de la transformation alimentaire.

Notre Région, pour de nombreuses raisons historiques, anciennes, est la dernière région sur le plan de la transformation alimentaire, autant sur le secteur conventionnel que sur le secteur bio, où là, elle a la dernière place depuis longtemps.

Nous avons plusieurs dispositifs économiques, à la fois avec les Cap' Filières, côté agriculture, et avec les Cap Développement sur la partie économique. En revanche, dans la situation actuelle, il n'y a plus de transformation alimentaire, car, en ayant laissé faire le marché, de manière façon logique, la transformation a perdu sa place. C'est la disparition des abattoirs, c'est la disparition aussi de toutes les petites entreprises industrielles ou artisanales pour faire la transformation, les biscuiteries, la fabrication de pâtes, etc. Il y a eu une concentration, et ces entreprises de transformation alimentaire ne vont pas revenir si on laisse faire le marché. Par conséquent, nos dispositifs Cap Développement, du côté de la transformation, ou Cap Agricole pour la partie abattoirs, ne sont pas effectifs.

En effet, c'est dans le cadre des projets alimentaires de territoire que la diversification vers la transformation et la valeur ajoutée pour les agriculteurs peut avoir lieu. Il y a donc bien la nécessité d'un Cap spécifique pour la transformation alimentaire, qui ne repose pas juste sur l'accompagnement d'une opportunité liée au marché.

C'est pourquoi nous proposons de créer un Cap Transformation, qui s'appuierait sur des dépenses non effectuées, liées au transport aérien, liées à l'aéroport de Tours.

M. le Président. - Sur les amendements, on peut peut-être avoir une approche groupée.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Quelle chance de pouvoir commencer, Monsieur le Président, en ce début d'après-midi, vers 16 heures 20.

Je l'ai déjà évoqué, je voudrais dire qu'on a quand même un peu le sentiment, Monsieur FOURNIER, même si, cher Charles, vous avez voulu apporter un démenti énergique, que ces amendements continuent à augmenter, si je puis dire, le mouvement de dispersion des crédits de la Région, qu'on a pu à plusieurs reprises ce matin évoquer – pour s'en plaindre. On a un peu le sentiment que c'est dans cette logique.

Après, quand on regarde le fond, nous, on ne peut être que d'accord, puisqu'on propose cela depuis des années, tout ce qui soutient les filières de produits locaux, les vrais circuits courts, que je préfère d'ailleurs appeler circuits de proximité, parce que ce n'est pas la même chose, et je pense que c'est important et qu'on sera d'accord là-dessus...

M. FOURNIER Charles. - On est deux !

M. FORISSIER. - ...voilà, et tout ce qui peut contribuer à améliorer ces choses-là. C'est, je crois, le deuxième amendement.

Je veux, au passage, noter tout de même une sorte de contradiction, mais elle me fait très plaisir en l'occurrence et, je pense, sur beaucoup de ces bancs, quand vous dites qu'il faut qu'on mette en place un Cap Transformation pour permettre et de soutenir la création d'activités de transformation alimentaire classifiée et qu'il peut s'agir d'abattoirs, de sucreries – ou bien encore de moulins. Moi, je suis obligé de traiter, en ce moment, dans ma circonscription, des dossiers de moulins qui fonctionnent, des moulins très anciens, qui font toutes sortes de farines, dans la proximité, mais on est en combat avec l'administration, largement influencée par les thèses des mêmes personnes, c'est-à-dire de vous, qui nous expliquez qu'il faut casser ces moulins, casser les pierres pour pouvoir rétablir la continuité piscicole. Il y a donc quand même des problèmes ! Vous ne pourrez pas m'empêcher de noter cela dans cet amendement,

il va falloir que vous résolviez cette contradiction. Alors, on peut trouver des solutions, des passes à poissons, etc., mais, à ce moment-là, il faudra que ce soit possible.

En tout état de cause, sur le fond, nous sommes d'accord avec cet amendement, mais nous avons un problème : comme on le disait tout à l'heure et ce matin déjà, vous, vous allez financer en reprenant 100 000 euros sur la contribution régionale au Syndicat mixte de l'aéroport de Tours. Vous pouvez me dire que ce sont des vols qui n'ont pas eu lieu, mais les charges, elles, sont toujours là. Et quand on est dans un moment de crise comme celle que nous connaissons, on ne casse pas la « baraque » d'un établissement aussi important que l'aéroport de Tours, et je pourrai vous dire la même chose pour l'aéroport de Châteauroux-Marcel Dassault. On ne peut donc pas accepter cet amendement pour cette raison.

Quant aux trois autres, honnêtement, on est un peu surpris. Vous créez des tas de « machins » avec des crédits nouveaux, etc., sur des choses qui sont déjà financées par le Conseil régional ; il y a déjà bien des choses ! Les tiers-lieux culturels, excusez-moi, on est tous, ici, élus locaux, il y a plein de choses qui existent. Dans le cadre des CRST, on peut financer nombre de choses ; je l'ai fait dans ma ville, et ce n'est pas récent, on n'a pas attendu dix ans.

Franchement, je trouve que, là aussi, on voit bien qu'il y a une volonté d'exister, on l'a bien compris, pour des raisons très politiques...

(Brouhaha)

...de mettre en place, dans le cadre de la vague actuelle, un certain nombre de propositions, mais cela contribue, au fond, à disperser l'action de la Région.

Par conséquent, nous ne sommes pas favorables à ces amendements, pour trois d'entre eux. Par contre, sur les circuits courts, et c'est la base d'une proposition que nous faisons et qui a été portée par Guillaume PELTIER depuis de longues années déjà, évidemment nous sommes d'accord sur le fond, mais nous vous demandons de retirer ou de changer le gage.

(Applaudissements)

M. le Président.- Dans l'ordre, Madame PÉAN ou Monsieur CHASSIER pour le groupe Rassemblement National.

M. CHASSIER.- Je vais répondre sur les deux amendements qui concernent l'économie et Madame PÉAN répondra sur les deux amendements qui concernent la culture.

Les deux amendements qui concernent l'économie, le Cap Transformation et le Cap Conversion. Concernant le premier, je suis étonné de lire, dans l'exposé des motifs, que le confinement nous a contraints à consommer plus de produits locaux. Pour ma part, j'aurais écrit « nous a permis », car ce n'est pas quelque chose de négatif de consommer des produits locaux. Je trouve l'expression un peu malheureuse.

Quant au développement des projets alimentaires, cela a été évoqué hier lors du Forum – vous y participiez également –, la filière transformation n'est pas suffisamment développée dans notre Région. Mais cela relève d'une politique de développement économique plus vaste, encore une fois, et, comme cela vient d'être dit, il ne nous paraît pas utile de créer un nouveau Cap, car cela peut être pris en compte à travers un certain nombre de politiques existantes.

Nous sommes d'accord sur le fait que ces activités peuvent être créées et maintenues dans une logique de proximité par rapport aux producteurs, mais je relève au passage que vous citez les sucreries. J'en profite pour rappeler, vous le savez comme moi, que la sucrerie de Toury va fermer, ce qui, à la fois, va priver les producteurs de betterave – c'est un débouché proche – et les contraindre à accroître leurs coûts de transport et leurs délais de transports pour aller à

une sucrerie qui se trouve plus loin, sans compter que cette sucrerie fournissait en alcool la Cosmetic Valley. Comme le disait Harold HUWART, c'est un écosystème.

Une remarque aussi sur les abattoirs, en relevant que les producteurs constatent le manque d'abattoirs de proximité. Un représentant du monde agricole me disait hier lors du Forum que certains éleveurs de moutons doivent faire 250 kilomètres pour trouver un abattoir et faire abattre leurs bêtes, malheureusement, d'ailleurs des abattoirs halal, ce qui ne gêne pas les défenseurs du bien-être animal. Mais, si on parle de circuits courts, de vente directe, comment voulez-vous qu'un producteur qui veut faire de la vente à la ferme puisse s'y retrouver s'il lui faut faire un aller-retour de 500 kilomètres pour faire abattre ses moutons ? Là, effectivement, il y a des paradoxes, mais cela relève, encore une fois, d'autres politiques. On ne résoudra pas cela en créant un nouveau Cap. On sait très bien que, derrière tout cela, le but est d'attaquer l'aéroport de Tours.

Et, pour répondre à ce qui est dit, effectivement, il y a des charges qui existent, et la logique de l'aéroport de Tours pendant cette période de crise est exactement la même que celle des transports régionaux, de Rémi, qu'il s'agisse de transport en TER ou de transport routier, où nous avons maintenu...

(Intervention hors micro de Monsieur Charles FOURNIER – inaudible)

Eh oui... Il y aura... Il y aura des négociations avec les prestataires pour définir les ajustements nécessaires.

Le deuxième vœu sur le Cap Conversion, écoutez, le but, cette fois, il est clair, c'est de créer un nouveau « machin » qui ferait des diagnostics, de l'accompagnement, de la recherche de financements, etc., bref, un nouveau « machin » qui permettrait d'employer encore un peu plus de vos amis dans un organisme financé par la Région.

M. FOURNIER Charles.- C'est scandaleux !

M. CHASSIER.- Non, c'est la réalité !

M. FOURNIER Charles.- Non, ce n'est pas la réalité !

M. CHASSIER.- C'est la réalité.

(Applaudissements)

M. le Président.- Madame PÉAN.

M. CHASSIER.-C'est scandaleux, c'est cela, c'est scandaleux...

M. FOURNIER Charles.- Prouvez ce que vous dites !

M. le Président.- Madame PÉAN, vous avez la parole.

(Brouhaha)

Mme PÉAN.- Est-ce qu'elle peut se taire et me laisser parler ? S'il vous plaît.

Vous ne voulez pas nous laisser parler ? Vous vous prenez pour qui ?

M. le Président.- Madame PÉAN... Madame PÉAN, vous avez la parole !

Mme PÉAN.- Eh bien, écoutez, cela tombe bien. Vous illustrez, grandeur nature, ce que j'avais l'intention de souligner. Monsieur le Président, cela va être très rapide, ces deux amendements prétendument culturels me laissent pantoise d'une telle impudence.

Comme Monsieur FORISSIER l'a souligné, tout ce à quoi vous faites allusion concernant les tiers-lieux culturels, cela existe déjà.

Quant au reste, quant à l'autre amendement qui attribue – encore – à cette COP régionale aussi bouffie et impérialiste qu'on peut le croire, vous nous dites que les acteurs culturels peuvent être des parties prenantes dans leur relance économique. Oui, ils peuvent, peut-être, et certainement dans la résilience de nos territoires. Seulement, ce n'est quand même pas leur vocation essentielle, ce n'est pas leur vocation première, et ils n'ont surtout pas comme vocation à devenir les courroies de transmission de l'idéologie verte.

Nous allons donc voter contre ces deux amendements prétendument culturels.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame PÉAN.

Pour les amendements qui portent sur la culture, j'ai compris que c'était Agnès SINSOULIER qui prenait la parole pour le groupe SRD.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Monsieur le Président, chers collègues, effectivement une réponse groupée sur les deux amendements dits « culture ».

Concernant d'abord la COP régionale, effectivement, nous avons souhaité, au niveau de la Direction culture et depuis au moins l'année dernière, associer les acteurs culturels à la COP, dès le démarrage de cette démarche. Lors de la Conférence permanente consultative de la culture 2019, il y avait, dans le déroulé, un « corner » réservé à la COP et à la présentation de cette démarche. Nous avons donc d'ores et déjà engagé un dialogue avec les acteurs de la culture qui, effectivement, doivent inclure dans leur démarche l'ensemble des défis environnementaux.

Ce que je peux proposer, pour donner un petit coup de « boost » à cette démarche qui avait démarré au moment du lancement de la COP, c'est qu'un appel à projets à hauteur de 100 000 euros soit créé pour « booster » l'implication des acteurs culturels dans les questions environnementales, appel à projets qui serait inclus dans le budget de la Direction culture.

Concernant le second amendement sur les tiers-lieux culturels, les tiers-lieux, c'est une démarche qui existe et qui a été théorisée en 1989 par Ray OLDENBURG, qui aujourd'hui inclut beaucoup d'équipements qui mettent en avant la participation des habitants. On crée une hybridation entre différentes cultures, différents savoirs, des savoirs experts, des savoirs amateurs, du numérique, de la création contemporaine. Depuis déjà de nombreuses années, nous accompagnons l'ensemble de ces structures. Nous en dénombrons 69 en Région Centre-Val de Loire, qui sont d'ores et déjà aidées par l'intermédiaire des CRST, d'« A vos ID » et sur des lignes budgétaires de la Direction culture. On peut citer La Pratique à Vatan, le 37^e Parallèle, l'Échalier, Labomedia à Orléans ou la friche culturelle à Bourges.

Nous avons déjà une politique forte sur les tiers-lieux. Un appel à projets, plutôt sur les tiers-lieux numériques, a déjà eu lieu il y a trois ans – Bandits-Mages, par exemple, a été lauréat de ce concours – et un deuxième appel à projets est en cours. C'est donc un mouvement que nous souhaitons vraiment continuer à accompagner et à amplifier pour accompagner ces nouvelles pratiques culturelles.

Ainsi, nous voterons contre l'amendement, tel qu'il est, sur les tiers-lieux. Sur la COP, il y a notre proposition d'un appel à projets à hauteur de 100 000 euros.

M. le Président. - D'accord. Merci, Madame SINSOULIER.

Ensuite, j'ai l'intervention de Marc GRICOURT sur un amendement... En précisant lequel.

M. GRICOURT. - Concernant l'amendement qui propose la création d'un Cap Transformation, je souhaite dire que nous partageons cette question de la nécessité de favoriser la transformation des produits locaux, déjà pour permettre à nos lycées de pouvoir s'approvisionner plus facilement sur le territoire régional, et cela « colle » d'ailleurs tout à fait à notre stratégie d'achats locaux pour les denrées alimentaires. C'est le point d'accord et de convergence.

Ensuite, proposer une diminution de la contribution régionale au Syndicat mixte de l'aéroport de Tours, c'est un débat récurrent dans cette assemblée et on a tous des avis sur le sujet. Je crois tout simplement que ce n'est pas opportun. Il y a de nouvelles équipes municipales et, prochainement, métropolitaines qui vont prendre leurs fonctions, leurs responsabilités et qui auront – c'est aussi dans cet ordre-là, je crois, et ce n'est pas à nous de nous substituer déjà à la Métropole et à la Ville – à partager ce dossier, à prendre des positions, et la Région pourra ensuite, en tant que partenaire, se prononcer.

En tout cas, si je suis de ceux qui pensent que ce sont de vraies questions. On a beaucoup parlé « finances » ce matin et je crois que les collectivités ont aussi, aujourd'hui comme hier, mais peut-être plus aujourd'hui et demain, à s'interroger sur certains financements. À quelle hauteur devons-nous intervenir sur la question de l'aéroport ? À quelle hauteur devons-nous intervenir, en fonctionnement, sur les filières d'enseignement supérieur ? À quelle hauteur devons-nous intervenir, et, si on le doit, sur le sport de haut niveau ? Ce sont de vraies questions qu'il faudra répartir dans les mois et les années qui viennent. Mais, aujourd'hui, la position qui est la nôtre est celle-là.

Pour conclure, je veux simplement dire que les choses ne sont pas bloquées, puisque, au sein du Cap Développement, il y a ces outils de transformation déjà en place, et je crois qu'il n'est pas opportun, à quelque mois du renouvellement de l'assemblée régionale, de créer un nouveau Cap. Nous voterons donc contre cet amendement.

M. le Président. - Merci.

Monsieur HUWART, puis Pierre, que j'ai bien vu.

Monsieur HUWART, pour le quatrième amendement présenté.

M. HUWART. - Sur le quatrième amendement, la sensibilité de notre groupe est plutôt favorable sur le fond. Il y a besoin d'ingénierie, il y a besoin d'accompagnement et il n'y a pas de doute sur le fait que ce sont des éléments décisifs du succès.

En revanche, ouvrir 2 millions d'euros d'AE pour 100 000 euros de CP, c'est quand même prendre un marteau pour écraser une mouche. Nous, notre sentiment, c'est qu'il y a, s'il s'agit de 100 000 euros de CP, largement matière à reventiler en gestion des éléments qui sont déjà présents dans les politiques régionales, sans avoir à mettre 2 millions d'euros d'AE.

Pour la lisibilité même de la Décision modificative, nous sommes contre.

M. le Président. - Merci, Monsieur HUWART.

Monsieur COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Je reviens rapidement sur le sujet de l'aéroport, car j'ai bien écouté Charles FOURNIER qui expliquait pourquoi il pensait qu'il pouvait baisser la contribution de la Région au syndicat qui pilote l'aéroport. Ce n'est pas directement ni Ryanair ni l'aéroport, mais le syndicat qui reçoit cette dotation.

Je crois qu'il y a deux méprises.

La première a été évoquée par le Premier Vice-président sur le fait qu'il faut peut-être faire les choses dans l'ordre.

La deuxième, c'est certainement une méconnaissance du fonctionnement de l'aéroport. Certes, il y a eu une absence de vols commerciaux pendant plusieurs mois, en sachant que le mois de juillet est encore impacté et même encore les mois à venir. Déjà, la première chose, c'est qu'on ne connaît pas l'impact exact de la crise sur le nombre de vols qui auront lieu à l'aéroport de Tours. Il faut tout de même savoir que chacun de ces vols rapporte de l'argent à l'aéroport de Tours ; Ryanair, c'est environ 115 000 à 120 000 euros par mois de contribution à l'aéroport de Tours. Quand il n'y a pas de vols, c'est donc de l'argent en moins pour l'aéroport de Tours.

Vous considérez que, puisqu'il n'y a pas eu de vols, on ne doit pas subventionner ces vols, mais c'est oublier le fait qu'on créerait une double peine, finalement. D'un côté, l'aéroport n'a pas eu de ressources, parce qu'il n'y a pas eu d'avions et, de l'autre, on leur couperait des subventions. C'est le premier point.

Deuxième point, les charges ont effectivement continué, puisque cet aéroport de Tours n'a pas été complètement fermé et qu'il y a eu des vols privés pendant la période du Covid, du confinement, ainsi que des vols liés au CHU, liés aux greffes. L'aéroport ne s'est pas arrêté et son fonctionnement a continué.

Le troisième point, c'est que, une fois qu'on aura discuté avec le délégataire, on connaîtra les coûts exacts ou ce qu'on pourrait dégager comme moyens à cause de la crise du Covid. Il y a trois collectivités qui financent l'aéroport. Pourquoi ce serait uniquement la collectivité Conseil régional qui participerait et qui baisserait sa subvention ou qui l'augmenterait ? Je pense qu'il faut prendre le temps de rencontrer le délégataire. Vous avez une représentante au sein du syndicat, la majorité a également un représentant au sein du syndicat, et peut-être que vous aurez des représentants métropolitains au sein du syndicat. Prenons le temps de les rencontrer, faisons le bilan avec eux sur l'impact de la crise, et on verra si on peut baisser les subventions. Mais, actuellement, on ne peut pas le savoir.

M. le Président. - Merci.

Après avoir entendu la présentation et l'avis des différents groupes, je vais mettre aux voix...

Je t'en prie.

M. FOURNIER Charles.- D'abord, pour être très précis sur l'aéroport, quand on touche au budget... Là, on n'a pas décidé de le retirer, on est sur la phase budgétaire ; il y a un dialogue derrière, il n'y a pas de sujet. Nous, la proposition, c'est de considérer que le service ne sera pas fait, et c'est un principe en droit. Le service n'étant pas fait, il n'y a pas de raison que la subvention soit totalement maintenue. C'est sur cette base-là que nous avons fait nos propositions, et, à ce que je sache, on n'a pas décidé à la place de qui que ce soit. On a juste impacté notre budget, ce qui relève de notre responsabilité directe.

Deuxième élément, j'entends que toutes nos propositions sont soit superflues, soit éparpillées, soit incompréhensibles, soit déjà faites, soit déjà dans les tuyaux, dont acte. Nous prenons acte que ce que nous proposons n'a pas de sens. Si vous aviez vraiment voulu, vous auriez pu nous proposer de modifier la source. Si le problème était l'aéroport, on aurait pu discuter. Ce n'est évidemment pas ce qui nous est proposé... Ce n'est pas ce qui nous est proposé, dont acte.

Nous mesurons que rien n'est pris en considération, et nous avons là des différences d'analyse sur la situation et sur les propositions qui sont formulées.

(Interventions croisées hors micro - inaudible)

M. le Président.- Nous passons au vote, comme cela est prévu dans notre règlement pour les amendements qui sont proposés.

Le premier amendement qui a été présenté, qui est d'ordre culturel, « projets en direction des acteurs culturels ». C'est celui qui porte sur les transformations, pages 18, 19, 25, 83, 84, 91 et 94, « projets en direction des acteurs culturels ».

(Mis aux voix, l'amendement du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR
Pour : Écologiste

M. le Président.- Le second amendement, qui est également d'ordre culturel, qui porte sur les pages 46, 60, 83, 88, 89 et 91. Il s'agit des tiers-lieux culturels.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR
Pour : Écologiste

M. le Président. - L'amendement qui porte Cap Transformation, qui a été présenté. Ce sont les pages 28, 46, 83, 89, 91 et 94.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR
Pour : Écologiste
Abstention : Union de la Droite et du Centre

M. le Président. - Enfin, l'amendement qui porte sur les pages 27, 28, 46, 83, 89, 91 et 94, qui a également été présenté.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR
Pour : Écologiste

M. le Président. - Je mets aux voix notre Décision modificative sous la forme suivante : on a tout d'abord un vote de l'affectation du résultat 2019 qui porte sur les pages 78 et 79. C'est l'affectation des 17 millions d'euros de résultat.

S'il vous plaît, soyons attentifs, car plusieurs votes vont s'enchaîner.

(Mise aux voix, l'affectation du résultat 2019 est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président. - Second vote, le vote global de la DM1, des pages 81 à 94.

(Mise aux voix, la Décision modificative n° 1 est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER / Écologiste
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président. - Vote de l'architecture par politique régionale, page 95.

(Mise aux voix, l'architecture par politique régionale est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER / Écologiste
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président.- Ensuite, le vote de la gestion de la dette et de la trésorerie, telle que présentée dans les pages 96 et 97.

(Mise aux voix, la gestion de la dette et de la trésorerie est adoptée)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président.- Ensuite, le vote global des dispositions diverses, telles que présentées dans les pages 97 à 106.

(Mises aux voix, les dispositions diverses sont adoptées)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER / Écologiste

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

M. le Président.- Je vous remercie. Nous en avons terminé.

Je vais sur mon programme « le déjeuner », mais je ne vous propose pas d'y aller ! Nous passons au plan de relance tourisme.

C'est Christelle de CRÉMIERS qui nous rejoint.

Madame la Vice-présidente, pour la présentation de ce rapport.

RAPPORT MOBILISATION REGIONALE POUR LE TOURISME :
SOUTENIR LES ACTEURS, RELANCER LA FREQUENTATION,
ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

(RAPPORT N° 13)

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues...

M. le Président.- S'il vous plaît, j'appelle votre attention. Madame GABORET, Monsieur GILLE...

Mme de CRÉMIERS.- Notre Région s'est emparée des enjeux touristiques dès le début de la crise. En tant que chef de file des politiques économiques, la Région a eu à cœur de lancer une mobilisation régionale pour le tourisme.

Cela s'est traduit, dans un tout premier temps, par l'échange d'informations régulier auprès de toutes les branches des métiers du tourisme et par l'offre d'une panoplie complète de formations adaptées à la reprise post-Covid-19, que le CRT a organisées dès le mois d'avril, puis par l'élaboration d'un plan complet et de long terme pour parer à l'urgence, accompagner la relance et inviter à la transition écologique, plan qui est décrit dans le rapport qui vous est proposé aujourd'hui.

Je vais, chers collègues, saisir cette occasion pour rappeler en préambule que la stratégie régionale du tourisme et des loisirs, que notre assemblée a votée à l'unanimité en début de mandat, reposait sur un raisonnement simple mais assez résistant dans le temps. Nous disions en substance que le tourisme était un des meilleurs outils à portée des politiques pour développer l'économie locale de manière durable. Parce qu'il est par définition non délocalisable, mais surtout parce qu'il est une activité économique de l'offre, notre Région est forte de sa Loire et de ses châteaux. Mais, même quand il n'y a ni Loire ni châteaux, il est possible, avec de la volonté politique et l'engagement des porteurs de projets, de créer de l'attractivité touristique.

Nous le répétons avec force depuis le début du mandat, tous les territoires sont potentiellement des territoires touristiques. De plus, les investissements en matière de tourisme sont faibles au regard de leurs retombées économiques, qui sont, par exemple, de 34 millions d'euros tous les ans pour La Loire à Vélo.

Alors, seulement, il y a un hic : le tourisme est une activité qui a plein de qualités mais il est fragile. Il dépend de beaucoup de facteurs extérieurs impondérables, comme la météo. Les épisodes de canicule, qui seront à répétition dans un contexte de crise climatique installée, influent directement sur le tourisme.

En quatre ans, chers collègues, les acteurs du tourisme ont eu à traverser les inondations, les attentats, les canicules et, cette année, un confinement mondial. C'est pourquoi l'activité touristique, parce qu'elle est précieuse, il faut la rendre plus forte et plus résiliente. C'est quoi, un tourisme plus résilient ? C'est une activité qui amortit mieux les chocs sans casser, sans licencier et qui se remet plus rapidement.

La stratégie régionale a été conçue pour cela. Sans savoir qu'une crise due au Covid-19 était possible, elle a anticipé des crises majeures et a proposé la fidélisation comme véritable antidote pour résister au choc pour les acteurs du tourisme. Or, la fidélisation implique deux choses : la proximité des clientèles et la qualité de l'accueil et des offres. Nous sommes clairement dans cette situation.

La mobilisation régionale pour le tourisme, qui est présentée aujourd'hui après cette crise sanitaire, peut s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre de la stratégie régionale, autant...

M. le Président.- Chers collègues, s'il vous plaît. C'est difficile pour l'oratrice, merci.

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur le Président.

...autant sur l'émergence de projets touristiques de territoire que sur la fidélisation.

Notre relance peut s'appuyer également, et c'est un acquis important pour les acteurs de notre Région, sur les liens de solidarité qui se sont tissés entre les acteurs et entre les acteurs institutionnels. L'année « Leonardo » a sans doute été un déclencheur et la Région a joué tout son rôle de liant, comme elle le fait pour toutes ses politiques économiques et territoriales. Cela s'est clairement révélé lors du tour virtuel que nous avons accompli, Monsieur le Président, pour rencontrer des centaines d'acteurs du tourisme pendant le confinement.

Les actions de la Région pour la relance touristique concernent le soutien aux entreprises du secteur, le financement de la reprise, la promotion et le soutien à la consommation. Contrairement à d'autres régions, la Région Centre-Val de Loire envisage dès le début ces actions de relance sur le moyen terme, voire sur le long terme, car la reprise sera longue et la concurrence sera dure entre les différentes régions.

C'est pourquoi la Région a veillé à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels qui partagent la compétence touristique : chambres consulaires, départements et EPCI. À ce jour, 27 % des entreprises bénéficiaires du Fonds Renaissance relèvent du secteur du tourisme.

Les actions de promotion s'articulent autour de deux lancements menés de concert avec les différents partenaires institutionnels que sont les offices, les ADT et le CRT. La Région a veillé particulièrement à ce que les messages soient cohérents et harmonisés entre les partenaires institutionnels et les acteurs auprès de leurs publics respectifs. C'est une gageure à saluer, chers collègues, parce que, dans tous vos territoires, personne n'a manqué à l'appel ; les campagnes s'adressent à une clientèle régionale et nationale, on parle d'une même voix et cela donne d'autant plus de puissance à ces campagnes. Elles sont un marqueur fort pour conjurer la baisse de la fréquentation, donc pour ancrer une clientèle de proximité qui peut porter la fameuse fidélisation permettant de résister aux nombreuses crises qui affectent le tourisme.

On a deux campagnes.

La première, c'est Envie de vacances. Elle vise à mettre en valeur la diversité de l'offre régionale et se décline pendant les quatre saisons de l'année. Le site qui est en ligne depuis la mi-juin offre un service de vacances clé en main afin de faciliter la décision et le choix de nos destinations régionales. Le plan média vise autant la télévision nationale que la presse nationale et régionale et les réseaux sociaux.

M. le Président.- S'il vous plaît... Merci.

Mme de CRÉMIERS.- Nous avons une deuxième marque, qui s'appelle En roue libre. Vous allez la voir sur vos territoires...

Si vous voulez juste accorder un peu d'attention, parce que c'est une marque qui est portée depuis très longtemps et qui concerne l'ensemble des acteurs institutionnels, donc forcément vos territoires aussi.

J'essaie de faire comme je peux pour attirer l'attention de l'assemblée !

Cette marque, qui est portée par le CRT, a un gros potentiel pour l'attractivité de notre territoire. Comme vous le savez, notre Région, à la différence de la Bretagne et de la Normandie, n'a pas de marque. « Centre-Val de Loire » n'est pas une marque territoriale. Depuis le mandat précédent, nous avons choisi stratégiquement nos marques de territoire : c'est la Touraine, le Berry, la Sologne, le Val de Loire.

En choisissant En roue libre, nous avons choisi une marque qui n'est pas une marque de territoire, qui n'est pas une marque d'état d'esprit, mais qui est la marque qui va badger les offres touristiques dans tous les territoires de la Région et qui va leur donner une unité. Précisément, En roue libre va permettre de faire la promesse des offres élaborées par les acteurs de la Région, qui illustrent le positionnement stratégique de la douceur de l'art de vivre. C'est un outil vraiment important, qui était déjà en gestation au cours des dernières années et qui tombe à point nommé.

On y retrouve l'ensemble de l'offre du tourisme à vélo et des itinérances douces en général, mais aussi, bien sûr, le tourisme de nature, la batellerie, l'art de vivre et les séjours insolites.

La deuxième grande action de la Région concerne le soutien à la consommation.

Toujours dans le but de lutter contre la baisse de la fréquentation, la Région a mis en place plusieurs dispositifs de bons-cadeaux à utiliser dans nos territoires. Le principe est simple. Il est donné aux comités d'entreprise la possibilité d'offrir aux salariés des bons d'une valeur de 50, 100 ou 150 euros. Une plateforme permet d'avoir accès au catalogue des offres régionales – ce n'est pas pour partir à la plage. Cette action s'inscrit dans la durée... Sauf si c'est une plage au bord de la Loire !

Cette action n'aurait pas été possible sans l'investissement, que je tiens à saluer, depuis plus de cinq ans, de la Région et du CRT dans une place de marché. On a misé sur le fait qu'on ne voulait pas être pieds et poings liés avec des instruments comme Booking ou comme d'autres outils privés qui ont des marges à deux chiffres et qui obligent et imposent leurs conditions aux acteurs. Là, c'est une place de marché qui est gratuite, qui réunit 1 500 acteurs et qui compte près de 3 millions d'échanges et d'achats pour l'année 2019. C'est quelque chose qui démarre et qui, aujourd'hui, est un outil précieux. Cette place de marché et la plateforme pour les bons-cadeaux, cela représente un faible montant et nous n'aurions pas pu le faire si nous n'avions pas eu déjà ce capital qui a été développé dans les années précédentes.

La Région montre l'exemple, bien sûr, en offrant un bon-cadeau à chacun de ses agents en premier, mais elle met cela à la disposition de tous les comités d'entreprise de la Région. Des bons-cadeaux sont également prévus chez les maîtres restaurateurs, en partenariat avec la Chambre de commerce et auprès des centres de tourisme équestre, évidemment pour soutenir les acteurs du monde du cheval.

Les déplacements touristiques, quant à eux, sont encouragés par des tarifs attractifs et une carte interactive désormais opérationnelle pour découvrir la Région en train ou en car Rémi. Il s'agit d'une première nationale qu'il faut saluer et qui est portée par notre collègue Philippe FOURNIÉ.

Maintenant, le réseau régional du tourisme, toujours dans l'aide à la consommation. Le réseau régional du tourisme social et solidaire est associé à ce plan de relance de manière spécifique à travers l'élaboration d'un plan marketing avec le CRT, ainsi que par la promotion de l'offre des adhérents de l'UNAT dans les différents sites régionaux.

L'UNAT est naturellement associée au nouveau dispositif d'aide au départ en vacances en Centre-Val de Loire, organisé par les acteurs de la solidarité, dont le Secours populaire, qui est porté au titre des politiques régionales en faveur de l'égalité par notre collègue Charles FOURNIER.

La mobilisation régionale en faveur de la reprise économique ne saurait se satisfaire de revenir juste au point de départ. Cela a été dit très souvent à cette tribune par le Président et le Premier Vice-président, on ne fait pas une mobilisation pour l'économie pour revenir au point de départ exclusivement. Il faut que la crise serve véritablement d'opportunité pour engager les transitions nécessaires.

Dans le cadre du Fonds Renaissance, la Banque des Territoires et la Région accordent une bonification de 20 % aux entreprises qui choisissent d'évoluer à l'occasion de la reprise. La transition écologique est une nécessité, mais, en plus, et c'est ce que je voulais partager avec vous, c'est un avantage en matière de tourisme. Quand on prône la douceur et l'art de vivre auprès de nos touristes, il est difficile de le faire dans un hébergement qui est une passoire énergétique, dans un restaurant qui pratique l'assemblage de kits précuisinés ou dans un site culturel où l'ensemble du mobilier à la portée du public est en plastique. Au contraire, un hébergement rénové avec des matériaux biosourcés, une cuisine faite maison à partir de produits frais et bruts, des objets de réusage dans le parcours du visiteur sont autant d'éléments concrets qui participent au bien-être du visiteur et sur lesquels il est possible de communiquer et d'exercer de l'attractivité.

Le séjour touristique est une période de découverte et d'acceptation implicite pour sortir des sentiers battus. Les hébergeurs qui ont choisi d'obtenir un écolabel sont unanimes, et je vous invite, notamment en Touraine, à les écouter, car leur témoignage est saisissant. L'évolution de leurs pratiques leur a permis non seulement de faire des économies, mais aussi de tisser de nouveaux liens avec leurs clients, donc de les fidéliser. Un dialogue se noue autour des nouvelles pratiques, des raisons qui ont conduit à les adopter, de la simplicité à les appliquer. En fait, l'acteur touristique est un excellent prescripteur de bonnes pratiques que les touristes, ensuite, emportent chez eux, et c'est très fidélisant.

La Région a donc réaffecté 300 000 euros du budget du tourisme pour un dispositif d'accompagnement de la transition écologique d'un acteur individuel, tout en ayant un objectif de travail en réseau, car cette démarche de transition doit forcément s'ancrer dans les territoires et se faire de manière collective.

Par ailleurs, nous avons logiquement l'obtention d'un écolabel très fortement valorisé dans le nouveau Cap Hébergement pour tous. L'ingénierie proposée aux acteurs est articulée en deux phases. J'insiste car vous êtes tous aussi des élus territoriaux et vous pouvez connaître des acteurs du tourisme qui souffrent particulièrement. Je vous rappelle que le maximum de taux de reprise que nous avons aujourd'hui, ce sont les restaurateurs qui ont repris à hauteur de 50 % de leur fréquentation. À ce jour, les perspectives pour la saison de l'été sont d'un tiers seulement. Tout ce qui peut donc aider dans cette relance est précieux. Là, on parle vraiment de mobilisation régionale, car les projections d'ici à septembre sont de 30 % de la fréquentation de 2019, qui était, certes, une année exceptionnelle, mais quand même. C'est quelque chose qui ne se termine pas, et c'est un secteur dans lequel l'État accorde le chômage partiel *a minima* jusqu'au 31 décembre de cette année.

Ainsi, dans un premier temps, l'ingénierie qui leur est proposée pour faire la transition écologique n'est pas du tout déconnectée du réel. C'est une ingénierie qui, en premier, va miser sur tous les postes d'économies qu'ils peuvent faire sans investissement, pour, de toute manière, que leurs charges fixes puissent baisser.

Dans un deuxième temps, sur les postes de ces économies, on leur propose de petits investissements pour continuer à faire encore plus d'économies. De ce fait, nous sommes vraiment dans une proposition qui accompagne une situation de crise pour les acteurs.

La transition écologique, ce n'est pas ce à quoi on pense quand tout va bien, c'est aussi, au contraire, une solution d'attractivité et d'économies quand des acteurs sont en plein marasme, comme c'est le cas aujourd'hui pour tous les acteurs du tourisme du monde.

Les déplacements doux sont également au cœur de la transition écologique et, en matière de tourisme, ils représentent un véritable avantage. Les déplacements doux, cyclistes, équestres et pédestres, pour lesquels notre Région s'est spécialisée et ambitionne d'en devenir une référence au niveau européen, ont ceci de particulier : on avance lentement. Il convient de faire l'éloge de la lenteur, car la lenteur permet une découverte des paysages, des sites culturels et des personnes rencontrées plus marquante, plus fidélisante qu'avec un véhicule individuel motorisé. D'ailleurs, on le sait avec certitude depuis plusieurs années, les touristes à vélo restent plus longtemps, 8 nuits au lieu de 6 en moyenne, et sont plus fidèles : on a 30 % en plus de touristes à vélo qui reviennent par rapport à la moyenne des autres touristes. Le plan de relance s'investit donc dans les trois déplacements doux.

À l'occasion de ce plan de relance, non seulement nous gardons notre avance – j'emploierais le mot « compétitive » – en matière de tourisme à vélo, avec un outil pour organiser soi-même ses vacances, un calculateur d'itinéraire relié à la place de marché régionale, mais, en plus, nous avons le développement d'un réseau d'hébergement pour les randonneurs, qui était en attente, en partenariat avec les départements, et le développement de la Route d'Artagnan. La Route d'Artagnan va être un peu La Loire à Vélo pour le tourisme équestre, va être notre axe structurant et va constituer, je le pense, le lancement du tourisme équestre, avec la même force que celle que nous avons eue pour promouvoir le tourisme à vélo.

Pour finir, et c'est porté par l'Agence économique régionale, il y a une nouvelle marque alimentaire qui a un rôle important dans le plan de relance. On s'est positionné sur la douceur et l'art de vivre, sur la transition écologique, sur un tourisme de proximité, et la restauration est au cœur de cette démarche. On ne peut pas réussir son séjour si on n'a pas bien mangé et si les produits ne portent pas, en plus du goût, aussi du sens par rapport au territoire. Au-delà de l'économie et des acteurs, c'est tout le sens de cette nouvelle marque alimentaire.

Elle tombe cette année à point nommé et elle est prévue aussi de longue date dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation. Elle est une représentation concrète de la douceur et de l'art de vivre incarnés par l'engagement des producteurs et des transformateurs. Nous avons une marque qui a du sens et il ne suffit pas de dire qu'on est de la Région Centre-Val de Loire, même si c'est déjà bien. En effet, et je crois que c'est inédit car aucune autre marque régionale ne propose cela, nous proposons aux acteurs, non pas d'atteindre d'ores et déjà les critères, mais de s'engager à les atteindre sous deux ans. Concrètement, ils peuvent adhérer à la marque mais en s'engageant à ce que, au bout de deux ans, ils puissent cocher les critères de qualité et d'environnement. Notre marque alimentaire, dont le slogan d'appel sera « Vrai par nature », n'est donc pas une marque alimentaire comme les autres.

D'autres régions ont fait le choix de créer une marque qui accompagne la situation telle qu'elle est, des produits bruts ou transformés qui ont bien un critère d'origine. Nous, nous avons choisi d'avoir une marque qui accompagne et encourage l'évolution des pratiques, et ce sont des histoires et des engagements qui se partagent, qui font partie de l'histoire qui est à raconter aux touristes. C'est aussi un facteur d'attractivité et, en tout cas, cela attire l'attention sur nos territoires.

C'est donc une marque qui interpelle les acteurs qui veulent « bouger » et qui n'ont pas encore eu le temps ou le courage nécessaire pour le faire.

C'est pourquoi, dans nos territoires, on peut dire que les acteurs s'engagent à ce qu'on mange naturellement bien, dans la démarche de transition écologique à laquelle sont invités les producteurs et les transformateurs, en lien avec la promotion qui en sera faite par les restaurateurs eux-mêmes de la Région.

En conclusion, la Région a mobilisé, comme je vous le disais ce matin, 3,5 millions d'euros pour ce plan de relance de la fréquentation et d'accompagnement de la transition écologique, à la fois en promotion, en aides économiques et en investissements. Pour chaque action, elle avance, en concertation ou en partenariat, avec les acteurs institutionnels avec qui elle partage la compétence du tourisme. Depuis le début du mandat, que ce soit avec les départements, les ComCom, les institutionnels ou les agences respectives qui participent au tourisme, nous avons toujours eu à cœur d'avancer de manière concertée, car c'est l'esprit de la loi NOTRe et c'est ce qui permet d'avoir une action efficace dans le tourisme. Le moment que nous vivons ici avec ce secteur qui en a tellement besoin, c'est un vrai moment de rassemblement.

La mobilisation régionale est à la hauteur des enjeux que représente le tourisme pour le développement économique local de nos territoires. Les actions décrites dans le rapport seront intégrées dans la COP de la Région. L'ensemble forme un tout cohérent qui contribue à la résilience du tourisme régional, face aux crises à venir.

Merci pour votre attention – finalement.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame de PÉLICHY vous avez la parole.

Mme de PÉLICHY. - Merci, Monsieur le Président.

Je rebondirai sur ce que Madame de CRÉMIERS vient de dire : on ne réussit pas son séjour si on n'a pas bien mangé. J'ai envie de dire : encore faut-il trouver des restaurants pour pouvoir s'arrêter manger.

Votre plan de relance fait la part belle à l'investissement et à la structuration du secteur touristique, ce qui est intéressant, mais, à notre sens, pas suffisant. L'essentiel, aujourd'hui, est de conforter un tissu économique touristique très à la peine, en grande difficulté. C'était le sens de nos propos ce matin et je me permettrai donc d'y revenir un peu – étant légèrement monothématique aujourd'hui !

Nous vous proposons ce matin une aide directe aux entreprises, notamment pour celles du secteur touristique, ce que vous avez rejeté. Nous vous proposons cette fois-ci un nouvel amendement, que nous avons déjà déposé en Commission permanente, permettant cette fois-ci une solution concrète pour venir en aide aux acteurs du tourisme, par la voie d'un chèque-vacances, qui a pu être mis en place dans la Région Sud, dans la Région Grand Est ou encore dans la Région Hauts-de-France. L'idée est d'aller bien plus loin que le bon-cadeau que vous proposez. Derrière ce bon-cadeau dont vous faites l'éloge, nous ne voyons pas un soutien de la Région, tout au plus un outil mis à la disposition des autres, mais en aucun cas une aide directe apportée à nos entreprises et à nos professionnels du tourisme.

Une seconde proposition pourrait également être d'aller plus loin s'agissant du secteur des transports. Cela fait plusieurs mois, voire plusieurs années que nous vous proposons de baisser la TVA pour les transports collectifs ; peut-être serait-ce là l'occasion de mettre le pied à l'étrier.

Nous ne serons pas beaucoup plus longs, mais nous vous remercions par avance d'étudier cette fois-ci avec le grand sérieux notre proposition d'amendement, et nous serions bien entendu très ouverts à toute contre-proposition s'agissant de cet amendement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame de PÉLICHY, pour votre concision.

Sabrina HAMADI, Madame HAMADI.

Mme HAMADI . - Monsieur le Président, mes chers collègues, alors que toute l'activité s'arrêtait mi-mars, l'enjeu était bien d'aider les habitants et les acteurs de nos territoires à traverser cette crise. Mais nous devons en tirer les enseignements pour bâtir avec toutes et tous un monde résilient.

Le tourisme n'est pas une exception et, à ce titre, il doit évidemment faire partie de cette réflexion globale. Le tourisme de demain doit résister aux crises à venir. Les crises ne laissent personne indemne, et plus nous anticipons et travaillons collectivement à construire ce chemin, plus nous serons assurés à ne laisser personne au bord de la route. L'écologie n'est pas punitive, c'est le manque d'écologie qui est la véritable punition, et évidemment pour les plus vulnérables. Il n'y a pas besoin d'attendre la prochaine crise pour dessiner ces chemins.

Je tiens à saluer ce rapport, qui permet de présenter le plan de mobilisation générale pour le tourisme, un plan qui s'est attaché, dans les premières phases de la crise, à répondre aux urgences, en particulier des acteurs économiques, et je tiens à saluer l'additionnalité COP et Fonds Renaissance, dont de nombreux bénéficiaires sont des acteurs du tourisme. Un plan qui s'est attaché à relancer la fréquentation, notamment par une grande campagne de communication de proximité, non seulement pour les habitants de la Région, mais aussi pour l'Île-de-France et les régions limitrophes.

Cette campagne « Envie de vacances » et inclusive de toutes les offres territoriales nous amène à glisser vers En roue libre. Le tourisme de demain est un tourisme qui fera découvrir à des rythmes ralentis la douceur et l'art de vivre de nos territoires, un tourisme qui vient réinterroger notre rapport aux espaces, au temps et à la nature. C'est le sens du

positionnement d'En roue libre, qui porte la diversité de ces offres et de ces visages qui les incarnent. C'est également un plan qui continue à structurer des voies d'avenir vers la transition écologique. La transition écologique, elle se construit pas à pas avec les citoyennes et les citoyens des acteurs du territoire.

Je me permets un petit retour en arrière sur le tourisme dans notre Région et les faits marquants qui l'ont traversé et qui vont tracer les voies d'avenir.

Alors qu'en 1998, la durée du séjour moyen était de 1,8 nuitée, il est aujourd'hui désormais de 5,6 nuitées et de 8 pour les séjours à vélo. C'est une révolution lente à laquelle les itinérances douces ne sont pas étrangères, et La Loire à Vélo en est l'un des plus beaux étendards. Le vélo est une activité qui renoue avec la nature et qui est bonne pour la santé. Mais, pour celles et ceux que ces arguments laissent indifférents, La Loire à vélo, c'est aussi 52 millions d'euros d'investissement et 34 millions d'euros de retombées économiques par an. Bref, un investissement amorti en moins de deux ans.

Le vélo dans la Région, c'est désormais plus de 5 000 kilomètres de véloroutes et de voies vertes, ce sont aussi plus de 600 « Accueil Vélo », vous savez, ce label qui a été inventé par la Région et qui est désormais une marque nationale reprise par France Vélo Tourisme. Sur les 5 000 qu'il y a au niveau national, plus d'un quart sont dans la Région. Mais la concurrence est de plus en plus rude, car, les territoires l'ont compris, c'est un sujet d'avenir. Nous, les Écologistes, nous disons tant mieux.

Nous remercions au passage l'association nationale Vélo & Territoires qui, dans cette course folle au vélo, est à nos côtés en mettant à disposition des outils de pilotage et des temps d'échanges de pratiques, tout en nous challengeant collectivement.

Autre sujet qui peut paraître un détail mais qui n'est pas anodin, la place de marché régionale, et je tiens à saluer la ténacité de nos élus qui la mettent en place sur le dernier mandat. À l'époque, cet outil faisait débat, alors que Booking semblait être un mastodonte contre lequel personne ne pouvait se battre. L'intention était d'accompagner les petits acteurs qui n'avaient pas les capacités de se munir d'un système de réservation en ligne et de les prémunir de mettre 100 % de leur destin entre les mains d'un outil mondialisé.

Cette place de marché régionale se révèle être aussi aujourd'hui un outil de résilience locale pour appuyer la relance sur le territoire régional et la relocalisation des échanges. Tout habitant, acteur du territoire va pouvoir acheter des bons-cadeaux qui seront disponibles dans la base des 1 577 prestataires de Tourasoft, un outil tout à fait adapté aux comités d'entreprise de la Région et dont les objectifs peuvent converger vers ceux d'une monnaie locale inter-entreprise, à l'image du WIR en Suisse. C'est, dans ce rapport, une vraie nouveauté qui participe aux engagements de la Région à la COP régionale, qui relève des accompagnements à venir des acteurs de la transition écologique, tant dans une démarche individuelle que dans une approche territoriale. Il s'agit d'un sujet complexe dont les enjeux sont bien connus et partagés avec les acteurs, mais dont il faut inventer le mode d'emploi et les outils.

Ce rapport le propose par un volet pour un accompagnement individuel des acteurs dans une logique de chaque pas gagnant, un accompagnement initié par un diagnostic avec une évolution en plusieurs phases qui permet d'être dans une démarche de progrès, et un volet d'une démarche territoriale qui s'inspire du dispositif de l'ONU du Passeport Vert, dans une dynamique d'accompagnement collectif.

Le retour à la nature, la ruralité, le tourisme solidaire et la proximité des territoires constituent les nouvelles formes des attentes des touristes face à la saturation de certaines destinations et à la dégradation d'autres. La question de leur pérennité dans l'optique de la préservation de l'environnement se pose avec acuité.

Le paysage, ressource touristique prisée par les touristes, est un espace territorial d'échanges et de convivialité, et ce rapport y répond.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame HAMADI.

Mathilde PARIS a la parole.

Mme PARIS.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

La crise sanitaire que nous avons vécue, et qui est encore peut-être devant nous, a profondément bouleversé nos modes de vie et de consommation.

Le tourisme, pilier économique de notre Région, a été durement frappé, et le contexte actuel ne permet pas à court terme, comme vous l'avez rappelé, d'espérer un retour à la normale de la fréquentation touristique. Nos fleurons que sont les principaux châteaux de la Loire, qui attirent chaque année massivement des touristes, sont fragilisés. Il semble que le tourisme de masse soit, du moins pour un temps, remis en cause par le Covid-19.

Ces deux mois de confinement ont peut-être permis une prise de conscience salutaire de l'impact destructeur de la fréquentation massive de notre patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti. Nous avons tous en tête les images très parlantes des canaux de Venise ayant retrouvé leur clarté originelle pendant le confinement.

Il est peut-être temps de prendre un autre chemin que celui du tourisme de masse et d'ouvrir la voie à un tourisme enraciné, responsable et durable, alternatif aux « blockbusters » patrimoniaux. Notre Région a un rôle essentiel à jouer, elle doit développer et communiquer sur une offre touristique hors piste qui irrigue et valorise l'ensemble de notre territoire, riche de la diversité de ses paysages, de son patrimoine bâti et gourmand.

Ainsi, dans le Berry, vous pourrez par exemple découvrir Aubigny-sur-Nère, Gargilles-Dampierre, savourer les vins de Sancerre, de Reuilly, naviguer sur le canal de Berry. En Sologne, vous pourrez découvrir le domaine du Ciran, le village de Chaumont-sur-Tharonne ou encore de Sully-sur-Loire. En Val de Loire, il y a de si nombreux petits châteaux à découvrir également. Dans le Gâtinais, passez par Châtillon-Coligny ou Bellegarde. En Touraine, ne ratez pas la cité médiévale de Loches, le village de Montrésor, élu « plus beau village de France », ou bien les ravissants jardins de Chédigny. Dans le Perche, vous pourrez également découvrir le magnifique village troglodytique de Trôo ou encore Senonches, Nogent-le-Rotrou.

Nous devons encourager un tourisme...

(Brouhaha)

...un tourisme qu'on peut pratiquer à pied, à vélo, à cheval ou en bateau. Ce tourisme de proximité est essentiel pour la survie du tissu local. Les habitants de la Région Centre-Val de Loire ou des régions voisines doivent découvrir ou redécouvrir nos villages de caractère, la beauté de nos paysages, nos cours d'eau naturels ou artificiels.

Où passerez-vous vos vacances cet été ? En choisissant notre Région, vous soutiendrez notre territoire, qui en a tellement besoin, et vous aurez l'assurance de passer des moments inoubliables.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame PARIS.

Monsieur ROIRON.

M. ROIRON.- Mesdames et Messieurs, d'abord, je souhaite dire que le tourisme est un secteur particulièrement important dans notre Région et en France et que, suite à la crise du Covid, c'est un des secteurs les plus touchés de notre économie. C'est aussi un des secteurs où il y a de plus en plus d'emplois, des emplois, comme on le dit souvent, non délocalisables. Cette crise est donc particulièrement grave pour tous les acteurs du tourisme.

Le gouvernement, dans ses différentes politiques, a décidé aussi d'y réfléchir, d'amener des moyens, avec les régions, d'ailleurs, et près de 5 milliards sont mis aujourd'hui pour essayer de continuer à faire vivre des monuments, des restaurants, des zoos ou autres, et je crois que c'est quelque chose de particulièrement important. La restauration et l'hébergement sont particulièrement touchés.

Pour notre Région, c'est près de 137 millions d'euros, auxquels participe la Région pour près de 20 %, pour que nous puissions continuer à faire vivre nos territoires.

Le tourisme, cela ne consiste pas simplement à dire, et je regrette, Claude GREFF, que vous l'avez dit tout à l'heure... Lorsque nous faisons des réunions avec François BONNEAU et une quarantaine d'acteurs du tourisme en Région Centre-Val de Loire, je n'avais pas le sentiment, Madame, que nous faisons campagne. Nous étions là pour les écouter, pour aussi parler, au niveau national, comme l'a dit François BONNEAU, des différentes mesures du gouvernement. Moi, je suis allé avec François BONNEAU en différents lieux, c'était le week-end de la Pentecôte, ou de l'Ascension, excusez-moi, et nous n'étions point en train de faire campagne – moi, je la faisais chez moi, mais pas à Amboise.

Nous étions là simplement pour venir voir des gens, en sachant que beaucoup d'emplois ont été mis en cause, et je ne peux pas vous laisser dire ce genre de chose. Il faut être précis quand on dit les choses.

Mme GREFF.- C'est ce que j'ai dit.

M. ROIRON.- Non, vous n'avez pas été précise, je le regrette.

S'il vous plaît, je ne vous ai...

Mme GREFF.- J'ai été bien précise.

M. ROIRON.- Non, vous avez été imprécise.

Pour être très concret, aujourd'hui, il s'agit d'une première aide, car, malheureusement, à la fin de l'année, les choses seront aussi difficiles et il faudra qu'on continue à aider le tourisme, comme cela se fait dans les autres industries. Ce n'est parce qu'au mois de juillet ou au mois d'août, il pourrait y avoir un peu plus de tourisme ou au moins autant que les autres années... Mais nous le faisons avec les Conseils départementaux ; nous l'avons fait, bien évidemment, à travers la belle année qu'étaient les 500 ans de la Renaissance l'an dernier, et cela nous a permis de travailler avec tous les départements.

À travers le volet régional sur l'hébergement, nous mettons près de 1,4 million d'euros. Nous travaillons aussi avec les départements, et, quelquefois, certains départements ne veulent pas mettre beaucoup d'argent, car, comme toute collectivité, ils sont aussi face à des difficultés financières. Pour autant, il faut savoir ce qu'on veut. Nous, nous voulons qu'il continue

d'y avoir sur nos territoires des villages, des villes, des endroits où on puisse vivre ensemble. Christelle de CRÉMIERS et un certain nombre ont évoqué tout à l'heure La Loire à Vélo. C'est près de 2 millions de personnes qui, chaque année, viennent visiter notre Région, et il y aura d'autres endroits qui pourront se faire. Voilà ce que je voulais dire tout simplement.

Ce sont évidemment des aides sur ce qu'on appelle le Fonds Renaissance. À ce jour, près de 200 dossiers ont été déposés, et 30 % de ces demandes sont des dossiers qui concernent le tourisme. C'est pourquoi nous voyons bien que ce que nous faisons aujourd'hui, c'est pour faire vivre le tourisme à travers notre territoire.

Le tourisme, c'est évidemment quelque chose qui est difficile à vivre. Il y a à la fois la concurrence et, cela a été évoqué, des problèmes d'inondations, des problèmes de canicule, cette année des problèmes sanitaires. Il faut donc continuer à mener cette réflexion et cette action dans le temps.

J'interviendrai tout à l'heure sur l'amendement qui a été déposé sur l'ANCV, sur l'aide. Je dirai simplement que si nous vous suivons, c'est 500 euros par personne qui concernent 500 000 personnes dans la Région. Faites le calcul, vous verrez qu'aucune collectivité locale n'est capable d'avoir ce genre de moyens.

Merci à vous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur ROIRON.

La parole est à Monsieur CHEVTCHENKO.

M. CHEVTCHENKO. - Merci, Monsieur le Président.

Le secteur du tourisme est, avec la restauration, l'un des plus impactés par la crise du Covid-19. Pour le président régional de la Fédération des entreprises du voyage du Grand Ouest, dont fait partie le Centre-Val de Loire, les prévisions sont très pessimistes pour le secteur du tourisme, qu'il s'agisse du tourisme de loisirs ou du tourisme d'affaires. Il évoque une perte de chiffre d'affaires de 75 % sur l'année 2020.

En France, le choc du Covid-19 est plus dévastateur que la crise économique de 2009, les attentats de 2015, les manifestations des Gilets jaunes ou la grève de décembre dernier. L'arrêt du transport aérien, la fermeture des frontières, puis le confinement ont touché de plein fouet ce secteur qui pèse environ 8 % du PIB, un peu plus de 9 % si on ajoute les dépenses indirectes et induites, et presque 3 millions d'emplois, soit plus de 10 % de l'emploi total en France.

Alors que la Région se mobilise pour le tourisme, même s'il y a beaucoup à redire sur les mesures qui ont été prises, cette mobilisation régionale est incomplète. Incomplète, car elle laisse de côté un pan important du tourisme, qui est le tourisme d'affaires. Ce dernier est étrangement absent dans le rapport, qui se préoccupe uniquement du tourisme de loisirs, à vélo de préférence, même si c'est une réussite, j'en conviens.

Les acteurs du secteur nous ont alertés. Notre Région devrait être un véritable enjeu pour les destinations de congrès, de foires, de salons, dont les retombées économiques directes et indirectes se chiffrent annuellement en milliards au niveau national. Tout l'écosystème économique du tourisme d'affaires et de l'événementiel est durement touché par la crise, et l'activité n'est pas encore répartie à ce jour. Aucun événement n'a eu lieu depuis le 1^{er} mars et n'aura lieu avant septembre au mieux, en raison des événements reportés ou annulés, soit au total six mois sans activité, et encore, si tout se passe bien.

Et lorsqu'on dit « sans activité », il ne s'agit pas seulement des centres et des palais de congrès de toute taille, de toute ville, grande ou moyenne. Il faut y associer les hôteliers, les restaurateurs, les bars, les traiteurs, les artistes, les exposants des salons, les prestataires techniques, les sites culturels, les commerces, etc.

Le tourisme d'affaires n'est donc pas à ignorer, car je doute que les entreprises organisent dans un avenir proche beaucoup de séminaires, de « team buildings » et autres manifestations aux Seychelles, aux Maldives ou même au Maroc aujourd'hui accessible.

L'an dernier, 380 000 événements d'entreprises et institutions ont été organisés en France métropolitaine. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'activité des foires et salons ni celle des congrès, où Paris est le leader mondial, suivi de la Côte d'Azur, mais le Centre-Val de Loire figure parmi les derniers avec la Bourgogne-Franche-Comté, malgré un important potentiel culturel.

Les retombées pour les professionnels et, plus globalement, pour le tourisme français sont conséquentes. Elles ont été évaluées à plus de 30 milliards d'euros avec, pour corollaire, 335 000 emplois créés ou maintenus jusqu'à l'arrivée de la crise. Surtout, les événements d'entreprise permettent habituellement de lisser l'activité en remplissant les hôtels en basse saison. Si cette clientèle ne représente que 11 %, elle génère 44 % des retombées en termes de dépenses. 70 % de cette clientèle prolonge ensuite son séjour et fait parfois venir un conjoint sur place, ce qui contribue à dynamiser l'économie des villes et des Régions. Le tourisme d'affaires est estimé à quelque 20 % du chiffre d'affaires de la totalité des activités touristiques. Ainsi, quand on sait qu'une nuitée sur deux en hébergement tient à une activité professionnelle dans nos six départements, il y a là un potentiel qu'il faut exploiter afin d'attirer les entreprises pour y tenir un séminaire, un congrès ou une AG.

Pour mesurer l'importance de ce tourisme spécifique, on estime que les dépenses journalières d'un visiteur en tourisme d'affaires sont quatre ou cinq fois plus élevées que celles d'un touriste « loisirs », prouvant ainsi que le tourisme d'affaires est très rémunérateur par client et par séjour et que cette activité de rencontres et d'événements professionnels devrait être un secteur essentiel, non négligeable dans notre Région, pour notre Région, constituant ainsi un puissant levier de valorisation de nos productions.

Si le marché du tourisme d'affaires est porteur dans certaines régions, en revanche, dans la nôtre, le Centre-Val de Loire, avec seulement avec 3 ou 4 % du marché, je le répète, il est à la traîne, malgré sa proximité avec Paris.

Le tourisme d'affaires, qui était en partie une niche, est une activité complémentaire intéressante pour le chiffre d'affaires de ce secteur économique, surtout en basse saison, comme je l'ai déjà dit, mais qui peut devenir essentielle à la survie d'activités qui lui sont liées, quand le tourisme de loisirs subit l'impact de l'absence de clientèles étrangères habituelles. Essentielle à la condition, pour la Région, de s'y intéresser mais aussi, et c'est le moment, d'aider aux mutations de ce secteur. Pas seulement pour la transition écologique évoquée dans le texte, mais aussi avec la planification intelligente, la personnalisation des prestations, le big data, les transformations des modes de vie et du contexte économique, social et environnemental, ce qu'on appelle la troisième révolution industrielle, basée sur une analyse prédictive.

Un nouveau système sera amené à se mettre en place, au sein duquel le voyage d'affaires sera optimisé grâce à l'intelligence artificielle et où notre Région devrait avoir toute sa place au niveau national si l'Exécutif ne l'ignore pas et contribue à l'aider.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CHEVTCHENKO.

Dernier orateur inscrit, Monsieur FOURNIÉ Philippe. Non ?

Alors, Madame TRICOT.

Mme TRICOT.- Monsieur le Président, chers collègues, les crises sont des ondes de choc qui viennent déstabiliser nos sociétés, et la Covid n'est pas différente et s'inscrit dans ce cheminement.

Comme toutes les crises, celle que nous traversons révèle avec force les inégalités de notre société et les creuse. En 2012, 3 millions d'enfants et d'adolescents étaient privés de vacances. Une étude réalisée en 2015 par la Direction régionale des entreprises pour le compte du ministère de l'Économie et des Finances estimait que moins d'un Français sur deux partait en vacances l'été. En 2019, 4 personnes sur 10 ne partaient pas en vacances, et nous nous doutons bien que ce chiffre risque de s'accroître cette année. Or, les vacances sont un facteur d'émancipation, de cohésion sociale et un vecteur d'enrichissement personnel. L'isolement, au contraire, est une épreuve supplémentaire pour les plus vulnérables, car ce sentiment de vide et l'absence de liens sociaux viennent amplifier les difficultés déjà existantes, par un repli sur soi, une perte de confiance, une dépression, etc.

Cette crise est donc une mise à l'épreuve de notre capacité collective à nous organiser pour maintenir et réinventer des solidarités adaptées à la situation.

Le Plan égalité régional 2018-2021 prévoit un appel à projets de micro-initiatives solidaires en faveur des personnes fragilisées. Une trentaine d'initiatives spontanées ont déjà fleuri sur tout le territoire régional et concourent à une meilleure qualité de vie pour tous. La solidarité est un axe fort de la mobilisation régionale pour le tourisme. Ce plan nous est présenté aujourd'hui par ma collègue Christelle de CRÉMIERS.

En voulant apporter un soutien aux acteurs de la solidarité par l'organisation de séjours ou de sorties découvertes, notre Région envoie un signal fort. Ces initiatives, plutôt que d'avoir lieu dans d'autres régions, seront relocalisées en Région Centre-Val de Loire et destinées en priorité aux personnes vulnérables. Ces séjours sont des leviers d'inclusion qui ont de nombreuses répercussions positives sur la vie quotidienne. Pour notre Région, il s'agit d'être à la fois au plus près des acteurs de la solidarité dans leurs actions, tout en apportant un soutien indirect mais indispensable aux acteurs de loisirs et du tourisme de la Région, pour les accompagner dans la phase de relance qui vient de s'ouvrir. Nous devons nous saisir de cette crise comme d'une opportunité pour mettre en avant un tourisme plus local, plus résilient et surtout plus solidaire.

Nous avons la chance d'avoir une histoire, un patrimoine et une nature riches et diversifiés sur lesquels nous pouvons nous appuyer. C'est cette richesse non délocalisable que nous souhaitons mettre en avant, tout en favorisant son accès au plus grand nombre. Vous l'aurez compris, la transition écologique et solidaire et l'égalité en sont un de ses fondements.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Sandrine TRICOT.

Pour terminer, dernier orateur, Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Merci, Président.

Je suis en train de regarder combien de temps il me reste, mais juste quelques mots.

Je ne voudrais pas paraphraser Christelle de CRÉMIERS qui, très justement, nous a invités à découvrir la carte interactive entre les lieux touristiques et le réseau de transports Rémi, qui est une première, non pas mondiale mais au moins française.

Deuxième élément, un élément de promotion du tourisme permettant l'augmentation du nombre de touristes, notamment de touristes à vélo et la relance du Train Vélo Loire à partir de samedi. Vous connaissez le Train Vélo Loire, le long de La Loire à Vélo, nous partageons cela avec la Région Pays de la Loire. Ce sont des trains avec un aménagement qui s'appelle Jumbo Vélo et qui permettent, avec des services spécifiques, d'accueillir plus de vélos, de façon très sécurisée.

De plus, je vais vous donner une « info », mais vous ne la répétez pas, surtout au Président. Nous travaillons depuis plusieurs mois sur ces aménagements Jumbo Vélo, qui, aujourd'hui, sont uniquement sur La Loire à Vélo, mais tous les territoires nous les demandent quand ils développent leurs boucles à vélo. Nous travaillons donc avec la société Bombardier à ces aménagements qui seront disponibles dans les nouveaux trains, les fameux trains Regio2N Premium, qui vont être livrés à partir de cet été dans la Région. Nous travaillons à ce que ces trains puissent arriver en période touristique avec un aménagement Jumbo Vélo. Ainsi, nous pourrions irriguer encore plus nos territoires avec ces aménagements et ces services spécifiques au vélo. Nous les aurons dans l'est du Loiret – je commence toujours par les territoires du Président –, mais ce sera aussi le Cher à vélo, le canal du Berry à vélo. Le Loir-et-Cher, le Cher et l'Orléanais seront également concernés.

C'est une annonce que nous vous faisons et nous continuons à travailler pour que, lors de la saison prochaine, alors que nous aurons déjà quatre rames toutes neuves, elles puissent être aménagées en structures Jumbo Vélo, de sorte qu'en période touristique, elles puissent prendre encore plus de vélos, en sachant qu'elles peuvent en transporter quatre fois plus que les rames actuelles.

Voilà ce que je pouvais vous faire comme annonce. Mais ne le répétez pas !

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Est-ce que Madame la Vice-présidente souhaite réagir aux interventions ?

Je voue en prie.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais commencer par l'interpellation de Madame de PÉLICHY sur l'absence d'aides directes aux entreprises.

Madame de PÉLICHY, notre Région – et, honnêtement, toutes les régions de France l'ont fait – a été sollicitée par l'État pour abonder au fonds de concours du Fonds de solidarité État/Régions. Notre Région Centre-Val de Loire a répondu présente à l'appel, puisqu'elle a abondé ce fonds à hauteur de 16,4 millions d'euros, en sachant que cela a été fortement mobilisé, autant sur le volet 1 que sur le volet 2, puisque 50 % du volet 2 du Fonds de solidarité est consacré aux acteurs du tourisme. De surcroît, nous avons, en plus de ce fonds en aides directes, créé le Fonds Renaissance qui est de l'avance remboursable pour aider les entreprises qui ont demandé un PGE mais qui n'ont été retenues ni sur le volet 1 ni sur le volet 2 ou qui ont obtenu quelque chose mais trop peu. C'est pour leur venir en aide et compléter.

Honnêtement, Madame de PÉLICHY, je ne vois pas comment on peut faire plus que de l'aide directe, plus que de la subvention, plus que de l'avance remboursable. Après, je pense que la suite, c'est la gratuité intégrale. Mais les efforts sont faits, soyez-en assurée.

Sur l'invitation à passer ses vacances en région, c'est effectivement, Madame PARIS, l'objet de toute notre aide et de tout notre dispositif d'aide à la consommation, avec, en ligne de mire, une vraie préoccupation et une vraie volonté que ces vacances soient pour tous.

Comme cela a été rappelé par nos collègues Sabrina HAMADI et Sandrine TRICOT, le départ en vacances concerne de moins en moins de personnes. Là-dessus, nous avons une dégradation de ce qui devrait ressembler à un droit. Les vacances ne sont pas juste du repos, elles sont un véritable outil de socialisation. Je rappelle que notre Région avait expérimenté cela pendant trois ans, c'était le dispositif « Vacances pour tous ». Lorsque le délai d'expérimentation s'était réglementairement achevé pour nous, nous avions demandé aux départements de notre Région de prendre la suite, mais ils n'avaient pas souhaité le faire.

Aujourd'hui, ce qui est proposé à travers le Plan égalité, avec Charles FOURNIER, est une excellente réponse pour continuer à œuvrer pour que, justement, ces vacances soient à nouveau l'occasion et le lieu d'une resocialisation, qui est souvent accompagnée par un retour à l'emploi.

Par ailleurs, Madame de PÉLICHY, quand nous avons également choisi de faire des bons-cadeaux, nous avons eu le même souci, je crois, que celui que vous partagez, à savoir que les habitants puissent passer leurs vacances dans notre Région. Le bon-cadeau, justement, est un outil qui permet d'augmenter la fréquence de passages dans les sites de notre Région, et de manière certaine, puisqu'il est conditionné à cela et que nous sommes en capacité de le faire, étant donné que cela fait plus de cinq ans que nous investissons dans une place de marché. En plus, cet outil peut très clairement être porté par les comités d'entreprise ou par les comités d'associations – car ce n'est pas que pour des salariés – qui souhaitent eux-mêmes l'offrir à leurs salariés ou à leurs membres.

La solution de l'ANCV, quant à elle, ne répond malheureusement à aucun de ces trois critères.

Premièrement, le chèque-vacances ne permet pas de cibler le territoire où va se faire la consommation. Or, c'était pour nous quelque chose de très important, je vous dirais même de rédhitoire, car notre dispositif vise, à ce stade, à aider les acteurs, dans l'urgence.

La deuxième raison, c'est que le chèque-vacances a une durée de validité de deux ans et qu'il ne correspond pas à l'urgence dans laquelle nous sommes, au regard aussi de prévisions très difficiles à faire.

La troisième, c'est qu'il ne s'adresserait qu'à des personnes ayant travaillé, alors que les personnes qui ont eu un rôle important pendant la crise du Covid ne sont pas forcément salariées.

Enfin, comme l'a rappelé notre collègue Pierre-Alain ROIRON, en termes de chiffrage, nous sommes dans des proportions de plusieurs millions qui ne sont pas compatibles avec le budget de notre Région.

Cependant, nous avons conservé l'intention de cette démarche qui avait été proposée par l'État pour inciter à la consommation de l'offre touristique, mais en ayant trouvé, je pense, la meilleure solution financière, technique et incitative pour pouvoir relancer cette consommation.

Sur le tourisme d'affaires, Monsieur CHEVTCHENKO, l'événementiel est en effet totalement sinistré et de manière durable. C'est le cas aussi pour les grands salons et les forums internationaux, et je pense en particulier au centre de congrès de Tours.

L'aide qui est octroyée à ce secteur est une aide qui est connectée avec l'État. Tout ce qui a été décidé pendant le confinement en matière d'aides, comme les aides de chômage partiel, est toujours applicable pour ce secteur. Ses acteurs ont toujours accès à tous les dispositifs qui se sont arrêtés dès le 11 mai pour les autres secteurs économiques. De plus, ils

bénéficient de toute la panoplie État/Régions du Fonds national de solidarité et du Fonds Renaissance en tant qu'entreprises du secteur, et encore plus quand ils sont liés exclusivement au tourisme d'affaires.

Vous avez raison de pointer ce secteur. Son activité n'a pour l'instant pas repris et, à ce stade, on n'a même pas de date à partir de laquelle elle pourra reprendre. C'est pourquoi, dans notre plan de relance, comme vous l'avez lu, il ne s'applique que jusqu'au 31 décembre 2020. Cette partie de l'activité n'est donc pas concernée de manière structurelle, mais tous les dispositifs d'urgence lui sont encore ouverts jusqu'à cette date du 31 décembre 2020.

Concernant ensuite l'allusion ou, en tout cas, la projection que vous avez faite sur l'intelligence artificielle, le big data et le système prédictif, malheureusement, c'est une projection économique qui, en matière de prévision de l'avenir, ne nous permet pas d'anticiper et de jouer pleinement notre rôle d'élus. Ce sont aujourd'hui des systèmes qui sont, d'abord, extrêmement consommateurs de capitaux et de carbone et qui conduisent aussi à prendre des décisions dans une logique qui n'est pas forcément celle qui permet de résister le mieux aux crises.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui n'est pas un rapport qui prédit les crises à venir, mais un rapport qui permet de véritablement accélérer la construction d'une résilience du secteur du tourisme dans notre Région et de le rendre plus fort. Quelles que soient les crises qui pourraient encore arriver, parce qu'il est résilient, non seulement il saura mieux encaisser le choc économique en termes de licenciements et de pertes d'emplois, mais, en plus, il aura une capacité à rebondir plus rapidement et à amortir les chocs, qui seront malheureusement inévitables.

Je crois que j'ai répondu aux différentes questions qui ont été posées sur le rapport, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame de CRÉMIERS.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Mme de CRÉMIERS. - Il y a un amendement.

M. le Président. - L'amendement. Voilà, je suis allé trop vite.

Qui présente l'amendement ?

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

M. PELTIER. - Il a déjà été présenté.

M. le Président. - Il a déjà été présenté.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cet amendement ?

Monsieur ROIRON.

M. ROIRON.- Oui, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, cet amendement est flou et, si on regarde le coefficient familial, il y a 404 000 personnes qui peuvent en bénéficier dans notre Région.

Que faire pour les gens qui sont, comme vous l'avez évoqué, au deuxième niveau ? Est-ce que vous vous rendez compte...

M. FORISSIER.- En deuxième ligne.

M. ROIRON.- En deuxième ligne, voilà.

Est-ce que vous vous rendez compte de ce que cela veut dire, 404 000 personnes avec 500 euros ? Je vous pose simplement cette question, on est des élus responsables.

M. PELTIER.- Il faut demander à Benoît HAMON.

M. ROIRON.- Monsieur PELTIER, vous pourrez en parler à l'Assemblée nationale, mais, ici nous sommes à la Région.

Après, vous pouvez aussi demander aux départements d'aider. Quand je vois que sur...

(Intervention hors micro de Monsieur PELTIER – inaudible)

Laissez-moi terminer. ...que sur une communication qui coûte 800 000 euros, certains départements ne veulent même pas mettre 40 000 euros, je me pose des questions sur l'aide qu'ils seraient prêts à apporter à cela.

Nous voterons contre.

M. le Président.- D'autres interventions ?

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER.- Oui, effectivement, cet amendement avait déjà été présenté déjà en Commission permanente, et nous aurons la même position. Ce que je regrette, c'est que cet amendement n'ait pas été présenté lors de la DM1, c'était l'occasion de le présenter. Comme cela, les choses auraient été plus claires, on aurait pu le chiffrer. Là, pour le moment, c'est davantage un vœu, on n'a pas le périmètre, on ne sait pas combien cela coûte.

Il ne paraît pas possible de voter cet amendement sans qu'il soit chiffré ; c'est juste cela.

Ainsi, nous voterons contre.

M. le Président.- Merci.

Pas d'autres interventions sur cet amendement ?

Je le mets aux voix.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe de l'UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR

Pour : Union de la Droite et du Centre

Abstention : Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Je mets le rapport non amendé aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

Contre : Union de la Droite et du Centre

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-présidente, pour cette présentation.

Nous abordons le sujet de l'apprentissage, et ce sera Cathy MÜNSCH-MASSET pour le rapport apprentissage.

**RAPPORT APPRENTISSAGE : UN NOUVEAU CONTEXTE,
UNE REGION MOBILISEE**

(RAPPORT N°5)

Mme MÜNSCH-MASSET.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit, par ce rapport, de définir notre nouvelle politique d'intervention en matière d'apprentissage. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer les incidences, les conséquences de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel sur l'écosystème, sur l'organisation de l'apprentissage dans notre pays. Aujourd'hui, il nous semblait important de pouvoir définir davantage ce que serait désormais le rôle de la Région, qui conserve toute sa détermination au développement de l'apprentissage, mais dans une position d'intervention qui change notablement par rapport au système précédent où la Région avait l'ensemble des manettes sur le sujet.

Je vais commencer, avant d'en venir aux nouveaux axes d'intervention, par cette période de crise qui, évidemment, touche les jeunes et les apprentis, de façon plus dure que le reste de la société. Nous sommes donc dans une inquiétude, partagée avec l'ensemble des acteurs, que l'apprentissage fasse les frais, dans les mois à venir, du contexte de crise économique et des difficultés que connaissent aujourd'hui les entreprises.

Face à cela, nous avons deux préoccupations majeures à ce jour.

D'abord, nous voulons sécuriser les parcours des apprentis qui sont en formation, avec des risques de rupture de contrat et des ruptures qui vont survenir. Aujourd'hui, on a un système de sécurisation par le chômage partiel, par les aides, mais qui, dans les semaines et les mois à venir, risque de produire des ruptures de contrat pour ces jeunes. C'est le premier volet.

Le deuxième volet, c'est la préparation de la rentrée prochaine en apprentissage et de tous ces jeunes qui, du CAP à l'école d'ingénieurs, ont fait le choix de cette modalité de l'alternance et qui sont susceptibles d'avoir des difficultés pour trouver une entreprise pour réaliser leur entrée en formation et l'accès à la qualification.

Dans ce contexte, nous avons poursuivi un dialogue toujours difficile avec l'État, comme il l'a été pour la préparation et la mise en œuvre de cette réforme. À ce jour, vous l'avez entendu, des mesures exceptionnelles de soutien à l'apprentissage ont été adoptées. Dans ces mesures de soutien à l'apprentissage, nous avons d'abord le déblocage de 1 milliard d'euros qui permettra d'avoir des primes à l'embauche d'apprentis. On sait que ce n'est pas le seul critère décisionnaire pour les entreprises, mais on ne peut pas nier non plus que, dans la période, cela puisse être un levier qui permette à des entreprises de franchir le cap. Dans notre Région, plus de 70 % des apprentis réalisent leur apprentissage dans une entreprise de moins de 50 salariés. Ces entreprises, qui sont aujourd'hui parfois dans l'inquiétude de ne plus pouvoir poursuivre leur activité, risquent de ne pas avoir comme première préoccupation d'accueillir à nouveau un apprenti. Ces aides exceptionnelles débloquées sont donc susceptibles de leur faire franchir le pas de cette façon.

Précisons que ces aides débloquées le sont pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille. C'est un des sujets d'insatisfaction, en tout cas pour la bonne gestion des deniers publics qui devrait être la nôtre à tous les niveaux, État et collectivités territoriales. Je pense personnellement que la grande distribution, par exemple, n'a pas besoin d'une aide du même niveau qu'un artisan ou qu'une petite entreprise pour accueillir un apprenti, car cela revient quasiment à avoir de la main-d'œuvre gratuite pour des entreprises multinationales. C'est une partie du dispositif qu'on peut sans doute regretter.

Sur la sécurisation des parcours, notre préoccupation, et cette Région avait été précurseur en la matière, c'est que quand un jeune voit une rupture de son contrat, il ne sorte pas du système, mais, au contraire, même sans contrat d'apprentissage, qu'il puisse poursuivre sa formation en CFA. La loi s'est inspirée de ce dispositif et avait initialement prévu que cette sécurisation, ce filet de secours soit à l'œuvre pendant 3 mois. Compte tenu de la période de crise, cette durée a été portée à 6 mois. Cela veut dire qu'aujourd'hui les apprentis de la Région, et c'est important que nous puissions en être, tous, le relais, pourront bénéficier pendant 6 mois d'une bascule sur le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Cela signifie qu'ils poursuivent leur formation et qu'ils bénéficient d'un statut, d'une protection sociale et d'une rémunération.

Une possibilité, annoncée au niveau national, leur est ouverte également de bénéficier d'un équipement informatique, qui aurait été une bonne idée si elle avait bénéficié de moyens spécifiques, car on propose aux apprentis d'utiliser leur aide au premier équipement pour s'acheter l'ordinateur. On se demande un peu comment ces jeunes vont pouvoir acheter leur premier équipement si, avec l'aide au premier équipement, ils achètent l'ordinateur, car ils n'auront pas les couteaux, les tenues de travail, etc.

Ce sont des mesures décidées au niveau de l'État et qui sont exclusivement tournées vers l'aide aux entreprises, ce qui, pour partie, est une bonne chose, mais qui pêche singulièrement par le fait qu'elles ne sont destinées ni directement aux jeunes, ni aux CFA qui s'inquiètent – sur notre territoire, on a déjà eu l'occasion d'en parler – de leur équilibre financier. En ce qui nous concerne, nous sommes inquiets au sujet de l'aménagement du territoire que nous allons être en mesure de maintenir sur cette offre de formation. À ce jour, l'État renvoie royalement à l'intervention des régions pour assurer l'équilibre financier des CFA, alors que nous

avons déjà expliqué combien aujourd'hui nos moyens en fonctionnement ne nous permettaient pas de le faire.

Voilà le contexte, un contexte d'inquiétude, des mesures exceptionnelles de l'État. Nous restons extrêmement déterminés à pouvoir accompagner dans cette période les apprentis qui sont en formation et qui risquent d'être fragilisés, ainsi que les apprentis qui veulent rentrer en formation. Nous avons donc mis en place en trois semaines, en articulation étroite avec les CFA, avec les opérateurs de compétences, une plateforme régionale, une bourse de l'apprentissage qui permet aux jeunes qui souhaitent entrer en apprentissage dans notre Région de visualiser et de géolocaliser les offres mises en ligne par les entreprises. Cette plateforme a été saluée, au sein du CREFOP notamment, et reconnue comme étant un instrument de coopération – c'est l'esprit qui a toujours été le nôtre en matière d'apprentissage dans cette Région – qui permettra de faciliter la mise en lien entre les entreprises et les apprentis dans les mois qui viennent. A ce jour, on a un peu plus de 1 000 offres qui sont en ligne, et les choses s'incrémentent de jour en jour.

Dans ce contexte, les outils et les leviers de la Région évoluent. Ces outils sont axés sur plusieurs objectifs principaux désormais : identifier les évolutions en termes de besoins de compétences, définir les besoins en formation par apprentissage et donner de la visibilité aux organismes de formation.

On a déjà évoqué cette réforme qui conduit à déréguler et à libéraliser la formation en apprentissage. Le corollaire, c'est qu'on peut avoir une perte de lisibilité pour les publics, donc une perte de cohérence dans l'accès à la formation et dans les parcours des jeunes.

Désormais, nous travaillons à des axes d'intervention de la politique régionale.

Premièrement, cela commence par un axe d'intervention qui demeure quasiment inchangé, aussi bien financièrement que dans ses modalités pratiques, qui est celui de financer l'équipement et la modernisation des centres de formation. Marc GRICOURT, Premier Vice-président, l'a évoqué avec le projet de restructuration intégrale du CFA de la Chambre des métiers du Loir-et-Cher. Nous poursuivrons ce rôle, on sait que la qualité des outils de formation mis à disposition, la qualité des plateaux techniques est aussi une façon de contribuer au rayonnement de l'apprentissage. Ainsi, cet axe demeurera quasiment inchangé avec notre précédente compétence.

Le deuxième axe, c'est de soutenir les formations fragiles dans les territoires. Les formations fragiles, ce sont soit des formations de niche, des métiers rares, soit des formations dans des CFA de proximité qui n'atteignent pas facilement des effectifs d'équilibre, mais qui offrent une possibilité de formation près de chez eux à des jeunes qui ne se déplaceraient pas plus loin. Nous aurons à cœur de soutenir ces formations fragiles dans les territoires, même s'il faut bien être conscient qu'avec un budget annuel de fonctionnement qui va osciller entre 3 millions et 6 millions d'euros, nous n'aurons pas les moyens de faire le joint financier pour tous les budgets des CFA, et cela n'aurait d'ailleurs aucun sens que nous n'ayons une intervention qu'en ajustement de gestion. On est dans un contexte de libre administration des collectivités locales, et nous souhaitons nous positionner dans un rôle d'amorçage, de développement et de prospective, notamment tourné vers les nouvelles compétences et les nouveaux métiers.

Précisément, le troisième axe de notre intervention sera bien celui-là, c'est-à-dire amorcer le lancement de nouvelles formations, en lien avec un chantier important qui est celui de la carte cible. Vous savez que nous avons coutume de voter chaque année dans cet hémicycle la carte des formations, les décisions d'ouverture et, parfois, de fermeture des formations en apprentissage. Désormais, ce pouvoir de prescription n'appartient plus aux régions et, d'ailleurs, n'appartient plus à personne, du fait de la liberté donnée à chacun des acteurs d'ouvrir et de fermer les formations. Nous avons posé cette préoccupation, cette volonté de conserver à la fois une cohérence territoriale, mais aussi une dimension de dynamique et de levier de développement pour la préparation des compétences de demain.

Nous mettrons donc en place une carte cible qui vous sera présentée au mois de décembre, actualisée chaque année, carte cible travaillée avec les opérateurs de compétences et avec les branches professionnelles pour déterminer avec eux, secteur par secteur, où sont les leviers de développement pour demain, quelles sont les nouvelles compétences, compétences dont les entreprises auront peut-être besoin demain. En effet, on entendait encore hier différentes choses, notamment au sujet de l'éolien, on a qu'on a des sujets sur lesquels on a des trous dans la raquette en termes de compétences, et un territoire comme le nôtre, s'il mise sur cette valeur des compétences, peut renforcer notablement son attractivité économique pour que des entreprises s'y installent, en particulier dans le champ des transitions énergétiques et écologiques.

Amorcer le lancement de nouvelles formations. Nous le financerons, car quand on ouvre une nouvelle formation, on n'a pas non plus tout de suite un groupe de 15 personnes et cela permet d'accompagner pendant un, deux ou trois ans cette montée en charge pour leur émergence.

Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation. C'est une dimension extrêmement importante et à laquelle nous sommes attachés, d'abord parce que les apprentis ont parfois des besoins spécifiques, on a beaucoup parlé des apprentis en situation de handicap, on a aussi des situations de jeunes mineurs non accompagnés, et là, on a des pratiques pédagogiques à adapter, à personnaliser, mais aussi parce qu'on a tout ce mouvement de transition énergétique, et on a vu que, dans la période, comme dans les lycées, le fait d'avoir beaucoup misé sur la formation des formateurs nous a permis de maintenir une continuité pédagogique pendant toute la période du confinement et après. C'est donc un effort que nous poursuivrons.

Et encourager la mobilité européenne. C'est une dimension qui a été fortement investie par le monde de l'apprentissage, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années et ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions. Aujourd'hui, cet objectif de faire accéder de jeunes apprentis au dispositif Erasmus est une priorité, et on voit – toutes les statistiques le montrent – que cela accroit à la fois leur maturité et leur insertion dans la vie professionnelle. C'est un objectif que nous poursuivrons également.

Enfin, informer sur l'apprentissage. Là, on est en résonance et en écho avec la nouvelle compétence sur l'information sur les métiers et l'orientation, pilotée par ma collègue Isabelle GAUDRON. Il faut continuer à donner de la lumière, à informer sur le champ des possibles, sur la diversité des métiers, les parcours professionnels pour que les jeunes choisissent de façon éclairée avec leur famille.

Voilà, il s'agit d'un repositionnement de notre collectivité, un repositionnement avec des leviers qui sont en partie différents par la nature et le volume des moyens qui nous sont dévolus pour exercer désormais ces missions, mais qui sont moins différents par la détermination que nous continuons à mettre au service du développement de l'apprentissage dans notre Région et moins différents par l'état d'esprit et la coopération dont nous souhaitons faire preuve pour travailler tant sur la carte cible que sur l'offre de formation demain sur le territoire, avec les opérateurs de compétences, avec les CFA et avec les entreprises du territoire. Je pense que cela a été un continuum dans notre méthode pour agir.

Désormais, dans ce repositionnement, nous continuerons à agir selon ces méthodes et ces principes qui agrément d'ailleurs en grande partie nos partenaires, lesquels se sont énormément impliqués dans la gestion de crise pour travailler à nos côtés. Là aussi, on voit que c'est plutôt au niveau local que des solutions sont inventées, trouvées pour les acteurs, par rapport à des choses un peu hors sol qui nous arrivent toutes faites de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame LINGUET, vous avez la parole.

Mme LINGUET. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous est présenté ce jour le nouveau contexte légal de l'apprentissage et ses conséquences lourdes sur l'organisation de celui-ci.

Nous savons tous à quel point ce mode de formation, qui combine périodes d'acquisition de savoirs théoriques et mises en application en milieu professionnel, présente des avantages en matière d'insertion et notamment de taux d'accès à l'emploi pour notre jeunesse. En effet, le jeune qui sort de ce parcours peut déjà se prévaloir d'une expérience professionnelle, sésame précieux aux yeux des recruteurs.

Or, au regard de la situation économique actuelle et à venir, les entreprises vont devoir faire face à une crise économique majeure et nous ne pouvons qu'être inquiets à plusieurs titres. Le ralentissement de certains secteurs va impacter notre jeunesse, par moins de « jobs » étudiants, comme on dit, ce qui va précipiter certains jeunes dans la précarité, voire les empêcher de poursuivre leurs études, et, pour le sujet qui nous concerne plus directement aujourd'hui, si les entreprises vont mal, elles recrutent moins.

Ces éléments conjoncturels peuvent sembler déconnectés du contenu de ce rapport qui s'intéresse plus spécifiquement à la réforme de l'apprentissage, mais ils renforcent nos inquiétudes, car les indicateurs de cette réforme étaient déjà intrinsèquement anxiogènes – on en avait déjà parlé en Commission il y a quelque temps.

L'introduction d'un marché concurrentiel, hors pilotage public et politique de la recentralisation de l'apprentissage au niveau notamment financier, réduit considérablement la capacité d'intervention des régions, premier échelon de proximité, donc de réactivité dans le domaine de l'apprentissage.

Les régions, ainsi que le souligne ce rapport, se sont fortement opposées, à juste titre, à cette initiative qui met en exergue une concurrence déstabilisant l'offre d'apprentissage selon les territoires, une introduction de la performance dont on peut penser qu'elle exclut les publics les plus fragiles, l'absence de vrais moyens financiers pour les régions et le mode de financement au contrat.

Nous vous rejoignons sur le constat et l'analyse, dans la mesure où l'État adopte visiblement une logique de marché peu compatible avec la nature même de l'apprentissage.

Toutefois, si la stratégie mise au point par la Région pour compenser ces conséquences, qui se décline en six axes d'intervention avec estimation budgétaire à la clé, nous semble intéressante, nous souhaitons attirer votre attention sur les sujets suivants.

Premièrement, nous savons que la CCI de l'Indre s'inquiète légitimement d'une baisse du nombre d'apprentis, constituant un point d'alerte auquel il est important d'apporter vigilance et réponses.

Ensuite, les petits CFA ruraux ne sont pas favorisés. Comment prévenir cette iniquité territoriale ?

S'agissant de la formation des apprentis dans le secteur public local, la participation du CNFPT sera plafonnée. Nous pensons, au regard de notre expérience dans le management public local, que toutes les incitations visant à favoriser l'apprentissage dans les collectivités territoriales devront être étudiées.

Enfin, nous serons très vigilants sur les orientations destinées à amortir la catastrophe annoncée au sein des entreprises, à la suite de la crise sanitaire.

L'apprentissage est un domaine de compétences auquel la Région a donné précédemment ses lettres de noblesse, et nous en étions fiers, très fiers, même. Tout doit être mis en œuvre pour que cette fierté perdure et que nos jeunes soient accompagnés au mieux vers l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Marie-Agnès LINGUET.

Je donne la parole à Estelle COCHARD.

Mme COCHARD. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, la crise du Covid-19 frappe durement le marché de l'emploi, et les jeunes seront en première ligne. Pour la rentrée, la baisse estimée du nombre d'apprentis est, je crois, de 15 à 20 %.

En réponse à cette crise, l'État a annoncé le 5 juin un plan de soutien à l'apprentissage. Ce plan se résume essentiellement, vous l'avez dit tout à l'heure, à des primes versées aux employeurs d'apprentis, sans distinction entre petites et moyennes entreprises, à hauteur de 1 milliard d'euros, à l'allongement de 3 à 6 mois de la période de formation pour les apprentis en rupture de contrat et, enfin, au versement de 500 euros pour l'équipement informatique d'apprenti.

Notre Région a estimé que ce plan était insuffisant et qu'il ne pouvait suffir à garantir aux apprentis les moyens d'assurer leur avenir et d'avoir les meilleures chances de trouver un emploi.

Travaillant d'arrache-pied pendant le confinement, la Région a consulté ses partenaires et a décidé de mettre en œuvre trois mesures de soutien, que vous avez énoncées tout à l'heure : la bourse régionale, la mobilisation du SPRO pour qu'« Assure ta rentrée ! » démarre dès l'été et, enfin, le soutien aux CFA fragilisés par des financements régionaux fléchés, avec une priorité donnée aux premiers niveaux de qualification, aux secteurs professionnels à forte densité de main-d'œuvre et aux territoires fragilisés.

Mais, il faut l'avouer, cette difficulté conjoncturelle que rencontre l'apprentissage vient se rajouter aux conditions structurelles dues à l'application de la réforme de 2018 entrée en application cette année.

Ainsi, sous prétexte de vouloir augmenter l'offre d'apprentissage, le gouvernement sacrifie la qualité en augmentant par exemple les périodes en entreprise, diminuant ainsi les périodes de formation en CFA et positionnant les apprentis plus du côté du contrat que du côté de la formation, de l'enseignement.

La responsabilité de notre société en matière d'éducation n'est-elle pas, au-delà de former une future professionnelle, un futur professionnel, de former une citoyenne, un citoyen, un être fait de culture, de sport ?

L'apprentissage ne devrait pas faire l'objet d'un marché, ce qui est pourtant la conséquence directe de cette réforme. En laissant la responsabilité aux branches et aux acteurs d'un secteur d'activité particulier de monter un établissement en CFA « sur mesure », sans ou avec peu de concertation, pour répondre à des besoins d'emploi, les risques de dérives « adéquationnistes » sont en effet très grands. L'effet s'en fait déjà ressentir, car plusieurs demandes d'ouverture de formations sont d'ores et déjà aujourd'hui déposées pour la rentrée.

Le financement au contrat, quant à lui, par la recherche de la meilleure rentabilité, risque de donner lieu à une course au chiffre, et lorsqu'être rentable devient plus important qu'être efficace ou utile, assurément le service se dégrade et on se retrouve avec des publics trop coûteux et « sur le carreau ».

Les territoires ruraux et les zones défavorisées vont voir disparaître ces offres au profit des espaces les plus attractifs, vous l'avez dit tout à l'heure, notamment des grandes villes, et il faudra être très attentif aux personnes en situation de handicap pour s'assurer qu'elles ne soient pas laissées pour compte, tout comme, vous l'avez dit aussi, il faudra être attentif aux mineurs non accompagnés. Pour information, au CFA interprofessionnel de Chartres, il y a aujourd'hui 56 mineurs non accompagnés, et ils sont tous en voie d'intégration. Ce n'est donc pas un petit sujet.

Enfin, comment accepter cette aberration scandaleuse qu'est la compensation pour perte de compétence, qui sanctionne tout particulièrement notre Région à raison de 2,9 millions d'euros par an vers l'État, parce qu'elle s'est trop investie en faveur de l'apprentissage ?

Aussi, comment accepter que l'apprentissage dans le secteur public ait été banni de la réforme ? On ne peut pas le comprendre.

Les CFA vont donc également être fragilisés par ces mesures et par la concurrence dans laquelle on les entraîne.

Les principales branches seront d'ailleurs les plus à même de tirer leur épingle du jeu, au détriment des formations plus petites qui risquent de se vider de leurs étudiants et de devenir invisibles.

Dans ce contexte, la Région a su réagir autant qu'elle le pouvait en conditionnant ses investissements à la compensation des effets négatifs de la réforme, en orientant son intervention vers les formations inscrites sur la carte cible.

Oui, notre groupe le souligne, la Région, par ce rapport, se montre toujours aussi volontariste en développant sa nouvelle politique régionale dans le nouveau cadre qui est le sien et en concertation avec ses partenaires, ce qui sera son grand atout.

Ainsi, selon les six axes, la mobilité européenne sera encouragée, l'évolution et l'innovation des pratiques de formations seront accompagnées, l'information sur l'apprentissage sera développée, les formations fragiles seront soutenues, l'émergence de nouvelles formations et de nouveaux métiers sera plus particulièrement appuyée, et nous serons vigilants pour ceux de la transition écologique et énergétique.

Bien que nous saluons cette nouvelle politique régionale en faveur de l'apprentissage, nous alertons, de manière plus générale, sur le fait que l'apprentissage n'est pas la seule voie. Il est de la responsabilité de notre Région de garder la vision qui est la nôtre, cette vision globale, en mettant sous le même chapeau de l'alternance la voie par apprentissage et la voie professionnelle avec le même niveau de valorisation.

Cela ouvre de nouvelles perspectives à des jeunes qui se reconnaissent plus dans une voie que dans une autre. Cela donne aussi l'occasion de changer de voie en cours de parcours plutôt que d'être en rupture et de favoriser ainsi sa réussite plutôt que l'échec.

Pour finir, je voudrais féliciter Cathy MÜNSCH-MASSET, notre Vice-présidente à l'éducation et à l'apprentissage, pour son implication et son engagement dans le pilotage de l'apprentissage en région, malgré toutes les vicissitudes auxquelles elle a eu à faire face, et je peux lui dire, bien sûr, que nous voterons en faveur de ce rapport.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame COCHARD.

La parole est à Monsieur LECOQ.

M. LECOQ.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai lu avec attention ce rapport et, pour une fois, j'aurais aimé avoir trois ans de plus, par exemple, pour voir les résultats, les conséquences de ce « hold-up » sur l'apprentissage, qui va nous faire perdre plusieurs années de développement. Les régions ne sont pas des contre-pouvoirs, et l'impact de la loi de 2018 sur les capacités financières de notre Région aura inévitablement des répercussions sur l'avenir professionnel d'un grand nombre de jeunes.

Très clairement, les régions, notre Région en particulier n'a plus de compétence générale en matière d'apprentissage, totalement dépossédée d'une grande partie de son rôle dans ce domaine, ce qui ne nous empêche pas, Monsieur le Président, de nous mobiliser en faveur des jeunes apprenants en lien avec l'économie du territoire. D'ailleurs, une compétence qui a été retirée par un gouvernement beaucoup plus doué pour manipuler l'opinion publique que pour apporter des réponses constructives et souhaitées aux régions.

L'école, la formation, la formation professionnelle, ce fondement de notre société sera soumis à un modèle économique de marché concurrentiel, largement souhaité également au niveau de Bruxelles. Or, nous considérons que l'apprentissage doit être défini comme étant une formation permettant à un individu d'acquérir le savoir, le savoir-faire pour exercer un métier.

À cela, Monsieur le Président, s'ajoute une grande inquiétude des différents acteurs concernés ; je pense aux chambres consulaires, aux CFA, aux branches professionnelles. Le nombre d'apprentis est en baisse de 20 % selon votre estimation, phénomène accentué par la crise Covid, alors qu'un budget coûteux avait été alloué pour les recruteurs d'apprentis. Voté en Commission « Lycées », il avait été adopté en CP. Au vu de la situation, c'est un système inadapté, une situation délicate, inquiétante et finalement assez injuste.

Les acteurs du monde de l'apprentissage regrettent que cette méthode souffre d'une mauvaise image. De fait, cette attitude est de nature à susciter quelques inquiétudes, une crainte partagée, et cela constitue une erreur, induisant un éventuel risque d'inégalité entre régions riches et régions pauvres et susceptibles d'exclure les jeunes les plus fragiles. Et se pose la question des moyens financiers, question, d'ailleurs, qui n'est pas des moindres à ce jour.

L'alternance, c'est la voie de la réussite et de l'excellence dans l'insertion professionnelle, comme le montre la proportion des jeunes qui trouvent un emploi à l'issue de leur apprentissage.

Dans ce rapport, Monsieur le Président, que vous nous présentez, je note l'implication que la Région souhaite conserver avec la mise en place d'un plan de sécurisation de l'apprentissage pour éviter que des jeunes ne se retrouvent sans solutions, et cela en dépit d'une capacité d'intervention considérablement réduite, une implication soumise à de nombreuses incertitudes de financement.

Toutefois, je note deux axes qui me semblent pertinents, voire très pertinents : l'apprentissage dans les métiers liés au tourisme et les métiers de l'artisanat d'art, et la constitution d'un pôle d'excellence. Et, pourquoi pas, Monsieur le Président, une spécialisation de notre Région ? Je vous pose la question. Mais il ne faudrait pas non plus oublier les autres domaines de formation.

En prenant appui avec les OPCO, CFA et chambres consulaires par exemple, la co-construction d'une carte cible constituera effectivement un espace dans lequel les CFA adopteront les offres de formation, pas uniquement des offres relevant de la transition écologique et énergétique, le reste étant peu évoqué. Il y a un réel besoin des entreprises dans une multitude de secteurs, en conservant toutes les aides mises en place. Vous êtes assez discret, d'ailleurs, sur cette partie du rapport, alors que nous devons utiliser tous les circuits. Nous sommes dans une période d'incertitude bien réelle, et je crains que le taux de 71 % des apprentis sortants en emploi soit impacté et revu à la baisse à l'avenir.

Les financements accordés à notre Région sur arrêté ministériel démontrent à quel point notre gestion d'un euro dépensé doit correspondre à un euro investi, utile. Les enveloppes dédiées à chacun des six axes d'intervention auraient mérité, à mon sens, un autre partage des sommes en ce qui concerne le fonctionnement. Il me semble, Monsieur le Président, que le budget alloué à informer sur l'apprentissage ou à encourager l'émergence de nouvelles formations par apprentissage, qui répondent à des besoins non pourvus en lien avec la carte cible, document d'aide aux décisions à prendre, aurait été tout aussi utile que de financer la mobilité. Je sens un manque de cohérence. Ce sont des choix, des priorités. Dans cette perspective, la carte cible, outil absolument nécessaire, va nous guider vers les priorités régionales, notamment en fonction du besoin des entreprises, et sera un des ajouts majeurs, le fil conducteur, j'ai envie de dire.

En conclusion, Monsieur le Président, vous êtes confronté à une situation financière sans précédent sur ce rapport, il faut le dire. J'ai évoqué un « hold-up » sur l'apprentissage, sans compter le fait que notre Région se voit infliger la somme de 2,9 millions d'euros d'amende de compensation de la perte de compétence. Tout de même, une aberration absolue, il faut le dire ! Nous sommes, dans le fond, assez d'accord sur la démarche à suivre pour accompagner le développement de l'apprentissage, mais nous pensons que vous ne donnez pas assez de visibilité aux organismes de formation et que vous ne soutenez pas davantage les formations à faible recrutement. Ou alors, sous quelle forme, je vous le demande.

En fin de compte, vous avouerez tout de même que ces mesures régionales ne pourront pas, à elles seules, préserver l'apprentissage, et votre rapport se conclut par un appel pour que l'État prenne des mesures plus fortes. Monsieur le Président, sincèrement, serez-vous entendu ? Certainement pas sans contrepartie dans le chantage exercé par l'exécutif sur les régions. Allons-nous vivre une nouvelle version de la Journée des Dupes ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur LECOQ.

Madame GABORET a la parole.

Mme GABORET. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais m'adresser à vous, Monsieur le Président. Très directement, vous avez interpellé la ministre du Travail, Muriel PÉNICAUD, bien avant la promulgation de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, pour lui dire qu'il était dangereux de faire dépendre la formation par apprentissage uniquement de la dynamique économique.

En cas de crise économique, nos jeunes se retrouvent toujours en première ligne. Oui, Estelle COCHARD, c'était une évidence. Nous l'avons vécu lors de la crise de 2008, avec une chute, tous secteurs confondus, de près de 10 % et de 50 % dans le BTP. À chaque crise, les jeunes sont la variable d'ajustement du marché du travail.

Et, pour autant, elle ne vous a pas écouté. Le gouvernement a refusé toute co-construction et a conduit de manière unilatérale une réforme marquée par la centralité, dans laquelle le pilotage se fait depuis Paris, ignorant les besoins de chaque territoire et notamment des territoires fragiles en matière d'offres de formation. Et, c'est sans complexe, avec un mépris et une défiance incroyables qu'en septembre 2019, cette ministre s'est permis de s'approprier les bons chiffres de l'apprentissage. Elle omettait juste de dire que les bons chiffres qu'elle annonçait n'étaient pas les siens mais le résultat du pilotage par les régions, qui en avaient encore la pleine compétence.

Mme GREFF. - Quelle vilaine !

Mme GABORET. - Elle n'est pas gentille, on est d'accord.

Monsieur le Président, vous aviez alerté la ministre à plusieurs reprises sur une analyse approfondie des faiblesses de son système. Résultat aujourd'hui, et face à la crise sanitaire, au niveau national, le nombre moyen de ruptures s'élève à 11 contrats par CFA, tandis que les préinscriptions reculaient de 20 à 30 % au 15 mai 2020, à l'exception de l'Île-de-France, où elle progressait de 22 %. Une dégradation de 32 % de la trésorerie des CFA est attendue à fin 2020. Là, je reprends un article publié sur le site de la Banque des Territoires.

Par conséquent, plus de la moitié des CFA seraient contraints d'engager une dynamique de remise en question qui pourrait se traduire par des fermetures de sections, des abandons d'ouverture de formations, voire des restructurations ou des reports de projets d'investissement. Pour notre Région, il est à craindre une baisse des effectifs de l'ordre de 20 %.

S'agissant du nouveau système de financement, celui-ci a considérablement complexifié le travail des CFA avec la multiplication des financeurs, en sachant que chaque opérateur de compétences a ses propres procédures et outils. Il n'y a donc aucune harmonisation. Et il faut ajouter à cela des retards constatés dans le paiement des contrats pour certains opérateurs de compétences.

Globalement, en cette période difficile, les CFA regrettent la sécurisation par un dialogue de gestion régulier qu'ils avaient avec la Région, la proximité et l'écoute dont ils bénéficiaient avec les élus et les services, que je salue, d'ailleurs. Il faut un acteur public pour réguler, soutenir et adapter les besoins de formation au service de tous les jeunes sur tous nos territoires. Avec la Région, les CFA bénéficiaient d'une subvention d'équilibre qui les protégeait des aléas des mauvaises rentrées. Ils bénéficiaient de financements spécifiques pour mieux accompagner les jeunes fragiles, et la Région évitait les concurrences sauvages en régulant l'offre de formation.

Ce système convenait à toute la chaîne des acteurs de l'apprentissage, que ce soient les centres de formation, les entreprises, les collectivités, sauf à ceux pour lesquels le terme de « service public » est insupportable ; ce sont ces personnes qui ont dérégulé l'apprentissage, en prenant le risque de détruire le dispositif de formation dans les territoires.

L'apprentissage est une mission de service public qui, par définition, s'inscrit dans une logique de pérennité afin de garantir une offre de formation solide dans les territoires. Or, le nouveau mode de financement des CFA, basé sur le coût contrat, ne permet plus de garantir la pérennité des centres de formation territorialisés.

Début juin, le gouvernement a annoncé un plan de relance de l'apprentissage – vous en avez parlé tout à l'heure, Madame la Vice-présidente, mais ce plan oublie les jeunes et les territoires. Il oublie que l'apprentissage est une voie de formation initiale et non un dispositif d'embauche « low-cost ». Les aides pour les employeurs ne sont pas ciblées et créeront donc des effets d'aubaine, en particulier pour les entreprises de la grande distribution. Un plan de relance est en effet nécessaire, mais la réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur de la

situation. Comment les petites entreprises, qui peinent à conserver leurs salariés, vont pouvoir recruter des apprentis ?

De plus, alors que l'apprentissage dans le secteur public pourrait être une solution pour bon nombre de jeunes en recherche de contrats, le gouvernement l'a une nouvelle fois oublié. Il en est de même pour les apprentis au-delà du niveau licence. Alors que les jeunes plébiscitent de plus en plus l'apprentissage dans le supérieur, le gouvernement n'identifie aucune aide aux employeurs d'apprentis des niveaux bac +3.

Madame la Vice-présidente, dans votre rapport soumis à notre vote aujourd'hui, vous avez la volonté de continuer à soutenir nos jeunes, nos entreprises, nos CFA. Même si nous ne sommes plus aux commandes de l'apprentissage, vous avez fait le choix, Madame la Vice-présidente, de continuer et à proposer aux jeunes une offre de formation de proximité adaptée à leurs attentes et à proposer aux entreprises une réponse à leurs besoins de compétences.

Notre groupe vous félicite de déployer autant d'efforts pour l'apprentissage avec notamment la nouvelle plateforme autour de la bourse de l'apprentissage, comptant plus de 1 000 offres déjà enregistrées au 20 juin. C'est un outil indispensable pour permettre la rencontre entre les jeunes et les entreprises. Il reste au cœur de nos préoccupations et ce rapport le prouve aujourd'hui. C'est un engagement fort de notre collectivité. Nous continuerons à nous mobiliser autant que nous pourrons dans le domaine de l'apprentissage pour l'avenir de nos jeunes.

C'est pourquoi, Madame la Vice-présidente, nous voterons ce rapport pour que l'apprentissage reste la voie d'excellence que nous avons toujours défendue, et je vous remercie de votre attention !

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame GABORET.

Monsieur Monsieur NICAUD a la parole.

M. NICAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Je crois que tout a été dit dans cet hémicycle cet après-midi, et, effectivement, notre collègue nous a bien réveillés.

Que dire de plus ? Monsieur LECOQ parlait tout à l'heure de « hold-up », on a vu en effet ce modèle libéral se mettre en œuvre cette année et nous regrettons tous cette opération. On nous parle d'une vague de décentralisation, est-ce que le gouvernement reviendra en arrière ? Je crois que nous serions ici assez sensibles à ce qu'une telle opération puisse arriver.

Mais je crois, personnellement, qu'il est vraiment important, Madame la Vice-présidente, que notre Région ait pu mettre en œuvre ce plan autour de six axes ; il était très attendu.

Pour avoir participé au lancement de la plateforme, j'ai vu voir que les propositions des CFA arrivaient les unes après les autres et, dans le rapport, vous nous indiquez qu'on est à plus de 1 000 offres actuellement. On voit bien qu'il y a un engouement particulier et une très bonne relation de travail et de concertation avec nos partenaires, et je crois que si nous n'avions pas été à la hauteur et si nous n'avions pas mis en œuvre cette opération, quelque part, on n'aurait pas été compris.

Je pense qu'ici, cet après-midi, ce rapport fait l'unanimité. Nous continuerons à appuyer notre demande pour un retour très fort de la maîtrise de l'apprentissage au niveau de nos collectivités, au niveau des régions. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Vice-présidente, la formation, c'est quelque chose qui est du ressort du service public, qui doit être géré au plus près des territoires, et on voit bien – mes collègues l'ont dit précédemment – que cette grave crise va vraisemblablement entraîner des pertes de propositions pour les apprentis, quel que soit le métier concerné.

En matière d'artisanat et de commerce, je crois qu'il est vraiment important que notre Région puisse soutenir les CFA, les petits CFA, comme certains se plaisent à le dire, car ces CFA sont très importants sur le terrain, ce sont ceux de demain, les futurs entrepreneurs, les futurs commerçants qui seront là, et nous ne pouvons pas les abandonner.

Voilà ce que je voulais vous dire, et, comme l'a expliqué ma collègue Estelle tout à l'heure, nous voterons ce rapport.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur NICAUD.

Madame BENMANSOUR a la parole.

Mme BENMANSOUR. - Merci, Monsieur le Président.

On va en remettre une couche, parce qu'on dit presque tous la même chose.

On va faire court, c'est cela ?

Il est vrai que les territoires implantés dans les zones urbaines à forte densité sont favorisés par rapport aux territoires ruraux comme l'Indre ou le Cher. L'apprentissage géré par les branches professionnelles ne favorisera que les secteurs d'activité riches, les zones rurales risquant l'abandon. Sans le soutien des collectivités et faute de financements, les CFA des métiers qui représentent les branches, comme l'artisanat, la coiffure, l'hôtellerie, la restauration, risquent de fermer.

Les jeunes en situation de précarité ou en difficultés économiques et financières habitant dans les zones rurales ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville risquent de voir leurs conditions d'accès aux formations aussi se fragiliser. Et ce texte ne répond pas à l'égalité des chances et prive aussi la société de nouveaux talents. La situation économique fragile actuelle risque encore plus de compromettre la situation des jeunes décrocheurs le plus souvent orientés vers l'apprentissage.

Face à ce constat, dans la limite des moyens alloués – je dirais « hélas » –, la Région souhaite atténuer les effets néfastes du modèle économique basé sur le marché concurrentiel. La Région va travailler sur six axes pour éviter les fractures territoriales ou les limiter. Elle va continuer à soutenir les formations fragiles, comme les formations à faibles effectifs, qui sont importantes, car certains métiers sont rares, elle va soutenir les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en investissant dans les équipements des centres de formation. Elle va continuer aussi à soutenir le financement des voyages pédagogiques dans toute l'Europe pour tous les jeunes apprentis, et, parfois, c'est leur premier voyage ; c'est important. Elle va continuer à soutenir l'innovation dans les formations de l'apprentissage, parce qu'aussi ces métiers innovent. Elle va continuer également à soutenir la valorisation de l'apprentissage comme voie d'excellence auprès des jeunes et de leur famille ; elle l'a fait pendant tout ce mandat et cela a été une réussite.

Enfin, cette nouvelle politique du Conseil régional vise à poursuivre l'effort de développement de l'apprentissage et à améliorer son attractivité sur tout son territoire, afin de confronter sa place de numéro°1 de l'apprentissage en France.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame BENMANSOUR.

Madame BOISGERAULT a la parole.

Mme BOISGERAULT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le gouvernement et les organisations professionnelles ont décidé encore une fois, sans beaucoup de concertation, cette nouvelle organisation de l'apprentissage. Vous y voyez à la fois une réforme trop libérale et une volonté de recentralisation. Le constat doit être nuancé et votre présentation des nouvelles orientations de la politique régionale en est bien l'illustration.

Les arguments avancés, avant de promouvoir cette réforme, rejoignent d'ailleurs une analyse partagée. La France compte plus d'1,3 million de jeunes qui ne sont ni à l'école, ni à l'université, ni en apprentissage, ni en emploi – les fameux NEET.

La formation professionnelle initiale et l'apprentissage sont insuffisamment développés en France. Il suffit de comparer avec l'Allemagne. La France compte 400 000 apprentis, soit seulement 7 % des jeunes de 16 à 25 ans. Ce pourcentage s'élève en moyenne à 15 % dans les pays européens, où le taux de chômage des jeunes est plus bas.

L'apprentissage est sans conteste l'un des meilleurs tremplins vers l'emploi. Au niveau national, 70 % des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois qui suivent leur formation, ce que vous confirmez en Région.

Pour notre part, nous avons dénoncé à maintes reprises les lourdeurs, les rigidités, le manque de réactivité du système dans un environnement où les métiers et les compétences évoluent rapidement. Il y a donc des points positifs dans cette réforme, les difficultés relevant plutôt de l'organisation des branches professionnelles. La restructuration amorcée en 2014 n'a donc pas encore abouti, d'où le risque souligné aussi dans ce rapport au sujet des TPE/PME, qui recrutent pourtant 70 % des apprentis dans notre Région et 85 % en CAP/bac pro.

Il est peut-être un peu tôt pour juger les effets de cette réforme et nous regrettons d'ailleurs que le CESER, qui avait été saisi pour évaluer la mise en œuvre de la loi, n'ait pas eu la possibilité d'aborder ce rapport lors de la session du 29 juin.

Autre conséquence de cette réforme, la dissociation entre la formation initiale, l'apprentissage et la formation professionnelle tout au long de la vie, qu'il s'agisse d'évolution ou de reconversion. La loi NOTRe a donné aux régions la possibilité de la définition et de la mise en œuvre de ces politiques dans les deux domaines, mais ce n'est plus le cas. Or, certains organismes de formation peuvent organiser les deux types de formation, ce qui ne pourrait qu'optimiser leur fonctionnement et leur financement. La Région reste toutefois présente, notamment dans la définition de la carte cible de l'apprentissage ; elle est toujours représentée par le CREFOP et elle assure le lien avec France compétences. Certes, elle perd son pouvoir de régulation et ce schéma ne sera pas prescriptif. Néanmoins, dans la mesure où il est construit en partenariat avec tous les acteurs, comme c'était le cas précédemment, la Région peut toujours jouer son rôle et veiller précisément à soutenir l'égalité des territoires et des publics.

Nous sommes dans cette phase intermédiaire où nous pensons, comme vous, que la Région doit réaffirmer sa volonté d'accompagner le développement de l'apprentissage ; je pense que nous y sommes tous attachés.

Toutefois, nous serons plus réservés sur la priorité affichée.

À l'heure où il est question de relocaliser, il n'est question que de certains secteurs de l'industrie, et nous aurions aimé savoir lesquels. L'aéronautique en sera-t-elle exclue, sous la pression des Écologistes ? Qu'en est-il de la filière du nucléaire, demandeuse de compétences ?

Sur l'aspect territorial, nous sommes bien sûr en faveur de l'aide dans les zones de revitalisation rurale, mais pourquoi un traitement spécifique dans des quartiers relevant de la politique de la ville, qui se trouvent déjà au cœur des principaux bassins d'emploi ?

Enfin, l'accompagnement spécifique des jeunes illettrés, souvent issus d'une immigration récente, y compris des mineurs non accompagnés, qui nous est imposé par l'État, pose une véritable question. Il serait temps de savoir combien cela coûte à l'ensemble des collectivités territoriales et en particulier à notre Région, quand on connaît les chiffres publiés en 2018 par le seul Département de l'Indre-et-Loire pour les mineurs non accompagnés, soit une charge estimée à près de 14 millions d'euros. Nous regrettons que ces dépenses, qu'on retrouve de façon transversale dans de nombreux programmes, ne soient pas identifiées, mais nous comprenons tout à fait pourquoi.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BOISGERAULT.

Monsieur DUMAS a la parole.

M. DUMAS. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire très court car tout a été dit. Je ne reviendrai pas sur la loi de septembre 2018 qui, comme vous le savez, a eu quand même pour effet de beaucoup « détricoter », si vous me permettez l'expression, ce qui avait été longuement bâti par les régions et en particulier par notre Région, dont on sait à quel point elle était attachée à l'apprentissage.

Mais, à toutes ces faiblesses, bien évidemment la crise du Covid a rajouté une nouvelle difficulté qui risque de priver, dans les semaines à venir, dans les mois à venir, bon nombre de jeunes en recherche de maîtres d'apprentissage.

Ainsi, face à ces éléments, à la fois pour essayer, autant que faire se peut, de corriger les effets néfastes de cette loi et pour prendre en compte les difficultés nouvelles dues à cette crise sanitaire, notre Région s'est une nouvelle fois engagée de manière très volontariste en matière d'apprentissage, avec une double volonté : d'une part, bien évidemment, venir en aide à tous les jeunes pour essayer de leur offrir une formation de proximité et de qualité et, d'autre part, répondre aux besoins de compétences des entreprises, qui, là aussi, on le sait, ont des besoins.

Cette politique volontariste se décline donc sur la base des six axes qui ont été développés par Madame la Vice-présidente et, au total, c'est une somme de 17 millions à 23 millions d'euros qui va être injectée de nouveau dans l'apprentissage pour lui redonner, autant que possible, la place qui est la sienne dans notre Région.

Merci à vous.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur DUMAS, dernier orateur inscrit.

Madame la Vice-présidente.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, merci de vos contributions. Vous avez tous dit peu ou prou combien cette crise, finalement, accentue terriblement les faiblesses de la réforme ; cette crise les rend plus visibles et plus dangereuses encore.

Vous avez pu souligner à juste titre l'absence qui perdure de l'apprentissage dans le secteur public et l'absence d'un modèle financier pour la fonction publique territoriale, si ce n'est un mauvais système qui prend sur la formation continue du CNFPT.

Vous avez évoqué également le fait que l'apprentissage n'était pas la seule voie, et je ne saurais que redire combien nous sommes attachés à cette dualité d'une formation professionnelle qui, en France et dans notre territoire, peut se faire dans les lycées professionnels par voie scolaire ou par apprentissage. C'est une richesse à laquelle nous sommes très attachés. De ce point de vue, une des conséquences de la réforme est aussi – je pense que c'est un point de vigilance fort que nous devons avoir – une baisse drastique des revenus que les lycées professionnels tirent de la taxe d'apprentissage, dont la gestion a été profondément modifiée. Les lycées professionnels voient donc une baisse de leurs recettes extrêmement importante qui les met dans une situation difficile. Nous y sommes très attentifs.

Vous avez rappelé combien la carte cible était l'axe majeur de notre action, désormais, car elle doit nous projeter, nous projeter dans l'avenir du territoire, elle doit embarrasser tous les secteurs. J'ai évoqué tout à l'heure à titre d'exemple les métiers de la transition écologique, que vous avez complétés en parlant de tourisme et de métiers d'art. Bien entendu, il faut accompagner l'émergence et la préservation de savoir-faire, l'émergence des lycées de demain, et, à cet égard, sachez que depuis maintenant deux ans, un travail est fait de façon bilatérale avec un certain nombre de branches professionnelles, dans l'industrie, dans le bâtiment et travaux publics et dans l'agriculture, pour réfléchir à la transformation des métiers avec les acteurs, avec les entreprises et imaginer de quelles compétences nous aurons besoin à l'avenir pour pouvoir aussi transformer nos façons de produire. De ce fait, non seulement il n'y a pas de sujet avec les Écologistes, mais, en plus, c'est bien main dans la main que nous conduisons ces chantiers.

Vous avez souligné la question de l'extension des aides aux apprentis post-bac, mais seulement jusqu'au niveau licence. C'est en effet une erreur et c'est peut-être, plus encore, une erreur dans une région comme la nôtre, où des jeunes qui sont en master ou en école d'ingénieurs s'imaginent que le travail ou la vie professionnelle, c'est forcément à Paris ou dans une métropole hors Région Centre. Or, nous avons des entreprises qui ont impérativement besoin de compétences, en particulier des compétences de ce niveau.

Il nous faut donc aujourd'hui, et je conclurai de cette façon, agir là où nous sommes, là où nous conservons les deux leviers et lutter contre le découragement.

D'une part, lutter contre le découragement des entreprises, les inviter et les inciter le plus possible, les accompagner à poursuivre l'effort d'apprentissage, car le relais des compétences, le relais de la reprise des commerces, des artisans passera demain par le maintien de cet effort, et il nous faut à tout prix éviter l'effet domino. Si l'apprentissage s'effondre, demain, ce seront les compétences nécessaires qui manqueront.

D'autre part, lutter contre le découragement des jeunes qui, on l'a dit, vont être plus fragiles face à la secousse, à la vague de la crise économique. Dès lors, il faudra dès cet été être mobilisé, comme nous le serons, avec les acteurs, les partenaires, et je pense notamment au

réseau des missions locales, pour lutter contre le décrochage, pour remobiliser ces jeunes, pour les accompagner et notamment les faire accéder aux dispositions de gestion de crise. On sait aussi que ces jeunes n'ont pas toujours les bonnes informations au bon moment. Nous serons donc au niveau de nos responsabilités et aux côtés de nos partenaires pour que les jeunes ne se découragent pas non plus.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup pour ces précisions.

Je mets donc ce rapport apprentissage aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Monsieur COMMANDEUR et Madame RAIMBAULT
Abstention : Rassemblement National

M. le Président. - Nous passons au rapport suivant. Il s'agit du rapport sur le PRF, et j'appelle Madame GAUDRON, Vice-présidente chargée de ce rapport.

**RAPPORT IMPACT DU COVID-19 SUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET MOBILISATION DU PROGRAMME
REGIONAL DE FORMATION 2021-2024 POUR REPENDRE
AUX NOUVEAUX ENJEUX**

(RAPPORT N° 10)

Mme GAUDRON. - Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a une poignée de semaines, nous nous félicitons de la forte baisse du chômage, y compris dans notre Région. La crise déclenchée par la Covid-19 a tout bouleversé, tant pendant la période du confinement que depuis sa sortie, la crise sanitaire laissant maintenant la place à la crise sociale, la crise économique.

Comme toujours, la formation est interpellée pour accompagner les femmes, les hommes, parce qu'ils sont ou seront au chômage ou ils sont en situation fragilisée, pour accompagner les entreprises, parce que certaines ont encore des besoins de compétences alors que d'autres voient arriver des plans de sauvegarde de l'emploi et peut-être des licenciements. Il faudra accompagner nos territoires, qui vont être, pour certains, extrêmement impactés par cette crise économique, et on voit qu'il nous faudra pouvoir mener des interventions qui soient adaptées aux besoins des territoires.

Pendant la crise du confinement, nous avons été amenés à prendre un certain nombre de décisions, et c'est un des éléments de ce rapport. L'objectif, pour nous, clairement, était d'assurer la continuité pédagogique des stagiaires. Nous avions au moment du confinement 8 000 stagiaires qui étaient dans les différents organismes de formation, c'était donc un moment important. L'objectif était aussi, pour nous, de préserver nos organismes de formation, parce que nous avons besoin d'eux et il ne fallait pas qu'ils soient aussi dans des situations de fragilité, et parce qu'ils font aussi partie de l'environnement économique ; ce sont des emplois, ce sont des activités.

Notre réactivité a donc été totale. Mais ce sont aussi des engagements financiers, vous les avez vus tout à l'heure dans la Décision modificative que nous avons votée. Il a fallu aussi mettre des moyens supplémentaires pour pouvoir assurer cette continuité. C'était nous assurer, en fait, que nos stagiaires ne décrochent pas, qu'ils continuent à mener leur parcours de formation et que les organismes de formation peuvent assurer cela.

Alors, je trouve, toute la force que nous pouvons avoir collectivement tient dans cette capacité à nous adapter et à continuer d'assurer cette mission qui était dévolue aux organismes de formation, et sachez, comme je vous le disais, que 8 000 stagiaires étaient à ce moment-là en formation. 75 % des stagiaires ont poursuivi leur formation à distance, ce qui est vraiment un exploit. Quant à ceux qui n'ont pas pu suivre, d'abord, leur formation était souvent très difficile à faire à distance, certains n'avaient pas de matériel et d'autres avaient des connexions difficiles. On a vu d'ailleurs que cela n'a pas concerné que les stagiaires adultes, mais aussi les jeunes.

Finalement, ce qu'on peut se dire par rapport à cette situation qui était compliquée, inédite, c'est que nous avons réussi le pari. Le pari, c'était que le processus de formation ne s'arrête pas, parce qu'on sait que quand il y a un coup de frein, après, il est difficile de recréer des dynamiques. La dynamique a continué, et sachez que, maintenant, les stagiaires sont revenus en formation pour la plupart, quelquefois encore dans des situations d'alternance avec du distanciel, mais quasiment tous les stagiaires sont là, présents physiquement. 90 % des stagiaires sont revenus en formation.

Par conséquent, c'est une réussite. Je pense que là, on a mis des moyens, beaucoup d'énergie, et je voulais d'ailleurs vraiment saluer le travail mené avec moi par les services. Je dois dire que, sur le terrain, où je retourne maintenant, je n'entends que des avis favorables et des remerciements, à la fois des stagiaires et des organismes de formation, parce qu'on les a vraiment accompagnés pendant tout ce processus qui a été compliqué pour eux, qui a été anxigène. Je peux vous dire que, pour certains organismes qui ont une vision nationale de ce qu'il s'est passé, cela ne s'est pas passé comme cela dans toutes les régions. Je ne vais pas donner de noms, mais nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait collectivement.

Concernant les DEFI, puisqu'on était aussi engagé dans une démarche de signatures de DEFI avec les entreprises, j'étais assez inquiète et je me suis demandé si cette dynamique-là allait être freinée aussi. Eh bien, pas du tout. Évidemment, pendant le confinement, il ne s'est plus passé grand-chose, mais, en tout cas, les DEFI repartent. Il y en a quelques-uns qui ont été reportés, mais les entreprises continuent à maintenir leur engagement, car ce sont des qualifications, des compétences dont elles ont toujours besoin. Ainsi, ça y est, les signatures repartent, et je sais, par exemple, que Philippe va bientôt signer avec des entreprises de transport. C'est peut-être déjà fait. Moi, je vais bientôt signer dans le Sancerrois avec des métiers de la viticulture. Ce sont de bonnes nouvelles aussi. Dans un moment aussi compliqué, il faut aussi s'appuyer sur les choses qui fonctionnent, c'est important. Sachez que, d'ici la fin de l'année, on aura sans doute au moins 14 signatures de DEFI qui vont venir appuyer cette démarche inclusive pour nos concitoyens.

Par ailleurs, d'ici la fin de l'année, ce sont 300 sessions de formations qui vont s'ouvrir et ce sont 4 000 places qui seront à disposition de nos concitoyens. Le processus continue.

Vous savez aussi que, pendant ce moment de confinement, avec ma collègue Anne LECLERCQ – elle s'exprimera peut-être là-dessus tout à l'heure –, nous avons œuvré pour soutenir les apprenants de la filière sanitaire et sociale. Vous savez que ces élèves infirmiers, infirmières, aides-soignants se sont totalement investis pour soutenir les équipes soignantes qui étaient débordées, même si, dans notre Région, cela est a été sans doute moins violent que dans d'autres régions. Nous avons souhaité pouvoir les rémunérer et les soutenir financièrement pour cette période pendant laquelle ils se sont beaucoup investis auprès des soignants, par cette aide exceptionnelle de 1 000 euros. Évidemment, cela aussi, c'est un coût et ce sont des négociations qu'on a eues avec l'État, notamment dans le cadre du Pacte.

Ce Pacte, justement, est en cours de négociation ; je vous enverrai, déjà, des extraits, puisqu'on passe cette convention financière.

On a bien entendu, vous le savez, dans cette continuité pédagogique, continué à rémunérer les stagiaires, ce qui a un coût, mais nous sommes aussi accompagnés par l'État et le Pacte sur ce sujet. Nous avons aussi continué à financer, même dans des conditions parfois un peu dégradées, les organismes de formation. Tout cela a eu un coût, mais tout cela aussi est en cours de négociation dans le cadre du Pacte. Tout n'est pas non plus terminé et vous aurez, je pense, en Commission permanente de septembre, d'autres interventions pour pouvoir soutenir nos stagiaires de la formation ainsi que les organismes de formation.

La deuxième partie de ce rapport concerne le Programme régional de formation.

C'est un moment important, ce Programme régional de formation, puisqu'il nous engage sur plusieurs années, de 2021 à 2024. C'est un moment important pour les organismes de formation, car ils doivent répondre à cet appel d'offres. C'est un moment important et, de ce fait et à cause du confinement, on a décalé un peu notre calendrier pour leur laisser plus de temps. Néanmoins, il faut quand même que les réponses se fassent, en sachant que nous devons être opérationnels début 2021. Cela peut sembler loin, mais ce n'est pas loin du tout. En tout cas, pour les équipes de la formation professionnelle, c'est un énorme travail.

C'est vrai que ce Programme régional, nous l'avons imaginé, nous l'avons élaboré avant cette crise, donc dans un contexte qui n'était absolument pas celui d'aujourd'hui. On était face à un public qui était éloigné de l'emploi, avec sans doute des qualifications obsolètes ou insuffisantes, et, évidemment, notre Programme régional, on l'a construit autour de ces enjeux.

Alors, on pourrait penser que cela remet tout en cause. En fait, pas vraiment et vous verrez que, concernant ce PRF qu'on a construit et qu'on vous présente maintenant, les enjeux qu'on avait posés sont toujours les mêmes. D'ailleurs, la discussion et le Forum régional qu'on a fait hier m'ont confortée, et je pense que je peux dire « nous a confortés », sur les enjeux qu'on avait posés dans ce PRF, qui est un document stratégique, qui nous donne une vision sur plusieurs années de ce que nous avons à faire en matière de formation et d'accompagnement de nos concitoyens.

Ce PRF, on l'a envisagé comme un levier pour accompagner les transitions écologiques et numériques. On est d'accord, c'est essentiel et cela reste toujours une priorité. On considère que l'acte de formation est un moment important, justement, pour accompagner nos concitoyens si on veut accélérer cette transition écologique mais aussi digitale. On l'a vu, cela a été un vrai sujet et cela a d'ailleurs été évoqué hier par le conférencier, notre universitaire.

Ces enjeux ont été très fortement imprimés dans ce PRF, et ils restent bien entendu plus que jamais d'actualité. C'est un PRF qu'on souhaite innovant. L'innovation, elle est dans les formes pédagogique et elle est aussi dans la construction de cette offre de formation, dans la façon dont on accompagne nos stagiaires. Il y a un sujet sur lequel on a un peu bougé les lignes par rapport à ce qu'on a pu connaître avant, c'est que, si on s'occupe beaucoup du moment de formation, on s'occupe aussi beaucoup de ce qu'il se passe avant la formation et de ce qu'il se passe après la formation. Cette notion d'accompagnement est très forte et très exigeante, notamment vis-à-vis des organismes de formation ; on sera très attentif à ce qu'ils nous proposeront dans un parcours.

Cela veut dire que cela oblige les organismes de formation, clairement, à aller chercher du partenariat, car ils ne savent pas tout faire. Il leur faut donc aller chercher des partenariats, et on sera attentif à ce qu'ils nous proposeront dans ce futur PRF.

L'objectif, vraiment, pour nous, c'est que chaque personne, chaque homme, chaque femme soit vraiment accompagnée dans son projet professionnel, et on est, du coup, extrêmement attentif à la notion de compétence. On ne cherche pas forcément les qualifications, mais on va chercher à identifier les compétences des uns et des autres et on va essayer de les accompagner dans cette notion de compétence.

C'est un sujet qui a aussi été beaucoup débattu hier et qui a confirmé mon intuition personnelle qu'il fallait aller beaucoup plus sur ces enjeux, et nos organismes de formation, qu'on a eu bien entendu l'occasion de rencontrer avant le confinement, sont tout à fait dans cette démarche de compétence.

Pourquoi je vous disais tout à l'heure que notre PRF restait très pertinent, notamment par rapport aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, alors qu'on sait que certaines choses ont évolué par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire ? Parce que, dans notre PRF, on a aussi élaboré une stratégie d'achat qui nous donne beaucoup de souplesse. On a beaucoup de réactivité possible et de capacité d'adaptation en fonction des besoins qui vont être identifiés en fonction des métiers. L'aéronautique a des difficultés particulières, l'automobile peut en avoir d'autres, l'agroalimentaire a plutôt des besoins de compétences. On va donc être réellement en mesure de s'adapter, à la fois à des branches professionnelles et à des territoires.

Sachez par exemple que, dans notre PRF, on s'engage à avoir sur chaque bassin d'emploi, bassin de vie, au moins trois offres de formations qualifiantes différentes, qu'on adaptera aux besoins qui seront identifiés sur les territoires.

Les DEFI ont été un vrai succès et je pense que cela se démontre encore, car ils restent une offre qui a du sens pour, à la fois, les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Nous demandons aussi que cette démarche inclusive, qui prend véritablement du sens avec l'entreprise, soit aussi dans notre PRF. Concrètement, on va demander aussi aux organismes de formation de beaucoup plus réfléchir avec les branches professionnelles, avec les entreprises, et on va même jusqu'à leur proposer de faire eux-mêmes des offres de partenariats avec les entreprises. D'ailleurs, à ce titre, ils auront une prime en tant que chercheurs d'affaires.

Ce qui va être aussi important, on le voit bien, dans ce PRF, c'est d'arriver à s'adapter aux publics qui ont besoin de formations. Je vous le disais et cela a été redit par Jean-Marie MARX, le haut-commissaire, l'objectif, pour nous, c'est bien d'aller chercher les personnes les plus éloignées de l'emploi. Cela reste une priorité. Quand on voit arriver et quand on va voir arriver, malheureusement, de nouveaux chômeurs, dont certains vont être extrêmement qualifiés, il ne faudra pas que ce soit au détriment de ces personnes éloignées de l'emploi. C'est un peu le sujet de ces nouveaux chômeurs.

La négociation qu'on est en train de porter avec Jean-Marie MARX, le haut-commissaire, et le gouvernement, consiste pour nous à avoir des enveloppes supplémentaires pour pouvoir former ces nouveaux chômeurs. On est encore en négociation, mais, en tout cas, l'objectif de ce PRF est, je pense, complètement en phase avec les attentes et les besoins du moment et de notre avenir.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame COTILLON-DUPOUX, vous avez la parole.

Mme COTILLON-DUPOUX. - Merci, Monsieur le Président.

Pour évoquer les mesures prises pour la formation professionnelle dans son ensemble, on peut dire qu'elles ont été imparfaitement efficaces, puisqu'on peut déplorer 30 % de bénéficiaires en situation de décrochage durant la pandémie. Il aurait été intéressant d'avoir une analyse plus détaillée, car, bien sûr, certaines formations sont facilement transférables du présentiel au distanciel, alors que d'autres ne s'y prêtent pas du tout. D'ailleurs, vous l'avez précisé, Madame GAUDRON.

De plus, vient s'ajouter à cette injustice celle de l'inégalité de l'accès aux outils informatiques, qu'ils soient matériels ou autres, car la maîtrise de l'ordinateur et de l'Internet ne va pas de soi.

Ensuite va se poser la question de la qualité de certains enseignements à distance, voire de certains stages en entreprise. En effet, si la Région a fait le nécessaire pour permettre la poursuite de ces formations toujours impactées par les mesures sanitaires, posons-nous la question des conditions de réalisation de ces stages, avec leur impact sur la réalité de l'apprentissage des gestes métiers.

J'ai un exemple assez concret, celui de l'utilisation outrancière des élèves infirmières et aides-soignantes dans certains services hospitaliers pendant la période de pic épidémique et parfois au-delà. Vous pouvez aller voir, sur France Bleu Berry, l'article du 28 mai. Ces établissements, profitant de la situation, n'auraient pas hésité à employer sans contrat des étudiants qui, s'étant portés volontaires, se sont retrouvés propulsés dans ces services, non pas en renfort, mais en remplacement des professionnels titulaires, c'est-à-dire sans soutien formateur, ce qui pose tout de même un problème chez ces jeunes gens ne maîtrisant qu'incomplètement leur métier. La conséquence de cette situation a entraîné, en plus, un raccourcissement délétère de la période de leur stage, allant parfois jusqu'à six semaines. Je ne sais pas si c'est une bonne façon de redonner un sens aux métiers sanitaires que de les immerger sans préparation dans un contexte extrêmement stressant, même pour des professionnels aguerris.

Monsieur le Président, vous qui avez, je n'en doute pas, l'oreille attentive du directeur régional de l'Agence régionale de santé, posez-lui les bonnes questions sur ces méthodes déviantes qui, je l'espère, n'ont pas été majoritaires.

Je voulais également préciser quelque chose au sujet de la juste compensation financière des 1 000 euros pour les élèves infirmières et aides-soignantes. Bien entendu, il est absolument inéquitable de réduire la période d'indemnisation entre le 1^{er} avril et le 10 mai, comme si le virus avait brutalement apparu le 1^{er} avril – si ce n'était pas si grave, je dirais que c'est une bonne « blague » – et avait disparu le 10 mai. J'ai quelques doutes, d'autant que la mobilisation des étudiants déborde largement cette période, ce qui pose un autre problème, même si ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, qui est celui des conditions de travail des soignants, évidemment.

Je voulais aussi dire que si l'Exécutif a finalement accepté cette indemnisation aux élèves, soignantes et soignants, c'est sur la demande insistante d'un groupe de jeunes étudiants mené par Nicolas BANDALY, responsable des jeunes LR dans l'Indre et soutenu par notre groupe régional. Vous pouvez lire également *L'Écho du Berry* du 19 mai à ce sujet. En tout cas, soyez-en remercié, Monsieur le Président.

Pour ce qui concerne le Programme régional de formation 2021-2024, il est évident qu'il tient compte de la possible survenue de phénomènes imprévus et de la nécessaire adaptabilité que cela implique. La prise de conscience par la population de son écoresponsabilité doit bien entendu être intégrée dans les différentes formations, mais de façon raisonnée. Nous le savons, l'excès est nuisible en toute chose, et il sera donc important de s'extraire de toute posture idéologique concernant les formations.

Les employeurs devront s'approprier les nécessaires adaptations des pratiques professionnelles aux métiers de demain, avant de les transmettre, et cela demande du temps. Les parcours de formation doivent en tenir compte, et la transition écologique doit se faire pas à pas, comme l'a dit Madame HAMADI au sujet du tourisme. Le contraire risquerait de faire fuir des postulants et les responsables de stage, qui pourraient se sentir trop contraints par des mesures difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre en urgence.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour laisser aux professionnels le temps nécessaire pour s'adapter à cette indispensable transition.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame COTILLON.

Je donne la parole à Monsieur NICAUD.

M. NICAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, on l'a vu hier après-midi, effectivement, dans le cadre de l'atelier sur le rebond et dans la perspective de ce qu'il va se passer du fait de la crise sociale actuelle, beaucoup misent sur la formation, mais je crois qu'il ne faut pas non plus tout attendre de la formation. La formation est un outil, certes, mais il n'y a pas que cette formation qui permettra de résoudre les problèmes d'emploi.

On l'a vu hier aussi, de nouvelles formes de formation pourraient apparaître, notamment une évolution des méthodes que nous utilisons jusqu'à maintenant. Ma collègue, Madame COTILLON, a évoqué des problèmes qu'avaient les stagiaires pour travailler chez eux pendant toute la période de pandémie, je crois qu'il faudrait qu'on réfléchisse, au niveau de notre collectivité, et qu'on pourrait, en entraînant avec nous les EPCI, développer sur le terrain des espaces, comme on a des espaces de coworking. On a vu que le télétravail était devenu quelque chose de très important, et on pourrait aussi imaginer des espaces de formation où nous aurions des équipements informatiques relativement développés avec des liaisons grâce à de la fibre optique performante. Je crois qu'il faut qu'on envisage tout cela.

Le plan qui est présenté dans le cadre de ce rapport est, somme toute, j'allais dire, chère Isabelle, sans vouloir vous décevoir, classique, puisqu'il faut qu'on passe par ce type d'opération. Mais là, on voit bien qu'il y a une nécessité, maintenant, et c'est quelque chose qui a apparu, de développer les formations. Il y a de nouveaux métiers et il y avait eu une rencontre menée à l'automne dernier, en particulier sur les métiers de la transition énergétique, sur les métiers de la transition écologique, qui sont des choses qu'il va nous falloir faire apparaître très vite. Quelqu'un l'a évoqué cet après-midi, on sent qu'il y a des besoins très forts et que les entreprises, à l'heure actuelle, recherchent des personnes formées. Quand on évoque, par exemple, les éoliennes, on peut se demander qui, dans notre Région, est formé pour l'entretien de ces appareils. Le maire de Saint-Georges-sur-Arnon a développé une petite équipe avec une entreprise locale pour assurer des formations de ce type. C'est donc autour de ces nouveaux métiers qu'il va falloir que nous travaillions.

Dans le cadre également de la pandémie, on a vu que le CREFOP avait demandé au GIP Alfa de mener une petite expérimentation, une enquête dont une présentation a été faite très rapidement hier, et on voit bien que, derrière cela, il y a un certain nombre de métiers, d'entreprises qui se sont un peu livrées à de la prospective. Je crois qu'on a beaucoup à travailler sur ce point et que cela va être une des richesses de notre futur plan de formation et de nos futures activités dans le cadre de nos rencontres sur cette formation et dans le cadre du travail du CREFOP.

Voilà, Madame la Présidente, il y a beaucoup de travail qui nous attend dans ce domaine.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur NICAUD.

Madame BEAULIER a la parole.

Mme BEAULIER.- Merci, Monsieur le Président.

Dans ce rapport, les intentions sont louables et les mesures prises cohérentes au regard de la situation sanitaire que nous venons tous de subir. Il n'en reste pas moins que, dès la deuxième page, certains éléments nous ont alertés et nous ramènent à une réalité qui est un peu moins lisse que celle de ce rapport.

Nous allons surtout nous attacher à votre changement, voire à votre glissement de champ lexical. En effet, ce que vous appeliez jadis, c'est-à-dire il y a six mois, les métiers « en tension » deviennent les métiers « peu favorisés ». Vous écrivez : « *Cette crise majeure nous amène à reconsidérer l'organisation et le fonctionnement [...] Des métiers, jusqu'alors peu valorisés* » redeviennent des priorités. Et là, vous citez les métiers de l'agriculture ou encore les métiers de la santé, précisant qu'ils redeviennent prioritaires.

Maintenant, nous pouvons faire un peu d'histoire contemporaine et remonter jusqu'aux rapports présentés en session plénière depuis octobre 2018.

En décembre 2018, dans le rapport sur le PRIC, votre positionnement était de relever, voire de dénoncer le manque d'appétence des publics vers ces métiers en tension. Nous vous répondions que cela nous apparaissait comme largement compréhensible, car il s'agissait de métiers peu qualifiés, trop souvent à temps partiel et qui ne permettaient pas de vivre décemment mais uniquement de survivre.

Comme vous ne nous avez pas écoutés – on en a un peu l'habitude –, nous avons réitéré en décembre 2019, lors du nouveau rapport sur le PRIC, notre position en vous disant qu'il n'en restait pas moins que les métiers en tension étaient mal payés et que tant que les conditions de salaire ne seraient pas revalorisées, la Région ne pourrait pas régler ces problèmes. Elle pourrait mettre en place toutes les formations qu'elle voudrait, cela ne marcherait pas.

Concernant maintenant les agriculteurs, lors des débats d'octobre 2018 sur la revitalisation commerciale des centres-villes, je concluais en vous rappelant qu'un agriculteur n'avait pas pour vocation première d'être un jardinier du territoire. En décembre 2019, je vous invitais à faire attention au sens des mots et en particulier à celui de « paysan ». Je dénonçais l'intitulé de « paysan créatif » en vous rappelant la définition du dictionnaire et je vous reprécisais que le rôle du paysan n'était en aucun cas artistique mais avant tout nourricier.

Alors oui, des lobbys écologistes ont fini par gagner et des rayons entiers de supermarchés sont remplis de produits bio. Mais, pendant le confinement, j'ai constaté probablement la même chose que vous, à savoir que les rayons bio débordaient tandis que les rayons de pâtes, de farine produites par les agriculteurs « non créatifs » étaient, quant à eux, vides pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

En conclusion sur ces métiers que vous appelez maintenant « peu valorisés », jadis nommés « en tension », nous regrettons qu'il ait fallu la crise du Covid pour que vous compreniez que ce sont les masses laborieuses qui font tourner la France et qu'elles sont mal rémunérées.

Oui, les mots ont un sens, oui, le champ lexical a de l'importance, y compris dans les rapports d'un Conseil régional, et oui, les mots ont des conséquences sur la perception qu'on

peut avoir d'un sujet, sur la prise en compte des réalités de la vraie vie, donc des répercussions sur la résolution des problématiques. Alors, avec un peu de retard, certes, vous finissez par nous rejoindre sur l'importance des mots, puisque vous nommez les mêmes personnes mais autrement. Nous espérons qu'il en sera de même dans les prochains rapports.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BEAULIER.

Madame ROUSSELET a la parole.

Mme ROUSSELET. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, chers collègues, je vais commencer par saluer l'action du service de la formation professionnelle et de sa Vice-présidente. Le détail des actions menées pendant la crise met en avant la réactivité et l'agilité dont ils ont su faire preuve dans des délais très courts. Ils ont en partie réinventé la formation professionnelle pendant cette période. Les mesures qui ont été prises étaient très concrètes et pragmatiques. Sans rentrer dans le détail et répéter les propos de notre collègue, je rappelle juste les enjeux qui étaient le maintien des demandeurs d'emploi et des jeunes en formation, le soutien des organismes de formation, le passage des formations en distanciel et le soutien de la filière sanitaire.

Isabelle GAUDRON et ses équipes ne se sont pas mis de freins, elles ont osé pendant cette période. Je dis bien « osé ». Là était la période de l'urgence, et je pense que nous pouvons être satisfaits de n'avoir oublié personne dans l'urgence et d'avoir su explorer toutes les pistes possibles. Mais l'après-confinement et l'après-crise s'anticipent. On peut constater dans ce rapport que la réflexion avait été engagée de longue date et qu'elle a été engagée très rapidement pour éviter les arrêts de formation et préparer le rebond.

Pour autant, malgré le travail déjà engagé depuis plusieurs mois, comme nous l'a rappelé Isabelle, il a fallu adapter le Programme régional de formation à la réflexion. Rien d'extraordinaire, vous me direz, on le fait tous en ce moment dans nos différentes collectivités, on fait, on défait, on refait, mais c'est très rassurant de savoir qu'une grosse machine comme la formation professionnelle est capable de le faire.

Là encore, nous soutenons la stratégie choisie pour ce PRF 2020-2024, les besoins sont importants et on voit dans ce rapport qu'ils ont rapidement été identifiés grâce aux différents échanges avec l'ensemble des acteurs sur le terrain.

Il est nécessaire d'être réactif et souple face aux demandes des entreprises, qui elles-mêmes sont en train de se réinventer pour partie. Il est essentiel de rester solidaire avec les demandeurs d'emploi, qui vont être malheureusement plus nombreux ces prochains mois. Investir dans la formation professionnelle, c'est investir dans l'humain. Ce plan a été écrit avec toujours, comme stratégie globale, la sécurisation des publics, la transformation de l'économie, la transition écologique et numérique. Les chercheurs d'emploi d'aujourd'hui doivent être formés aux métiers des secteurs stratégiques nécessaires à la mutation de l'économie. Les demandeurs d'emploi doivent également s'épanouir dans un environnement professionnel en mutation. Donnons-leur toutes les clés grâce à une offre adaptée aux équilibres territoriaux, dans le respect des vies de chacun.

Je pense qu'on peut dire aussi que la prise a été un accélérateur de la transformation de la formation professionnelle. On ne pensait pas qu'on pouvait aller aussi vite.

On note que ce plan capitalise sur ce qui a fait ses preuves pendant la crise. Ce plan passera par un maillage encore plus fin avec toujours plus de travail de proximité avec les ERC et les CODEV dans chaque bassin de vie. Il passera également par encore plus de cousu-main, de sur-mesure – je « pique » l'expression du Président –, ce qui veut dire par une accélération des DEFI.

Ce plan, qui a pour objectif d'inclure l'ensemble des demandeurs d'emploi, du plus éloigné au plus qualifié, d'anticiper et de répondre aux besoins de compétences des entreprises et également de réaffirmer dans un souci d'efficacité le rôle de pilote de la Région sur la formation professionnelle, obtient toute notre satisfaction, et, bien sûr, nous voterons pour.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame ROUSSELET.

Madame COCHARD a la parole.

Mme COCHARD. - Merci, Monsieur le Président.

Cher président, chers collègues, je veux pour commencer souligner, au nom de notre groupe, la très grande réactivité et adaptabilité de notre collectivité en maintenant les rémunérations pour tous les stagiaires, que leur formation en cours ait été suspendue ou pas, et des organismes de formation ayant permis aux demandeurs d'emploi de bénéficier de formations pendant la période de confinement. Je pense aussi aux nombreuses formations en distanciel qui ont pu être mises en ligne sur la plateforme de Learning Management System, plateforme ouverte aussi aux salariés en chômage partiel et mise à disposition par la Région. Merci pour toutes ces dispositions. Ainsi, 70 % des stagiaires ont pu se maintenir dans une formation partielle ou totale. Bravo.

Ce programme régional de formation intègre maintenant la dimension des transitions écologiques de façon opérationnelle, et nous nous en réjouissons. Au-delà de la nécessité de former afin de répondre aux besoins en compétences vertes sur les territoires, c'est un moyen aussi de participer à une mutation plus globale des positionnements et comportements professionnels. Maîtriser cette compétence fera la différence pour accéder à l'emploi.

De plus, on le sait mais cela mérite d'être redit, les formations dédiées aux métiers de la transition écologique offrent des opportunités d'insertion professionnelle durables et non délocalisables aux demandeurs d'emploi de notre Région. Cette donnée n'est pas négligeable dans la période que nous traversons.

Pour l'illustrer, j'ai sélectionné quatre de ces nouvelles formations et je les ai rapprochées, pour certaines mesures, de mesures de la Convention citoyenne.

- Dans le secteur du bâtiment, construction, rénovation et éco-construction, prenons par exemple la formation aux métiers de la filière bois et matériaux associés. Cette « *formation permet le développement de pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, favorables à une gestion raisonnée des ressources naturelles [et] prévoit l'acquisition des bonnes pratiques pour la gestion des déchets de chantier* ». Plutôt vertueux.

- Ce besoin général, on le perçoit bien, et si on considère une des 150 mesures proposées par la Convention citoyenne qui est de « *former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métier du BTP vers des pratiques écoresponsables* », on constate qu'on a une convergence très claire en la matière.

- Un autre exemple de formation est la formation de réceptionniste en hôtellerie, qui propose aux stagiaires « *de développer des connaissances relatives au "slow tourisme" – n'est-ce pas, Christelle – et à l'offre correspondante sur le territoire [et] prévoit une sensibilisation au tourisme vert et itinéraires aménagés (cyclotourisme...)* ». Belle transversalité.

Ces nouvelles formations vont permettre à de futurs salariés d'apporter des compétences utiles à la nécessaire adaptation des entreprises aux enjeux du réchauffement climatique.

- Enfin, une formation a attiré mon attention, « *se former aux métiers de l'agriculture dans un objectif de transition agroécologique* » pour les responsables d'exploitation agricole, et qui, en la lisant, me paraît aller dans le bon sens dans un premier temps.

Pourtant, vous me permettrez d'être prudente, voire sceptique sur la partie, je cite, « *sensibilisation aux outils digitaux, bénéfiques en matière de performance économique et environnementale des exploitations* ». En effet, en matière de traitements phytosanitaires, l'utilisation de ces outils n'a, à ce jour, pas permis de voir baisser la vente de produits phytosanitaires par exemple, car si c'est moins d'injections de produits par passage, ces passages dans les cultures s'avèrent beaucoup plus fréquents.

Ainsi, constate-t-on, selon le ministère de l'Agriculture, une nette hausse – en 2018, je crois que c'était plus 21 % – de la vente de ces produits. Je ne pense pas qu'on puisse considérer cette pratique comme agroécologique, et, en l'occurrence, le numérique n'est pas au service du végétal. Bon, il nous faudra être très prudents sur les contenus, finalement.

Je profite aussi de cette intervention pour porter à votre connaissance les mesures en matière de formation professionnelle que nous proposons dans notre publication « *Pour une Région...*

Ah, j'ai oublié de dire qu'il existait son pendant dans les propositions de la Convention citoyenne, qui est : « *Réformer l'enseignement et la formation agricole : intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs, former les conseillers techniques aux pratiques de l'agroécologie.* » Elle existe là aussi.

J'en profite donc aussi pour porter à votre connaissance les mesures que nous proposons dans notre publication « *Pour une Région écologique et résiliente* » que Charles vous a montrée tout à l'heure :

- premièrement, mettre en place un « chèque rebond » pour alimenter le compte personnel de formation de tous les travailleurs qui ont perdu leur emploi durant le confinement ;

- deuxièmement, développer l'offre de formation et la transition écologique et sociale et à la résilience dans le cadre des contrats de conversion écologique et du revenu de transition écologique ;

- troisièmement, créer un fonds « formation » dédié à la reconversion des salariés des secteurs impactés par la crise et/ou des secteurs incompatibles avec la lutte contre le dérèglement climatique.

La méthode retenue est d'intégrer les enjeux de la transition écologique dans toutes les formations professionnelles financées par la Région et d'évaluer les formations nouvelles à l'échelle régionale.

Voilà pour nos propositions, on peut encore continuer d'inventer.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame COCHARD.

Madame LECLERCQ, dernière intervenante.

Mme LECLERCQ.- Monsieur le Président, merci.

Nous avons tous eu conscience de la brutalité de cette crise Covid-19 sur les personnels de santé et, par répercussion, sur les étudiants, les apprenants en santé sur le terrain.

Je vais essayer de faire bref, mais je dirai quand même qu'ils pouvaient se trouver sous deux formes de statuts. Ils pouvaient être sortis de leur statut de stagiaire par les instituts de formation, donc mis sous contrat auprès des établissements, des centres hospitaliers ou des établissements médico-sociaux, et, comme tels, rémunérés. Mais, suivant les situations, ils pouvaient être aussi maintenus en situation de stage dans le métier pour lequel ils étaient en formation. En outre, il faut savoir que les apprenants aides-soignants n'ont eu aucune rémunération pendant leur stage et que les infirmiers ont eu des rémunérations assez faibles qui allaient de 25 à 50 euros par semaine.

Dans cette période difficile, il nous a donc semblé évident qu'il fallait les récompenser, qu'il fallait trouver, j'allais dire, une formule « de justice » pour pouvoir leur verser une aide exceptionnelle pour cette période. Ainsi, il a été décidé d'une indemnité de 1 000 euros pour un mois de stage, en sachant qu'on a aussi décidé, s'ils n'avaient fait qu'une ou deux semaines, qu'ils puissent toucher, en proportion, 250 euros par semaine. Cela s'est maintenu pour les aides-soignants et les infirmiers.

Comme le disait Isabelle GAUDRON, pour financer cette aide, nous nous sommes appuyés sur le Pacte, comme l'ont fait un certain nombre de régions. Je vous passe tous les épisodes avec les ministères pour régler cette question, pour régler les contraintes de dates, de périmètres d'étudiants. Ces difficultés expliquent pourquoi cela n'a pas semblé toujours juste, certains étudiants ayant aussi été mobilisés avant le 1^{er} avril et/ou après le 10 mai. De ce fait, nous n'avons pas tout à fait pu faire ce que nous voulions.

Néanmoins, c'est quelque chose sur lequel nous nous sommes bien battus, et, pour nous, c'est important, car il s'agissait vraiment d'apporter un soutien à ces étudiants qui ont vécu cette période difficile mais aussi formatrice et même motivante, d'après les retours que nous avons eus. Beaucoup se sont sentis tout à fait à leur place dans les structures de soins.

En tout cas, au résultat, comme le montre le rapport, 1 148 apprenants ont été bénéficiaires de cette aide, pour un montant de 829 500 euros.

Je voudrais également en profiter pour remercier les équipes des instituts de formation. Certains ont été mobilisés dans les établissements hospitaliers, ils ont assuré la continuité pédagogique, ils ont assuré le suivi des étudiants, même si, évidemment, il reste toujours des difficultés sur le terrain, dans un contexte tout de même très difficile. Nous pouvons nous féliciter aussi d'avoir – déjà, dans les années précédentes – insufflé une politique de formation autour des usages du distanciel, ce qui a permis d'être réactifs assez rapidement.

Je souhaite conclure sur l'actualité avec le Ségur de la santé, cette concertation nationale et régionale, justement, sur l'impact de cette crise sur l'hôpital public mais aussi sur l'ensemble des professionnels de santé et les leçons à en tirer. Nous en sommes à la conclusion et nous allons savoir d'ici quelques jours quelles décisions le gouvernement va prendre, et je voudrais souligner l'inquiétude des professionnels de santé sur le sort qui va leur être réservé, avec cette perspective aussi qu'ils soient peut-être récompensés.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame LECLERCQ.

Madame la Vice-présidente souhaite-t-elle apporter quelques éléments ?

Mme GAUDRON.- Oui, quelques précisions par rapport vos interventions. En tout cas, merci d'avoir contribué au débat sur ce grand thème important.

D'abord, ce que vous avez évoqué tout à l'heure, Madame COTILLON-DUPOUX, ce sont en fait les questions de décrochage. Mais elles ne sont pas aussi importantes que vous l'avez dit. Nous avons eu des gens, pendant la période de confinement, qui n'ont pas pu se former, mais, ce qui est important, c'est que nous les avons retrouvés, et, finalement, le chiffre qu'il faut peut-être plutôt retenir, c'est 90 %. Autrement dit, la totalité des stagiaires, on les a retrouvés à l'issue du confinement et ils sont revenus en formation.

Alors, il est vrai que certains n'ont pas pu, pour différentes raisons, se former, et on est justement en train d'analyser les raisons qui les en ont empêchés. Il y a eu des raisons liées à du matériel qui leur manquait. En plus, certains organismes de formation, et je pense notamment à l'AFPA que j'avais visitée après le confinement, ont essayé de trouver des solutions, y compris de faire du prêt de matériel qui était disponible. Il y a vraiment eu des efforts de faits pour être dans cette continuité pédagogique.

On est en train d'examiner cela pour voir ce que nous pourrions améliorer, et, en particulier nous étudions des choses qu'on aura peut-être à vous proposer dans le cadre de ce Pacte que nous sommes en train de renégocier avec l'État. C'est sans doute d'avoir du matériel, un parc de matériels mis à disposition et qui pourrait être utilisé, justement, pour des situations de formation à distance.

En tout cas, que ce qu'a évoqué tout à l'heure Audrey ROUSSELET, c'est qu'il y a de bonnes pratiques, des choses qui ont été imaginées et que nous devons conserver, comme ces formations à distance qu'on souhaitait avoir de toute façon. Alors, elles ne doivent peut-être pas être toutes à distance, car c'est compliqué, mais plutôt de la mixité, et cette mixité entre les systèmes de formation en présentiel et à distance a vraiment apporté des choses intéressantes qu'il nous faut capitaliser. Cela fait partie des pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler.

Les questions de la période d'indemnisation, quant à elles, je crois qu'Anne n'y a pas tout à fait répondu, mais, en fait, cela nous a été imposé. On nous a donné un début et une fin. Anne LECLERCQ ne l'a pas forcément dit, mais sachez quand même qu'il a fallu qu'on se bagarre pour rentrer dans ce processus d'indemnisation, car nous n'étions pas la Région la plus impactée par cette crise sanitaire. C'est grâce à nos efforts, y compris du Président qui a aussi « mouillé la chemise » pour que nous puissions obtenir ces possibilités pour les élèves.

Évidemment, il y a eu un certain nombre de jeunes ou d'organisations qui s'en sont émus, mais sachez que, nous-mêmes, depuis un moment, on essayait de trouver des solutions. Bien sûr, on ne communique pas en permanence sur tout ce qu'on fait, mais sachez que, de notre côté, c'était quelque chose qui nous interpellait et pour lequel on voulait trouver des solutions.

Sur ce qu'a dit Gérard NICAUD au sujet de réflexions à avoir sur des nouvelles pratiques, des nouveaux métiers mais aussi des nouvelles structures, c'est vrai qu'il faudra sans doute qu'on imagine de nouveaux lieux. La formation à distance, peut-être que ce sera à domicile, mais elle pourrait également se faire dans des tiers-lieux. On est en train de réfléchir, avec les équipes, à cette notion de tiers-lieux apprenants qui pourraient être des endroits de

formation qui seraient utilisés par des demandeurs d'emploi en formation ou par des salariés, car cela va être un peu le sujet, qui auraient besoin de se former, y compris sur les enjeux du numérique, puisqu'on a vu que c'est un des sujets maintes fois rappelé, notamment hier.

Sur ce qu'a dit Jeanne BEAULIER, qui a fait surtout une analyse sémantique, mais pourquoi pas, en tout état de cause, il est vrai que, derrière les métiers dits en tension, il y a beaucoup de réalités différentes. Il peut effectivement y avoir des métiers qui n'ont pas de reconnaissance, notamment financière, et je pense que c'est un sujet qu'on trouve en particulier dans la filière sanitaire et sociale et dans les services à la personne. Il y a de vrais sujets là-dessus, il faut que cela « bouge » et on verra s'il y aura des avancées avec le Ségur. On a aussi, dans les métiers en tension, des métiers qui sont très bien payés mais pour lesquels il y a malheureusement des questions d'image. Il y a une multitude d'aspects qu'il faut que nous analysions pour pouvoir y répondre.

Après, sur le point qu'a évoqué Estelle COCHARD sur toutes les opportunités qu'on va avoir sur cette filière de la transition écologique et aussi numérique, pas dans n'importe quelles conditions bien entendu, on voit qu'il y a beaucoup de pistes, et ce sont ces pistes qu'on veut vraiment creuser.

Estelle évoque les pistes d'un « chèque rebond » ou d'un abondement sur les comptes personnels de formation. C'est évidemment une idée qu'on a depuis un certain temps, mais, pour l'instant, ce n'est pas possible ; les abondements des régions, pour l'instant, ne sont pas encore opérationnels. Néanmoins, cela fait partie des pistes sur lesquelles on travaille, et cela peut être quelque chose d'intéressant.

En tout cas, j'ai un souhait à formuler.

La discussion qu'on a eue hier l'a démontré, à un moment donné, dans la droite ligne de cette réflexion qu'on conduit au sujet de tous ces gens qui sont des demandeurs d'emploi, des chômeurs, il va falloir également qu'on s'interroge sur les salariés en situation de fragilité, et pour lesquels on aimerait pouvoir nous aussi intervenir. Il ne faudrait pas qu'attende que ces personnes se retrouvent au chômage pour qu'on s'occupe d'elles, il faudrait qu'on puisse les mettre dans des processus de formation, qu'on soit en capacité d'anticiper. Pour l'instant, de la part de l'État, c'est « niet », ils ne veulent pas qu'on aille sur ce terrain-là. C'est le FNE, le Fonds national de l'emploi, pour la formation, qui est à l'œuvre, avec les OPCO.

Moi, je pense que si on veut vraiment être pertinent, être réactif, il va falloir qu'on travaille tous ensemble. Ce n'est pas, d'un côté, des salariés et, de l'autre, des demandeurs d'emploi, on est bien sur les mêmes sujets. C'est quelque chose que je formule et que, je pense, Monsieur le Président, on essaiera de formuler encore un peu plus officiellement, car je crois que ce sera un gage de réussite de ce que nous allons conduire ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-présidente.

Je mets aux voix ce rapport.

Mme PIDOUX. - Une petite précision, je ne participerai pas au vote, compte tenu de ma situation professionnelle.

M. le Président. - Très bien, merci beaucoup. C'est pris en compte.

Je mets aux voix le rapport Programme régional de formation.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

NPPV : Madame PIDOUX

M. le Président.- Je vous remercie. Bravo, Madame la Vice-présidente.

Nous passons au rapport suivant, qui est le rapport Plan bio, et Madame RIVET nous rejoint.

Madame la Vice-présidente, nous vous écoutons.

RAPPORT PLAN BIO 2020-2022

(RAPPORT N° 8)

Mme RIVET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de ne pas faire trop long, je suppose que vous avez lu tout cela avec intérêt et je répondrai plutôt aux questions.

Pourquoi ce Plan Bio aujourd'hui ? Parce que nous sommes au lendemain ou au surlendemain de notre SRADDET, que nous avons donné une impulsion, en tout cas un objectif, dans notre SRADDET, de 7 % de surface en bio à l'horizon 2025, et que la Commission européenne souhaite plus largement arriver à 25 % de surface bio dans les prochaines années. Nous sommes donc une région en retard, nous avons pour le moment 3,5 % de surface en bio, c'est-à-dire la moitié de la moyenne nationale, et il importe de donner une impulsion supplémentaire à nos actions.

L'agriculture bio, c'est bien sûr une agriculture qui est vertueuse du point de vue de son impact environnemental. C'est aussi une agriculture employeuse, puisqu'au plan national, si on a 7 % de surface en bio, cela représente 14 % des emplois agricoles, donc, le double, et dans notre Région, nous avons trois fois plus d'emplois agricoles dans les exploitations bio que dans les exploitations conventionnelles. Il y a donc un vrai intérêt social à développer cette agriculture.

J'ajoute que c'est aussi une agriculture qui a un impact économique important, une croissance à deux chiffres pour l'ensemble des produits bio. J'entendais Madame BEAULIER qui parlait tout à l'heure de la consommation. Pendant le confinement, cette consommation de produits bio a « explosé », on le sait au niveau national par les chiffres de Nielsen qui ont montré une hausse jusqu'à 76 %, puis cela s'est tassé.

Je vais vous donner les chiffres dans notre Région : pendant la période du 17 mars au 11 mai, on a eu un doublement de la consommation de produits bio.

Voilà de bonnes raisons d'anticiper les changements de consommation pour aller vers des produits plus vertueux du point de vue environnemental et vers plus de végétalisation dans notre alimentation. Il nous semblait donc important de travailler à ce plan bio sous cet angle.

Vous l'avez vu dans le plan, le rapport est structuré en quatre axes. Je ne vais pas vous les détailler, mais je vais quand même vous les citer.

- Le premier axe est consacré aux producteurs et à la production.

- Le deuxième est un axe consacré au végétal et qui vise à mettre en place un pôle d'excellence végétale en région. Je m'arrête un peu là-dessus. Nous avons déjà un pôle maraîchage bio et légumes de plein champ qui est extrêmement actif et reconnu au plan national. Il s'agit de conforter aussi ce qui est apparu pendant le Covid, c'est-à-dire la nécessité d'une agriculture de proximité.

Il y a donc une proposition de soutien et de mise en place d'une aide à l'agriculture périurbaine, en sachant que les maraîchers périurbains travaillent quasiment tous en bio – il faut, de toute manière, le souhaiter pour nos nappes phréatiques.

De plus, il s'agit de créer un pôle d'excellence « légumineuses », parce que nous aurons un besoin de légumineuses, à l'avenir, dans l'alimentation humaine, mais aussi parce que les légumineuses, d'une manière générale, y compris en culture conventionnelle, c'est une production qu'il faut développer dans notre Région pour remplacer les importations de légumineuses, telles que le soja OGM qui vient du Brésil. Ainsi, pour la filière bio, l'intérêt particulier, c'est l'évolution du cahier des charges pour les productions animales, qui va conduire à ce qu'il y ait plus de légumineuses locales, et il faudra y faire face.

Il est donc proposé de travailler là-dessus à l'avenir et d'en faire aussi un pôle d'excellence de la Région.

- Le troisième axe est un axe de consommation, qui est en articulation totale avec la stratégie « alimentation ». On a déjà parlé ce matin du manque de transformation pour les produits agricoles, et c'est particulièrement vrai en bio. Cet axe parle aussi de la consommation en restauration collective, avec une proposition de renforcement, pour nos lycées tout particulièrement.

- Le quatrième et dernier axe concerne une agriculture bio territoriale, à la fois sur les enjeux de l'eau, enjeux de biodiversité, et sur le fait, pour les collectivités, de s'engager auprès des agriculteurs bio avec un label « Territoire Bio Engagé ».

Voilà, pour rapidement balayer ce rapport.

Je voudrais préciser qu'il a été mis en œuvre en concertation avec les acteurs du Comité bio, que j'ai l'honneur de présider, et que ces acteurs sont bien sûr les professionnels, l'Interprofession Bio Centre, les chambres régionales, la Chambre régionale d'agriculture, dans une articulation avec le plan Ambition Bio de l'État, sans oublier nos échanges avec les agences de l'eau, qui sont des intervenants préférentiels sur ces questions.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire rapidement, mais je suis prête à répondre à vos questions.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Monsieur CINTRAT.

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport tout à fait intéressant qui, effectivement, nous amène à nous adapter à l'évolution de la consommation. Michelle RIVET l'a dit, il y a une évolution qui a été accentuée pendant la période de confinement, un niveau de consommation de produits alimentaires bio qui s'est accru. Dès lors, il faut qu'on essaie de s'adapter et il faut accompagner les agriculteurs pour que nous puissions répondre à la demande. En effet, si nous ne pouvons pas répondre à la demande, ce sont des produits alimentaires bio que nous importerons. Il est donc essentiel que

nous puissions, là aussi dans le cadre d'une relocalisation, produire les produits alimentaires dont on a besoin pour répondre au marché, ne serait-ce que par simple pragmatisme.

Aussi, vous avez fait le lien avec les circuits courts, les circuits de proximité. Je voudrais dire que cela ne concerne pas que les produits bio, car nous savons bien que nous avons, y compris ici, dans la Région, un certain nombre d'objectifs en matière de circuits de proximité. Je me permets d'ailleurs de vous interroger là-dessus, nous avons fixé des objectifs concernant la restauration des lycées, et il serait intéressant que nous puissions avoir un état de la situation aujourd'hui pour voir comment les choses ont évolué en matière de restauration dans les lycées.

Nous sommes évidemment très attachés à ce que nous puissions relocaliser un certain nombre de productions auprès de la consommation, et c'est la raison pour laquelle nous aurons à vous proposer un amendement pour favoriser les producteurs qui sont en circuits courts et les consommateurs qui sont en circuits courts, par une exonération, une demande auprès du gouvernement d'exonération de TVA sur les produits de consommation de proximité, donc en circuits courts. Il s'agit donc d'un amendement que nous vous proposerons tout à l'heure.

Toutefois, une chose me pose un peu problème, dans ce rapport. Ce qui pose un problème, c'est qu'on traite la problématique de l'agriculture bio séparément de l'ensemble de l'agriculture. Je crois que les agriculteurs bio sont des agriculteurs à part entière et il me semble important que nous puissions travailler aussi sur l'accompagnement à l'évolution des pratiques pour l'ensemble de l'agriculture, y compris pour l'agriculture conventionnelle.

Il me semble que, sur ce point, nous avons, au niveau de la Région et par rapport à d'autres régions, un peu de retard. Alors, vous parliez du retard sur l'évolution de l'agriculture bio dans notre Région, mais il y a aussi un retard pris sur l'accompagnement de l'ensemble de l'agriculture, notamment conventionnelle, dans l'évolution des pratiques.

Certes, depuis un certain nombre d'années, il y a eu des choses de faites et des améliorations. D'ailleurs, aujourd'hui, les produits, y compris ceux de l'agriculture conventionnelle, sont reconnus comme étant des produits de qualité, tout comme l'agriculture est aussi reconnue comme étant une des agricultures les plus durables, de manière générale, en France, d'après une étude qui a été réalisée dans une cinquantaine de pays sur la planète. On est dans les premiers, ce qui veut dire quand même que les efforts qui ont été faits par le monde agricole ont payé, puisque, aujourd'hui, il est reconnu que ces efforts ont permis d'aller vers une agriculture plus durable.

Dans ce rapport, j'ai un peu le sentiment – cela me donne ce sentiment, mais je peux me tromper – qu'on parle d'agriculture bio en disant : au-delà de l'agriculture bio, point de salut. Je trouve, encore une fois, qu'il faut traiter ce sujet en prenant en compte l'ensemble de la problématique agricole.

Je trouve qu'il y a même un décalage entre la lecture de ce rapport et les propos que j'entends notamment quelquefois du Président, du Président BONNEAU sur ce sujet, propos qui évoquent l'ensemble de l'agriculture, qui sont des propos raisonnables, équilibrés.

C'est mon moment « compliments », Monsieur le Président ! Il n'y a pas que Jean-Patrick GILLE qui peut « fayoter ». Enfin, bon, après !...

(Rires)

Aussi, je pense qu'il serait important qu'on puisse avoir d'abord, de façon très objective, un vrai bilan environnemental des différents types d'agricultures, y compris de l'agriculture bio, puisqu'on sait que ce sont des sujets qui sont évoqués et appréciés de façons diverses.

En tous les cas, c'est un sujet auquel nous sommes plutôt favorables, nous sommes favorables à l'évolution et à l'accompagnement des agriculteurs pour répondre aux besoins du

marché et favoriser, bien évidemment, les circuits de proximité. D'où notre proposition d'amendement qui, j'en suis convaincu, comme on souhaite tous favoriser les circuits de proximité et les consommateurs qui achètent dans le cadre des circuits de proximité, sera adopté à l'unanimité. Voire plus !

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CINTRAT.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, ce Plan Bio est une bonne nouvelle, car les freins à la conversion ont été particulièrement efficaces dans notre Région. À force de freiner, notre Région occupe désormais la dernière place *ex aequo* en production bio et la dernière place, de très loin, en transformation bio. Je ne sais pas si on peut parler d'un léger retard, mais, en tout cas, c'est assez parlant.

Cela étant dit, j'aimerais interpellier un raisonnement qui s'est souvent tenu dans cet hémicycle et que vous avez un peu rappelé, Monsieur CINTRAT. Je cite : « Il ne faut pas opposer le bio et le conventionnel, il y a de la place pour tout le monde. » Comme si le bio était une option parmi d'autres, une option de niche, d'ailleurs. C'est un mauvais raisonnement, il y a un moment où il faut donner un cap. Cela peut prendre du temps, la transition écologique de l'agriculture se fait dans la durée. Il n'est pas question de bousculer les agriculteurs, il faut qu'ils soient accompagnés correctement, mais, dans tous les cas, il faut accepter de se dire que l'évolution vers l'arrêt des pesticides et des intrants chimiques de synthèse doit être un objectif commun qui, comme vous le disiez, Monsieur CINTRAT, « embarque » tous les agriculteurs. Et il faut que tous les agriculteurs se donnent cet objectif-là en termes d'évolution.

Cela ne se fera pas tout seul, une telle chose, et encore moins en laissant faire le marché, car les émissions carbone issues de l'agriculture conventionnelle, les pollutions des nappes phréatiques, la disparition de la biodiversité, l'appauvrissement des sols sont des événements transparents aux yeux du marché. Le comportement des acheteurs et des consommateurs, même s'il a un grand rôle à jouer, ne suffit pas à infléchir les pratiques de production, comme on le voit depuis de tellement longues années, car les informations mises à leur portée et notamment en matière d'OGM, sont incomplètes, manquantes ou parcellaires.

C'est aux élus de savoir de quoi ils parlent, de donner le cap et d'accompagner les acteurs tout au long du parcours de la transition.

La transition écologique de l'agriculture n'est pas linéaire. En d'autres termes, la diminution progressive de la quantité de pesticides ne mène pas forcément à l'agriculture biologique. En plus, dans les faits, et ce qui est malheureusement logique, c'est le contraire qui se produit. Lors du Forum, hier, sur la relocalisation, France Nature Environnement a commenté l'augmentation du nombre de tonnes de pesticides déversés dans notre Région, qui a augmenté de plus de 25 % au cours des dix dernières années. La transition implique un changement bien plus global que la seule diminution, pour l'instant plus hypothétique, des intrants. Elle implique des pratiques profondément différentes, de la diversité des cultures, des semences anciennes, une envie de l'agriculteur, à l'image des paysans, de refaire société sur son territoire, et c'est pourquoi, souvent, les paysans bio parlent de circuits courts, parce qu'ils ont cette envie de refaire société, surtout de se réapproprier leur choix dans la manière de produire et de fixer leurs prix.

Les producteurs bio sont souvent à l'initiative de démarches solidaires de territoire, comme à Lucé ou à Mainvilliers, chère Estelle, pour la livraison de paniers aux épiceries solidaires. Vous l'aurez compris, il s'agit d'un changement systémique, et c'est pourquoi il relève de la volonté politique et particulièrement de la volonté politique régionale.

Ce changement de vision et de comportement concerne aussi les consommateurs. La transition des habitudes alimentaires n'est pas linéaire non plus ; consommer de temps en temps un produit bio ou introduire un repas bio par mois dans une cantine relève de l'anecdote. L'étude de Solagro, qui s'appelle « *Le revers de notre assiette* », le montre explicitement, les consommateurs réguliers d'aliments bio consomment différemment, moins de viande, plus de produits bruts, font plus de cuisine et consomment beaucoup moins de sodas. C'est logique, car les consommateurs réguliers ne voient plus les choses pareillement. Là où, plus jeunes, on mangeait des cordons-bleus industriels sans savoir comment ils étaient fabriqués, maintenant, on ne les offre plus à nos enfants, car c'est une révolution qui a trait à de l'intime, une révolution personnelle, mais qui a des répercussions sur l'ensemble du territoire et sur l'économie aussi. Et il est là, le lien qui nous unit, justement, à la nature et à l'activité économique.

J'aimerais partager avec vous une des plus belles surprises du mandat en matière d'alimentation.

Comme vous le savez, la Région soutient le Graine Centre pour l'organisation des défis de l'alimentation durable. Nous terminons cette année notre troisième édition. Lors de la première, en 2018, 120 familles ont été participantes et réparties par groupes de dix familles au défi. Ce défi a consisté, pour des familles qui ne consommaient pas du tout de bio, à commencer à en consommer, tandis que les associations du Graine créaient des animations de rapprochement entre les producteurs et les familles pour mieux connaître les produits et aussi pour préparer des ateliers cuisine. En gros, c'était le vrai bar nature en mode apprentissage.

Contre toute attente, mes chers collègues, c'est le groupe des familles aux revenus les plus modestes et qui étaient en quartiers « politique de la ville » qui a gagné, et haut la main. Elles ont pulvérisé l'idée reçue selon laquelle « le bio, c'est pour les bobos ». Je les ai interviewées : « Allez-vous revenir vers vos anciennes habitudes, maintenant que le défi est terminé ? Car cela représente un budget important tous les mois. » La réponse a été catégorique : « Non, la qualité des aliments, c'est notre santé, nous ne pouvons plus consommer comme avant, car maintenant nous savons. »

Ce qui est très intéressant, dans le parcours des défis, c'est la sensibilisation au métier d'agriculteur, donc la prise de conscience que le prix n'est plus juste une étiquette sur un rayon, mais bien la rémunération du travail du producteur.

Autre idée reçue qu'il convient de déboulonner, le bio dans les cantines va représenter un surcoût pour les familles. De nombreuses collectivités ont prouvé le contraire. Je n'ai plus le temps de vous dire lesquelles mais il y a en particulier celle de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes. C'est pour cela que, dans le rapport, on parle d'augmenter l'accompagnement des lycées de notre Région et de donner 10 centimes de plus pour les petites cantines, de manière à ce qu'au début elles puissent absorber le coût de la transition.

En phrase de conclusion, je dirais que d'autres régions en France se sont donné comme objectif de passer intégralement en conversion bio ou en HVE sous dix ans. Mesurons ensemble la distance qui nous sépare ici de cet objectif, et gageons que ce Plan Bio, qui recèle de nombreuses mesures incitatives autant pour les producteurs et les consommateurs que pour les transformateurs, saura amorcer l'accélération nécessaire de la transition agricole dans notre Région.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Christelle de CRÉMIERS, pour cette intervention.

Je donne la parole à Monsieur GODEFROY.

M. GODEFROY. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous voici sur ce fameux rapport Bio, qui donne encore une fois l'impression que la Région court derrière une réalité qu'elle ne contrôle pas ou peu et qu'elle ne sait que sortir son arme favorite, c'est-à-dire les subventions.

Avant même de parler de bio, il faut revenir à une vérité incontournable : sur la terre, il n'y aurait pas de vie sans eau, et, en extrapolant « un tantinet », on peut dire que sans eau en bon état écologique, il n'y aura pas de bio. C'est aussi simple que cela. Et c'est vous-mêmes qui le dites, dans le rapport sur l'eau, que vous voterez, je présume, demain après-midi. Là, je vais vous citer : « *La directive-cadre sur l'eau du 22 décembre 2000 vise la préservation de la ressource en eau, avec un objectif de restaurer le bon état écologique de deux tiers des masses d'eau aux horizons 2021 ou 2027 en fonction de leur degré d'altération.* » Actuellement, et ce sont vos chiffres, 19 % des masses d'eau sont en bon état écologique en Région Centre-Val de Loire. On sent qu'il y a un petit problème et je pourrais déjà vous dire que vu que maintenant nous ne sommes qu'à 19 %, cela m'étonnerait fortement qu'on soit à 66 % en 2027.

Par conséquent, la première chose à faire avant de parler bio, c'est de s'occuper de l'eau, qui est le véritable sang de la terre.

Ensuite, et je reprendrai ce qu'a dit Monsieur CINTRAT avant moi, de quel bio parle-t-on ? Je n'ai lu nulle part les termes de « permaculture » ou d'« agriculture raisonnée ». À peine mentionnez-vous, en bout de rapport, des produits durables ou de qualité. Et c'est dommage, car, à force d'être intransigeant, on se prive de solutions plus facilement atteignables et moins chères, donc d'une nourriture saine et accessible à un plus grand nombre. Il faut éviter la facture alimentaire, la société française a assez de fractures comme cela.

Mais revenons au grand Plan. L'Europe veut développer l'agriculture biologique sur 25 % des terres cultivées, mais notre Région n'arrive qu'à 3 %, en espérant 15 % en 2030. On sent que ce qu'il s'est passé pour l'eau va se reproduire avec le bio.

Pourtant, le bio se retrouve partout dans la grande distribution, qui a vu le coup venir. Mais, là encore, quel bio ? Parce que le problème, c'est que l'Europe a de nombreuses exigences sur la concurrence. En effet, et on en a beaucoup parlé dans cet hémicycle avec les collectivités locales, si on refuse d'acheter un certain produit, il faut motiver son refus. Et le fait que le produit souhaité ne soit pas à proximité et qu'on ne puisse faire jouer le prix du carbone, fait que les collectivités qui voudraient acheter bio se voient forcées de s'approvisionner par exemple en tomates bio espagnoles ou polonaises. Nous avons déjà parlé de ce problème dans cette assemblée.

Alors, bien sûr, vous proposez de nombreuses aides pour les agriculteurs, et c'est très bien. Il y a les aides pour ceux qui veulent migrer vers le bio, pour ceux qui veulent y rester, parfait, des aides également pour la production de légumineuses, de légumes de plein champ, le développement de différentes filières et CAP. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Le problème est dans votre rapport. Vous le dites, je vous cite : « *La Région souhaite...* Et c'est le mot « souhaite » qui marque bien les limites de votre pouvoir d'action ou de votre volonté d'action. « *La Région souhaite que la part des produits bio, des produits de proximité, en circuits courts augmente. Les objectifs nationaux dans la restauration collective doivent être atteints.* » Là, on est encore dans l'incantation.

Juste après, vous prononcez le vœu pieux d'avoir, d'ici 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité dans la restauration collective. On remarque donc qu'on n'est plus dans le bio pur, mais bien dans des produits durables et des labels de qualité, et c'est

ce que je vous faisais remarquer tout à l'heure, à savoir : quel bio on va utiliser ? Vous ne donnez aucune définition du bio, on ne sait pas trop sur quoi on va être.

On voit bien ici que vous faites la différence entre ce que vous voulez faire ou ce que vous voudriez faire et ce que vous ne pourrez pas faire.

La solution, vous le savez, c'est de court-circuiter certaines directives européennes qui nous obligent à acheter là où nous ne voulons pas. Tant que cette question ne sera pas réglée, le bio abondant et proche ne restera qu'une utopie. Et moi, je me demande si le bio ne sera pas le futur marqueur du rang social. Là, c'est votre choix. C'est toute la différence qu'il y a entre ce que vous souhaitez et, vraiment, ce que vous voulez faire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GODEFROY.

Monsieur CROTTÉ a la parole.

M. CROTTÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, ce Plan Bio est l'un des axes forts de notre Région, et les habitants de la Région recherchent pour leur santé des aliments de qualité à consommer quotidiennement. Le bio, ce n'est plus un « truc de bobos » ou d'idéalistes. Les grandes surfaces ne se sont pas trompées ; aujourd'hui, c'est tout bio dans les rayons. La déclinaison du bio dans nos politiques Cap' Filières, CRST, les fonds européens sont nos outils du quotidien.

Aussi, modestement, par l'achat de produits bio pour nos lycées, si ce Plan Bio est la deuxième phase d'une stratégie commencée depuis un certain temps, nous voulons l'amplifier. Ce Plan Bio intègre toutes les réalités de notre territoire, avec des ambitions de développer une pratique agricole de qualité et de proximité. Le Covid a été un exemple fort de solidarité avec nos agriculteurs-transformateurs. Il nous faut maintenant créer un écosystème qui permette d'agir sur des productions et sur la transformation, sans oublier la consommation locale.

Il est impératif de prendre en compte ce changement dans le contexte du dérèglement climatique amplifié par la crise du Covid qui a mis en exergue la réappropriation de cuisiner en famille, et ne nous laissons pas endormir par la grande distribution qui cherche à communiquer pour retrouver sa part de marché, cette grande distribution qui n'hésite pas à faire traverser la moitié de l'Europe des tomates bio, avec une valeur carbone détestable.

Avec un écosystème équilibré sur le territoire, nous attendrons les objectifs fixés dans le cadre du SRADDET, mais aussi une préservation de la biodiversité marquante, sans oublier le fait de retrouver une qualité d'eau dégradée par une agro-industrie aveugle. De plus, les externalités du bio sont positives pour l'environnement. Favoriser la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique, c'est un enjeu majeur.

Nous souhaitons contribuer à la création d'un écosystème favorable au développement du bio, en soutenant la production et en favorisant la consommation par un accès le plus large possible pour l'ensemble des citoyens de la Région.

Nos objectifs sont ambitieux et illustrent notre volonté de changer de « braquet ». Voilà, chers collègues, de bonnes raisons de voter pour ce rapport.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur CROTTÉ.

La parole est à Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX.- Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai que l'agriculture en France est une des plus durables du monde. Il y a une étude qui est sortie, j'ai regardé cela, et Monsieur CINTRAT a attiré notre attention là-dessus. C'est intéressant et c'est très bien, on peut s'en féliciter. On est dans un pays où l'agriculture est importante, où l'alimentation, c'est important, et c'est extrêmement positif de penser qu'on peut essayer d'être à la pointe du mouvement, je dirais du mouvement international. En effet, quand on regarde les choses en macro et en micro, on voit qu'on a encore énormément de progrès à faire sur le plan économique, environnemental et social.

Le bio a ceci d'intéressant que, sur le plan environnemental, il est la forme d'agriculture qui a la meilleure empreinte écologique, même si on peut encore progresser sur beaucoup de choses, mais les choses ne sont pas figées.

Sur le plan social, en France, le bio est en tout cas l'agriculture la plus intensive en main-d'œuvre à l'hectare, celle qui crée le plus d'emplois à l'hectare cultivé.

Sur le plan économique, cela a été dit par beaucoup, il y a aujourd'hui un vrai créneau qui est en train de s'ouvrir et de se développer. Ce n'est pas un hasard si, pendant le confinement, nos concitoyens, qui étaient chez eux et qui ne passaient pas par le filtre de la restauration hors domicile, ont fait le choix d'acheter plus de produits bio. Alors peut-être qu'il y avait un effet « Covid », santé, qu'on se disait qu'on faisait plus attention à ce qu'on achetait, mais il y a eu sans doute un effet fort qui fait qu'aujourd'hui, en France, quand on peut choisir ce qu'on achète pour manger, on se tourne beaucoup plus vers le bio que quand on n'a pas le choix, car ce sont les restaurants qui font l'approvisionnement pour nous.

Cela a été rappelé, on a des objectifs d'évolution, et ce sont des objectifs assez importants, car il faut qu'on arrive à convertir environ 24 000 hectares par an, et ce n'est pas rien, c'est plus important que ce qu'il se fait aujourd'hui. Il y a donc une vraie accélération à faire.

Pour accélérer la transition vers l'agriculture biologique, il y a, en gros, deux types de profils.

D'un côté, il y a les agriculteurs qui s'installent et qui créent des nouvelles fermes, qui ne sont pas issues du monde agricole et qui sont souvent des gens qui ont travaillé ailleurs, qui ont une formation dans un autre domaine. Ils sont souvent très intéressés par l'agriculture bio, qui fait partie des éléments qui les motivent pour rentrer dans ce métier-là. Cela concerne en particulier le maraîchage, la viticulture.

De l'autre côté, il y a ceux qui sont déjà installés, qui, pour beaucoup, ont repris la ferme familiale, même si ce ne sont pas que ces profils-là, mais ils se questionnent et ont envie de se convertir, de changer. Il faut arriver à accompagner ces deux types d'agriculteurs.

Dans le premier cas, ce sont souvent des petites fermes, des petites fermes en maraîchage notamment. Même si ce n'est pas dans le rapport Bio qu'on en a pris la décision, je me réjouis vraiment qu'on ait, depuis plusieurs années, un dispositif d'accompagnement spécifique aux porteurs de projets sur des petites fermes, en particulier avec l'action de l'ARDEAR, d'InPACT et de Bio Centre, organismes qui ont accompagné ces porteurs de projets. Je me réjouis qu'on ait aussi, dans le rapport, un dispositif spécifique qui va être créé pour ces petites fermes.

Pour les agriculteurs qui sont déjà installés et qui veulent se convertir, je me réjouis que, depuis quelques années, on ait un mouvement de conversion dans les régions céréalières, dans les régions de grande culture, qui correspondent quand même à 70 % des surfaces agricoles de notre Région. C'est donc un peu le modèle dominant. Jusqu'à maintenant, dans les régions les plus spécialisées, il n'y avait pas d'emballement ou d'engouement pour l'agriculture biologique, mais on voit que c'est en train de changer, de frémir et qu'il faut accompagner tout cela plus fortement.

Justement, pour accompagner cela, il faut utiliser les méthodes qui ont montré leur efficacité. Il y a les groupes d'échanges de pratiques mixtes, les bio et non bio, et je pense que cela correspond un peu à ce que vous aviez en tête, qui est de dire qu'il ne faut pas que l'agriculture bio soit en vase clos. Et il est vrai que les échanges entre bio et non bio sont extrêmement intéressants. En général, sur le plan économique, être en bio est un peu plus difficile, et il y a donc des choses intéressantes à aller regarder de ce côté-là. En tout cas, il existe ces groupes d'échanges de pratiques mixtes bio et non bio.

La structuration de la filière « légumineuses », Michelle RIVET en a parlé, c'est un enjeu énorme et c'est insuffisant en Région Centre, mais il faut se dire qu'aujourd'hui les légumineuses non seulement constituent une façon d'assurer l'autonomie en protéines pour nourrir notre bétail, mais peuvent aussi diminuer de manière très importante les émissions de gaz à effet de serre, car elles permettent de remplacer les engrais azotés chimiques, lesquels sont responsables de 40 % des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture et, au passage, d'une forte pollution des eaux.

L'agriculture biologique réduit l'empreinte écologique de notre économie, elle crée plus d'emplois à l'hectare que l'agriculture conventionnelle, il y a une forte aspiration de nos concitoyens à manger des aliments sains et biologiques et il y a un mouvement de conversion et d'installation sans précédent dans notre Région qu'il faut accompagner.

Ce Plan Bio est un pas de plus pour accompagner le développement de la bio, et c'est un pas qu'il faudra prolonger par une orientation encore plus affirmée des fonds européens gérés par la Région dans la prochaine programmation.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Madame GOMBERT a la parole.

Mme GOMBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, merci.

Je vais être brève, car Joël CROTTÉ et Benoît FAUCHEUX ont été très performants. Je veux juste insister sur l'importance pour moi de ce Plan Bio, auquel je suis particulièrement attachée.

Les superficies, cela a été abordé. Il existe cette dynamique de conversion, cela a été dit, et nous l'accompagnons. Nous voulons aussi augmenter le soutien au maintien, car nous connaissons la fragilité de ces exploitations. Le SRADDET, on l'a vu dans le cadre des superficies à atteindre en bio, définit ces objectifs, mais cela implique le soutien à la consommation, à la formation à l'agriculture biologique, qui permet aussi la vraie communion avec notre terre nourricière.

Notre soutien se traduit par plusieurs éléments.

- Dans les CRST pour l'investissement, avec les Cap' Filières, maraîchage bio, légumes de plein champ, on l'a vu.
- Le partenariat européen pour l'innovation.
- Le stage « paysan créatif », avec l'ADEAR.
- Le soutien à l'animation de Bio Centre, des CGAB, avec, pour moi, l'exemple local de Cagette & Fourchette, plateforme locale du PNR de la Brenne et de l'agglomération castelroussine, qui met en relation les producteurs et la restauration collective ; là, c'est du bio et bio raisonné.
- Le soutien à la formation initiale et professionnelle, je l'ai déjà dit.
- Le soutien aussi au versant qualité de l'eau, par l'intermédiaire des animateurs des contrats territoriaux de rivière et les SAGE, et à travers l'Agence régionale de biodiversité.
- On envisage, comme cela a été dit par Michelle RIVET, la mise en place de pôles d'excellence de maraîchage bio et de légumineuses de plein champ, avec la création d'un site d'expérimentation et de formation.
- Il y a aussi tout un travail à faire sur la transformation. Il est important d'avoir des filières locales complètes pour diminuer les impacts sur le climat entre autres.

Le bio a un intérêt majeur du fait de la multiplication des emplois agricoles dans les exploitations bio. Il y a l'intérêt de manger sainement, de manger bio, donc de favoriser la santé, une meilleure santé de la population, la restauration des sols, le respect de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air, l'impact positif sur le climat.

- L'aspect économique par les circuits courts, cela a déjà été évoqué.
- La restauration collective dans les cantines, les hôpitaux, les entreprises, les restaurants d'entreprise.
- L'objectif, dans les lycées, d'obtenir 30 % de bio dans trois lycées pilotes, qui est intéressant, je vais y revenir.
- Les restaurants privés bien sûr, ainsi que les marchés locaux dans les villes et villages, des marchés bio de proximité qui se développent, qu'il faut encourager et qui sont vraiment très fréquentés. On l'a vu pendant la crise Covid, et moi, j'ai vu un développement important au niveau du Blanc.

Je pense essentiel aussi d'aider les agriculteurs à pouvoir répondre à la demande. Et comme il est prévu d'avoir trois lycées pilotes pour atteindre les 30 % en 2021, je pense qu'il serait intéressant également de mettre en place un territoire pilote à 30 % de bio en 2025, par des aides très incitatives qui permettraient en plus de retrouver une bonne qualité de l'eau.

Je suis donc très favorable à ce rapport, qui était indispensable.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup.

Dernière intervenante, Madame MÜNSCH-MASSET.

Mme MÜNSCH-MASSET. - Merci, Monsieur le Président.

Une intervention extrêmement courte pour illustrer en chiffres les sujets que vous avez pu évoquer les uns et les autres sur les niveaux d'approvisionnement local et en agriculture biologique des denrées dans les lycées.

Désormais, nous avons un système d'information qui a été déployé dans l'ensemble des établissements et qui nous permet d'abord de constater que l'approvisionnement local et bio s'accélère beaucoup, puisqu'il a été doublé en un an. L'immense majorité des lycées se situent entre 5 et 10 % sur le bio, mais on a, il faut quand même le noter, dans le top 10 des

établissements en bio, des établissements comme Marguerite-Audoux qui est à 38 % d'approvisionnement en bio, on a Émile-Zola à 23 %, Amboise qui est à 15 %, le lycée professionnel Château-Blanc à 17 %.

Cela signifie que ces dynamiques sont très fortement inscrites et qu'elles sont en forte progression dans les autres lycées sur la partie du bio.

Sur la partie approvisionnement local, on se situe également entre 10 et 30 % sur le top 10 des lycées, avec une progression qu'on peut désormais – c'est un sujet important, on en avait beaucoup parlé – suivre mois après mois.

En effet, c'est intéressant de se dire qu'on veut faire les choses, mais c'est bien de le vérifier aussi. Il nous fallait impérativement cette traçabilité pour pouvoir le faire, et c'est désormais le cas.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET.

Madame HAMADI.

Mme HAMADI. - Merci, Monsieur le Président.

Les agriculteurs bio incarnent cette envie de bien social et de solidarité. Opter pour une agriculture sans pesticides chimiques dans l'optique de prendre soin de la terre, de l'eau, c'est aussi marquer son envie de prendre soin de ses concitoyens. C'est pour cela que le bio est en constante augmentation.

Tout d'abord, sur la santé, je rappelle qu'une étude de l'INRA de 2018 montre qu'on diminue de 25 % le risque de cancer en consommant des produits bio. Mais la question, c'est de savoir comment faire pour que le bio soit accessible à toutes et à tous et ne soit pas un produit de « bobo ». Cela passe, en priorité, par une véritable volonté publique au plus près de nos territoires, comme dans ce rapport.

Certains territoires ont déjà montré que cela marche, notamment sur la restauration collective. Je pense à la mairie de Grande-Synthe portée par Damien CARÊME, élu écologiste, qui a basculé en 100 % bio et local. Quand la commune a commencé, sur les premières années oui, cela lui a coûté plus cher, mais la commune a pris en charge ce surcoût et, en attendant, elle a structuré une réelle filière agricole bio qui est vecteur d'emploi. Dès lors, aujourd'hui, cela ne lui coûte pas plus cher que l'agriculture conventionnelle, car il y a plusieurs leviers.

Tout d'abord, le gaspillage alimentaire. En faisant un véritable effort, on peut réduire le gaspillage alimentaire de 30 %, et on influe donc sur le coût. Par ailleurs, il faut regarder ce qu'il y a de plus cher dans son panier. Dans son panier, ce qui est le plus cher, c'est généralement la viande et les produits transformés, et aujourd'hui on consomme deux fois trop de viande. Une étude européenne a montré que les personnes qui mangent 160 grammes de viande par jour augmentent d'un tiers le risque d'avoir un cancer de l'intestin par rapport à celles qui en consomment moins. Nous pouvons réduire sa consommation en la remplaçant par des légumineuses, haricots secs, pois chiches ou lentilles, et nous pouvons les cuisiner de mille façons différentes. Pour les produits transformés, nous pouvons faire nos gâteaux nous-mêmes ou les remplacer par un fruit, qui est plus économique et plus sain.

Autre levier, c'est de passer par les AMAP. On peut avoir un panier de 20 euros par semaine pour quatre personnes, et, en plus, on sécurise les producteurs sans les faire s'endetter.

On pourrait aussi reprendre la Convention du climat, des citoyens, qui propose des chèques alimentaires pour les plus démunis, à utiliser dans les AMAP, pour les produits bio, pour qu'ils soient accessibles à tous.

Ainsi, manger bio, c'est plus cher au début, certes, sauf si on le pense sur le long terme. Et, avec une vraie politique, c'est loin d'être le cas. Si on compte les risques de maladies pour les citoyens, qui ont un coût financier, le coût des dépollutions des eaux et des terres, le coût des recyclages, des dépenses de soins pour venir à bout des cancers qui augmentent de manière continue, on se rend compte que le bio est bon pour notre santé et notre bien-être, et finalement, pour notre portefeuille.

Mme MÜNSCH-MASSET.- Je vous remercie de conclure, chère collègue, s'il vous plaît.

Mme HAMADI.- Et si tout le monde mange bio, les prix baisseront à mesure que le nombre de consommateurs augmentera. Cela passe par les territoires, et nous pouvons être fiers, car ce rapport structure et amplifie le bien manger.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame HAMADI.

Madame la Vice-présidente.

Mme RIVET.- Merci.

Merci de vos interventions, j'ai noté beaucoup d'intérêt pour ce rapport et pour la bio en général. Je vais essayer de répondre à tout le monde.

Sur les questions de Monsieur CINTRAT, en particulier sur l'import en bio, je voudrais dire que 70 % des produits bio que nous consommons sont français. Dans les 30 % restants, il y a par exemple le café, etc., et d'autres produits que nous pouvons produire sur notre territoire. C'est vraiment un grand pas en avant de l'agriculture bio française. Même si notre Région est en retard, ce n'est pas le cas de toutes les régions, et, effectivement, on est tout de même à 70 % de produits bio de proximité qu'on peut manger, comme cela a été montré pendant le Covid.

Quant à la question du travail des agriculteurs en groupes mixtes qu'a posée Benoît FAUCHEUX, elle est prévue dans le rapport, et ce travail entre bio et conventionnel est d'ailleurs porté par les chambres d'agriculture. Effectivement, c'est un moyen à la fois pour les agriculteurs bio de faire partie de groupes de travail sur leur territoire et pour les agriculteurs conventionnels de mieux connaître la bio et la manière de travailler de la bio. C'est quelque chose de positif, et c'est prévu dans le rapport.

Sur la question de la prégnance de l'agriculture biologique, c'est, je crois, notre deuxième rapport sur l'agriculture bio. Nous avons souvent parlé d'agriculture, on a vu passer le rapport Ambition Bio en 2017, et là, ce n'est que la deuxième fois. Il n'y a pas de désir particulier de notre Région de parler plus d'agriculture bio que d'une autre agriculture. Simplement, elle a des caractéristiques qu'il faut soutenir, nous semble-t-il, mais ce n'est pas parce qu'on parle d'agriculture bio qu'on oublie le reste. Si vous aimez les brocolis, vous pouvez manger aussi des choux-fleurs et ne pas être obligés de... Ce sont deux sujets, et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas parler de temps en temps d'agriculture biologique.

Sur le bilan environnemental de l'agriculture biologique, vous l'avez peut-être remarqué, nous l'avons prévu. Nous avons prévu, dans le cadre de ce rapport, de travailler sur une comparaison ou, du moins, sur une étude de l'agriculture biologique et de son impact sur la biodiversité, probablement au regard du diagnostic HVE, de manière à avoir une agriculture bio, qu'on appelle « bio au carré », une agriculture bio d'excellence, de manière à conforter, en tout

cas à inciter les agriculteurs bio à aller vers l'excellence environnementale, y compris sur des aspects de biodiversité qui ne sont pas directement ceux liés au sol ou à l'eau. Ainsi, ce travail qui a été prévu pourra être intégré à un label qui est en cours d'élaboration, qui s'appelle Bio.Français.Équitable et qui pourrait avoir une brique biodiversité.

Christelle de CRÉMIERS a parlé de l'alimentation et elle a eu raison de rappeler, et cela a été aussi dit par Sabrina HAMADI à l'instant, qu'on peut manger bio et sans se ruiner. Le défi alimentation qui l'a prouvé s'est déroulé à Bourges. C'est dans les quartiers nord, dans les quartiers « politique de la ville » de Bourges qu'a été menée cette expérimentation, et, effectivement, quand on mange des produits moins transformés, bruts et qu'on apprend à cuisiner, qu'on utilise moins de viande, qu'on proportionne, on arrive à manger en bio pour des coûts raisonnables, et c'est d'ailleurs ainsi que nos cuisiniers procèdent pour proposer des repas bio à des prix raisonnables.

Monsieur GODEFROY, vous avez dit deux choses contradictoires.

Quand on parle d'agriculture bio, même si je ne le précise pas, on parle de l'agriculture qui est labellisée par un cahier des charges qui est certifié par un organisme indépendant. C'est cela, l'agriculture bio. Quand on se prétend agriculteur bio, on est contrôlé de cette manière, et il n'y a donc pas d'autre agriculture. C'est un cahier des charges européen, Monsieur GODEFROY, vous m'en excuserez. C'est un cahier des charges qui est *a minima* mais qui peut être plus exigeant. Celui-là est *a minima*.

Par ailleurs, quand vous dites qu'il faut commencer par l'eau, là, on parle de la poule et de l'œuf. Nous avons sur notre territoire, effectivement, des masses d'eau extrêmement dégradées, essentiellement par la présence de pesticides, il faut le savoir, et c'est sur la question des pesticides que nous n'avançons pas. Or, l'agriculture bio fait partie des moyens pour améliorer la qualité de l'eau, sans aucun doute, et le fait d'avoir plus d'agriculture bio sur les territoires et tout particulièrement sur les aires de captage est vraiment une réponse pour améliorer la qualité de l'eau. Cela ne fait absolument aucun doute.

Je voudrais reprendre ce qu'a précisé Benoît FAUCHEUX sur la partie accompagnement des agriculteurs, qui est quelque chose de majeur. On a un public de néo-agriculteurs qui va peut-être croître, qui sait. Après le Covid, un certain nombre de nos concitoyens vont peut-être avoir envie de changer de vie, comme c'est déjà le cas, car il y a déjà un mouvement. Il se trouve que ces agriculteurs se dirigent plutôt sur des petites fermes, et, vous l'avez sans doute vu dans le rapport, une réflexion est menée autour d'un dispositif sur l'agriculture périurbaine, en tout cas sur l'agriculture de proximité, qui pourrait aider, non seulement à l'installation mais aussi et surtout au confortement de ces petites fermes, qui ont parfois besoin de matériel d'occasion pour démarrer et, en tout cas, qui ont besoin d'une aide, car être maraîcher, c'est extrêmement fatigant, je le dis au passage.

Par ailleurs, il faut absolument continuer à convaincre les agriculteurs conventionnels, notamment par ces groupes mixtes, car l'agriculture biologique, quand les agriculteurs s'en emparent, ils s'y intéressent vraiment et ils ne reviennent pas en arrière en général, ou alors c'est vraiment contre leur gré. C'est une agriculture intéressante, puisqu'elle est basée sur l'agronomie, c'est une agriculture difficile qui demande effectivement un accompagnement, mais les agriculteurs qui étaient en conventionnel et qui ont réalisé leur conversion, en général, ne reviennent pas en arrière et la défendent bec et ongles, je peux vous le dire, car j'ai connu beaucoup de monde comme cela.

Je réaffirme aussi l'importance de la structuration de la filière « légumineuses », pour ce qui concerne l'alimentation tant humaine qu'animale. Nous avons un déficit en légumineuses, c'est quelque chose sur lequel il va falloir travailler dans les prochaines années, particulièrement en bio, mais je crois que je l'ai déjà dit, car le cahier des charges va évoluer et va nécessiter de produire ce type d'agriculture.

Un mot sur les territoires, sur la proposition d'Annick qu'un des territoires puisse atteindre un objectif. Dans le rapport, il y a la proposition, qui répond quelque part à cet objectif,

de délais pour les collectivités à devenir des territoires bio-engagés, ce qui leur permet de s'engager dans une démarche pour avoir plus de bio dans leurs cantines, de soutenir un peu plus leurs agriculteurs bio. C'est une manière de responsabiliser les collectivités et de mieux intégrer les agriculteurs bio dans leur territoire.

Je remercie Cathy de ses précisions sur la restauration collective, auxquelles je n'ai rien à ajouter, et je terminerai par la remarque de Benoît FAUCHEUX sur les fonds européens. Effectivement, les enjeux sur la poursuite des conversions et de leur maintien vont se situer sur ce plan-là dans les prochaines années.

Je vous remercie et je voulais remercier au passage les services de l'agriculture de la Région qui ont travaillé sur ce rapport de manière acharnée, et ce sont des dames, donc merci à elles.

(Applaudissements)

M. le Président.- Il y a un amendement qui a été déposé.

Juste avant de vous donner la parole, je veux vous dire ma satisfaction sur le « boulot » qui a été fait. Je sais que c'est un enjeu très important pour notre Région et que la Vice-présidente le porte avec beaucoup de passion. En effet, il y a toujours ce qui a été décrit, une niche, etc., il y a toujours ce risque-là lorsqu'on parle du bio et on sait que, même si c'est important que les pionniers soient accompagnés, on n'avancera pas suffisamment s'il n'y a que cela.

Là, la démarche a vraiment été de conversion, ouverte, globale, et, je le dis à Monsieur CINTRAT, le retour que j'ai eu, y compris de la Chambre régionale d'agriculture, avec laquelle tu as beaucoup travaillé, c'est le sentiment qu'il y a là un rapport qui pose les bases d'une pratique ouverte et qui permet de franchir des étapes sur l'ensemble. Ainsi, merci aussi à la Vice-présidente du « boulot » qui a été fait, car ce n'est pas évident, on peut se bloquer sur des images, etc. Il faut accepter de se mettre en mouvement, et je pense que la démarche a vraiment favorisé cela, et c'est important.

Juste un point, je ferai rechercher par les services le prix moyen du repas dans les restaurants qu'on a présentés comme étant de pointe. On l'avait fait il y a trois ans, il faudra le vérifier, mais ce n'étaient pas des restaurants scolaires plus chers que les autres.

Il y a bien ce que dit Michelle RIVET, par la diversité des produits, on arrive à la fois à avoir le bio dans l'assiette et à ne pas payer plus cher. Par contre, on a un énorme enjeu qui est l'enjeu de la formation, qui est l'enjeu de l'animation, et je crois qu'on a progressé avec nos chefs de cuisine, car il y a eu du bon « boulot » de fait là-dessus. Je ne suis pas sûr qu'on ait progressé autant avec ceux qui sont responsables des achats dans les établissements, qui ne dépendent pas de la responsabilité et de l'autorité régionale et qui, peut-être – je ne parle pas de cas particuliers –, vont moins vite dans la prise en compte de ces priorités.

En tous les cas, il faut continuer à pousser en ligne et on le fait, je crois, de belle manière.

Monsieur CINTRAT, pour l'amendement.

**AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET
DU CENTRE**

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président.

Avant, une ou deux précisions. D'abord, je veux remercier Michelle RIVET pour les réponses aux questions qu'on a posées sur ce sujet, et remercier aussi Cathy pour la présentation de l'évolution des circuits de proximité dans les lycées. D'ailleurs, Cathy, vous avez très rapidement fait la liste des lycées concernés, mais on n'a pas eu le temps de les noter. Il serait important qu'on puisse avoir une petite note sur le sujet.

Juste deux précisions.

La première concerne les volumes de produits de défense des cultures. Dans les volumes que vous avez donnés, il y a aussi les produits utilisés en agriculture biologique, en particulier les produits de biocontrôle qui sont aujourd'hui, grâce sans doute à l'agriculture bio, utilisés aussi bien en agriculture bio qu'en agriculture conventionnelle. Cela veut dire que les choses avancent, y compris dans l'agriculture conventionnelle, d'où cette nécessité, Benoît FAUCHEUX, d'avoir en effet une bonne coordination entre les agriculteurs conventionnels et les agriculteurs bio. Je trouve que cette idée et cette proposition que vous avez relayées, Benoît FAUCHEUX, sont intéressantes, et c'est sans doute lié aux bonnes lectures que vous avez quand vous lisez les rapports qui montrent que l'agriculture française est une des plus durables au monde.

Je voudrais aussi dire un autre mot. Lorsqu'on présente les produits issus de l'agriculture bio en disant que ce sont des produits qui sont sains pour la santé, etc., cela a tendance à ignorer – et cela pose pour moi un vrai problème, Joël CROTTÉ – les efforts considérables qui sont faits par 90 % des producteurs conventionnels, depuis des années, pour apporter des produits de qualité. Voilà, c'était pour apporter ces quelques précisions.

On est donc plutôt favorable, c'est un « oui mais » pour le moment, Monsieur le Président, sur ce sujet, et, pour compléter le rapport, nous vous proposons un amendement pour favoriser encore les circuits de proximité, aussi bien pour les producteurs, comme cela a été dit à plusieurs reprises, pour créer de l'emploi localement, que pour les consommateurs, afin qu'ils puissent avoir accès aux produits locaux à des prix accessibles, et pas seulement à des produits bio, mais à l'ensemble des produits locaux.

Nous proposons donc que nous puissions, dans le cadre de ce rapport, exprimer notre souhait, exprimer une demande forte auprès du gouvernement de supprimer la TVA sur l'ensemble des produits distribués en circuits de proximité, ce qui permettrait, encore une fois, d'avoir des produits plus accessibles pour le consommateur et de pouvoir conforter les agricultures de proximité, qui pourraient de cette manière, se pérenniser.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Sur cet amendement, qui souhaite intervenir ?

Madame RIVET.

Mme RIVET. - D'abord, je suis un peu choquée. Là, on parle d'agriculture bio, et le vœu porte sur autre chose, je le considère hors sujet.

J'ai dit un vœu, parce que c'est un vœu, ce n'est pas un amendement. C'est la forme d'un vœu qui a déjà été déposé. Le problème, c'est qu'il est à mon avis hors sujet, on n'est pas du tout dans l'agriculture biologique. C'est vrai que c'est un sujet qui a été développé par un grand distributeur, mais, en dehors de cela, on n'est pas non plus à la bonne échelle de collectivité pour décider ce genre de chose.

Ce sera donc un vote contre pour notre part.

M. le Président.- Monsieur GILLE.

M. GILLE.- Je vais aller dans le même sens que ma collègue. Supprimer la TVA, cela paraît séduisant pour améliorer, justement, les circuits courts qui apparaissent, mais, après, circuits courts, proximité, bio, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il faudrait préciser. C'est pour renforcer la vente directe.

Cependant, on voit bien que si on prend une mesure fiscale comme celle-là, cela déstabilisera encore plus les circuits d'approvisionnement. On a dit, sur d'autres groupes, que ce ne sont pas forcément les personnes qui ont les revenus les plus modestes qui achètent directement aux producteurs, et, on l'a vu pendant le confinement, c'est même parfois plutôt l'inverse, il faut quand même le...

Mme GREFF.- C'est du grand n'importe quoi ! Tu ne fais jamais tes courses, ce n'est pas possible !

M. GILLE.- Justement, si, je les fais, moi, tu vois.

Mme GREFF.- Eh bien moi aussi, et ce n'est pas vraiment des gens comme tu penses qui vont acheter chez le producteur...

M. GILLE.- Elle arrête, Madame « Michu », je vais pouvoir continuer, là ?...

(Intervention hors micro de Madame GREFF – inaudible)

Voilà, merci ! Merci. Merci... Merci... Merci, voilà.

Mais c'est la réalité. Je ne voulais pas insister sur ce point-là, mais, comme là, vous m'énervez, je vais le faire.

C'est clair que pendant le confinement, on a bien vu que la mise en place, et c'était une bonne chose, de circuits beaucoup plus courts et de ventes directes du producteur au consommateur... Cela a été dit parfaitement, ce ne sont pas les gens qui vont chez Lidl, où il n'y avait plus de pâtes, qui bénéficiaient de ces circuits. Voilà, comme cela, c'est dit.

Mais ce n'est pas... Ce n'est pas le sujet...

Mme GREFF.- Va à la campagne, tu verras !

M. GILLE.- Si tu connaissais ma vie, tu saurais que j'y vais, mais c'est une autre affaire.

(Rires)

Non, mais c'est parce que tu n'es pas au courant de tout ! Voilà, je ne suis pas obligé de la dévoiler ici, mais je t'en parlerai tout à l'heure, si tu veux bien, parce que tu t'intéresses.

Mme GREFF.- Je parlais d'habiter en ville !

M. GILLE.- Oui, oui, mais je ne vais pas quand même dévoiler toute ma vie ici.

(Rires)

Voilà, je repasserai la bande, cela fera plaisir à certaines personnes.

Très bien. Et puis, plus sérieusement, il peut y avoir des effets pervers qui sont les mêmes – là-dessus, on est en désaccord – que sur... Quand on dit « on va exonérer »... Le débat va revenir sur les jeunes, d'ailleurs, je crois que vous le proposez dans un autre cadre. On exonère de toutes les charges sociales. C'est sympa, on se dit évidemment que cela baisse le coût du travail, etc., mais si on réfléchit bien, si le dispositif marche bien, vous n'avez plus du tout de rentrées fiscales, puisque c'est dans le but qu'il y ait de plus en plus de jeunes. Mais, si vous avez de plus en plus de jeunes au détriment des autres... Eh bien si. Alors, je le sais, on n'est pas d'accord, c'est un clivage qu'on connaît, mais là, on risque d'avoir le même phénomène.

Et, dernier point, c'est peut-être le plus important et je suis un peu surpris que les parlementaires chevronnés qui sont dans votre groupe n'y aient pas pensé, cela ne relève pas, une telle décision, de la Région...

Ce n'est pas ce que vous dites. Cela ne relève pas du gouvernement – on va avoir une réaction de Monsieur CHASSIER tout à l'heure – car la modification du taux de TVA, cela passe par l'Europe.

(Intervention hors micro de Monsieur PELTIER – inaudible)

Mais, bien sûr, Monsieur le Parlement'... Mais bien sûr ! Mais bien sûr ! Mais renseignez-vous, tenez-vous au courant.

Mais évidemment ! Parce que ce sont les lois sur la concurrence.

(Interventions croisées hors micro – inaudible)

Je vous invite, vous qui avez été parlementaire et vous qui l'êtes, à aller vous renseigner. C'est bien pour cela que c'est très compliqué. Rappelez-vous le débat sur la restauration, etc., c'est très compliqué, ce n'est pas un gouvernement qui décide tout seul de modifier les taux de TVA... Ah, je vous le garantis, on pourra aller vérifier.

Dès lors, pour toutes ces raisons...

Je ne dis pas, il y a sûrement quelque chose à creuser pour faire évoluer la fiscalité, ce genre de choses, mais...

Et puis j'ai un dernier argument, spécial, dédicace pour Monsieur PELTIER, c'est que vous avez aussi, si vous créez un dispositif comme cela, alors là, des problèmes de fraudes qui arrivent très, très rapidement. Et comme vous êtes sensible à ce sujet de la fraude...

M. PELTIER.- Pas vous ? Pas vous ?!

M. GILLE.- ...Vous devriez le regarder de plus près.

J'ai moins cette espèce d'obsession que vous sur ce sujet, mais on peut en parler aussi, de la fraude.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je pense que nous allons voter contre cet amendement.

M. le Président.- Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER.- Oui, je vais essayer de faire bref, parce que...

(Brouhaha)

Je vous remercie. Oui, je vais essayer de faire bref, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Effectivement, je pense aussi que cela relève davantage d'un vœu que d'un amendement. On ne peut voter un taux que pour une fiscalité qui est...

(Interventions croisées hors micro – inaudible)

Non, mais on peut voter le taux des cartes grises, c'est nous qui le votons, mais on ne peut pas voter le taux de TVA dans cette assemblée, il me semble.

Je ne dis pas que ce serait souhaitable ou pas souhaitable, mais, effectivement, ce n'est pas de notre compétence, et cela ne relève donc pas d'un amendement.

Et il y a aussi quelques écueils. En dehors de l'écueil législatif, on peut se demander aussi pourquoi ces seuls produits en vente directe et pourquoi pas viser des produits de première nécessité de façon plus globale. Comment délimiter le périmètre de la vente directe ? Est-ce c'est chez le producteur, sur les marchés, via Internet ? C'est de la vente directe.

Si... Eh bien oui, donc cela comprend la vente par Internet.

Si une telle mesure était adoptée, à l'heure où nos recettes provenant d'une fraction de TVA sont déjà impactées, il faudrait que l'État accepte de mettre en place un mécanisme de compensation, comme cela se fait par exemple lorsqu'il y a des exonérations ou du dégrèvement, jadis, de la taxe d'habitation. Je ne crois pas qu'on en prenne le chemin.

La deuxième question vise le principe même de l'expérimentation que vous demandez. Nous avons déjà exprimé ici notre opposition à ce principe qui reviendrait de manière générale à aggraver la fracture territoriale.

Évidemment, on est dans un cas précis où il s'agit d'une mesure destinée à des producteurs déjà installés et qui ne vont pas se délocaliser pour bénéficier de cette mesure, je veux bien le comprendre. Mais cette possibilité offerte aux régions de conduire des expérimentations ne fera qu'accroître une concurrence déjà réelle, et cela représente un pas de plus dans le projet de déconstruction de la France poursuivie par MACRON à la demande de ses sponsors, mais aussi par une bonne partie de la gauche pour des raisons idéologiques.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce non-amendement, nous ne voterons pas ce vœu.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je mets cet amendement aux voix.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe de l'UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT
Pour : Union de la Droite et du Centre

M. le Président.- Je mets aux voix le rapport non amendé.

Chut, s'il vous plaît...

M. CINTRAT. - Monsieur le Président, notre proposition, qui consistait à « booster » les circuits de proximité et qui était une proposition de formuler une demande à titre expérimental, ce qui voulait dire qu'on la faisait pour une durée déterminée, n'a pas fait l'objet d'un consensus, je crois.

Pour nous, le « oui mais » dont je parlais tout à l'heure était conditionné, bien sûr, à notre projet qui s'intégrait au rapport.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Qui est pour le rapport ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National

M. le Président.- Merci.

Je remercie la Vice-présidente, et nous passons au rapport ARD.

J'invite Madame BESNIER à nous rejoindre.

AMBITION RECHERCHE DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE
(ARD) - SOUTIEN AUX PROGRAMMES BIOMEDICAMENTS ET
COSMETOSCIENCES - PERSPECTIVES DE SOUTIEN A D'AUTRES
PROGRAMMES - PRESENTATION DE LA DEMARCHE ARD+

(RAPPORT N° 7)

Mme BESNIER.- Merci, Monsieur le Président.

Présenter à cette heure-ci un rapport sur la recherche de haut niveau, ce n'est pas des plus facile, mais vu l'importance du sujet, je suis sûre que vous serez toutes et tous très attentifs.

Hier, au Forum, j'ai été très heureuse. Très heureuse, parce que c'est la première fois que dans une manifestation non dédiée à la recherche, j'ai autant entendu parler de la recherche, et par tous les interlocuteurs, que ce soit en tribune ou dans les ateliers. C'était parfait, car cela remettait la recherche à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Et la Région Centre-Val de Loire n'a pas attendu la crise sanitaire pour comprendre l'importance d'aider les grands secteurs de la recherche et les grands secteurs économiques de notre Région, en les faisant se rejoindre, puisque dès 2013, elle a mis en place les ARD.

Et, en 2013, les ARD, vous pouvez en témoigner, Monsieur le Président, ce n'était pas si simple. Les chercheurs ne comprenaient pas forcément, et les entreprises pas trop non plus. Eh bien aujourd'hui, les ARD sont reconnues comme indispensables par les laboratoires et par les entreprises. Je reprends d'ailleurs une phrase que j'ai entendue hier dans les ateliers, dite par une entreprise : « Avec les ARD 2020, les laboratoires allaient chercher les entreprises. Avec les ARD Centre-Val de Loire, les entreprises viennent chercher les laboratoires. » Nous sommes donc sur la bonne piste, sur la bonne route, et c'est exactement ce qu'il faut faire.

Avec les ARD 2020, nous avons cinq sujets, que je vous rappelle très rapidement : Biomédicaments, Cosmétosciences, PIVOTS, Lavoisier et Intelligence des patrimoines.

Nous avons fait un nouvel appel fin 2019, et nous avons reçu 8 dossiers, les 5 actuels plus MATEX, SYCOMORE et le CERTEM, le CERTEM que nous aidions déjà, mais nous leur proposons de se transformer en ARD.

Je vous rappelle que, dans ces dossiers, il y a plusieurs domaines.

- Il y a le domaine de la recherche, bien évidemment, et les projets de recherche qui sont liés.
- Le partenariat, et quand je dis « partenariat », ce n'est pas seulement avec les entreprises liées aux projets de recherche, ce sont aussi les partenariats nationaux, européens et internationaux.
- L'information.
- La culture scientifique.

Ce sont huit dossiers qu'il fallait tous retravailler, avec les porteurs, surtout dans le domaine du partenariat, et je voudrais remercier les services de la Région et de Nicolas DUBOULOZ qui ont vraiment fait avancer ces dossiers durant le confinement. Ce n'était pas le plus simple.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des projets de recherche, mais dans le détail des huit dossiers.

- Biomédicaments, je vous le rappelle, c'est pour développer notre industrie pharmaceutique et assurer sa reconversion vers les biotechnologies – sa nécessaire reconversion. Ils ont déposé 4 projets de recherche, dont 3 projets sur différents anticorps et un quatrième pour résoudre les difficultés d'approvisionnement en étoposides issus de végétaux rares.

- Cosmétosciences vise à construire le socle scientifique permettant de positionner encore plus fortement notre industrie cosmétique sur les thèmes de l'éco-conception et de la sécurité pour le consommateur. Ils ont déposé 6 projets de recherche qui tournent tous autour de 3 axes :

- davantage de naturalité dans les produits cosmétiques ;
- la limitation de l'impact environnemental ;
- l'efficacité du produit avec une totale innocuité pour le consommateur.

- Nous avons aussi JUNON, qui remplace PIVOTS, dont l'ambition est la mise en place de services de surveillance, de prédiction et de remédiation des milieux environnementaux. JUNON, nous ne le présentons pas en convention ce soir, il est un peu plus long à mettre en place, car il prend des domaines et des programmes scientifiques très complexes, en plus avec une forte dimension interdisciplinaire. Le dossier met donc un peu plus de temps à être travaillé.

- MATEX, MATériaux en conditions Extrêmes. Le programme a été pensé à partir du résultat d'une enquête effectuée auprès des secteurs des industries concernées, avec les axes scientifiques suivants :

- les procédés d'élaboration des multimatériaux ;
- le comportement de ces matériaux sous sollicitations extrêmes ;
- la durabilité, le vieillissement et surtout la recyclabilité de ces matériaux.

Nous avons en cours un travail avec le CNRS pour préciser la méthodologie et les étapes à suivre, avec la perspective d'obtenir un label Carnot, label national très important.

- SYCOMORE, durabilité de la forêt dans le contexte de changement climatique, avec plusieurs objectifs stratégiques :

- structurer un pôle académique de portée nationale et internationale autour de la notion de la durabilité de la forêt dans le contexte des changements climatiques ;
- renforcer les synergies entre les acteurs académiques et non académiques de la Région autour de ce même objectif de développement économique régional ;
- installer et renforcer tous les dispositifs (observatoires, expérimentations) nécessaires à ces études et leurs implications, en particulier en utilisant les nouvelles technologies connectées ;
- consolider les enseignements et formations sur la filière bois-forêt en région, qui est déjà très importante.

SYCOMORE a été élaborée à peu près au même moment que le Programme régional de la forêt et du bois en Centre-Val de Loire, et le travail actuel que nous avons avec ces porteurs consiste à positionner les actions de SYCOMORE en réponse aux attentes du PRFB. Vous en connaissez parfaitement certaines : efficacité énergétique, électronique mobile, gestion de l'énergie pour les microsystèmes et les applications telles que les dispositifs médicaux.

Nous sommes en discussion pour construire une démarche plus intégrée avec STMicroelectronics et Vermon, pour rajouter des opérations d'acquisition d'équipements structurants au bénéfice des laboratoires et des entreprises et pour créer une réelle filière dans ce domaine.

- « Intelligence des patrimoines » a été le programme le plus impacté par la crise sanitaire, car il comportait de nombreux colloques, de nombreux *workshops* et beaucoup de réunions de travail multipartenaires. L'Université de Tours nous a donc demandé de surseoir à la décision, car elle souhaite retravailler et nous présenter un dossier complètement différent, pas différent d'IPAT mais complètement différent de ce qu'ils nous ont représenté pour les ARD CVL.

- Enfin, Lavoisier en est, pour une partie, à son développement économique, et les aides qui seront apportées le seront dans le cadre de l'aide économique de la Région. Je pense à l'aide pour l'entreprise qui fabriquait les électrodes pour les électrolyses à très haute température.

Il faut savoir que le CEA poursuit ses activités dans le domaine de l'hydrogène, dans le cadre d'une feuille de route pilotée par l'État, et qu'il entre dans un espace national ne correspondant plus aux ARD. Néanmoins, plusieurs recherches au centre de Monts correspondent mieux à des APR IR ou même à des APR IA, puisqu'ils vont continuer des recherches fondamentales ; je pense aux nouveaux modes de production d'hydrogène qui ne

sont pas de l'électrolyse. Ils déposeront donc des projets de recherche dans ces deux appels à projets.

Aujourd'hui, on vous présente deux conventions-cadres, et non pas l'ensemble – je vous ai expliqué pourquoi certains projets continuaient à être travaillés –, celle de Biomédicaments et celle de Cosmétosciences. C'est normal que ce soient les deux premières, car ce sont les ARD 2020 qui ont avancé le plus vite et qui sont prêts à continuer, permettant ainsi de ne pas casser cette dynamique mise en place depuis 2013.

Dans certains domaines, nous devons aller plus loin, travailler avec les entreprises afin qu'ensemble nous créions l'innovation dont elles ont besoin en apportant une aide à la recherche quand elles, elles amèneraient les investissements industriels nécessaires. C'est le but des ARD+ que nous sommes en train d'élaborer avec certaines entreprises. Bien sûr, nous reviendrons vers vous sur ces ARD+.

Voilà, rapidement et, j'espère, de manière synthétique et claire le rapport qui vous est présenté ce soir. Je vous laisse la parole pour vos questions et commentaires.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette présentation à la fois concise et extrêmement précise.

Madame GREFF.

Mme GREFF. - Merci, Madame la Présidente, pour votre exposé clair et concis. Cela fait plaisir de temps en temps.

(Rires)

Non, c'est vrai, cela fait plaisir, car, parfois, en tout cas depuis ce matin, on a entendu des interventions très longues, on finissait par ne plus entendre, et là, c'était très clair, très précis, et moi, cela me fait plaisir, voilà.

Je vous le dis. Je vous le dis comme j'ai été toujours très claire avec vous lors de la Commission, à laquelle nous participons, entre autres, toutes les deux, et je vous ai toujours dit que j'estimais que la Région Centre-Val de Loire ne mettait pas suffisamment d'investissements dans le programme recherche. Je vous l'ai toujours dit.

Cela dit, aujourd'hui, vous nous présentez deux programmes qui me semblent bons. En tout cas, je n'ai pas matière à redire et j'aurais du mal à dire le contraire, puisque j'en demande beaucoup plus.

En l'occurrence, sur ces deux programmes, vous nous avez expliqué tout ce que cela comportait. Mon sentiment, c'est que je trouve qu'il y a beaucoup de choses et que cela m'inquiète un peu. Compte tenu du fonctionnement de cette maison, j'ai peur qu'après, on arrive à des complexités de dossiers, de demandes, de recours. J'ai peur de cela, cela me fait peur, mais, en même temps, j'espère qu'on va pouvoir le soutenir.

Tout cela est exposé, mais il y a un point qui ne l'est pas : c'est le financement. Et, vous le savez comme moi, quand on lance des appels, on a toujours des complexités, parce que cela ne rentre pas dans la case financement, cela retarde, etc.

Bref, là, vous ne nous expliquez pas comment tout cela va être financé. Autrement dit, qui va payer quoi ? C'est ce que j'aurais aimé savoir.

Je n'ai pas plus de choses à vous dire là-dessus. En tout cas, pour ces deux projets, cela me semble bon, mais un peu plus de clarté, peut-être un peu plus de simplifications, ce qui aiderait peut-être la recherche.

M. le Président.- Merci, Madame GREFF.

Madame TERY-VERBE.

Mme TERY-VERBE.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, chers collègues, puisqu'il est question de recherche, permettez-moi d'exprimer notre étonnement devant la précipitation avec laquelle Emmanuel MACRON et Frédérique VIDAL ont décidé de remettre en selle la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Convocation en urgence absolue des instances de discussion avec les personnels, passage en Conseil des ministres dès le 8 juillet, tout semble être fait pour être sûr qu'il ne sera pas tenu compte des enseignements de cette crise pour la politique de recherche de ce pays.

Pour en revenir à notre ARD, au rapport ARD, nous souhaitons rappeler nos positions depuis le mandat précédent. En 2012, notre Région lançait un appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif était de faire émerger les pôles de recherche et de développement d'envergure internationale, capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique et régional.

Les élus Écologistes avaient approuvé le lancement de cette AMI tout en faisant part de certaines craintes : fallait-il nous inscrire dans la compétition entre les territoires, entre les laboratoires de recherche, entre les universités ? À nos yeux, l'émergence de pôles d'envergure internationale ne doit pas se construire au détriment du reste. Le développement socio-économique de la Région, oui, mais pas n'importe quel développement.

Notre groupe ne s'est pas franchement retrouvé, par la suite, dans la façon dont a été géré le dispositif ARD 2020. Nous avons souvent été amenés à nous abstenir lors des sélections de programmes, à commencer par la sélection des deux premiers programmes en 2013, Biomédicaments et Lavoisier. Au fur et à mesure de la sélection des autres programmes, nous avons émis nos votes en fonction des précisions et des garanties que nous avons pu obtenir, ou pas.

Alors que le dispositif ARD CVL est en train de prendre la relève du dispositif ARD 2020, nous avons l'impression de revivre à peu près le même scénario, et nous le regrettons. En effet, comme en 2013, nous nous retrouvons dans la situation où il faut valider en session deux projets présentés comme plus aboutis que les autres, mais sans que les élus qui composent notre assemblée ni même les membres de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche » ne disposent d'une vision d'ensemble des différents projets reçus. Si cette vision nous avait été présentée, cela nous aurait permis d'apprécier leurs intérêts et leurs coûts respectifs et de faire des choix éclairés.

On peut s'interroger d'abord sur le fait que les deux premiers programmes sélectionnés dans le cadre d'ARD CVL, Biomédicaments et Cosmétosciences, sont deux programmes déjà soutenus dans le cadre d'ARD 2020. Quel est l'intérêt de lancer des appels à projets si, en guise de résultat, les cinq ou six mêmes programmes reviennent à chaque génération d'ARD ?

Sans sous-estimer les compétences ni les moyens humains des laboratoires que nous avons sur la cosmétique en Centre-Val de Loire, on peut se demander si, à la longue, il n'y a pas un déséquilibre en faveur de cette industrie cosmétique.

Au fond, cela nous renvoie à la Stratégie européenne de spécialisation intelligente, laquelle était en toile de fond du lancement des programmes Ambition Recherche et Développement. Cette stratégie consiste à concentrer les investissements sur un nombre restreint de secteurs innovants, pour se démarquer et être compétitif au niveau mondial. Mais, en 2020, cette stratégie n'est-elle pas, sinon invalidée, du moins interrogée par la crise à laquelle nous devons faire face et qui en annonce peut-être d'autres plus difficiles encore ?

En effet, le mot « relocalisation » est actuellement dans toutes les bouches et a été au centre des débats du Forum régional ce mercredi, et on peut se demander si « spécialisation » est bien compatible avec « relocalisation ».

En réalité, même si nous sommes censés parler de recherche, nous sommes en fait dans des choix éminemment économiques, et ce que nous interrogeons en tant qu'écologistes, ce n'est pas la recherche, en soi, ce sont les choix économiques. Les choix des domaines de spécialisation n'ont pas fait l'objet d'un débat démocratique et découlent de choix stratégiques économiques dont nous n'avons pas véritablement débattu. Quid de l'agroécologie, en particulier de l'agriculture biologique ? Quid de la transition écologique des principaux secteurs économiques de notre Région ? Un des objectifs devrait être la réduction de l'empreinte écologique. Or, ce n'est pas vraiment ce qui ressort dans le rapport.

S'agissant du programme Cosmétosciences, nous notons une introduction intéressante sur la durabilité, l'approche biologique, mais, malheureusement, nous ne voyons pas bien sa déclinaison dans le programme.

Concernant le programme Biomédicaments, ce vocable des « biomédicaments » ne désigne évidemment pas des médicaments issus de l'agriculture biologique, mais des médicaments créés avec des biotechnologies. Qu'on ne s'y trompe pas, les progrès médicaux sont une priorité pour les Écologistes. Simplement, on ne veut pas disperser dans la nature des molécules sans précaution, même lorsqu'il s'agit de médicaments. Le passé ne manque d'exemples où des effets pas toujours secondaires ont posé de gros problèmes aux malades soignés avec des molécules ou des techniques révolutionnaires au moment où elles étaient découvertes. De plus en plus d'études font état de l'incidence de certains produits sur la population entière, en termes de baisse de la fertilité, de hausse des résistances aux antibiotiques.

Alors, comment le groupe Écologiste se positionne-t-il sur ce rapport ? Nous parlons d'un dispositif dont le budget sur trois ans s'élève à 30 millions d'euros. Nous considérons qu'il serait préférable de pouvoir sélectionner les programmes et de répartir les engagements financiers respectifs à l'issue d'une instruction complète de chacun des programmes qui sont soumis, plutôt que de les sélectionner un par un ou deux par deux au cours des mois qui viennent.

C'est la raison pour laquelle nous avons un amendement qui consiste simplement à présélectionner, à ce stade, les programmes Biomédicaments et Cosmétosciences et donc à différer l'adoption des deux conventions soumises au vote. Notre but n'est nullement de faire obstruction, mais bien de permettre de poursuivre le dialogue avec eux comme avec les autres programmes qui ont postulé, dans le but d'arriver à un rapport global ARD avant la fin de l'année 2020.

Cela permettrait aussi que les membres de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche » soient plus directement associés à cette instruction et, globalement, que notre Conseil régional se soit plus approprié les enjeux de ce dispositif ARD CVL lorsqu'il aura adopté les conventions sur un dispositif qui, nous le rappelons, pèse 30 millions d'euros sur trois ans.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame TERY-VERBE.

Madame PÉAN, vous avez la parole.

Mme PÉAN.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, personne ne doute, de nos jours, que la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, ainsi que ses développements sont des préalables indispensables à la relance économique et à la restauration de la puissance française.

Après la délocalisation de la production industrielle, notamment vers la Chine, et la délocalisation de la conception vers l'Inde, il ne faudrait pas, à présent, que ce soit le tour de la recherche de s'expatrier. Les grands groupes français, qui consacraient 10 milliards de dollars à la recherche et développement sur le sol français en 2007, n'en consacraient en 2015 plus que 8 milliards. Et, dans le même temps, leurs investissements à l'étranger passaient de 10 à 14 milliards. La recherche reste pourtant l'un des derniers bastions des savoir-faire scientifique et technologique français.

Malgré une économie mondiale en récession, après la crise du coronavirus, et l'inévitable concurrence internationale qui va se manifester maintenant, nous pensons qu'un chemin d'optimisme est possible, qui passe par les domaines où l'excellence française demeure et qui passe aussi par les domaines où celle-ci est susceptible de s'affirmer à moyen terme, pour peu qu'elle soit soutenue. C'est donc l'objet de ce rapport.

Le médical a affirmé sa dimension stratégique ces deux derniers mois, le médical et l'informatique, et plus précisément les réseaux informatiques qui ont permis le télétravail en particulier, réseaux qui pourraient bien être un jour les victimes, eux aussi, de virus, au sens figuré cette fois-ci. Ces deux domaines doivent être priorités, quoi qu'il en coûte.

Le chemin d'optimisme passe aussi par les domaines où l'excellence française est toujours reconnue : l'agroalimentaire – Monsieur CINTRAT nous l'a rappelé tout à l'heure –, le BTP, le nucléaire, où nous sommes en pointe et qui doit rester, avec l'hydrogène, un dispositif clé de notre transition énergétique, l'aéronautique, actuellement fragilisée mais qui reste, avec l'industrie de défense, une priorité absolue au point de vue souveraineté et au point de vue économique, deux autres domaines enfin où la France peut maintenir et conforter son excellence, les filières du luxe et du tourisme, qui, si elles paraissent plus frivoles, ont un poids économique majeur.

Ce chemin d'optimisme se tracera aussi avec les ruptures technologiques majeures qui se profilent dans les domaines de l'intelligence artificielle, du stockage et du traitement des données et de l'informatique quantique. Ce sont des opportunités que les chercheurs français sont capables de saisir.

Pour bâtir sa politique de soutien, la Région s'est appuyée sur les compétences déjà installées sur son territoire et sur ses points forts. Elle mise aussi sur une dynamique de collaboration et de cofinancements publics et privés. Elle a sélectionné des programmes susceptibles d'être des activateurs du développement économique du territoire régional. C'est une démarche que nous saluons.

Les deux programmes qui font l'objet de conventions qui nous sont soumises aujourd'hui sont des exemples, et ils sont riches, de promesses à court et moyen terme : Biomédicaments, qui travaille sur des anticorps thérapeutiques, notamment dans le traitement de maladies dues à des infections virales, et qui vient à point pour favoriser la transition de nos entreprises pharmaceutiques, ainsi que le programme Cosmétosciences qui a pour ambition légitime de faire de la Région le pilote de l'innovation en cosmétique.

Je veux aussi rappeler que la France est le numéro 1 mondial du BTP. Aujourd'hui, le secteur semble en panne, mais il redémarrera très vite au niveau mondial, d'autant plus qu'il sera couplé avec des innovations qui l'amplifieront, comme les matériaux composites qui sont l'objet du programme MATEX.

Pour la filière tourisme, en difficulté actuellement, le programme « Intelligence des patrimoines » répond à la nécessité d'innover en croisant les disciplines, tant au profit des communautés scientifiques que du grand public. Et le projet de « Grande Promenade numérique », c'est-à-dire la visite augmentée de Chambord, constitue un projet majeur.

On peut ainsi dire de la plupart des programmes retenus par la Région qu'ils sont en adéquation quasi parfaite entre l'objet des recherches et les impératifs du développement économique et de la reconquête de la puissance nationale.

Nous nous en félicitons et nous approuvons le programme Ambition Recherche et Développement du Centre-Val de Loire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame PÉAN.

Monsieur FREZOT a la parole.

M. FREZOT. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais aller vite, puisque tout le monde se félicite de ce programme. Je ne sais pas, d'ailleurs, pourquoi je prends la parole !

On parlait de différentes filières qui, précisément, ne touchent pas forcément à la recherche. D'où vient ce dispositif, à l'origine ? C'est l'Union européenne qui a souhaité abonder de financements les filières qui vont dans le sens des spécialisations intelligentes des territoires. Forcément, on regarde ce qui fonctionne bien, les pépites dans notre territoire. Par exemple, il y a l'eau, le domaine de l'eau, le domaine de la cosmétique, mais je ne vais pas tous les citer. L'idée, c'est, à partir de ces pépites qu'il y a sur les différents territoires, de justement être capable de décroiser les chercheurs et de structurer les filières pour les hisser à un niveau de visibilité international, puisque c'est quand même là que se situe la compétition.

Je voulais saluer aussi, cela n'a pas été dit, le temps long, la confiance qu'on donne aux acteurs du territoire. En effet, le « pas le temps », souvent, des élus et le « pas le temps » de la recherche, ce n'est pas tout à fait le même, et là, il y a un vrai courage politique à faire le pari, dans la durée, d'un territoire qui se développe. Cette capacité qu'on a à irradier le territoire joue bien sûr sur la visibilité du territoire, sur l'attractivité du territoire pour les entreprises, pour les étudiants et pour l'emploi, bref, c'est un cercle vertueux. On n'est pas que dans la recherche, on est aussi dans le rayonnement du territoire, étant donné que la recherche, c'est la dérivée de l'emploi, que les actions de recherche d'aujourd'hui seront demain l'attractivité de notre territoire en termes d'emploi.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FREZOT.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

L'écologie a besoin de recherche scientifique. Toutefois, il conviendrait de savoir comment répondre à la question suivante : comment adapter l'activité humaine aux limites et aux rythmes de la nature ? Nous n'avons encore jamais répondu à cette question, mais, c'est vrai, encore faut-il se la poser.

Pour l'instant, les efforts des chercheurs subissent de manière trop importante selon nous la pression des intérêts privés. Même la recherche fondamentale publique a intériorisé la nécessité de contribuer à l'avantage compétitif, de produire plus et moins cher. C'est ce point qui pose problème, car le prix, le prix des choses, le prix des services, le prix des objets, déterminé selon des critères multiples, ne reflète pas le coût réel des externalités négatives. C'est un prix qui est, en quelque sorte, une grande convention. Le prix des choses ne reflète pas les dégâts que cela cause en termes irréversibles sur notre environnement.

Sinon, comment expliquer le niveau de pollution chimique et atmosphérique auquel on est arrivé ? Le niveau de destruction de l'environnement auquel l'humanité est parvenue aujourd'hui n'a été possible que grâce à la recherche, parce qu'elle ne s'était pas posé les bonnes questions.

Nous appelons de nos vœux une politique de recherche publique fondée sur la prise en compte d'objectifs généraux à atteindre et pas seulement sur une description sectorielle. Les pratiques de brevetage du vivant, qui consistent à créer de nouveaux organismes et à en tirer des rentes grâce à une position de monopole, sont des démarches à but lucratif qui instrumentalisent la recherche et l'aura dont elle jouit et se présentent sous des apparences d'intérêt général, par exemple pour la santé ou pour l'environnement.

À court terme, nous avons besoin d'être éclairés sur les finalités réelles des projets des deux programmes sélectionnés. C'est l'objet de notre amendement.

De manière plus générale, nous ne croyons pas que l'adéquation de la recherche au développement économique, comme cela a été invoqué par Madame PÉAN, soit en soi vertueuse. Nous pensons que la recherche « vertueuse » doit au contraire répondre à des questions beaucoup plus générales, notamment sur la pérennité du vivant dans le cadre de l'environnement dans lequel il nous est donné de vivre sur terre, et qu'on ne doit pas seulement être dans une recherche de compétitivité à court terme dont quelques entreprises seraient les seuls acteurs.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Pas d'autres prises de parole ?

Madame la Vice-présidente, avant la présentation de l'amendement.

Mme BESNIER. - Merci.

Quelques réponses.

Je voudrais vous rassurer sur la complexité des dossiers. Les dossiers ARD CVL ne sont pas plus complexes que les dossiers ARD 2020, et les services de la Région ont prouvé depuis 2013 qu'ils étaient tout à fait capables de les suivre et de les assurer correctement et sans aucun problème. Je vous rassure, ce sont les mêmes.

Sur les financements, nous sommes en train de voter aujourd'hui une convention-cadre. Bien évidemment, les conventions de chaque projet, avec la part de chaque partenaire,

seront passées en Commission les unes après les autres. Nous sommes sur une convention-cadre.

Sur la loi de programmation recherche, sachez qu'avec Régions de France nous demandons depuis de nombreux mois à être entendus par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche à propos de cette loi. À chaque fois, on nous dit qu'un groupe de travail sera créé. Il est créé depuis longtemps, mais il n'a jamais été réuni. On nous dit qu'il devrait être réuni une fois avant l'été, mais, si la loi est déjà passée, cela sera moins utile. Là-dessus, je suis d'accord.

Après, je vous rassure, les ARD, ce n'est pas une compétition entre les territoires et les universités. Regardez les partenaires de chaque projet de recherche. Dans chaque ARD, vous avez les deux universités. Oui, Tours porte Biomédicaments, parce que, tout de même, la pharmacie, c'est à Tours, mais l'Université et les laboratoires d'Orléans sont dans des projets Biomédicaments. Orléans porte Cosmétosciences, mais l'Université de Tours est aussi dans les projets Cosmétosciences, et il en est de même avec le CNRS, l'INRA et les universités sur les ARD. Il n'y a donc pas de compétition, je ne peux pas vous laisser dire cela.

De plus, vous dites que ce sont toujours les mêmes sujets, mais on est en ARD, on est en train de lier les joyaux de notre recherche aux joyaux de notre économie. Sur les projets APR IA, ce ne sont pas du tout les mêmes sujets à chaque fois, car nous sommes dans la recherche amont. Je voudrais bien aider la recherche sur d'autres sujets, mais si nous n'avons pas les laboratoires et les chercheurs sur ces sujets, on aide qui ? On aide alors le vide ou les laboratoires d'autres régions.

Oui, vous avez raison, Olivier a rappelé le temps long donné aux chercheurs, sans leur donner trop de temps. Mais, évidemment, ils ont besoin de temps. Une recherche comme cela, cela ne se fait pas... Là, on est dans la recherche appliquée, mais cela ne se fait pas...

Madame de CRÉMIERS, je ne veux pas vous laisser dire que la recherche publique ne s'occupe que d'argent. Si les chercheurs étaient là... D'abord, avec leur salaire, je peux vous dire qu'ils ne s'occupent pas que d'argent. Et ce sont des start-up qui accompagnent nos ARD. Les start-up qui accompagnent ces projets, elles ne sont pas sur l'argent. Honnêtement, vous connaissez les débuts difficiles des start-up. Je ne peux donc pas vous laisser dire cela. Nous sommes sur de la recherche publique et sur des domaines investis par des laboratoires, et les chercheurs sont des gens qui s'occupent plus de leurs domaines de recherche que de la productivité financière de leurs recherches. La preuve, c'est que, quelquefois, nous avons eu des difficultés à valoriser les résultats de recherche. Je ne peux vraiment pas vous laisser dire cela.

Moi, je suis très contente que vous voyiez vraiment l'utilité de ces ARD, et je pense que, dans trois ans, nous aurons des résultats encore plus magnifiques que ceux obtenus après les ARD 2020.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous avons un amendement.

Madame TERY-VERBE.

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE ECOLOGISTE

Mme TERY-VERBE. - En fait, je l'ai déjà présenté.

M. le Président. - D'accord. L'amendement du groupe Écologiste, Madame BESNIER y répondra en deux mots.

Sur l'amendement, Monsieur CHASSIER, pour votre groupe ?

M. CHASSIER. - Très rapidement. Nous sommes surpris de voir cet amendement déposé par un groupe de la majorité, n'est-ce pas.

Cet amendement, c'est plus qu'un amendement, puisqu'on nous demande de ne pas approuver les conventions-cadres qui ont été préparées et qui sont annexées, et qu'on nous demande de refuser d'habiliter le Président à les signer. Je ne sais pas si cela a été écrit par des gens qui font partie de la majorité ; je trouve cela un peu curieux. À la limite, cela revient à dire, si on suit cet amendement, qu'on retire le rapport et qu'on le reporte parce qu'on considère qu'il n'est pas prêt. Mais ce n'est pas ce que nous avons entendu et ce n'est pas ce que nous avons vu dans ce rapport. Nous ne voterons évidemment pas cet amendement.

M. le Président. - Pierre COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR. - J'ai eu l'occasion de m'exprimer en Commission. Je partage une partie, une toute petite partie de l'interrogation des Verts sur les ARD. J'aurais souhaité effectivement qu'on se retrouve en session à avoir une présentation globale de tous les ARD Centre-Val de Loire. Là, on va avoir une validation de deux projets et, après, les autres vont passer en CP sans qu'on ait une vision globale, une vision de l'équilibre financier, de l'équilibre territorial. C'est pour cela que j'ai plutôt envie de m'abstenir sur le rapport.

J'avais aussi plutôt envie de voter cet amendement, mais ce que j'ai entendu m'a extrêmement refroidi. Je partage tous les propos d'Anne BESNIER en réaction aux propos des deux élues Écologistes sur les ARD eux-mêmes. Effectivement, la Région ne finance pas que de la recherche qu'on pourrait qualifier d'utilitariste. Il y a toutes les bourses doctorales, il y a les appels à projets de recherche d'intérêt académique, et on ne peut pas dire que la Région est utilitariste sur le sujet.

Le rôle des ARD, c'est de coller à l'industrie de nos territoires. J'entends la demande des Écologistes qui disent que ce serait bien de faire plus de recherche sur le développement durable, sur l'écologie, mais si on n'a pas les laboratoires dans notre Région, si on n'a pas les entreprises dans notre Région, on ne va pas les inventer. On ne va pas partir de zéro.

Je réfléchis... Je regrette vraiment qu'on n'ait pas une vision globale des ARD, mais je ne partage pas du tout les motivations des Écologistes sur leur demande, car je crois que, derrière, il ne faut pas se disperser. On ne va pas décréter d'un seul coup le fait d'avoir des laboratoires dans ce domaine.

De ce fait, je réfléchis à mon vote. Mais je regrette vraiment les propos des Écologistes sur ce sujet.

M. le Président. - Madame BESNIER, puis nous passerons au vote.

Mme BESNIER. - Je l'ai dit dans la présentation du rapport, les ARD avancent à des vitesses différentes, Biomédicaments et Cosmétosciences un peu plus vite. Attendre reviendrait à casser la dynamique et à mettre en difficulté les laboratoires et les entreprises de ces domaines.

Au moment où nous allons déposer un dossier sur le Campus des métiers et qualifications en Pharmacologie/Cosmétologie, au moment où le Bio Cube vient d'être retenu suite à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Grand Défi « Biomédicaments » et que le Bio Cube peut devenir l'un des trois ou quatre intégrateurs nationaux, est-ce qu'on veut passer le message que, finalement, on hésite à aider la recherche dans ces domaines ? Moi, je ne veux

pas passer ce message, et nous ne voulons pas passer ce message. Nous ne voterons pas cet amendement.

Je tiens aussi à préciser que les programmes de recherche ARD Biomédicaments et Cosmétosciences ont été présentés par leurs porteurs en Commission et qu'il en sera de même pour l'ensemble des autres ARD qui seront présentées ultérieurement. Ainsi, ne dites pas non plus que la Commission n'est pas au courant des projets qui sont dans ces ARD.

M. le Président.- Chacun étant informé, je mets l'amendement aux voix.

(Mis aux voix, l'amendement du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Madame RAIMBAULT

Pour : Écologiste

Abstention : Monsieur COMMANDEUR

M. le Président.- Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté, non amendé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

Abstention : Écologiste

M. le Président.- Rapport « perturbateurs endocriniens », et c'est Alix TERY-VERBE qui nous rejoint.

Madame TERY-VERBE, vous avez la parole.

**RAPPORT MESURE DE LA PLATEFORME POUR UNE REGION 100 %
SANTÉ - ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE « SENSIBILISATION DES
HABITANTS DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE AUX ENJEUX DES
PERTURBATEURS ENDOCRINIENS », APPROBATION DE LA CHARTE
REGIONALE ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION**

(RAPPORT N° 12)

Mme TERY-VERBE.- Merci, Monsieur le Président.

Comme entrée en matière, une actualité entendue ce matin à la radio. Une alerte a été lancée par des associations sur une enquête portant sur les crèmes solaires pour les enfants. 29 substances ont été identifiées et qualifiées de substances préoccupantes, dont des perturbateurs endocriniens. C'est donc plus que jamais d'actualité.

Je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité un vœu pour lancer une grande étude régionale sur l'impact des perturbateurs endocriniens, c'était le 2 mars 2017.

Nous nous inquiétons, et l'OMS partage cette inquiétude, de l'émergence de nombreuses maladies chroniques dont on suspecte qu'elles sont induites par des produits chimiques. Des études de suivi de cohorte, depuis les années 2000, viennent abonder cette hypothèse.

Pour revenir à la définition des perturbateurs endocriniens, pour faire un point, la première définition est la suivante : « *Un perturbateur endocrinien est une substance, ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et, de ce fait, induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations.* » Ces substances vont « mimer » les hormones naturelles, bloquer leurs récepteurs ou moduler leurs expressions.

Contrairement au modèle classique de toxicité des polluants, les expositions aux perturbateurs endocriniens qui produisent les effets les plus délétères se font à faibles ou à très faibles doses.

Les perturbateurs endocriniens ne correspondent pas à une classe de polluants à part entière, mais à un mode d'action. De nombreux polluants (plus de 1 000 molécules) peuvent perturber le système endocrinien sans pour autant partager des caractéristiques chimiques ou physiques.

Les perturbateurs endocriniens peuvent appartenir à différentes familles de composés. Certains produits chimiques industriels, comme les bisphénols et les phtalates, des pesticides, des produits pharmaceutiques et certains produits d'hygiène et de consommation courante peuvent contenir ou être également des perturbateurs endocriniens.

La Région s'est engagée en 2018 et a procédé à la préparation et au lancement d'une étude intitulée « Sensibilisation des habitants de la Région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens ». Cette mission associe un grand nombre d'acteurs en région, notamment des acteurs de la santé, des représentants de l'État, des associations et des représentants de pôles de recherche.

Cette étude a permis de mettre en évidence 39 substances prioritaires pour la Région Centre-Val de Loire. Une grande partie de ces substances ont été identifiées grâce aux suivis régionaux et environnementaux. D'autres, comme les cosmétiques ou d'autres substances diverses, l'ont été grâce à l'extrapolation d'études menées en dehors du territoire régional.

Les perturbateurs endocriniens agissent sur le système hormonal. Ce dernier connaît une activité plus forte à certaines périodes de la vie, comme la période prénatale et périnatale (période des 1 000 premiers jours), lors de la petite enfance ou encore à la puberté. C'est pour cela, entre autres, que l'annonce de ce jour sur les crèmes solaires est particulièrement inquiétante. Pendant ces périodes de la vie, les conséquences de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sont ainsi plus marquées qu'à d'autres moments de la vie.

Pour protéger les citoyens des dangers et risques associés à ces substances, des plans, des stratégies nationales ou régionales existent, et tous les leviers d'action doivent être mobilisés. Cependant, les réglementations sont incomplètes et des progrès restent à faire.

Ne nous y trompons pas, le principe de précaution doit être la règle, d'autant plus quand il s'agit de santé publique. Mais si nous ne pouvons pas compter sur une réglementation qui soit à la hauteur, nous devons utiliser d'autres leviers pour faire changer les pratiques, mettre en place des stratégies d'évitement qui, entre autres, obligeront les industriels à changer leurs pratiques.

C'est tout l'objet de ce plan. Le travail de construction du plan d'action est mené avec l'ensemble des membres du Copil. Les membres de l'équipe projet ont d'ores et déjà été sollicités pour se positionner sur des actions et seront incités à le faire régulièrement. La Région engagera cependant les premières actions de sensibilisation/prévention dès septembre 2020.

Dans le cadre du déploiement du plan d'action, la Région aura un rôle d'animation, de suivi des actions et des indicateurs, et une réunion annuelle, *a priori*, est envisagée pour faire un point sur l'état de réalisation des actions, un peu sur le même principe que pour le PRSE, qui est suivi par la Région également.

Des leviers sont disponibles pour réduire l'utilisation de substances qui perturbent le système endocrinien et, à terme, pour obtenir leur suppression. L'amélioration de la connaissance, la sensibilisation des populations à une consommation éclairée, la formation des professionnels également, la conditionnalité dans le cadre de l'achat public sont autant de leviers pour réorienter une production afin qu'elle réponde aux nouvelles demandes des utilisateurs.

Le plan d'action s'organise autour de trois axes :

- le premier axe, « information / communication », avec, par exemple, la création d'un espace dédié sur le site Internet de la Région ;
- le second axe, « connaître », avec, entre autres, une étude de faisabilité pour la création d'un pôle de recherche et de suivi autour des perturbateurs endocriniens ;
- le troisième axe, « sensibiliser pour réduire », avec par exemple la diffusion d'outils de sensibilisation auprès des professionnels de santé, des crèches, des assistantes maternelles et des PMI.

La Région souhaite également s'engager sur l'exemplarité de son action à travers ses politiques d'intervention et de son organisation interne, à travers la co-construction d'un plan d'action interne sur les perturbateurs endocriniens. Elle commencera en 2020 ce travail avec les directions concernées.

On a quelques idées d'actions qui pourront être mises en place. Entre autres, il y a la possibilité d'orienter la commande publique par la mise en place d'éco-conditionnalités dans les contrats et les achats publics pour demander aux fournisseurs de limiter, puis supprimer l'usage des perturbateurs endocriniens présents dans de nombreux produits. Cela aura un bénéfice également, car cela pourra être partagé avec les plus petites collectivités, qui n'ont pas le même pouvoir de leviers sur les commandes publiques. Il y a bien sûr d'autres actions, telles que le soutien à la filière agricole biologique qu'on souhaite soutenir toujours plus, également accentuer le soutien des projets de recherche pour améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens et la recherche d'alternatives. Voilà quelques exemples.

Enfin, au titre de ce plan interne, il vous est proposé de permettre au Président de signer une charte d'engagements régionale de lutte contre les perturbateurs endocriniens, qui est inscrite dans ce rapport, cosignée d'ailleurs avec le RES, le Réseau Environnement Santé, comme l'ont déjà fait l'Île-de-France ou l'Occitanie avant nous. Cette signature serait une première action de ce plan d'action et serait considérée comme un acte fondateur.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Alix TERY-VERBE, d'avoir marqué avec beaucoup de force l'importance de ce sujet pour la santé de nos concitoyens.

Nous prenons les prises de parole.

Madame MAINCION a la parole.

Mme MAINCION. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le sujet des perturbateurs endocriniens est un sujet très important en matière de santé publique, et j'insiste. Nous serons d'accord sur ce sujet.

Ce rapport dit présenter des résultats d'une mission dont les études se termineront, si j'ai bien compris, en décembre 2020. C'est bien cela ? Ce qui veut dire que nous sommes plutôt à un rapport d'étape et non pas à un rapport de conclusion.

(Intervention hors micro de Madame TERY-VERBE – inaudible)

Eh bien oui. Faire un plan d'action quand on n'a pas tous les résultats d'une étude, moi, cela me gêne. Je suis désolée, nous sommes là dans un domaine scientifique, nous avons besoin de choses précises et claires, et je vais essayer de l'être, dans la mesure du possible. Je suis une scientifique « à petits bras », on va dire, mais j'essaie de bien faire les choses.

D'abord, on regrette de ne pas avoir été associés, car j'estime qu'il y a des compétences sur ce banc, qui sont assez importantes.

Le contexte est simplifié. Je suppose que vous l'avez très simplifié pour ne pas alourdir le rapport et pour ne pas rebuter le lecteur.

Je ferai un focus sur quelque chose de très important. Il y a l'Europe, bien sûr, mais, au national, il y a aussi le Plan national de santé environnementale et sa déclinaison régionale, les PRSE. Le PRSE devrait être l'outil que nous utiliserions, c'est cet outil-là qui est important. Or, je voudrais vous dire, et vous y faites allusion, qu'a été créé le Groupe interministériel Santé-Environnement.

Ce groupe, composé du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Santé, a pris connaissance fin 2019 de deux rapports consécutifs qui remettent en question l'efficacité du PNSE. Pourquoi ? Je dis celui-ci, le troisième, mais le deuxième n'était pas mieux loti. C'est tout simplement parce qu'il n'a pas été bien construit, il manque d'indicateurs, et il manque une absence de gouvernance, car il y a une grande différence entre les régions, et, d'ailleurs, vous avez parfaitement raison, il y a des régions qui se sont emparées de certains sujets de certains sujets et d'autres pas. Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler ; cette mission, on l'avait votée à l'unanimité, vous l'avez rappelé.

Mais, maintenant, à l'heure où on va travailler, où va s'élaborer la quatrième version, je trouve quand même que ce serait important, d'abord que ceci soit versé comme étude, ensuite ce serait bien que la Région devienne peut-être chef de file de ce... On en est partenaire, la Région en est partenaire, ce serait bien, et c'est une demande, car il me semble qu'on entend une petite musique dans certaines régions, selon laquelle les régions voudraient être un peu plus à la manœuvre, si je peux me permettre.

Sur la mission. J'ai bien lu la description de la mission, donc j'ose espérer que l'étude bibliographique prend en compte les études multiples, dont, normalement, celle de l'Anses. L'Anses a été précurseur sur ces études. Je voudrais rappeler que l'Agence nationale a comme administrateurs les trois associations d'élus que sont les Régions, les départements et l'Association des Maires, ainsi que votre serviteur, qui y participe, et je suis souvent avec la collègue de la Région.

Moi, je voudrais simplement que vous alliez sur le site de l'Anses pour regarder la définition de ce qu'est un perturbateur endocrinien. C'est très didactique, c'est très simple à comprendre, on n'a pas besoin d'avoir fait des études pour cela. Je voudrais que vous modifiez un petit peu la définition que vous avez faite d'un perturbateur endocrinien, en rajoutant un peu « ou », car ces substances vont « mimer » les hormones naturelles ou bloquer les récepteurs ou moduler leurs expressions en transports, etc. C'est « l'un des trois ». C'est très important de le dire, car c'est la particularité de ces perturbateurs. Comme le Covid, dont on découvre des nouvelles... On ne l'a pas encore tout à fait bien défini, on ne sait pas encore tout à fait comment il fonctionne. Eh bien, sachez que sur les perturbateurs, c'est exactement la même chose, il n'y a même pas d'effets de seuil, de quantité, puisqu'il suffit d'une quantité infinitésimale pour provoquer ces perturbations.

Je voudrais d'ailleurs vous dire que j'ai la chance – si vous voulez, je pourrai vous les faire passer – d'avoir toutes les publications de l'Anses dans ma boîte, et, aujourd'hui, l'Anses publie une première étape sur les résultats de la campagne nationale exploratoire des pesticides dans l'air, et vous verrez qu'il y a une partie qui concerne la Région Centre par Lig'Air, qui est un des grands...qui procurent énormément de données.

J'aimerais vraiment qu'on travaille davantage sur les données de l'Anses, mais je comprends que la Région souhaite avoir la caractérisation de cette Région. Il n'y a pas deux régions qui sont identiques et on n'est pas toujours confronté aux mêmes choses. Mais cela n'empêche pas que... On a des outils, des outils qui sont déjà financés, donc utilisons ces outils et prenons simplement le complément qui nous manque en études et recherche. D'ailleurs, l'Anses lance énormément d'appels à projets et il y a des acteurs, ici, en Région Centre, qui répondent à ces appels à projets.

Alors, évidemment, il n'y a pas de vérités toutes faites en sciences, la contradiction et la confrontation sont absolument nécessaires pour faire avancer la recherche, comme on l'a vu d'ailleurs avec le Covid. Pour notre part, nous attendrons, bien sûr, le résultat de l'étude pour nous prononcer complètement.

Dans cette attente et pour ne pas...parce que j'ai dépassé mon temps, je n'irai pas plus loin, car, voilà, je trouve que c'est un sujet tellement grave qu'il ne faut vraiment pas le prendre à la légère, et nous souhaitons avoir plus d'éléments sur cette étude.

Juste une petite remarque quand même sur les contenants alimentaires, car c'est un sujet qui tient à cœur Christelle, je voudrais vous parler des contenants plastiques et métal et je voudrais dire qu'il n'y a pas que ceux-là et qu'il faudrait dire « les contenants » au sens large. En effet, une chercheuse de l'Anses – je vous donnerai son nom si vous voulez – a bien expliqué qu'il y avait aussi des doutes sur certaines céramiques, car, là aussi, la composition des céramiques a énormément changé, si bien qu'il y a des substances qu'on risque d'identifier un jour comme étant aussi des perturbateurs endocriniens.

Ainsi, attention, ce qui est vrai aujourd'hui, vous avez, je crois, listé 36 perturbateurs, il y en a d'autres qui vont apparaître, parce qu'on ne trouve que ce qu'on cherche, c'est bien connu, et on n'a pas fini de chercher, nous en sommes tout simplement au début de cette recherche.

De ce fait, dans l'attente d'avoir plus de résultats et plus de conclusions, nous nous abstiendrons.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame MAINCION.

Sandrine TRICOT a la parole.

Mme TRICOT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, les perturbateurs endocriniens ont été mis en lumière très tardivement dans les années 1970, avec ce qu'on a appelé l'affaire du Distilbène. Pour rappel, cet œstrogène de synthèse était donné aux mères pour éviter des fausses couches durant leurs grossesses. Ces jeunes filles, exposées *in utero*, ont développé des formes rares de cancers ou des altérations de leur organe reproducteur, mais il faudra attendre 2002 pour que l'Organisation mondiale de la santé en donne une définition.

Aujourd'hui, comme nous l'avons rappelé, il est impossible d'ignorer la présence de ces molécules. Les perturbateurs endocriniens concernent de plus en plus de citoyens et en particulier des femmes. Les plus jeunes, en période prénatale ou périnatale, lors de la petite

enfance ou de l'adolescence, sont particulièrement vulnérables. Mais, Messieurs, ne vous croyez pas à l'abri. Ils se sont invités dans nos assiettes, nos produits cosmétiques ou pharmaceutiques, dans les jouets de nos enfants, dans notre eau ou dans notre alimentation, tout simplement dans notre vie quotidienne de manière insidieuse.

Leurs principes actifs agissent cachés, en petite ou en très petite quantité et sur du long terme. De plus, la confrontation à plusieurs perturbateurs semble potentialiser leur effet comme une bombe à retardement.

Il est difficile de s'en protéger, car de nombreuses zones sont exposées, on les retrouve partout, y compris longtemps après leur interdiction. Contrairement à ce que nous pouvons penser, les zones urbaines ne sont pas les seuls secteurs géographiques exposés ; par exemple, les habitations à proximité des champs traités en zones rurales ne sont pas épargnées.

Certaines activités professionnelles sont également mises en lumière avec l'utilisation de nombreux produits qui sont aujourd'hui reconnus toxiques.

Vous l'aurez compris, les perturbateurs endocriniens sont particulièrement dangereux, car ils sont invisibles. Les études parlent de résidus et démontrent qu'ils agissent sur le long terme.

C'est parce qu'ils nous menacent tous directement qu'il est grand temps d'agir. Ils ont des conséquences catastrophiques en provoquant plusieurs types de cancers, des malformations d'organes reproducteurs, des perturbations d'hormones ou encore de l'infertilité.

Quelle espèce ne serait pas inquiète de voir sa capacité de reproduction menacée ? Comment ne pas s'alerter du nombre croissant de cancers ou bien du nombre exponentiel de malades de la thyroïde ?

C'est dans ce contexte qu'un vœu a été voté dans cet hémicycle le 2 mars 2017. Il appelait au lancement d'une grande étude sur l'impact des perturbateurs endocriniens. L'étude menée dans notre Région a mis en lumière 39 substances prioritaires, dont 5 sont interdites.

Depuis, plusieurs plans d'action européens et nationaux ont vu le jour. Ils ont pour objectif commun l'identification de ces perturbateurs, l'information des citoyens, la protection de l'environnement et de la population, et la réduction des expositions.

D'autres études nationales complètent la nôtre et aident sur d'autres champs à mieux comprendre, appréhender le rôle de ces molécules particulières et leur incidence notamment sur les plus jeunes.

Nous pouvons citer une première cohorte appelée Étude longitudinale française depuis l'enfance, qui suit 20 000 enfants depuis leur naissance en 2011. Elle a pour but d'étudier les déterminants environnementaux et sociétaux. Une deuxième, appelée Étude longitudinale sur les anomalies de la grossesse, l'infertilité et l'enfance, étudie l'impact des contaminants sur le développement intra-utérin et de l'enfant.

Toutefois, le chemin à parcourir pour limiter les effets de ces perturbateurs est encore plus long. Plus que jamais, le plan d'action régional présenté ce jour par ma collègue Alix TERY-VERBE est important et nécessaire, d'autant que la Covid est venue littéralement « exploser » notre modèle sociétal. Cette crise écologique de grande ampleur touche tous les domaines, c'est une alerte sur le sens du mot « vie ».

Les perturbateurs endocriniens font partie de ces dangers majeurs qui planent encore sur nos têtes et pour de nombreuses années. Si nous voulons réduire leur impact et protéger les plus vulnérables, une prise de conscience collective semble nécessaire. Les personnels de santé bien sûr, mais aussi les utilisateurs de ces produits, les consommateurs, les citoyens. C'est toute la société qui est concernée et c'est donc toute la société qui devra agir.

Les élus ont naturellement leur part, et le rapport de notre collègue l'illustre parfaitement. Ce sont les premiers développements qui nous sont présentés aujourd'hui, la charte d'engagement, mais aussi la poursuite des travaux de sensibilisation des habitants de la Région ou la mise en œuvre des premières actions.

Les enjeux de cette question nous engagent collectivement à poursuivre ce plan d'action et même à aller plus loin dans l'intérêt de tous.

Je remercie Alix de porter ce projet qui peine encore à se faire entendre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci pour votre intervention.

Je donne la parole à Madame BOISGERAULT.

Mme BOISGERAULT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous savons tous que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains, des animaux, des végétaux, patrimoine du vivant.

La promulgation le 1^{er} mars 2005 de la Charte de l'environnement consacre à chacun un droit individuel de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Différents organismes, actions, stratégies, plans régionaux santé-environnement et projets de loi énumèrent les mesures appropriées pour prévenir certains risques, mais ils ne les évitent pas.

Je voudrais revenir, dans un premier temps, sur la grippe saisonnière. Tous les ans, elle fait des victimes, en particulier chez les personnes atteintes de maladies chroniques, cardiovasculaires, respiratoires, de cancers, de déficit immunitaire et les personnes âgées qui sont fréquemment multipathologiques.

Cette année, la crise sanitaire, reconnue comme le second SRAS 1, ainsi que la peur qui a été véhiculée avec, a profondément bouleversé la société, avec la mise à l'arrêt de l'activité économique, dans le confinement et l'isolement. Le confinement est une mesure politique et non scientifique. La peur et la panique ont eu des conséquences dramatiques. L'observation de cette épidémie a été similaire aux épidémies saisonnières, sauf que les enfants n'auront pas été touchés. Selon les scientifiques, la mortalité induite par le coronavirus est de même nature que celle qui est provoquée par les infections virales respiratoires.

Notre gouvernement n'a pas anticipé cette crise, alors qu'il en était informé depuis décembre 2019. Les mesures adaptées auraient dû être prises, d'autant plus que le corps médical criait ses besoins de meilleures conditions de travail et son manque de personnel depuis plus d'un an. Un grand merci aux étudiants en soins infirmiers, qui n'ont pas hésité à venir renforcer nos équipes sur le terrain, malgré la gestion déplorable basée sur les contradictions du gouvernement, le scandale des masques, la pénurie, alors que les infectiologues, les médecins et leurs équipes sont compétents dans la gestion des maladies infectieuses et contagieuses.

Cette crise sanitaire a aggravé les tensions du système de santé et médico-social, dues à des problématiques d'accès aux matériels et équipements, aux arrêts de travail consécutifs aux maladies du personnel déjà en sous-effectifs dans les structures, alors que les cliniques, qui se sont préparées à recevoir des patients, les attendent toujours, n'ont jamais été sollicitées.

J'ai trouvé étonnant que, dès le début de la crise en France, il n'y ait plus eu qu'une seule cause de décès, le coronavirus, décomptée tous les jours jusqu'à ce jour. Plus personne ne mourrait de cancer, de maladie infectieuse, d'accident, de suicide ou autre. Un grand nombre

de patients ont renoncé à leur suivi médical par peur de contamination. La grippe fait environ 650 000 morts par an dans le monde selon l'OMS. Le coronavirus a fait à ce jour un peu plus de 500 000 morts dont, en France, près de 30 000. Mais ces chiffres sont-ils exacts ?

Qu'en est-il des EHPAD et des maisons de retraite ? Les personnes âgées ont été terrifiées par la propagande Covid et ont été isolées de leurs amis et de leurs familles. Dans ces établissements, le vécu reste amer. Il n'en reste qu'un sentiment d'abandon, d'épuisement, une incompréhension de cette gestion de crise et du confinement. Des médecins commencent à parler des conséquences du confinement et des maladies associées, des séquelles chez les patients qui ont été guéris du Covid.

Concernant la sensibilisation des habitants de notre Région aux enjeux des perturbateurs endocriniens, vous nous proposez une charte d'engagements régionale. Oui, mais, avec cette charte, pouvons-nous réagir réellement sur les causes ?

Effectivement, il est temps de prendre la mesure de la réalité de l'augmentation des maladies chroniques induites par les perturbateurs endocriniens. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, mais étrangères à l'organisme, qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur l'organisme ou sur ses descendants et être à l'origine de différentes maladies.

La pollution de l'air, de l'eau, des sols par les aliments transformés, l'activité continue liée à la production d'énergie, l'industrie et l'agriculture intensive, sans compter les déchets solides, certains produits industriels, médicaments, produits cosmétiques, produits phytosanitaires auxquels nous sommes exposés au quotidien devraient aussi être une priorité de santé publique.

La pollution de l'air, du ciel par la « luminosité nocturne », les épandages, dont nous avons été épargnés pendant le confinement, les ondes électromagnétiques qui menacent nos repères naturels, nos horloges internes, la santé des vivants et de leur environnement, l'eau et les sols pollués par l'activité industrielle et les produits chimiques utilisés dans l'agriculture et également dans l'alimentation.

En Europe, une loi régissant la mise sur le marché des biocides et des pesticides a été adoptée en 2009, et la Commission européenne devait établir, en 2013 au plus tard, des critères scientifiques définissant les perturbateurs endocriniens. Mais rien n'a été fait, et la Commission a été condamnée en 2015 par la Cour de Justice de l'Union européenne pour défaut d'action.

L'interdiction d'employer les substances potentiellement nocives pour notre santé, comme le bon sens le voudrait en vertu du simple principe de précaution, froisserait-elle l'industrie chimique ? Le gouvernement, sous la pression des géants de l'industrie chimique, rechigne-t-il à prendre les décisions pour interdire ces substances ?

Il ne faut pas négliger la prévention. Certes, informer, communiquer, soutenir la recherche, sensibiliser, mais agir au bénéfice de tous. Il est temps que le gouvernement se préoccupe réellement du bien-être de la population avant celui du portefeuille des multinationales.

Il est aussi du devoir de chacun de prendre en main son alimentation, car nous sommes ce que nous mangeons.

Nous voterons pour ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame BOISGERAULT.

Madame LECLERCQ a la parole.

Mme LECLERCQ.- Monsieur le Président, chers collègues, je parlais ce matin de la plateforme « ma Région 100 % santé », où nous avons décliné une ambition de prévention et de promotion de la santé, et la prévention, c'est un investissement pour éviter de recourir aux soins. Je vais sortir une lapalissade, mais la bonne santé, c'est le capital humain auquel tous nos concitoyens devraient avoir droit. Hélas, tel n'est pas le cas, et cette situation concourt à aggraver les inégalités sociales.

Vous comprendrez donc que nous soyons attachés à participer à ce qui peut améliorer la situation sanitaire des habitants de notre Région. Ainsi, il n'y a pas un rapport sur la thématique de l'accès aux soins, situation urgente s'il en est, sans que nous ne soulignions l'importance d'une politique de promotion de la santé et de prévention. Et, une fois de plus, en dehors de nos compétences propres, nous sommes en soutien des contrats locaux de santé, nous sommes présents pour accompagner les équipes éducatives des lycées pour des actions « 100 % santé », nous développons des politiques alimentaires et environnementales, sportives, culturelles, des politiques de recherche.

Suite à notre plateforme 100 % santé, nous avons lancé un appel à projets « prévention et promotion de la santé » ; la première date butoir de retour des projets était la semaine dernière, et nous avons reçu 39 dossiers.

La santé environnementale a toute sa place dans nos politiques régionales. Nous donnons ici corps à un de nos engagements de la plateforme 100 % santé du 26 novembre dernier et à un des vœux adoptés, comme cela a été dit, par l'assemblée plénière sur le sujet en mars 2017. En outre, la Région est investie dans le Plan régional santé-environnement 3 et est en préparation du quatrième.

Ce rapport nous présente une étude générale, puis régionale, sur les perturbateurs endocriniens en Centre-Val de Loire et cible non seulement les principales sources et produits contenant ces substances, mais aussi, et c'est important, les populations les plus exposées – je pense aux femmes enceintes, aux jeunes enfants –, ce qui permet ensuite de pouvoir élaborer un plan d'action.

Ce premier plan d'action se focalise sur une nécessité d'information et de communication sur l'étude régionale, sur le besoin de soutenir la recherche et la connaissance des perturbateurs endocriniens et de leurs effets, et, enfin, sur une sensibilisation des publics vulnérables pour réduire leur exposition.

La force de cette démarche réside dans le travail collaboratif du Copil, où se retrouvent de nombreux acteurs, qu'ils soient institutionnels, consulaires ou associatifs. Le mixage de ces acteurs va pouvoir démultiplier et diversifier ces actions. Pour preuve, sept projets sur le sujet des perturbateurs endocriniens ont été déposés à l'appel à projets auquel je faisais référence tout à l'heure.

Ce rapport est donc la première pierre d'un combat commun, partagé avec d'autres acteurs publics et des associations. Il s'agit, avec la charte, d'un pas important dans notre politique de santé environnementale.

Nous mettrons ces travaux au menu des contrats locaux de santé. Il s'agira d'être cohérent, complet, collectif pour ne laisser personne ni aucun territoire sur le bord du chemin dans l'accès à une meilleure santé avec moins de perturbateurs endocriniens.

Je voudrais conclure sur la base des interventions que j'ai entendues tout à l'heure au sujet des considérations qui sont citées dans le rapport et qui me semblent très importantes. En termes de messages stratégiques, il s'agit de :

- déployer une communication « non anxiogène », une communication positive ;
- communiquer sur les gestes et les actions du quotidien ;
- s'appuyer sur les actions et les supports existants ;
- apporter une information dédiée auprès de certains publics spécifiques.

Je crois que c'est ainsi que nous participerons à cette lutte essentielle.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Madame GREFF, vous avez la parole. Merci Anne.

Mme GREFF.- Merci.

Ce sujet est un sujet hyper important. Les perturbateurs endocriniens, ce n'est pas anodin, cela complexifie la vie, cela touche tout le monde, petits, moyens, grands, vraiment, il n'y a pas que les enfants, même les adultes. Et c'est quelque chose auquel il faut absolument s'attacher.

Pour autant, nous avons eu en 2018 une étude qui a été préparée, lancée, ce qu'on appelle l'étude « Sensibilisation des habitants aux enjeux des perturbateurs endocriniens ». En 2018. Et nous sommes aujourd'hui en 2020. Comme toujours, j'ai le sentiment qu'on avance lentement, très lentement, puis, aujourd'hui, vous nous demandez de signer une charte qu'on va peut-être mettre en œuvre... J'ai écouté Madame LECLERCQ à l'instant, on a des premières étapes... D'ailleurs, c'est marqué dans le rapport, on n'est qu'à mi-parcours.

J'ai le sentiment que le train n'avance pas. Les autres régions ont déjà signé cette charte, Monsieur le Président. Cela fait plus d'un an, voire un an et demi, que cette charte est signée. Et nous, on aborde, on aborde à mi-parcours... On va nous faire signer cette charte ce soir, parce que, de toute façon, je ne vais pas voter contre, ce n'est pas possible. Je viens de le dire, les perturbateurs endocriniens, c'est un vrai sujet.

J'aurais bien aimé avoir eu des réalisations concrètes dans votre rapport. J'espère que la Région incite ses collaborateurs à utiliser des produits plus sains que des produits enclins à contenir des perturbateurs endocriniens. Vous donnez l'exemple, je l'espère.

J'aurais bien aimé voir une clause qui aurait pu être instaurée dans les marchés publics de la Région, afin que, justement, que les perturbateurs endocriniens soient pris en compte – c'est une vraie problématique – par le biais de critères d'éco-conditionnalité.

Et j'aurais bien aimé aussi, mais j'ai malheureusement noté que cela n'existait pas, que toutes les collectivités qui sont bénéficiaires d'aides régionales puissent aussi travailler dans ce sens. J'espère, Madame la Vice-présidente, que vous allez apporter toutes ces réponses.

Je suis toujours en demande de réponses.

M. GILLE.- Ah, c'est beau.

Mme GREFF.- C'est beau, hein ? Mais il vaut mieux cela que d'être convaincu d'aller chez Lidl. Cela m'a marquée, le coup du Lidl. Cela m'a marquée. Préférer Lidl aux produits...

M. le Président.- Merci...

M. GILLE.- Je n'ai pas dit cela.

M. le Président.- Merci, Madame GREFF.

Estelle COCHARD a la parole.

Mme COCHARD.- Monsieur le Président, chère Alix, chers collègues, vous l'avez remarqué singulièrement, c'est avant tout des femmes qui sont intervenues jusqu'à maintenant.

Que dire des cancers du sein qui ne cessent de se développer, touchant de plus en plus de femmes jeunes ?

(Brouhaha)

J'ai fait le bilan de la question...

Cela ne m'amuse pas, parce que ce que je vais dire ne m'amuse pas.

En m'en tenant à mon entourage proche, quand elles ont, ou avaient, de 30 à 65 ans, Fabienne, décédée, Christiane, décédée, Marie-Luce, en rémission, une autre Fabienne, en rémission, Valérie, en rémission, Caro, en traitement, Christine, ma bonne copine, en traitement, l'amie du fils de Christine, 30 ans et en traitement. Quel tribut encore les femmes devront-elles payer pour que cela cesse ?

Que dire aussi de ces enfants nés sans bras dans le Morbihan, affaire rendue publique en 2018 ? Quel tribut encore les enfants devront-ils payer pour que cela cesse ?

Les perturbateurs endocriniens sont partout dans notre quotidien. L'exemple symbolique des tests menés par les « pisseurs » de glyphosate atteste de la généralisation du phénomène.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons fait le vœu de créer notre propre panel d'élus régionaux pour avancer dans la connaissance et soutenir ces initiatives – vœu rejeté.

Oui, il est grand temps d'amorcer, là aussi, le changement. Nous avons collectivement besoin de connaître nos niveaux d'exposition pour savoir comment agir, et cette étude va permettre d'en mesurer les impacts. J'avoue, c'est objet de fierté.

Notre groupe tient à saluer l'implication de notre collègue Alix TERY-VERBE pour que cette étude avance, et je la remercie, par ce rapport, de nous présenter les premiers développements.

Je dédie cette intervention à mes amies vivantes et à la mémoire de celles qui ne sont plus de ce monde.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame COCHARD.

Charles GIRARDIN a la parole.

M. GIRARDIN. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet qui a une toute jeune notoriété dans l'opinion, c'est un sujet grave, comme on vient de le dire à l'instant. Sur le plan scientifique, il y a encore de nombreuses controverses, y compris sur la définition même des perturbateurs endocriniens, et c'est une vraie difficulté, d'ailleurs.

Après, cela fait maintenant trente ans qu'on est sur le sujet, que les preuves scientifiques s'accumulent, tout de même, même si, c'est vrai, on a encore une étude très récente du mois d'avril, dont j'ai pris connaissance récemment – je ne suis pas un scientifique, je suis un juriste mais les deux sont importants – qui remet en cause les conséquences des perturbateurs endocriniens, au moins à faible dose. C'est une vraie difficulté.

Cela dit, on remarque que depuis 1930, les produits chimiques ont été multipliés par 400, ce qui est énorme, et, aujourd'hui, du moins au 31 mai 2018, on a plus de 20 000 substances chimiques répertoriées, ce qui est énorme.

Après, la difficulté, une fois qu'on a dit cela, c'est d'engager la responsabilité des producteurs de ces produits chimiques. Il y en a une centaine qui exercent une pression incroyable sur les politiques, sur les scientifiques, même peut-être sur les juges. Quoique non, je n'irai pas aussi loin. Mais, le problème, c'est que les juges, eux, n'ont pas l'aide scientifique qu'ils devraient avoir. En fait, ils butent sur deux points : ils butent d'une part sur la preuve des expositions individuelles et, d'autre part, sur le caractère multifactoriel de l'exposition aux perturbateurs endocriniens. C'est vrai que c'est assez compliqué.

Et puis il y a les conséquences politiques. L'Europe a un peu légiféré sur le sujet, mais pas beaucoup, car, effectivement, on voit bien qu'il y a des lobbys qui pèsent, encore une fois, très fortement sur l'Europe. Alors, ils ont été quand même obligés de légiférer à la suite d'un recours en manquement contre la Commission, je crois que c'était par la Suède. Ils ont donc fini par légiférer, mais on avance lentement. En France, on a également fait quelques pas, mais, dans cette ambiance générale, il n'est pas facile d'avancer.

Nous, je crois qu'on avance, on fait des choses, on ne part pas de rien. Déjà, il y a une vraie politique agroécologique, on l'a rappelé, notre collègue l'a parfaitement rappelé, en matière de recherche également, on a tout de même engagé certaines actions qui prennent en compte les conséquences des perturbateurs endocriniens. Et il y a cette charte qui arrive, ce qui est une bonne nouvelle, car là, on avance, c'est le plus important.

Et, en effet, l'étude, déjà, apporte ses premières conclusions, notamment sur l'alimentation, sur les produits pharmaceutiques, cosmétiques, sur les expositions domestiques. C'est une étude qui ne fait que confirmer ce qu'on sait déjà, mais il faut le dire, c'est important de faire ce constat.

Par ailleurs, j'attends beaucoup, et cela me fait penser à ce que vient de dire notre collègue Estelle COCHARD, un fonds d'indemnisation des victimes des perturbateurs endocriniens. Mais il ne faut pas que ce soit n'importe quoi, car cela existe pour les victimes des pesticides en agriculture, et c'est une vaste « fumisterie », les principaux responsables n'étant pas contributeurs. En fait, c'est la Sécurité sociale qui prend à sa charge cette problématique. Il ne faudrait donc pas qu'on tombe...

Non, je prends sur le temps de parole de ma collègue, qui m'a gentiment laissé son temps de parole. Mais je finirai avant, il n'y a pas de souci.

Il ne faudrait donc pas qu'il y ait les mêmes écueils pour les perturbateurs endocriniens.

Voilà ce que je voulais dire. Je crois quand même qu'on peut se satisfaire de ce qui se fait actuellement avec cette charte, et il y a toute cette politique depuis de nombreuses années

qui vise à limiter et à réduire au maximum, même si l'idée, c'est d'interdire, au nom du fameux principe de précaution, qu'on l'applique et qu'on interdise. Pour autant, cela n'appartient pas à la Région, bien entendu. Mais qu'on interdise ces fameux perturbateurs endocriniens, c'est tout.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci pour cette intervention.

Je donne la parole à Gérard NICAUD.

M. NICAUD. - Ma collègue Estelle COCHARD, tout à l'heure, s'étonnait qu'il n'y ait pas d'hommes qui prennent la parole, il y a eu Charles et je le fais maintenant. Je crois que le sujet est grave et je reprendrai un peu les propos de Madame GREFF qui disait qu'on a commencé à avoir un vœu en 2017, que nous sommes en 2020 et on peut demander : que s'est-il passé depuis ? On l'a vu pour l'amiante, on le voit pour un certain nombre d'autres choses, on le voit pour le changement climatique, mais qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on attend pour faire « bouger » les choses ?

Charles, tu disais « il faut interdire les produits ». On les connaît à l'heure actuelle. Certes, c'est très bien qu'on signe une charte, mais on va signer du papier. Derrière, quand est-ce qu'on va s'engager ?

Nous avons ici des responsabilités, pour bon nombre d'entre nous, dans des mairies, nous sommes maires, etc. Qu'est-ce qu'on fait pour interdire par exemple les plastiques dans les cantines ? Est-ce qu'on fait quelque chose sur le portage des repas ? Alors, c'est peut-être le cas de Madame MAINCION dans sa ville, je ne sais pas. Mais, voilà, il y a un certain nombre de petites actions que nous pouvons mettre en œuvre.

Président, nous l'avons fait dans notre collectivité, on a remplacé nos bouteilles en plastique par des gourdes, et il y a plein de choses à faire de ce genre. Il faut donc qu'on y aille. On ne peut plus attendre sur ce point !

Le vœu que j'émetts ce soir, c'est : on y va, on retrousse nos manches et on prend nos responsabilités.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Je crois qu'il n'y a plus de demandes d'intervention sur ce rapport.

Mme MAINCION. - Une explication de vote...

M. le Président. - Je vais le mettre aux voix et j'ai une explication de vote de Madame MAINCION, rapidement.

Mme MAINCION. - De la part du groupe, je voulais dire que c'est une abstention bienveillante, parce que vous avez compris que nous sommes effectivement très attentifs à ce sujet. Mais si les conclusions de l'étude, c'est simplement pour dire que les modes de contact, c'est par l'alimentation, l'Anses le dit depuis cinq ou six ans, il suffisait de lire l'Anses, et cela coûtait moins cher.

M. le Président.- Je mets aux voix.

Je t'en prie.

Mme TERY-VERBE.- Une petite réponse, quand même.

Concernant l'étude, l'étude elle-même est terminée. En fait, c'est la mission de l'intervenant qui va nous permettre d'enclencher notre plan d'action, qui se termine en 2020. Mais ce n'est que le début, le plan d'action va s'étaler sur plusieurs années, et l'idée, c'est d'avancer le plus rapidement possible. On fera ce qu'on peut, mais, en tout cas...

(Intervention hors micro de Madame MAINCION- inaudible)

L'étude est disponible. Elle n'était peut-être pas jointe en entier, il y avait un résumé, mais, oui, on peut vous la faire parvenir. De toute façon, elle a déjà été diffusée avant. En tout cas, ce sera retransmis.

Mme MAINCION.- Personne ne l'a eue.

Mme TERY-VERBE.- Oui, cela m'étonne. Mais on peut la renvoyer sans problème.

Concernant le Copil, ce Copil a été largement ouvert. On a lancé l'invitation, en gros, sur l'ensemble des partenaires de santé et des associations, et, au fur et à mesure, on a engagé les personnes qui étaient intéressées. Il n'est jamais trop tard, vu que, de toute façon, on va continuer à travailler sur les actions à mettre en place. Ainsi, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

S'agissant du PRSE, en effet, le PRSE existe, on le suit, je fais partie de ceux qui suivent ce PRSE, à l'échelle de la Région. Il y a quatre axes, mais il était nécessaire de faire un focus sur les perturbateurs endocriniens, et on avait la possibilité d'agir directement. Le souci du PRSE, et vous avez dit qu'il y avait des problématiques, c'est, entre autres, le fait qu'il n'y a pas de crédits associés. C'est chaque administration qui rajoute ses crédits, mais il n'y a pas de crédits dédiés pour ce programme.

Par ailleurs, je suis d'accord sur l'idée qu'on ne trouve que ce qu'on cherche. En effet, les céramiques, *a priori*, posent un problème, notamment avec de l'aluminium ou du cadmium qu'on peut retrouver. On est tout à fait d'accord, il faut continuer à chercher pour pouvoir malheureusement trouver d'autres molécules, et aussi essayer de trouver des alternatives.

Des réponses à Madame BOISGERAULT. Je ne partirai pas sur la Covid-19, car ce n'est pas l'objet du rapport, et la Covid est un virus, alors qu'en l'occurrence on est sur les perturbateurs endocriniens.

Concernant la réglementation, en effet, celle-ci ne va pas assez loin, et c'est pour cela que nous avons la nécessité de mettre en place des stratégies d'évitement, à notre niveau, et de mettre en place des leviers par la commande publique. C'est comme cela que nous avons une possibilité de faire avancer les choses. Mais, c'est vrai, la réglementation, nous n'avons pas la main dessus.

J'approuve ce qu'a dit Anne LECLERCQ concernant l'appel à projets. J'ai été très satisfaite de voir que sept projets portaient sur cette thématique. Et, en effet, il y a beaucoup de travail qui est déjà fait sur cette thématique. Entre autres, dans les lycées, dans l'appel à projets de prévention/promotion de la santé, la thématique des perturbateurs endocriniens est déjà en place. Le travail a déjà commencé.

Concernant les demandes de Madame GREFF, pour ce qui est de la signature, nous, on a pris la chose dans l'ordre inverse. On a préféré commencer à travailler, commencer à mettre en place un plan d'action, et ensuite, nous signons la charte. Il se trouve que les autres régions ont directement signé, mais, pour l'instant, on ne sait pas trop ce qui...

(Intervention hors micro de Madame GREFF – inaudible)

Eh bien, montrez-moi leur plan d'action.

Non, justement. Non, pour le coup, j'ai un suivi avec le...

Oui, ils ont signé avec le RES, et le RES nous a dit que, pour l'instant, ils attendent un peu et qu'il n'y a pas grand-chose qui en découle. Nous, on a préféré commencer à travailler, pour pouvoir ensuite signer cette charte. On a préféré faire comme cela. Je ne sais pas si c'est parfait, mais c'était notre décision.

Quant à notre plan d'action, on n'a pas dit qu'on allait peut-être le mettre en œuvre. On compte bien le faire. C'est juste le début.

Charles GIRARDIN, je suis plutôt d'accord sur la réglementation. Et sur les attaques répétées, je ne sais pas si on a lu le même article du *Monde*. On espérait que la réglementation puisse être améliorée au niveau de l'Europe, mais, malheureusement on a des « marchands de doute », en gros, des scientifiques payés par des groupes et qui, à chaque fois, sapent un peu le travail qui a été fait jusqu'à présent. Et une fois qu'on a installé le doute... C'est un peu comme avec les climatosceptiques, on a mis un certain temps avant que cette idée du dérèglement climatique soit partagée par tous, et c'était, entre autres, à cause de certains scientifiques qui amenaient du doute.

Voilà, je crois que j'ai répondu répondu à toutes les questions.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Alix TERY-VERBE, pour cette présentation.

Je mets donc le rapport aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT
Abstention : Union de la Droite et du Centre

M. le Président. - Nous passons à un rapport qui n'appelle pas de commentaires particuliers. Il s'agit du commentaire sur les observations de la CRC sur les activités TER, et c'est Monsieur GRICOURT qui le présente.

**ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - ENQUETE TER - EXERCICES
2021 ET SUIVANTS**

(RAPPORT N° 14)

M. GRICOURT.- Merci, Président.

Il s'agit en effet du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant les TER depuis 2012, avec trois recommandations.

- La première, mettre en œuvre un système d'information métier fournissant une aide à la décision.

C'est quelque chose qui est engagé par la Région avec une plateforme en ligne de transmission de documents contractuels, avec des outils d'aide à la décision pour permettre une meilleure analyse des données sur la ponctualité, la qualité du service, les suppressions de trains, etc.

De plus, il y a la poursuite du déploiement de systèmes d'information.

- La deuxième recommandation, c'est réexaminer le dispositif de distribution.

Là aussi, beaucoup de choses sont déjà engagées et devraient se développer rapidement. Cela concerne la distribution des billets avec, déjà, un niveau intéressant, 42 % des recettes pour les trains Rémi.

En parallèle, nos services travaillent avec les AOM des différents territoires pour faire évoluer le service d'information multimodal JV Malin, et on prévoit le déploiement du système billettique pour les cars Rémi à partir de 2021.

Dans tous les territoires et en particulier pour répondre aux attentes dans les zones rurales, il a été proposé aux préfets de travailler à la faisabilité d'une vente de titres Rémi au sein des Maisons France Service.

- La troisième et dernière recommandation consiste en la prévision dans la future convention de la transmission annuelle des composantes du forfait de charges C1.

Cette recommandation a vocation à se mettre en œuvre à l'occasion des prochaines étapes conventionnelles entre notre collectivité et la SNCF.

Il vous est proposé d'approuver le plan d'action mis en place en réponse au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Il s'agit d'un rapport, je dois prendre votre vote.

Il s'agit du rapport de réponse aux observations.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Ensuite, nous avons une communication qui vous a été faite sur la liste des marchés et avenants.

COMMUNICATION SUR LES MARCHES ET LES AVENANTS PASSES DU 01/01/2020 AU 31/03/2020 ET SUR LES ACTIONS CONTENTIEUSES INTRODUITES ET CLOSES DEVANT LES TRIBUNAUX DU 15/01/2020 AU 15/06/2020

(COMMUNICATION N° 15)

M. le Président.- C'est une communication et cela n'appelle pas de vote, mais vous donnez acte que cette communication a été transmise.

Pas d'observation ?

(Non)

(L'assemblée prend acte de cette communication)

Nous passons donc aux vœux et questions orales.

VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES ECOLOGISTE ET SOCIALISTES, RADICAUX ET DEMOCRATES « DONNONS LES MOYENS AUX REGIONS D'ENGAGER LA RELANCE : IL FAUDRA UNE COMPENSATION DES PERTES DE RECETTES, NOTAMMENT LA CVAE »

M. le Président.- J'ai été destinataire d'un vœu porté par le groupe les Écologistes et le groupe SRD s'agissant de la CVAE.

Qui le présente ?

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX.- Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu vise à demander à l'État de donner aux régions les moyens d'assurer leurs responsabilités dans cette période très particulière qui appelle une relance économique, un soutien fort à l'économie et, plus largement, les moyens d'assurer leur rôle.

Les finances des régions ont été très fortement percutées par la crise, par l'arrêt de l'activité économique. On estime qu'on a perdu presque 19 millions d'euros sur la fraction de TVA, 20 millions sur la carte grise et 12 millions sur la TICPE, soit une perte estimée de plus de 51 millions et une perte à venir sur le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, dont on ne connaît pas encore exactement le montant, puisqu'il y a un décalage.

Alors que la loi NOTRe nous a confié de nouvelles compétences, il est clair que la question de la fiscalité des régions n'a pas du tout été traitée correctement et que face à ces baisses de recettes, on va rentrer dans une situation qui va devenir insupportable.

On peut rappeler qu'on a aujourd'hui seulement 8 % d'autonomie budgétaire, ce qui est extrêmement faible et que, de notre point de vue, si on veut enclencher une nouvelle étape de la décentralisation, la question des finances, de l'autonomie financière, fiscale de collectivités comme les régions doit être posée correctement.

On a déjà débattu de propositions dans cet hémicycle pour que, par exemple, on ait des ressources où on affecte une partie de la contribution climat énergie à la mise en œuvre des Schémas régionaux climat air énergie ou qu'on transfère une part de la taxe d'aménagement des Conseils départementaux, l'ex-TDENS, pour la mise en œuvre des Schémas régionaux de cohérence écologique ou encore qu'on réforme le versement transport en élargissant son assiette, mais, dans ce vœu, on fait une proposition dont je vais vous lire l'extrait qui est en gras.

On demande à État :

- de compenser, dès la prochaine loi de finances, l'essentiel de la baisse des recettes 2020 des régions, soit 51 millions d'euros pour la Région Centre-Val de Loire ;
- de sécuriser à court terme le niveau des recettes des régions dans le temps, en s'engageant à compenser la future chute du produit de la CVAE ;
- et de remettre à plat à moyen terme le modèle des recettes des collectivités pour les rendre plus cohérentes avec l'exercice de leurs compétences et pour leur donner plus d'autonomie financière.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci à Benoît FAUCHEUX.

Y a-t-il des prises de parole ?

Je vois celle Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, nous avons évoqué ce matin les pertes de recettes, dès 2020, de TVA et des cartes grises, mais aussi, sur les années à venir, avec la CVAE, ce qui montre bien au passage que ces recettes ne garantissent pas notre autonomie fiscale, puisque nous ne les maîtrisons pas.

En même temps, l'État a fait appel aux régions pour participer au financement du Fonds national de solidarité.

Dans la DM1, vous demandez déjà à l'État, je vous cite, « de la manière la plus forte, un complément de recettes pour compenser les pertes considérables de recettes effectives dès 2020 et annoncées pour 2021 ».

Ainsi, ce vœu vient en partie préciser votre demande, mais vous proposez trois solutions, trois types de recettes.

- Premièrement, recevoir une part de la contribution climat air énergie, autrement dit, de la taxe carbone. Or, vous savez que cette taxe, qui avait débuté au départ à 7 euros par tonne, a été évaluée et devait être réévaluée chaque année, 44,60 euros en 2018, la loi de finances 2018 prévoyait 65,40 euros en 2020 et 86,20 euros en 2022, montant hors taxes, faut-il le préciser, ce qui représente en réalité 103,40 euros. Son impact sur le prix des carburants a été un des déclencheurs de la crise des Gilets jaunes, qui a gelé provisoirement cette évolution.

On voit bien qu'une des missions confiées aux Verts par le gouvernement consiste à faire sauter ce blocage en brandissant le péril climatique. Il est évident que l'État ne donnera pas aux régions une part de cette taxe carbone, pour l'appeler par son nom, sans la faire repartir à la hausse, et nous y sommes bien sûr opposés.

- Deuxième mesure, deuxième recette, transférer aux régions une partie de la taxe d'aménagement des Conseils départementaux, ce qui veut dire, en gros, déshabiller Paul pour habiller Pierre. Qu'en pensent les départements, confrontés eux-mêmes aux mêmes difficultés financières et, en plus, à l'explosion des aides sociales liées à la situation que nous traversons ?

- Enfin, troisième proposition, le versement transport, qui, au passage, deviendra un versement mobilité au 1^{er} janvier prochain. Ce que vous proposez, c'est une charge supplémentaire pour des entreprises déjà fragilisées. Elle est versée aujourd'hui par des entreprises de 11 salariés et plus pour des transports urbains, perçue par les intercommunalités qui ont pris cette compétence, alors même que certaines communes éloignées des villes centres ne bénéficient pas, et de loin, du même niveau de service.

Vouloir élargir l'assiette et, forcément, créer une tranche additionnelle destinée à financer le ferroviaire ne nous paraît pas souhaitable quand on connaît, de surcroît, la part modale de ce mode de transport dans les trajets domicile-travail. Les employeurs contribuent déjà, selon les cas et les conventions collectives, sous la forme d'une prise en charge partielle des abonnements SNCF ou Rémi, etc.

Par conséquent, si nous soutenons votre demande à l'État d'une compensation des pertes de recettes, nous ne sommes pas d'accord sur les pistes qui sont choisies, qui reviennent, encore une fois, à une augmentation de la fiscalité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Pour le groupe UDC, une intervention sur ce vœu ? Pas d'intervention sur ce vœu.

Pour le groupe SRD, une intervention sur ce vœu ?

M. GRICOURT. - Président, notre groupe partageant les mêmes préoccupations sur les questions de ressources de notre collectivité, ce vœu va dans le sens des remarques que nous avons prodiguées ce matin durant l'examen du Compte administratif et de la DM1.

Par conséquent, nous le voterons.

M. le Président. - Pierre COMMANDEUR.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Autant je peux partager l'idée que l'État puisse compenser une part des pertes de recettes, autant je suis un peu inquiet de cette mécanique, par laquelle chaque collectivité irait voir la collectivité supérieure pour lui demander des compensations de perte de recettes.

En plus, dans ce vœu, on propose d'avoir une mécanique qui s'inscrive dans la durée. Quelque part, l'État serait l'amortisseur des pertes potentielles de recettes de la Région qui pourraient être aussi les conséquences des politiques régionales.

Si, finalement, l'État devait être un amortisseur, il faudrait que ce soit un amortisseur dans les deux sens. Est-ce qu'on peut imaginer écrire aussi que si le produit de la CVAE est supérieur à ce qu'on a anticipé, on va le reverser à l'État ? C'est la même logique. Je suis donc très dubitatif sur ce vœu, qu'évidemment je ne voterai pas.

Et j'ai la même inquiétude que d'autres élus sur la proposition d'augmentation d'impôts. Je rappelle que le taux de prélèvements obligatoires en France est supérieur à 46 % du PIB, et je crois que la dernière chose que les Français veulent, c'est une augmentation des prélèvements, de quelque nature qu'elle soit.

Merci.

M. le Président. - Merci.

Chacun ayant pu s'exprimer, je mets donc ce vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu des groupes Écologiste et SRD est adopté)

Pour : Écologiste / Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER)

Contre : Rassemblement National / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER

Abstention : Union de la Droite et du Centre

M. le Président. - Nous avons ensuite un vœu présenté par le groupe Écologiste qui porte sur le déterrage des blaireaux.

Qui le présente ?

Michelle RIVET.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE « POUR
L'INTERDICTION DU DETERRAGE DES BLAIREAUX »**

Mme RIVET. - Merci, Monsieur le Président.

Je vois qu'il y a beaucoup de monde concerné... Ils n'ont pas entendu... Bon.

Pour dire très rapidement que cette pratique de déterrage des blaireaux est une pratique extrêmement cruelle, comme le déterrage des renards, et complètement archaïque.

Par ailleurs, les problèmes de zoonose et de prévention de la tuberculose bovine qui sont argumentés dans le cas des blaireaux ne se règlent pas par l'éradication, tout comme la rage pour les renards. On sait maintenant que l'éradication ne fait qu'augmenter les problèmes, et c'est plutôt par d'autres formes, telles que la vaccination ou le rétablissement d'écosystèmes viables qu'on arrive à régler ces problèmes de zoonose.

En tout cas, le blaireau est un animal qui est protégé dans beaucoup d'endroits, et je vous appelle à voter ce vœu qui, je le répète, s'attache à demander l'abolition d'une pratique complètement dépassée aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - Sur ce vœu, de déterrage des blaireaux.

Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU. - Merci, Monsieur le Président.

Le groupe des Écologistes s'illustre une fois encore par un vœu dont il a le secret et qui n'est qu'un tissu de contre-vérités, en réalité.

C'est un procédé indigne surtout lorsqu'il veut s'abriter sous des études scientifiques qui disent exactement le contraire de ce qu'on voudrait y trouver. Non, l'Anses ne préconise pas l'utilisation des chiens de chasse dans les zones atteintes par la tuberculose bovine. Cette utilisation est déjà interdite par un arrêté ministériel, et vous devriez le savoir, dans l'intérêt bien compris des équipages des chiens. Non, le blaireau n'est pas une espèce menacée, il est d'ailleurs inscrit sur la liste UICN au même niveau de préoccupation que le chevreuil ou le sanglier, dont on connaît la prolifération continue. Cela aussi, vous devriez le savoir. Non, la chasse sous terre n'est pas interdite en Finlande, c'est faux. Non, le blaireau ne fait pas l'objet d'une protection légale en Biélorussie, c'est faux également. Par contre, oui, il fait l'objet de campagnes d'abattage intensif en Grande-Bretagne, où il n'est pas chassé.

Ce que vous voulez, en fait, c'est très clair, c'est interdire la chasse petit à petit par une stratégie de grignotage et en utilisant des procédés intellectuellement malhonnêtes. Malhonnêtes, c'est tout à fait le cas.

Ce que vous voulez également, c'est nous faire vivre dans un monde de Bisounours, nous faire croire que le blaireau est un animal qui ne cause aucun dégât et qui en a déjà bien assez de se faire écraser sur les routes, alors que les dégâts à l'agriculture sont bien réels, tout comme ceux aux infrastructures routières et ferroviaires. Tous les agriculteurs connaissent aussi les conséquences de l'extension des terriers dans les champs, et là, je peux vous dire que j'en sais quelque chose. J'ai un ami qui a été blessé gravement en tombant avec son tracteur dans des terriers, et cela a été une catastrophe pour lui. Et il y a des dégâts, bien sûr, dans les cultures.

Votre volonté, en réalité, et vos arguments pour supprimer la vénerie sous terre sont autant d'injures pour nos concitoyens qui la pratiquent et pour qui elle constitue d'ailleurs un facteur de convivialité et de lien social fort. Cela, c'est tout à fait vrai. Sans doute, d'ailleurs, voudriez-vous qu'à l'instar de ce que nous constatons par le loup, qui coûte plus de 30 millions d'euros par an aux contribuables que nous sommes, le blaireau ne fasse l'objet de tirs de destruction la nuit, aux phares, réalisés par des agents de l'administration. Ce peut-être ce que vous souhaitez. Je n'en sais rien, mais c'est probable.

Nous dénonçons une fois de plus vos oukases, votre sectarisme, votre mépris pour ceux de nos concitoyens qui ont le tort de ne pas partager votre approche doctrinaire de la préservation de la biodiversité.

Si vous voulez vous battre pour des bonnes causes, eh bien, écoutez, commencez par lutter contre l'abattage halal, luttiez aussi contre l'autorisation pour les particuliers de vendre leurs chiens à des laboratoires, luttiez également contre le gazage massif aux Pays-Bas des oiseaux migrateurs, et cela concerne plus d'un million d'oiseaux dans le monde, ce qui n'est pas rien. Cela concerne notamment les oies, les oies bernaches, 150 000, les siffleurs, 50 000, les morillons, les milouins, les souchets, etc., toutes ces espèces. Mais je pense que cela ne vous émeut pas tant que cela, finalement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Après Monsieur LOISEAU, Monsieur de GEVIGNEY.

M. de GEVIGNEY. - Monsieur le Président, c'est un peu délicat. Pourquoi je m'exprime à part ? Je tiens à dire que je m'exprime à titre tout à fait personnel et ce que je vais dire n'engage que moi. En effet, je vais créer un précédent et je ne vais pas voter comme mon groupe.

Pour autant, ce n'est pas un ralliement au groupe Écologiste, parce que si on peut partager un certain nombre d'approches sur la gestion de la nature et sa protection, il y a encore un certain nombre de valeurs qui sont inconciliables.

Concernant le déterrage du blaireau, la première chose que je voudrais dire, c'est que je suis étonné que ce vœu arrive au Conseil régional. Je suis étonné, car on est quand même un peu hors sujet.

Mais, puisqu'il a été mis sur la table, je ne peux pas faire autrement, vous allez voir pourquoi, que de m'exprimer sur ce sujet. Il se trouve que c'est un sujet que me tient à cœur, puisque je viens de terminer une carrière de 41 années, dont 37 années dans la conservation de la biodiversité à travers la gestion d'espaces naturels, et pendant des années, pendant 18 ans, je me suis occupé de gérer des équipes qui étaient intégrées dans des protocoles de recherche sur la faune sauvage, puisque je m'occupais de gestion de faune sauvage en France, en Europe et un peu sur le continent africain. Je connais donc un peu ces sujets.

Il se trouve que, du fait de ces fonctions, je suis probablement, sans vouloir trop m'avancer, dans cet hémicycle celui qui a manipulé le plus de blaireaux à la main...

(Rires)

Je parle bien de ceux qui sont blancs et noirs, vivants ou morts, pour faire des prélèvements de sang, de tissus, de poils, de fèces, des implantations de transpondeurs, des implantations de colliers émetteurs, des suivis *tracking* pendant des nuits entières, etc.

Mon avis sur la question repose sur deux choses. Je ne m'appuierai pas sur l'Anses, c'est mon avis personnel dû à l'expérience. J'aime tous les animaux, mais j'aime particulièrement cet animal, pour avoir beaucoup travaillé avec. Il faut savoir que j'ai été chasseur pendant des années, même si je ne chasse plus depuis un certain nombre d'années. Pour autant, d'un point de vue philosophique, l'acte de prédation ne me dérange pas. Mais, là, on parle de chasse sous terre du blaireau, des actions auxquelles j'ai assisté très souvent. J'ai vu très souvent des chasses au blaireau, je ne parle donc pas sur la base de propos de bistro, je sais de quoi il retourne.

Précisément, si je ne suis pas philosophiquement contre l'acte de prédation, il se trouve que la chasse sous terre du blaireau – encore une fois, ces propos n'engagent que moi – est un acte de chasse, et j'y ai assisté personnellement, donc j'en témoigne, qui permet à des esprits pas très structurés, qui ont du mal à trouver leurs limites, de se comporter d'une façon barbare avec les animaux. Ce n'est pas le cas de toutes les chasses. Quand vous tirez une

bécasse au coin du bois à l'envol devant votre chien, « pan ! », vous tirez, vous l'avez eue ou vous l'avez ratée, cela ne laisse le choix. La chasse sous terre, elle, laisse cette possibilité, et cela existe, donc je comprends que cela puisse choquer. Et, en tant que chasseur, je l'assume, cela existe et ce type de comportement me choque moi-même.

Il y a un deuxième aspect, qui n'est pas cité là-dedans.

Durant toutes les années pendant lesquelles j'ai travaillé sur cette espèce, j'ai été amené... Vous avez des terriers de blaireau très anciens dans l'est de la France, qui tiennent sur plus d'un demi-hectare, qui s'enfoncent pratiquement à 10 mètres sous terre, qui sont très anciens. Et comme je suis passionné de tous ces aspects-là, de gestion forestière, etc., je me suis amusé à regarder sur les cartes de Cassini... Alors, je ne vais pas faire une théorie sur les cartes de Cassini, mais pour ceux à qui cela parle, ce sont des cartes d'avant 1756 qui avaient été faites à la main à l'époque, qui sont des documents extraordinaires sur lesquels on trouve des détails tout à fait étonnants.

Et il s'est avéré que des garennes de blaireaux, sur lesquelles nous avons travaillé scientifiquement pendant des années, j'en ai trouvé, au mètre près, sur des cartes de Cassini, sous le vocable « garenne à tessons », car il faut savoir que le mot « blaireau » n'a apparu que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et que, avant, cela s'appelait un tesson. « Blaireau » vient de l'allemand « bler », qui est une tache blanche sur la tête des chevaux et, progressivement, cela a dérivé sur les blaireaux, parce qu'ils ont ces deux lignes blanches sur la tête. Voilà l'histoire.

Ainsi, ces garennes existent depuis plus de 250 ans et probablement même depuis beaucoup plus longtemps. Ce qui m'amène à déduire – c'est une farce, bien sûr – qu'il y a une certaine gestion du patrimoine historique dans la communauté des blaireaux. Cela se respecte !

Mais, après, je ne « rigole » plus, car il faut savoir que la chasse sous terre a une spécificité : on attaque le terrain à la pioche, à la pelle, on creuse, on fait des tranchées pour aller chercher les blaireaux au fond avec des pinces en fer, et on détruit complètement ces terriers qui, je viens de vous le dire, sont occupés depuis des siècles par ces populations. En l'occurrence, c'est souvent des grandes forêts, donc cela ne dérange personne. Et quand on détruit cela, en réalité on va exactement à l'inverse de l'argument qui est présenté pour défendre cette chasse. Quand des blaireaux, depuis des générations et des générations, ont l'habitude de venir se reproduire dans ces terriers et qu'on casse tout, qu'on ferme tout, c'est fait définitivement, on a tout ravagé. C'est un peu, pour se faire une idée, comme si on voyait la cathédrale de Notre-Dame de Paris prendre feu. Voyez, bon, je prends cette image, c'est un fantasme. Il y a donc de quoi déstabiliser ces animaux qui, ensuite, partent ailleurs, partent se reproduire ailleurs. Et, s'ils sont porteurs de germes pathogènes et sont susceptibles de propager des zoonoses, là, ils vont le faire, sur les troupeaux alentour.

Les arguments sur lesquels cette chasse est défendue n'ont jamais été démontrés. Je sais que je vais me faire des inimitiés et m'attirer des haines féroces parmi les chasseurs dans cette assemblée, mais, une fois n'est pas coutume, encore une fois, cela n'engage que moi et je l'assume, je voterai ce vœu.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je vous en prie, Monsieur CINTRAT.

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis choqué, Michelle RIVET, par votre proposition, et pas seulement parce que vous êtes hors sujet à mon sens. Il s'agit là d'un débat qui pourrait avoir lieu au niveau national, mais bon, nous l'avons ce soir, et j'ai quelques points que je voudrais simplement relever.

Tout d'abord, pour vous dire que nous avons une obligation de participer à la gestion du milieu naturel – nous –, et qu'il est aussi important de pouvoir réguler les populations de blaireaux.

Je voudrais vous dire qu'il y a, sur le domaine agricole, un certain nombre de dégâts qui sont faits par les blaireaux, pas de façon généralisée sur ensemble du territoire, mais qu'on trouve à certains endroits, en particulier dans les vignes, en particulier dans les céréales, et qui nécessitent, lorsque les populations de ces animaux augmentent de façon importante, qu'on puisse les réguler. Et il y a un certain nombre de comptages qui ont été faits, en particulier dans le Loiret. Je n'ai pas les éléments très précis, mais je pourrais vous les donner et ils montrent que c'est une population qui est en augmentation. Je n'ai pas les éléments, car je ne pensais pas qu'après cette période de confinement, le Covid, les conséquences que cela peut avoir sur la santé et sur l'économie de notre pays, cela puisse être un sujet prépondérant à l'occasion de notre session d'aujourd'hui. Sinon, j'aurais amené les éléments, bien évidemment.

Cela étant, la question que je me pose, c'est de savoir si vous avez sollicité un échange avec les représentants de la vénerie, par exemple, sur ce point, pour qu'il puisse y avoir un échange. Vraisemblablement, vous n'en avez pas besoin. Vous êtes régulièrement dans des certitudes, et vous n'avez sans doute pas besoin d'écouter ceux qui ne pensent pas la même chose que vous.

Cela ne veut pas dire qu'on est très « fan » de ce type de chasse. Néanmoins, elle existe et je ne suis pas sûr que nous soyons à même de porter aujourd'hui, avec les éléments que vous nous avez donnés, et seulement les éléments que vous nous avez donnés, un jugement sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas voter pour votre vœu, que nous ne pourrions pas nous abstenir, que nous ne pourrions pas voter contre, parce que ce serait trop conciliant. De ce fait, nous ne participerons pas à ce vote, car, encore une fois, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments. Je pense qu'on ne peut pas porter un jugement sur ce sujet sans au moins avoir eu un échange avec les représentants de la vénerie, et c'est un sujet plus national que régional.

(Applaudissements)

M. le Président. - On a bien noté que pour l'élu de Touraine qu'est Monsieur CINTRAT, il y a plus de blaireaux dans le Loiret qu'il n'y en a en Touraine.

(Rires)

M. CINTRAT. - Et vous avez raison !

M. le Président. - Merci.

Je donne la parole à Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Cher Président, cela nous fait sourire, mais c'est quelque chose de très sérieux et c'est vrai qu'on a affaire à une pratique, comme c'est écrit, archaïque, violente.

Pour éclairer un peu nos collègues, c'est parti, dans notre Région, dans le département de Loir-et-Cher, par la prise d'un arrêté par Madame le Maire de Valaire, une petite

commune de Loir-et-Cher, qui a eu le soutien, assez rapidement, de nombreux élus, mais pas seulement d'élus, de scientifiques aussi.

Il y a eu un référé à suspendre cet arrêté, le tribunal administratif d'Orléans a examiné hier ce sujet. Madame le Maire de Valaire est défendue par un avocat loir-et-chérien qu'on connaît bien, Monsieur Louis de REDON, pour celles et ceux qui connaissent le territoire de Loir-et-Cher.

Pour confirmer, comme c'est écrit, que la France est le seul pays d'Europe où cette pratique se fait encore et que beaucoup de territoires ont la même démarche ; cela a été le cas il y a peu de temps à Amiens. Ainsi, la ville de Blois a adopté en Conseil municipal lundi soir un vœu sur ce sujet, à une très large majorité, au-delà des bancs de la majorité municipale, et le Conseil communautaire d'Agglopolys le proposera aussitôt après son installation en juillet.

Voilà ce que je voulais dire, notre groupe soutient donc ce vœu.

Et Vineuil, la commune de Vineuil me dit que c'est à l'unanimité de ses membres.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRICOURT.

Je prends le vote sur ce vœu.

(Mis aux voix, le vœu du groupe Écologiste est adopté)

Pour : Écologiste / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Monsieur COMMANDEUR / Madame BEAULIER / Monsieur DE GEVIGNEY / Monsieur LECOQ / Monsieur MARCHETTI / Madame PARIS / Madame PEAN

Contre : Monsieur COUEILLE / Monsieur LOISEAU / Monsieur DE LA RUFFIE

Abstention : Madame BOISGERAUL / Monsieur CHASSIER / Monsieur GODEFROY

NPPV : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT

M. le Président.- Maintenant, un vœu du groupe Écologiste « Donnons une suite en Région Centre-Val de Loire à la Convention citoyenne pour le climat ».

Qui présente le vœu ? C'est Madame de CRÉMIERS.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE « DONNONS UNE
SUIVE EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE A LA CONVENTION
CITOYENNE POUR LE CLIMAT »**

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ce vœu se veut, sans jeu de mots, un double message adressé au gouvernement.

Le premier, c'est celui de dire qu'une Convention citoyenne sur le climat est essentiellement une convention tournée vers la démocratie participative et la création de contenus par les citoyens. Malheureusement, aujourd'hui, celle-ci a travaillé et s'est exprimée exclusivement à l'égard du président de la République, qui a fait une réponse.

Il convient de lui donner une suite et de la décliner dans les collectivités, dans les différentes collectivités de France, car il n'y a aucune raison que cet enrichissement du processus délibératif s'arrête dans une sorte de courroie et de dialogue fermé exclusivement avec l'Elysée.

La deuxième raison, c'est que notre Région s'est dotée d'une COP régionale, ce qui est unique parmi les Régions et qui a pour objectif le passage à l'action. Les propositions des citoyens doivent remonter, et la Convention citoyenne pour le climat est un très bon outil pour cela. Cela avait été le cas pendant la démocratie participative, pour laquelle la Région avait mis en place des panels, et nous avons recueilli plusieurs propositions grâce à l'expertise citoyenne.

L'organisation d'une convention citoyenne pour le climat au niveau de notre Région apporterait toute la richesse de l'expertise citoyenne et permettrait de prolonger de manière très utile, à l'échelle de notre collectivité, le travail de la Convention citoyenne pour le climat qui a eu lieu au niveau national. Cela pourrait être ensuite repris dans le cadre de notre COP régionale.

M. le Président. - Merci pour cette présentation.

Interventions des différentes formations.

Pour l'UDC, pas de participation ?

M. PELTIER. - On a hésité à faire un grand débat, mais...

(Rires)

M. le Président. - Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Là, sur ce sujet, on n'est pas des blaireaux.

Nous avons évoqué cette convention à plusieurs reprises au cours de cette journée, et nous sentons bien à quel point le sujet est sensible.

Pourtant, cette Convention citoyenne que vous défendez est une idée de Monsieur MACRON, après l'échec du grand débat national, pourtant un débat déjà strictement encadré avec des thématiques choisies par les organisateurs et, bien sûr, des sujets interdits.

Cette convention, organisée par le Conseil économique, social et environnemental, a été pilotée par un comité de gouvernance qui comprenait deux personnes.

Première personne, Monsieur Thierry PECH, directeur général de Terra Nova, *think tank* créé au départ au service du Parti socialiste, comprenant des proches de Ségolène ROYAL, Dominique STRAUSS-KAHN, Bertrand DELANOË, car dans la perspective d'une présidentielle, il s'agissait d'apporter entre autres des idées, une boîte à idées pour des futures présidentielles, néanmoins financée à 50 % par des fonds publics, ce qui est toujours assez curieux.

Deuxième personne dans le comité de gouvernance, Laurence TUBIANA, présidente-directrice générale de la Fondation européenne pour le climat, haut fonctionnaire, négociatrice de l'Accord de Paris, auparavant conseillère auprès du Premier ministre Lionel JOSPIN. Pour la petite histoire, elle a fait ses premiers pas en politique au sein de la Ligue communiste révolutionnaire. Le cadre est posé, on ne peut pas vraiment parler d'une pluralité d'opinions.

Ensuite, vous connaissez la méthode. Les citoyens tirés au sort subissent un véritable lavage de cerveau de la part... Parfaitement. ...de la part d'experts qui présentent une version unique de phénomènes qui, dans le monde scientifique, normal, font l'objet de recherches, de débats, parfois de controverses tout à fait logiques et qui sont le propre de la science, sauf, il est vrai, dans les pays totalitaires comme en URSS, où il y avait une science soviétique.

Les débats sont ensuite encadrés sur des thèmes préétablis, excluant tous les sujets qui fâchent, bien entendu, et il est évident que ce mode de fonctionnement empêche l'expression de la moindre divergence.

Il ne ressort de ces débats que les réponses qui étaient attendues par les organisateurs, qui appliquent des techniques bien connues dans le monde de l'entreprise pour faire adhérer tous les collaborateurs à un projet, quel qu'il soit. Cela se pratique dans les grands groupes, je l'ai pratiqué, j'ai travaillé dans les grands groupes, La Poste, pour ne pas le nommer, et, au début des années 2000, on savait déjà faire cela. C'est du management de base !

Même à La Poste, oui. Même à La Poste, on savait faire cela.

Et dans ces co-constructions, dans ces pseudo-débats, à la fin, les sachants, ceux qui encadrent et qui ont tous les éléments conduisent les participants aux conclusions où ils veulent les conduire, et c'est exactement ce qu'il s'est produit dans cette convention.

Par conséquent, cette convention n'a aucune légitimité, et Monsieur MACRON ne lui accorde de l'importance que parce qu'il en est l'instigateur et qu'elle était évidemment entièrement sous contrôle, et je ne comprends pas que vous tombiez dans ce piège.

En réalité, cette démarche correspond à un agenda politique, que nous voyons se dérouler depuis des années, destiné à mettre en place une nouvelle gouvernance mondiale dans laquelle les peuples n'auront plus leur mot à dire.

Vous croyez avoir remporté une grande victoire en gagnant quelques grandes villes. Vous devriez être plus modestes, car à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, et vos succès sont le fruit de plusieurs années de matraquage idéologique dans tous les grands médias, unanimes pratiquement. On entend cela tous les jours à la radio, à la télévision, à l'école, dans toutes les institutions, propagande relayée, comme nous l'avons dit, par de nombreux organismes subventionnés par l'argent public, et notamment par cette assemblée.

Je crois qu'avec le dixième de ces moyens, je dis bien le dixième, dont la propagande écologiste a bénéficié, avec le dixième de ces moyens, on ne ferait pas 9, 10 ou 20 %, il y a longtemps qu'on aurait dépassé la barre des 50 %.

Je ne vous fais pas un procès d'intention, vous êtes certainement sincères, mais vous n'avez pas encore compris que, dans ce jeu qui vous dépasse, vous n'êtes, comme disait LÉNINE, que les idiots utiles du système.

(Applaudissements)

M. le Président. - Pour le groupe SRD ?

Madame PIDOUX.

Mme PIDOUX. - Je vais être obligée de répondre sur un point. J'ai eu l'impression qu'on allait finir par dire « ils sont partout », avec la main qui allait bien, comme votre candidate à la présidentielle. Cela tombe bien, aujourd'hui, il y a un chiffre qui est sorti, c'est la place de Marine LE PEN dans les médias ; c'est la personne politique la plus représentée, à plus de 30 %. Je pense que vous avez largement votre place pour diffuser vos idées et que vous participez aussi largement à la désinformation du débat, et c'est ass... C'est assez... C'est assez contradictif...

(Intervention hors micro de Monsieur CHASSIER – inaudible)

S'il vous plaît, je vous ai laissé parler. C'est assez contradictoire de reprocher de ne pas assez donner la parole au peuple, et, dès lors qu'on parle de démocratie, vous êtes dans l'invective et la caricature.

Maintenant, on va parler du fond, parce que moi, j'aime bien parler des sujets qu'on traite à chaque fois. La question était de parler de la Convention citoyenne. Nous, nous avons

une démarche assez similaire avec la démocratie permanente dans notre Région, avec un système de panels et ce genre de choses, et avec une vraie volonté et des propositions qui ont émané de cette démarche. On est donc forcément toujours intéressé par cette approche.

Notre seule difficulté, c'est que l'association entre la convention citoyenne et notre COP régionale, c'est déjà ce qu'on fait. Nous, ce qu'on veut vous dire, c'est : faisons vivre l'existant. Investissons-nous dans la COP régionale, investissons-nous dans les travaux qui sont en cours au regard du calendrier et de l'urgence dans laquelle on est. Travaillons et investissons-nous fortement dans ce projet, on y mettant toute notre énergie.

La proposition que vous faites, c'est un peu notre démarche, c'est déjà ce qu'on fait avec la COP. D'ailleurs, vous n'avez pas parlé de cette journée du 7 juillet, où on va avoir un rassemblement de panels, de wagueurs et d'experts sur la question. Ainsi, le 7 juillet, pour ceux qui ne sont pas au courant, il y a la journée « intercommunautés » de la COP avec l'ensemble de nos partenaires, dont WWF. Venez participer, travailler sur le sujet, on y va, on est partant. Mais, du coup, ce vœu, il va sur quelque chose qu'on fait déjà.

De ce fait, on ne va pas voter contre, car on soutient la démarche, mais on va s'abstenir, parce qu'on le fait déjà.

M. le Président. - Je mets aux voix ce vœu.

(Mis aux voix, le vœu du groupe Écologiste est rejeté)

Contre : Rassemblement National / Union de la Droite et du Centre

Pour : Écologiste

Abstention : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Monsieur

COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT

M. le Président. - Le vœu suivant est présenté par l'Union de la Droite et du Centre. Il s'agit de la commande publique.

Madame de PÉLICHY.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU
CENTRE « COMMANDE PUBLIQUE : ADOPTION D'UN DISPOSITIF DE
PREFERENCE REGIONALE »**

Mme de PÉLICHY. - Oui, Monsieur le Président, cela fait déjà 14 heures qu'on est dans cette enceinte, vous excuserez donc ma concision.

Il s'agit simplement de vous proposer de jouer sur les clauses du mieux-disant pour pouvoir enfin favoriser les TPE et PME de notre Région. Tout argument nous disant que c'est « anti-droit européen » ou « anti-droit français » ne sera pas recevable, étant donné que la proposition que nous vous faisons serait parfaitement en règle avec la législation actuelle.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame de PÉLICHY.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER. - Je crois que ce sujet est déjà venu lors de la dernière Commission permanente, et j'ai répondu. Il n'y a pas beaucoup d'éléments nouveaux. Je comprends la démarche de vouloir favoriser les entreprises locales, je crois que tout le monde la partage et c'est ce que tout le monde essaie de faire, d'ailleurs.

Le problème, c'est que ce que vous demandez, les micro-clauses qui doivent être imposées dans les contrats... Il faut savoir que le principe du mieux-disant existe déjà. Dans les marchés publics, tout le monde le sait, il y a un certain nombre de clauses qui sont déjà introduites, dont, d'ailleurs, des clauses environnementales et des clauses sociales. Vous voulez ajouter « l'obligation d'avoir des apprentis ». Cela me semble assez difficile d'imposer cela à des entreprises, et, en plus, je ne vois pas en quoi cela garantit que ce sont des entreprises locales ; à mon avis, c'est un sujet différent.

Les clauses environnementales, on l'a dit, c'est un critère qui est régulièrement utilisé. Les clauses d'insertion sociale et locale, parfois, mais, attention lorsqu'on utilise ces clauses sociales et locales ; moi, je les ai toujours vues utilisées dans les marchés publics quand il s'agit des quartiers dits de la politique de la ville, et l'insertion dont il s'agit, ce sont les populations de ces quartiers qui, elles, ne sont pas toujours très locales, d'ailleurs, mais bon.

(Brouhaha)

Je constate.

Avoir la possibilité d'assurer des temps courts, bien sûr, mais c'est un critère qui est évalué. Quand, dans un marché, on évalue le temps d'intervention d'un prestataire ou d'un maître d'œuvre pour qu'il se rende sur un chantier, effectivement, on en tient compte, y compris dans les concours d'architecture. En présélection, on voit bien qu'on va préférer, autant que possible, une entreprise d'Orléans plutôt qu'un maître d'œuvre ou un cabinet qui se trouve à Nancy, car il y a ce critère qui fait que s'il y a besoin d'intervenir rapidement dans le suivi du chantier pour résoudre un problème, on ne va pas faire venir quelqu'un qui est à 300 ou 400 kilomètres.

Tout cela existe, et si on regarde dans la réalité, je crois qu'on est environ à 80 % de marchés qui sont attribués à des entreprises locales.

Non, c'est plus que cela. C'est plus que cela.

Il y a des exceptions, évidemment, pour certaines prestations techniques où on n'a pas de prestataire local, par exemple quand on est sur des logiciels, quand on est dans de la prestation très spécialisée. Mais, globalement – je n'ai pas les chiffres exacts, mais on les donnera –, je crois que c'est très important et je ne vois pas comment on peut faire beaucoup plus. D'autant plus que les critères de proximité... Si on a un chantier à Montargis, une entreprise proche en région parisienne pourra être préférée à une entreprise localisée à l'autre bout de la Région. Ce n'est pas le seul critère.

Ce dispositif ne me paraît donc pas convaincant. Comme je l'ai dit en Commission permanente, nous ne voterons pas ce vœu.

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT. - Nous avons eu l'occasion de partager ce sujet en Commission permanente. Je vais vous redonner les chiffres de 2020 à ce jour, qui confirment et confortent les chiffres de 2019.

La part des achats dans les entreprises locales pour la Région est de 63,2 % en volume et 79,7 % en valeur. C'est une réalité. Les clauses d'insertion, les clauses environnementales sont incluses dans nos critères de marchés publics. Le total des marchés incluant la dimension environnementale représente 32 %, celui incluant la dimension sociale représente 23 % et celui incluant une dimension sociale ou environnementale, 39 %.

Les outils que nous utilisons, déjà, c'est le respect de la législation sur les marchés publics. Il y a ensuite tout ce qui contribue en effet à favoriser les entreprises loco-régionales, et on vient de le voir, les clauses environnementales, les clauses d'insertion, et aussi l'allotissement, qui n'est pas neutre, car on essaie au maximum d'allotir pour favoriser les petites et moyennes entreprises.

Et puis on n'a pas la même lecture du droit, car nos services nous ont confirmé que la préférence régionale n'est pas légale, telle que rédigée ainsi. Elle est contraire au principe de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

M. le Président. - Merci.

Dernière intervention sur ce vœu, celle de Monsieur GRAND.

M. GRAND. - Je vais être tout aussi concis – car, ce soir, je pense qu'on arrive à un « no limit physique » – pour évidemment corroborer les propos de Marc GRICOURT et ceux de Monsieur CHASSIER, qui est membre de la CAO.

Vous avez au sein de votre groupe une personne qui est membre de notre Commission d'appel d'offres, et je suis un peu étonné que vous arriviez avec des arguments qui sont en réalité...

Nous avons mis en œuvre, depuis plusieurs années, un certain nombre de mesures qui fonctionnent, pour lesquelles nous avons une préoccupation permanente au sein de notre équipe, quel que soit le type d'achat que nous menons, et pour lesquelles nous avons une stratégie des achats publics responsable. Tout cela est fait, bien fait, au maximum de nos possibilités et en respectant la loi.

Je ne peux rien vous dire d'autre que vous dire mon étonnement de votre incompétence dans ce domaine et de votre incurie.

M. le Président. - Merci.

Chacun ayant pu s'exprimer, je mets ce vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu du groupe UDC est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste / Rassemblement National / Madame RAIMBAULT
Pour : Union de la Droite et du Centre
Abstention : Monsieur COMMANDEUR / Monsieur VERDIER

M. le Président. - Second vœu présenté par l'Union de la Droite et du Centre, « pour une Région de pleine activité et qui s'engage contre le travail détaché déloyal ».

Madame de PÉLICHY.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU
CENTRE « EMPLOI : POUR UNE REGION DE PLEINE ACTIVITE ET QUI
S'ENGAGE CONTRE LE TRAVAIL DETACHE DELOYAL »**

Mme de PÉLICHY. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme il est connu qu'il n'y a pas de fraude en France et encore moins sur le travail détaché, et c'est d'ailleurs pour cela que l'État insiste aujourd'hui dans la presse pour lutter contre le travail détaché déloyal, nous vous proposons un vœu visant à conforter l'activité dans notre Région Centre-Val de Loire, d'une part en luttant contre le travail détaché déloyal et, d'autre part, en permettant à celles et ceux, allocataires du RSA ou du chômage, d'effectuer 10 heures de bénévolat dans la collectivité ou l'association de leur choix.

Puisque les Territoires zéro chômeur ne sont pas un gros mot et qu'il s'agit de plein-temps, je ne vois pas en quoi 10 heures de bénévolat seraient totalement impossibles à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Président. - Madame HAMADI, vous avez la parole.

Mme HAMADI. - Cela va être très rapide, parce qu'effectivement, il est très tard. Cela va être un vote contre.

Le travail détaché, vous étiez déjà venus en session là-dessus, je pense qu'on a déjà travaillé dessus, à la Région, on y a déjà travaillé aussi.

Concernant le RSA, les allocataires du RSA, franchement, ce n'est pas comme cela que nous, les Écologistes, on voit la manière de les remettre en selle et de leur redonner confiance en eux, en les « obligeant à ». Il faut leur redonner aussi confiance et – c'est dommage que Jacques ne soit pas là – leur donner envie d'avoir envie.

Ainsi, on votera contre.

M. le Président. - Merci, Madame HAMADI.

Madame MÜNSCH-MASSET.

Mme MÜNSCH-MASSET. - Merci, Monsieur le Président.

Je conteste beaucoup de formulations dans votre vœu. D'abord, le travail détaché déloyal, cela n'existe pas. Le travail détaché, il est légal ou illégal. Cela pose un autre débat, mais « déloyal », je ne connais pas.

Et puis je ne peux que trouver inqualifiable votre regard renouvelé sur ceux que vous considérez comme des assistés. Je vous invite d'ailleurs, puisque, vous le dites, en effet, le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » n'est pas un gros mot, à vous rapprocher des bénévoles qui conduisent ces projets. C'est bien autre chose... C'est bien autre chose que ce que vous dites.

Je crois simplement qu'on ne vit pas dans le même monde, pas avec les mêmes gens. Nous ne voterons donc pas ce vœu.

M. le Président.- Je mets ce vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu du groupe UDC est rejeté)

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Monsieur
COMMANDEUR*

Pour : Union de la Droite et du Centre

Abstention : Rassemblement National / Madame RAIMBAULT

**VŒU PRESENTE PAR LE PRESIDENT DE LA REGION CENTRE-VAL DE
LOIRE "NON A UN REPORT DU CALENDRIER ELECTORAL, OUI A UNE
COMPENSATION BUDGETAIRE ET A LA DECENTRALISATION**

M. le Président.- Il reste, chers collègues, un vœu qui est présenté par l'ensemble des présidents de groupe. C'était l'idée de ce matin, mais on va le vérifier par l'expression de chacun et par votre président.

Je donne la parole aux présidents de groupe très rapidement, vous avez le vœu, et chacun dit ce qu'il en pense.

Monsieur PELTIER ?

M. PELTIER.- « Je suis choqué », « c'est inqualifiable »... Je vais reprendre toute la sémantique que les membres de votre majorité ont utilisée toute la journée à l'égard et à l'endroit des amendements, vœux, propositions et contre-propositions portés par notre groupe pourtant de manière constructive, et ce n'est pas parce qu'il est tard que je ne suis pas lucide sur l'état d'esprit assez affligeant, je vous le dis, Monsieur le Président, de celles et ceux qui, en votre nom, ont pris la parole, avec un esprit caricatural à l'endroit de toutes nos propositions.

On a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit de dire que cela ne nous plaît pas. Mais, « je suis choqué », « Madame de PÉLICHY est inqualifiable »... Non, un peu de mesure, un peu de respect, un peu d'humilité et un peu de modestie !

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, sur le vœu ?

M. CHASSIER.- Un mot sur ce vœu. Alors, vous dites qu'il a été partagé...

(Interventions croisées hors micro – inaudible)

Voilà, bon, ce n'est pas grave.

Ce matin, nous avons échangé en conférence des présidents, et il y avait unanimité sur l'idée que nous étions tous défavorables à un report de ces élections régionales, et peut-être départementales, d'ailleurs, qui constituent une manœuvre politique évidente et qui n'est pas acceptable. On a parlé beaucoup de démocratie, avec peut-être pas toujours la même façon de l'interpréter, mais là, je crois qu'il y avait unanimité sur ce point.

En revanche, ce qui nous ennuie, c'est que le vœu, tel qu'il est rédigé, cela a avancé un peu... Au départ, oui, on est contre le report du calendrier, mais quand on avance dans le vœu, c'est un peu comme le supplice du pal, il paraît que cela commence bien et que cela finit mal.

(Rires)

C'est la fin de la soirée, permettez-moi !...

On est tout à fait d'accord pour dire « non » à un report des élections régionales. Par contre, demander davantage de transferts de compétences, une nouvelle étape de décentralisation, etc., nous n'y sommes pas favorables. Cela peut être un débat, mais, globalement, nous n'y sommes pas favorables et, surtout, ce n'est pas le moment, dans cette période d'instabilité... Ne rajoutons pas de l'instabilité institutionnelle en voulant à nouveau rebrasser les compétences des différentes collectivités.

Cette partie-là du vœu, dans cette rédaction, fait qu'on ne peut pas y adhérer. Mais nous redisons fortement notre opposition au report des élections régionales.

M. le Président. - Pour le groupe SRD ?

M. GILLE. - Écoutez, je pense qu'il est tard et qu'il y a un peu de fatigue et d'énerverment. On pensait traduire l'échange qui a eu lieu ce matin. Nous, évidemment, nous confirmons notre soutien à ce vœu qui résume aussi des échanges qui ont eu lieu tout au long de la journée, à la fois sur l'attachement à une forme de décentralisation, sur l'idée peut-être d'aller plus loin, et c'est l'attente qu'on peut formuler auprès du président de la République qui va s'exprimer dans les jours qui viennent, même si, visiblement, il a commencé à le faire dans la presse ce soir.

Et puis, et je pense que c'était cela, le point important, le point important pour la collectivité que nous formons ici, c'était indiquer clairement que nous n'étions pas demandeurs d'un report des élections et qu'au contraire nous étions – c'est quand même le signe des démocraties – attachés au fait qu'elles se tiennent aux dates prévues, sauf événement extraordinaire. Mais je rappelle que même pendant la Guerre de 1914-1918, les élections avaient eu lieu, même si ce n'est pas tout à fait vrai pour l'autre guerre. Mais, voilà, les grandes démocraties, elles respectent les calendriers électoraux.

Je suis même prêt, si cela bloque, d'enlever peut-être la deuxième partie qui porte sur la nouvelle étape de décentralisation. On l'a dit, mais si cela bloque un peu... En tout cas, évidemment, nous, nous voterons ce vœu.

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur FOURNIER ?

M. FOURNIER Charles. - Dès qu'il y a eu des fuites dans la presse, sans qu'on sache exactement ce qui s'est dit durant ce fameux repas – mais toi, François, tu dois pouvoir nous le dire puisque tu y étais –, il nous a paru tout à fait ubuesque, cette éventualité d'un report des élections, avec un premier argument qui était celui de la relance économique. Dans ce cas, il faudrait aussi déplacer la présidentielle, car la relance économique risque de ne pas être terminée au moment de la présidentielle, et il faudrait peut-être même repousser les législatives, et peut-être même supprimer les élections, comme cela, on serait sûr de réussir la relance. Ce serait peut-être cela, finalement, la bonne solution.

L'argument, sans doute, qui ne peut pas être nommé, mais, en tout cas, dont on peut avoir l'impression qu'il est sur la table, c'est qu'effectivement il est préférable que les élections n'aient pas lieu maintenant, parce que cela interrogerait la capacité, pour certaines formations politiques, à réussir cette élection. L'argument qui a été employé par Jean-Patrick, c'est 1914-1918, moi, j'ai parlé de 1939-1945, car je pense que c'était plutôt en 1945, au sortir de la guerre, qu'on était dans une situation de reconstruction, et les élections avaient eu lieu.

Il faut une situation d'empêchement démocratique pour reporter une élection. Il faut un accord collectif, et ce n'est ni dans cet hémicycle, ni le président tout seul qui peut décider du report d'une élection. Sinon, la possibilité de déplacer des élections va être chaque fois pour convenance. C'est donc purement scandaleux. Nous nous y opposons et nous signerons donc cet appel dès demain.

Le volet de la décentralisation, nous y sommes favorables, mais, effectivement, si on veut donner plus d'ampleur à notre vœu et qu'il est nécessaire d'avoir les votes de tout le monde, comme le proposait Jean-Patrick, je ne suis pas dérangé par cela.

Pour autant, on continuera à considérer que la décentralisation est un enjeu fondamental, d'autant plus que des réformes se prépareraient et seraient aussi l'argument pour reporter, à savoir faire une nouvelle réforme, donc forcément faite à la va-vite. Mais la décentralisation est évidemment un enjeu important qui mérite un vrai temps démocratique, et non pas une réforme bafouée.

M. le Président. - Merci.

Après avoir entendu les deux propositions convergentes...

Pardon, Pierre.

M. COMMANDEUR. - Merci, Monsieur le Président.

Je voterai contre ce vœu pour deux raisons.

La première, c'est celle qui concerne la décentralisation. Je pense que la priorité, c'est plutôt de clarifier les compétences entre les différentes couches territoriales, avant de faire un nouvel acte de décentralisation, car on voit bien qu'il y a encore beaucoup de compétences partagées entre plusieurs couches territoriales et l'État. La priorité, ce n'est donc pas une nouvelle décentralisation, mais une clarification.

La deuxième concerne le calendrier. Je l'ai dit avant le scrutin, je n'étais pas favorable au maintien du second tour fin juin. Je pense d'ailleurs que c'est une des raisons du manque de participation, même si ce n'est certainement pas la seule raison et qu'il y a probablement un problème de démocratie en France et de perception du travail des élus. En tout cas, le calendrier n'était pas le bon et je pense qu'on ne peut pas figer le calendrier pour les départementales et les régionales. On verra bien où en sera la crise du Covid, j'espère qu'elle sera passée, j'espère qu'on pourra maintenir les élections, mais on ne peut pas en être sûr.

Je voterai donc contre ce vœu.

M. le Président. - Merci.

Après avoir entendu les deux présidents, à la fois Charles FOURNIER et Jean-Patrick GILLE, je propose, si vous en êtes d'accord, que le point 2, « exprime son souhait d'une nouvelle étape de décentralisation qui renforcerait le rôle des régions », soit retiré si cela permet d'avoir un ensemble, qui ne sera pas tout à fait unanime, puisque...

Mais est-ce qu'on est d'accord, Monsieur PELTIER, pour ce point ?

M. PELTIER. - On est d'accord.

M. le Président. - Très bien.

(Mis aux voix, le vœu du président est adopté)

***Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) /
Écologistes / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement National
Contre : Monsieur COMMANDEUR / Monsieur VERDIER***

M. le Président.- Le vœu est adopté par l'ensemble des groupes, avec la suppression du point 2. On note que Pierre COMMANDEUR a voté contre.

Nous en avons terminé. Je vous propose de vous restaurer quelque peu avant une nuit qui sera courte, et nous reprendrons nos travaux à 9 heures.

(La séance est levée à 23 heures 34)

CONSEIL RÉGIONAL

Séance du 3 juillet 2020

Le vendredi 3 juillet 2020 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU.

Etaient présents : Mesdames Jeanne BEAULIER, Madame Kaltoum BENMANSOUR (jusqu'à 11 h 15), Anne BESNIER, Nadine BOISGERAULT, Messieurs François BONNEAU, Christian BOULEAU, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Michel CHASSIER, Jacques CHEVTCHENKO, Patrick CINTRAT, Madame Estelle COCHARD, Messieurs Pierre COMMANDEUR, Louis COSYNS, Madame Dominique COTILLON-DUPOUX, Monsieur Jean-René COUEILLE (jusqu'à 12 h 30), Madame Christelle DE CRÉMIERS, Messieurs Joël CROTTÉ, Alexandre CUIGNACHE, Christian DUMAS, Madame Mireille ELOY, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER (à partir de 9 h 41), Madame Mélanie FORTIER (jusqu'à 12 h 00), Messieurs Philippe FOURNIÉ, Charles FOURNIER, Olivier FREZOT, Madame Jalila GABORET, Monsieur Valentino GAMBUTO, Madame Isabelle GAUDRON, Messieurs Charles DE GEVIGNEY, Jean-Patrick GILLE (jusqu'à 11 h 00), Charles GIRARDIN, Gilles GODEFROY, Mesdames Christine GOIMBAULT, Annick GOMBERT, Monsieur Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 11 h 00 et à partir de 12 h 30), Madame Claude GREFF, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Sabrina HAMADI, Monsieur Harold HUWART, Mesdames Anne LECLERCQ, Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Philippe LOISEAU, Madame Isabelle MAINCION (jusqu'à 12 h 00), Messieurs Jacques MARTINET (jusqu'à 9 h 30 et à partir de 11 h 00), Florent MONTILLOT, Mohamed MOULAY, Gérard NICAUD, Xavier NICOLAS, Mesdames Mathilde PARIS, Véronique PÉAN, Constance DE PÉLICHY, Monsieur Guillaume PELTIER, Mesdames Josette PHILIPPE (jusqu'à 11 h 17), Fanny PIDOUX, Martine RAIMBAULT, Laurence RENIER (jusqu'à 11 h 45), Michelle RIVET, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Audrey ROUSSELET (à partir de 11 h 53), Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE, Mesdames Agnès SINSOULIER-BIGOT, Alix TERY-VERBE, Sandrine TRICOT.

Ont donné pouvoir : Madame Tania ANDRÉ (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED), Madame Kaltoum BENMANSOUR (pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET à partir de 11 h 15), Madame Michèle BONTHOUX (pouvoir à Monsieur Valentino GAMBUTO), Monsieur Matthieu COLOMBIER (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER), Monsieur Jean-René COUEILLE (pouvoir à Monsieur Gilles GODEFROY à partir de 12 h 30), Madame Mélanie FORTIER (pouvoir à Monsieur Charles GIRARDIN à partir de 12 h 00), Monsieur Daniel FRACZAK (pouvoir à Monsieur Jean-René COUEILLE), Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à Madame Dominique COTILLON-DUPOUX jusqu'à 9 h 41), Monsieur Jean-Patrick GILLE (pouvoir à Madame Jalila GABORET à partir de 11 h 00), Monsieur Jean-Philippe GRAND (pouvoir à Monsieur Charles FOURNIER de 11 h 00 à 12 h 30), Monsieur Philippe LECOQ (pouvoir à Madame Nadine BOISGERAULT), Madame Isabelle MAINCION (pouvoir à Madame Christine FAUQUET à partir de 12 h 00), Monsieur Ludovic MARCHETTI (pouvoir à Monsieur Charles DE GEVIGNEY), Monsieur Jacques MARTINET (pouvoir à Monsieur Guillaume PELTIER de 9 h 30 à 11 h 00), Monsieur Serge MECHIN (pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Madame Cathy MÜNSCH-MASSÉ (pouvoir à Madame Anne BESNIER), Madame Isabelle PAIN (pouvoir à Madame Claude GREFF), Madame Josette PHILIPPE (pouvoir à Madame Nadine GOIMBAULT à partir de 11 h 17), Madame Laurence RENIER (pouvoir à Monsieur Louis COSYNS à partir de 11 h 45), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON), Madame Audrey ROUSSELET (pouvoir à Monsieur Joël CROTTÉ à partir de 11 h 53), Madame Sylvie ROUXEL (pouvoir à Madame Jeanne BEAULIER), Monsieur Fabien VERDIER (pouvoir à Monsieur Pierre COMMANDEUR)

(La séance est ouverte à 9 heures 19 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, président du Conseil régional)

M. le Président. - Nous allons procéder à l'appel.

Madame BIDAULT ?

(Madame BIDAULT, directrice du secrétariat général, procède à l'appel.)

M. le Président. - Merci. Le quorum étant constaté, je voudrais tout d'abord vous saluer et vous remercier pour votre mobilisation matinale après notre longue soirée. Merci.

Notre ordre du jour appelle un rapport sur le plan d'actions pour la biodiversité et deux communications, l'une sur le CPER, et l'autre sur les fonds européens.

Nous allons commencer nos travaux.

RAPPORT PLAN D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

(RAPPORT N° 11)

M. le Président. - Madame RIVET a la parole sur le plan d'actions pour la biodiversité.

Mme RIVET. - Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons beaucoup parlé de la crise du Covid hier. Nous avons beaucoup parlé de ses conséquences, mais peu de ses causes. Aujourd'hui, nous allons parler de biodiversité. Parler de biodiversité, c'est parler de la vie sur cette planète. On peut dire que la pandémie qui l'a frappée a développé une conscience aiguë de la fragilité de la vie, et elle nous a tous rappelés aux fondamentaux de notre survie : manger, respirer, se soigner. Toutes ces fonctions sont assurées gratuitement par la nature, par les fonctionnalités naturelles. C'est le cas de la pollinisation pour tout ce qui concerne l'agriculture, la photosynthèse. C'est aussi le cas des molécules qui servent à élaborer nos médicaments. Sans la biodiversité, nous n'aurions rien de tout cela.

Je crois l'avoir dit hier, les épidémies humaines, animales et végétales sont en constante augmentation du fait des déséquilibres permanents que nos activités impriment aux écosystèmes naturels, et dès lors, toutes les solutions que nous avons trouvées pour éradiquer tout ce qui nous embête trouvent leurs limites.

L'expérience singulière du confinement a reculé de trois semaines le jour du dépassement des capacités de notre planète, et cela a été aussi l'occasion de mesurer plus concrètement les dégâts de notre espèce, et d'e donner un répit visible à la nature. Cela n'a pas augmenté la biodiversité, mais cela a donné à voir que la nature est extrêmement contrainte par nos activités, et, quand nous sommes enfermés, la nature ne l'est plus.

C'est quelque part un espoir, et cela nous indique aussi que la biodiversité, on le voit très couramment, peut se reconquérir.

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la nécessité qui nous est faite d'agir, avec des chiffres de l'effondrement dans notre région qui sont aussi terribles qu'ailleurs : une espèce sur 5 menacée, avec 40 % des oiseaux nicheurs qui sont menacés. Beaucoup d'oiseaux et beaucoup d'amphibiens sont parmi les espèces les plus menacées. 17 % des espèces

végétales. Un écosystème sur trois avec beaucoup de milieux humides menacés. Et, en regard, nos activités, qui occupent 70 % de l'espace. Nous avons heureusement les forêts et des habitats naturels sur les 30 % restants, mais nous artificialisons l'équivalent de 18 terrains de football chaque jour à l'échelle régionale.

Vous trouverez tous ces chiffres sur le site de l'Agence régionale de la biodiversité.

Ce rapport s'inscrit à la fin de la décennie de la biodiversité qui devait se clôturer sur le rapport du Congrès mondial de l'union internationale pour la conservation de la nature, qui a été annulé. 2020 est la première année du fonctionnement de l'Agence régionale de la biodiversité. Il nous paraissait donc intéressant de faire un point sur ce qui est déjà en place au niveau régional, la Région étant chef de file en matière de biodiversité, et un point sur ce qui se passe au niveau de l'Agence régionale de la biodiversité.

Nous avons au niveau de la Région des politiques extrêmement importantes en matière environnementale, que ce soit du côté des conventions vertes ou des politiques de protection des milieux. Nous avons aussi, et c'est peut-être la caractéristique de notre Région, une politique d'aménagement du territoire qui intègre à la hauteur de 5 % du montant des enveloppes des CRST la biodiversité et la possibilité d'intervenir.

Vous trouvez dans ce rapport l'ensemble des chantiers qui sont menés par l'Agence régionale de la biodiversité, qui a été créée avec pour principe de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de la biodiversité, qu'ils soient des acteurs institutionnels, des acteurs économiques, des usagers de la nature, et bien entendu les naturalistes. Cette ARB est effectivement extrêmement active avec plusieurs chantiers qui sont en cours, dont le premier qui a été voulu par l'ensemble des membres, et qui va se déployer au cours du deuxième semestre, et qui est celui sur l'agriculture et la biodiversité ; mais aussi des coalitions COP sur la compensation carbone, sur la végétalisation d'espaces et sur les milieux humides. Enfin, un travail sur les solutions fondées sur la nature qui va se déployer au cours des prochaines années.

Le rapport vous donne aussi une liste d'engagements précis et spécifiques à la Région autour du renforcement des outils de protection des milieux, de la protection forte que constituent les réserves naturelles régionales, de la protection contractuelle (par exemple, les parcs naturels régionaux) ou de la protection de la biodiversité ordinaire et des obligations réelles environnementales.

Ces engagements sont aussi des soutiens aux initiatives et aux mobilisations de tous les acteurs de la société. Je l'espère, ce rapport permettra la mobilisation y compris des élus régionaux.

C'est un des objectifs de ce rapport que de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la société, dont vous faites tous partie, sur cette question de la biodiversité, qui est d'une urgence absolue, et qui va être déterminante pour les prochaines années.

Je suis prête à répondre à vos questions.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Madame RIVET.

S'agissant, sur ce rapport, des prises de parole pour les groupes, M. CINTRAT a la parole.

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord vous dire, Madame RIVET, combien je suis admiratif. Moi qui suis souvent pris par le doute, je suis toujours intéressé d'entendre les présentations que vous faites, parce que vous êtes bardée de certitudes. On apprend donc plein de choses, de ce

fait. On connaît maintenant l'origine du coronavirus, et on sait que c'est lié, bien évidemment, à la destruction de la planète, dont l'homme est responsable. Et toutes vos présentations sont faites avec une vision assez apocalyptique. Le début de vos propos le montre bien. Et, en même temps, vous, vous connaissez le responsable. Je trouve cela très rassurant, parce que, moi qui suis toujours pris par le doute, le responsable, c'est l'homme ; c'est nous tous.

Cela n'enlève rien aux actions qui sont celles que nous devons effectivement mener, et c'est une des responsabilités de la collectivité régionale que d'accompagner les initiatives locales. Vous ne l'avez pas rappelé, mais on pourra échanger là-dessus, parce que vous avez aussi sûrement des retours d'expériences sur ce sujet, il y a aussi localement beaucoup d'initiatives qui permettent non seulement de maintenir une biodiversité, mais aussi de retrouver, là où il peut y avoir eu un certain nombre de difficultés, une biodiversité. Les initiatives de celles et ceux qui vivent et qui travaillent dans le milieu rural sont nombreuses. Il serait bon, là encore, de le rappeler en disant que l'on ne part pas de rien, dans ce domaine.

C'est quelque chose qui doit donc permettre d'encourager aussi ceux qui sont à l'origine de ces initiatives, que ce soient d'ailleurs les élus locaux, que ce soient les associations locales, et je pense à un certain nombre d'associations qui travaillent sur les zones humides, qui travaillent sur un certain nombre de sujets qui sont importants, et pour lesquels il y a des actions fortes qui sont menées, et soutenues d'ailleurs par l'Etat et par la Région.

Ce sont des initiatives qui existent, et, qui au préalable de tout, doivent être, me semble-t-il, rappelées.

Cela étant, effectivement, les actions que vous avez listées très rapidement sont importantes, et doivent permettre d'accompagner ce mouvement, en concertation avec celles et ceux qui vivent et qui travaillent sur les milieux naturels, et, en particulier, bien évidemment, les agriculteurs qui sont les premiers intéressés pour maintenir la biodiversité, parce que c'est aussi un des éléments qui permettent de pérenniser leur activité. Ils ont besoin des éléments naturels, des éléments du vivant, et n'ont aucun intérêt, bien évidemment, à détruire le vivant et le milieu naturel, et ils le savent.

Je crois qu'il est important de pouvoir rappeler tout cela.

Cela étant, je crois qu'il y a un certain nombre d'idées qui sont intéressantes dans le rapport. On ne va pas rentrer dans le détail, sauf si vous le souhaitez. Mais il y a des idées qui sont intéressantes, et qui permettent effectivement de maintenir une biodiversité.

Mais il me semblait important, avant tout, de rappeler les innombrables initiatives qui sont portées par les acteurs locaux.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur CINTRAT.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

M. FAUCHEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Un rapport sur la biodiversité, c'est l'occasion à la fois de s'interroger, comme l'a fait M. CINTRAT sur les origines de la situation, et l'analyse que l'on en fait, et de tracer quelques lignes d'avenir.

Sur l'analyse de la situation, je crois que, maintenant, on a quand même quelques éléments scientifiques qui nous permettent de voir qu'il y a une trajectoire par rapport à la biodiversité qui est extrêmement inquiétante. On ne va pas parler d'apocalypse, car on serait là dans un autre registre, qui est soit religieux soit sectaire. Mais, en tout cas, sur le plan

scientifique, on constate que la biodiversité, entendue comme le nombre d'espèces vivantes confondues (insectes, bactéries, mammifères, humains...), en nombre d'espèces et en vitalité, est en train de s'effondrer très rapidement, et que les milieux qui la portent sont aussi en train de s'effondrer pour partie de façon très inquiétante. Le changement climatique en rajoute là-dessus. On est face à une situation qui est qualifiée par les scientifiques de « sixième extinction des espèces ». Quand on s'intéresse aux travaux scientifiques actuels, c'est quelque chose qui est relativement admis et partagé.

C'est pour les constats.

L'origine de tout cela, ce n'est pas quelque chose qui est lié au cycle de la planète. Ce n'est pas un phénomène « naturel ». L'origine de tout cela, c'est une origine anthropique. C'est l'activité humaine, c'est la façon dont on habite la planète, c'est la façon dont on produit qui crée cette situation, cette trajectoire qui est inquiétante.

Si on veut le dire avec des mots très simples, on peut dire que notre espèce est en train de scier la branche sur laquelle elle est assise. C'est simple à dire, mais, au fur et à mesure que l'on avance, on est en train de dégrader notre habitat, et ce, de façon qui pourrait devenir irrémédiable. C'est lié à la façon dont on habite la planète, dont on construit des villes, la façon dont on vit, dont on se déplace, dont on produit de l'alimentation, etc.

Il ne faut pas avoir une vision uniquement négative, mais cette trajectoire existe, et les causes sont relativement connues.

Après, c'est bien de le dire, et c'est extrêmement important de le rappeler, on est tous interdépendants de tout cela. La prise de conscience dont vous nous avez parlé, en parlant des agriculteurs qui sont dépendants du vivant, etc., si c'était aussi simple que cela, si on savait tous que l'on est dépendant du vivant, et que l'on changeait nos modes de faire, nos modes de vivre pour les mettre en adéquation avec la capacité de la planète, ce serait génial.

Mais cette prise de conscience s'est effectivement beaucoup développée ces dernières années dans le monde agricole, dans le monde industriel, dans le monde des responsables politiques, etc. Elle s'est beaucoup développée, et on a des actions de plus en plus importantes d'initiatives citoyennes, des politiques publiques qui visent à rectifier le tir. Comment fait-on pour rectifier le tir ?

Il y a la préservation de la biodiversité, avec des actions de restauration de milieux naturels, de protection, etc.

Il y a aussi quelque chose qui est plus en amont, et qui est une conversion écologique de l'économie, ou l'évolution de la façon de produire, mais aussi de la façon d'habiter et de se déplacer pour qu'elle soit moins impactante et qu'elle détruise moins la vie sur cette planète.

C'est bien ces deux éléments qu'il faut arriver à tenir, la protection et les initiatives citoyennes et politiques publiques, et puis une inflexion beaucoup plus profonde de notre système de vie et de production.

Je crois que c'est ce que propose ce rapport.

On est en train de franchir une étape, sans doute, sur le plan culturel, parce que, pendant longtemps, on a beaucoup parlé de la distinction « nature et culture », comme si la culture qui était le fait des hommes était déconnectée de la nature, comme si finalement on ne faisait pas partie de la nature et du vivant. Je crois qu'aujourd'hui on a une compréhension du monde qui est assez différente. On sait que notre espèce est particulière, mais elle fait partie des autres espèces vivantes, de la biodiversité, et que l'on ne peut pas être sur une dissociation, mais qu'il y a bien quelque chose à réinventer sur cette relation.

Dans le rapport, plus précisément, on a plusieurs actions qui sont portées par l'Agence régionale de la biodiversité, et qui me semblent assez intéressantes à mettre en avant, à mettre en valeur, et qui illustrent le propos : Le fait que l'ARB va animer trois coalitions dans la COP pour créer un dispositif de compensation carbone régional notamment à l'attention des habitants. Que l'on va travailler sur une stratégie de végétalisation de l'urbain en Région Centre-Val de Loire. Et que l'on va travailler à favoriser la préservation et la restauration des zones humides existantes.

Ce sont des coalitions de l'ARB.

C'est une étape importante, mais il y a encore beaucoup à faire.

Je conclurais simplement mon propos en disant que, si notre collectivité veut s'attaquer au problème plus fortement, il faut vraiment que l'on aille à la racine. Les propositions que l'on a faites pour travailler sur la conversion écologique de l'économie, sur la transition écologique de l'économie sont essentielles, parce que les causes profondes du problème sont là, et on est au cœur de nos compétences développement économique et transition écologique.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur DE GEVIGNEY a la parole.

M. DE GEVIGNEY. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Ce rapport sur la biodiversité, c'est à la fois un diagnostic d'une justesse éclairée et un projet d'une frilosité aveugle.

Tous les constats qu'il contient sont pertinents, mais les solutions proposées relèvent trop souvent de la métaphysique administrative, là où elles devraient relever de la politique avec un grand P, c'est-à-dire courageuse.

Vous affirmez avec lucidité dans votre introduction que la situation actuelle doit nous amener à repenser en profondeur notre rapport à la planète. Dont acte.

Vous rappelez très justement que la prise en considération de la biodiversité n'est pas une option, faute de se le voir signifier douloureusement par la nature elle-même. C'est exact. Tellement exact que nous y sommes.

Vous rappelez également que depuis 2015 la Région est la collectivité chef de file pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. Parfait.

Alors, agissons, car le premier fléchissement se fait sentir dès la fin de votre introduction, où vous arguez que l'ambition de la Région serait de devenir un territoire à biodiversité positive en 2030. Mais, compte tenu du diagnostic posé juste avant avec gravité, et, à mon avis, avec justesse, nos obligations collectives ne nous autorisent plus la simple ambition rhétorique, mais nous apposent d'atteindre l'exigence vitale, et donc de s'en donner les moyens.

Chacun se réjouira que le SRADDET intègre un schéma régional de cohérence écologique, que la Région finance au taux de 40 % au travers des CRST, et sous de bonnes conditions, des espaces publics, et jusqu'à 80 % pour du bâti doté d'équipements favorables à la biodiversité, etc. Il y a de très bonnes mesures.

Au point 5, vous préconisez d'installer la nature en ville. Je suis d'accord avec tout cela ; c'est positif. Il faut désormais être très prudents et attentifs aux modalités d'urbanisation.

Mais, si vous voulez vraiment être efficaces, si tous nous voulons être efficaces, le mieux serait encore de réinstaller la nature à la campagne.

Rappelons que la surface agricole de la Région Centre-Val de Loire représente 62 % de son territoire. Vous faites le constat qu'un impact négatif de certaines pratiques agricoles sur la biodiversité est évident. Vous reconnaissez que les dispositifs d'accompagnements éco-phyto sont un échec. Vous notez que la taille limitée des parcelles est déterminante pour la biodiversité. Tous les chercheurs sont d'accord là-dessus.

Alors, si vous souhaitez vraiment être efficaces, cessez de tourner autour du pot. Et là, je voudrais répondre à Monsieur CINTRAT ; il n'est pas question de juger les agriculteurs ou qui que ce soit, qui ne sont pas responsables des tendances, y compris l'agriculture en France, et partout en Occident, d'ailleurs.

Par contre, si l'on veut réellement régler les problèmes – c'est vrai pour la biodiversité comme pour tous les autres problèmes –, il faut les regarder en face, en faire la genèse, et parfois faire un peu d'histoire. Et là, chacun le sait, l'effondrement massif de la biodiversité sur notre sol, comme aux Etats-Unis, a commencé dans les années 50. Ce n'est pas un hasard. Si vous lisez les travaux de l'INRA, vous lirez que, jusqu'en 1955-56, les grandes cultures n'étaient pas traitées. Ce n'est pas quelque chose qui vient comme cela de la nuit des temps.

Pourquoi les années 50 ? Parce que le Plan Marshall de 1948, il faut bien comprendre ce que c'était. Il fut d'abord un recyclage économique de l'industrie militaire américaine en industrie agricole. Les gigantesques usines de nitrates pour faire des bombes devinrent comme par magie un bienfaiteur en engrais chimiques pour les sols. Les usines de barbelés ont remplacé les 835 000 km de haies et talus arasés entre 1950 et 1983 dans le bocage français. Ce sont les chiffres très précis de la meilleure étude qui n'ait jamais été faite en France, et elle a été faite par des chercheurs de Tours, d'ailleurs, et publiée en 2009. Cela représente une distance de 20 fois le tour de la terre. Vous imaginez ce que c'est ? Uniquement dans le bocage français !

Les usines de tanks devinrent des usines de tracteurs pour dompter la terre profondément. Les gaz de combat, les fameux organo-chlorés furent massivement recyclés en insecticides sur les cultures. Il faut bien savoir de quoi on parle, quand même ! Et même l'atroce agent orange, après la guerre du Viêtnam, est devenu massivement un désherbant miracle pour l'agriculture.

Il faut quand même parfois avoir le courage de regarder les choses en face sur les choix qui ont été faits dans le passé. Tout ce qui avait été inventé pour tuer des hommes a été recyclé pour tuer la terre. Il ne faut donc pas s'étonner du résultat !

Alors, en tant que chefs de file du combat pour la biodiversité, soyons à la hauteur de la responsabilité qui nous a été concédée, et appuyons sur les bons leviers.

Vous semblez parfois comme un automobiliste qui tripote les clignotants et le lave-glace parce qu'il a peur des effets de l'accélérateur. Empiler les organismes administratifs et saupoudrer des euros ne fera jamais revenir la vie dans les champs – parce que la biodiversité, c'est cela : c'est la vie qui doit revenir dans les champs – sans avoir au préalable opéré un basculement qui tient en trois points :

1. Reconstruire d'urgence et massivement le corridor écologique irremplaçable que représentait le réseau de haies, dans le paysage rural,
2. Sortir des dogmes de l'Union européenne qui poussent l'agriculture dans une impasse biologique en la soumettant impitoyablement aux marchés mondiaux,
3. Traiter les problèmes à la source en réformant les concepts de l'enseignement agricole français totalement archaïque et pollué par l'idéologie productiviste dans nos écoles d'agriculture.

C'est, pour ce qui vous concerne, à la Région, votre responsabilité politique.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur DE GEVIGNEY.

Monsieur ROULLET a la parole.

M. ROULLET. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer le travail qui a été accompli dans la concertation puisqu'avec Michelle RIVET nous avons échangé avec les services aussi à plusieurs reprises, et je partage bien évidemment la rédaction de ce rapport.

Je crois qu'il y a des objectifs ambitieux et clairs, qu'il n'y a pas de frilosité, et je crois que l'on ne peut pas être dans le déni ; le constat s'impose. Ce sont des chiffres qui sont objectifs, non contestables. La vision n'est peut-être pas apocalyptique, mais, en tous les cas, le constat est sans appel. Constat particulièrement sévère.

Tout d'abord, il est fait état de la situation au niveau national, au niveau de notre Région, avec la destruction d'espaces naturels, une nature qui s'est considérablement dégradée.

Ensuite, sont développés les outils régionaux pour répondre à cette situation, avec la stratégie régionale sur la biodiversité, le SRADDET, sur lequel je reviendrai dans quelques instants, les SDAGE, avec la volonté aussi d'articulation et de cohérence entre ces différents outils.

Je voudrais préciser aussi que la biodiversité concerne bien évidemment le monde rural, mais aussi le monde urbain, les villes, les grandes villes, les métropoles. Et je dirais en réinsistant que j'étais particulièrement surpris, lors des discussions avec la Métropole de Tours, d'entendre dire que c'était pratiquement impossible au niveau de la Ville de Tours d'arriver aux 5 % de crédits consacrés à la biodiversité, alors que, dans d'autres métropoles, les 5 % sont très largement atteints, voire quelquefois dépassés très largement.

Je veux aussi noter le rôle de l'Agence régionale de la biodiversité, avec un double enjeu, qui est l'enjeu climatique, et l'enjeu aussi, bien évidemment, de la biodiversité ; au cœur du dispositif, la COP régionale qui est un outil important, et tout à fait opérationnel.

Ce rapport met en avant aussi des engagements très précis de la Région à la fois sur les PNR, les aires protégées, la continuité écologique, la végétalisation et un ensemble d'éléments pour faire face aux aléas climatiques.

Je note aussi que, quand on prend les enjeux aussi, on aura à diffuser un guide des bonnes pratiques en ce qui concerne les espaces publics, quels qu'ils soient, qui sera réalisée par les services, et bien évidemment, les espaces publics aujourd'hui ne peuvent pas être configurés comme il y a 5 ou 10 ans, puisqu'il y a cette question du réchauffement climatique, qu'il y a un certain nombre d'enjeux. Il y a l'enjeu, par exemple, de l'arrosage, l'enjeu des espèces de végétalisation. Je dirais que, quand on parle de nature en ville, cela ne doit pas être une mode. On a vu, pour ces élections municipales, l'enjeu qui était bien évidemment l'usage de circulations douces et du vélo ; cela doit être un nouveau mode de déplacements. Mais on a vu aussi que tous les candidats mettaient la nature au centre de la ville. J'espère donc que ces engagements seront respectés.

Enfin, on en termine dans ce rapport par la mobilisation des acteurs, qui est indispensable. Des acteurs bien évidemment individuels. Chacun peut apporter sa contribution à la biodiversité, mais il faut aussi des politiques publiques fortes.

On voit aussi des propositions concrètes concernant la protection de la nature, l'eau, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la recherche.

Sur la question de la qualité de la terre, et, quand on prend la question de l'agriculture, on a dit à une époque aux agriculteurs qu'il fallait nourrir la France ; ils ont donc fait ce qu'il fallait. Je n'ai donc pas de reproches à leur faire. Cela correspond à une époque. Et je note que le monde agricole a pris conscience effectivement de sa responsabilité et a engagé ici ou là une démarche de protection et de mise en valeur de la biodiversité. Comme les grandes tours en matière de constructions de logements, cela a correspondu à une époque, où il fallait loger nos concitoyens. On est revenu de cette époque, et on a détruit, depuis déjà quelques années, un certain nombre de tours. C'est la même chose pour l'étalement urbain, avec les surfaces commerciales. Je ne fais pas de reproches aux maires qui, à l'époque, ont accepté une surface commerciale.

Aujourd'hui, on est passé à autre chose, compte tenu du constat que j'ai évoqué.

Un constat qui est donc sans appel, avec une crise environnementale, écologique, une crise climatique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 30 % des espèces végétales et animales pourraient avoir disparu d'ici 2050. C'est l'artificialisation des sols, de la pollution, des produits néfastes pour la terre, de l'étalement urbain, et, par voie de conséquence, de la diminution des terres agricoles. Il y a donc un lien très étroit entre ces différents aspects, et il faut relever une prise de conscience de la question de la biodiversité de la part de nos concitoyens, mais aussi des différentes institutions et collectivités.

Il y a une nécessité du maintien de la biodiversité, mais aussi de son développement. À travers cette biodiversité, c'est tout simplement la vie qui est en jeu ; pas seulement des espèces, mais la vie humaine, c'est-à-dire notre vie.

Atteintes à l'environnement, réchauffement climatique s'inscrivent contre l'humanité. La production effrénée, suivie d'une consommation qui l'est tout autant, hypothèquent l'avenir. Comment le nier ?

L'égoïsme qui consiste à ne regarder que l'immédiat, le profit le plus important, avec le rejet d'un modèle respectueux de la nature, et donc de l'homme, n'est plus de mise. Il est donc important de changer de modèle.

Je noterais avec vous que les CRST, la stratégie régionale, mais aussi le SRADDET prennent en compte cette question importante de la biodiversité.

Dans les CRST, 5 % des crédits dans les contrats, c'est un minimum. Je pense que, dans la prochaine génération des contrats, il faudra se donner les moyens d'aller plus loin.

Un gros travail a été fait, sur la base de la pédagogie, de la conviction, et non de la contrainte.

D'autres outils inscrivent la biodiversité dans leur démarche. Je citerais le CPER, la démarche PNR, les SDAGE, le FEDER, le FEADER. Cela nécessite de la cohésion dans les interventions et de la complémentarité.

Enfin, j'en terminerais, en ce qui concerne le SRADDET et la gestion économe de l'espace. La consommation régionale d'espaces naturels agricoles, forestiers étant supérieure à la moyenne nationale, l'objectif est de diviser par deux cette consommation régionale d'espaces d'ici 2025.

L'échéance de la réduction de l'artificialisation, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un sol de 0, sera à 2040, et sera appréciée à l'échelle régionale.

En ce qui concerne le climat, réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le prolongement du SRCAE, et conformément à la loi Energie Climat, et tendre vers une réduction de 50 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 2014. Pour 2040 : 65 % ; pour 2050 : 85 %.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la biodiversité, je vous renvoie aux règles du SRADDET (règles 36, 37, 38, 39, 40).

J'en terminerais pour souhaiter avec vous la réalisation, l'émergence du PNR Sud Berry, sur lequel un gros travail a été effectué. Je pense que le territoire a les qualités à la fois au niveau paysages, nature, mais aussi qualité des acteurs qui se sont engagés. Et j'espère aussi qu'un autre PNR puisse être à l'ordre du jour, celui de la Sologne. Je pense que ce territoire mérite aussi un PNR, et que cela pourrait être un atout.

Je rappellerais qu'il y a quelques années, nous avons, au titre de la Région, réalisé une étude biodiversité sur l'ensemble de la Sologne, et je crois que cette étude pourrait être actualisée, et que l'on pourrait effectivement s'appuyer sur elle.

La défense de la biodiversité doit être véritablement une défense de la biodiversité. Je citais tout à l'heure la Sologne, et j'en terminerais par une anecdote. Lorsque nous avons fait l'étude sur la Sologne, c'était au moment où l'on parlait de la ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon avec différents tracés, et en particulier le tracé Sud-Ouest qui risquait de passer en Sologne. C'était quand même assez bizarre de considérer que ceux qui étaient plutôt pas forcément très sensibles à la biodiversité brandissaient cette biodiversité parce que c'était un argument pour eux pour rejeter ce tracé. Je pense que la biodiversité mérite autre chose.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur ROULLET.

Monsieur Xavier NICOLAS a la parole.

M. NICOLAS. - Merci.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, mes chers collègues,

Ce rapport présente un certain nombre de propositions très intéressantes, dont 10 engagements de la Région, auxquels nous pouvons souscrire dans leur globalité.

Bien sûr, nous soutenons les continuités écologiques qui sont évoquées ; notamment les corridors écologiques, la protection des forêts, la lutte contre l'engrillagement de la Sologne, dont nous avons d'ailleurs débattu en décembre dernier, et qui est une véritable catastrophe pour la faune sauvage.

Nous soutenons bien évidemment aussi la continuité hydraulique. Mais peut-être faut-il s'interroger sur la suppression systématique de tous les ouvrages qui avaient été créés par nos anciens, qui n'ont peut-être pas fait que des bêtises.

Je pense aux retenues collinaires, qui permettent d'épargner la nappe, et dont nous avons parlé également lors d'une précédente session.

Je pense aux retenues qui ont été construites en amont de la Seine pour protéger Paris des inondations. Certaines de ces retenues permettent justement de gérer aussi les phases de canicule, de sécheresse. Et parmi elles, il y a aussi les moulins. Ils n'ont plus la même utilité, mais certains pourraient être astucieusement transformés en petites unités de production hydroélectrique, d'une électricité verte, peu coûteuse et de production continue ; ce qui pourrait être intéressant. Je ne dis pas qu'il faut tous les conserver, mais je dis qu'avant de tout supprimer il faut peut-être s'interroger pour voir s'il n'y a pas quelques sites qui permettraient de répondre

à l'ensemble des critères que je viens d'évoquer, et qui mériteraient d'être conservés, et qui apporteraient une électricité en plus de proximité, en termes de gestion de la production. Bien évidemment, si nous devions envisager ce type d'éléments de production, il faudrait créer les passes à poissons nécessaires pour maintenir la continuité écologique. Je souhaite simplement, et on peut en parler aussi à l'Agence de la biodiversité, que l'on y réfléchisse.

Dans un tout autre domaine, et Dominique ROULLET a évoqué notre SRADDET tout à l'heure, si nous voulons aider nos collectivités, le bloc communal, au sein de notre région, à respecter le SRADDET, à respecter les objectifs fixés dans les Plans Climat Air Energie territoriaux élaborés à l'échelle de nos intercommunalités, il faut peut-être s'interroger sur l'émission des gaz à effet de serre de nos véhicules lourds, parce que nous-mêmes, nous devons balayer devant nos portes. Nous avons des véhicules lourds, nous avons des camions dans les services techniques, nous avons des camions poubelles qui consomment énormément (c'est du 80 ou 100 litres au 100 de diesel), des bus (scolaires, Rémi), des trains diesel sur des lignes non électrifiées... Bien évidemment, les émissions de ces véhicules lourds diesel sont bien plus importantes que celles des véhicules légers de nos concitoyens.

Alors, bien sûr, les objectifs ont été fixés, Philippe FOURNIÉ nous a expliqué que, dans quelques années, il n'y aura plus de véhicules diesel. On est tous d'accord. Néanmoins, pour qu'il n'y en ait plus, il faut qu'il y ait sur le territoire régional la mise en place de stations de recharge – hydrogènes, peut-être ; et Anne BESNIER y travaille, il y a une étude, une mission, mais on sait que c'est quelque chose de très lourd ; et peut-être à plus court terme, de GNV –, et, si nous voulons favoriser cette mise en place, il faut aussi se poser la question de la manière dont il faudra procéder. Nous allons y être confrontés très vite, avec le renouvellement de nos DSP de transports publics, dont la première sera lancée cette année en Eure-et-Loir. Si l'on veut inscrire dans le cahier des charges notre souhait d'avoir des véhicules qui soient moins polluants, avec des solutions de motorisation que je viens d'évoquer, il faut, dans ce cas-là, que nous contribuions à la mise en place de ces stations de recharge, comme des stations GNV, par exemple.

À ce titre, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais vous informer qu'après en avoir discuté avec Philippe FOURNIÉ, Territoire d'Energie Centre-Val de Loire engage une étude, avec GRT Gaz et GRDF, pour imaginer à l'échelle de la Région, avec les différents syndicats d'énergie de la région et le Département du Loiret, qui n'a pas de syndicat d'énergie, une étude, qui bien évidemment sera apportée aux services de la Région, pour voir de quelle manière on peut, en utilisant les méthaniseurs, le réseau gaz GRT et GRDF, proposer une répartition harmonieuse et intelligente des stations GNV. À ce titre, je vais être amené à déposer sur le site de la COP régionale une contribution dans les jours qui viennent pour pouvoir présenter cette étude. J'espère pouvoir disposer de résultats début 2021.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur NICOLAS.

Madame TERY-VERBE a la parole.

Mme TERY-VERBE. - Merci, Monsieur le Président.

Durant des décennies, nous avons bétonné le lit des rivières, à coups de barrages, de retenues et de seuils multiples. 13 000 obstacles sur l'ensemble du bassin de la Loire qui bloquent le passage des espèces migratrices, mais aussi des sédiments qui contribuent également aux phénomènes d'évaporation, d'augmentation de la température de l'eau, et de réduction des débits entraînant une atrophisation impactant la qualité de l'eau et des écosystèmes.

D'autres conséquences sont l'enfoncement du lit du cours d'eau, la baisse du niveau d'eau, l'accroissement des effets des inondations en aval, et la déconnexion des milieux aquatiques et humides annexes.

Depuis 2007, la Région met en œuvre des contrats de rivière, pour réduire le nombre des obstacles à la continuité écologique qui permet au cours d'eau de trouver très rapidement son fonctionnement et sa dynamique naturels, ce qui stimule un processus d'autorégénération et permet une baisse de la température de l'eau, et cela conduit à une amélioration de la biodiversité. À noter, par ailleurs, que cela constitue également une solution rentable.

C'est pourquoi nous pouvons nous féliciter que la Région augmente son taux d'aide pour les travaux d'effacement pour les porter à 30 %, en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau de 70 %.

Aujourd'hui, grâce aux contrats de rivière, le béton recule, les rivières retrouvent leurs méandres, et la biodiversité est de retour.

Cette biodiversité est par ailleurs essentielle pour freiner l'arrivée des espèces invasives, et améliorer la résilience des écosystèmes. Symptômes du réchauffement climatique, de l'intensification des échanges mondiaux et de nouveaux modes de consommation, les espèces invasives trouvent dans nos espaces naturels des conditions propices à leur développement, profitant souvent de l'absence de prédateurs connus dans les milieux hôtes.

Si les espèces invasives sont aujourd'hui médiatisées à cause des fortes pressions qu'elles exercent sur la biodiversité locale, leur impact va bien au-delà des déséquilibres écologiques qu'elles peuvent engendrer, avec des conséquences sanitaires également (ambrosie, générant des allergies ; moustique tigre, facteur de maladies ; ragondin, vecteur de la leptospirose)

Par ailleurs, dans le cadre de la crise du Covid-19, et, d'une manière générale, des problématiques de zoonose, il est avéré que la richesse de la biodiversité est un rempart pour éviter les transmissions à l'homme. Un exemple, d'ailleurs, à donner qui nous concerne directement, c'est la présence du renard, qui, outre le fait qu'il régule les populations micromammifères, permet justement de limiter la transmission par les tiques de la borréliose qui entraîne la maladie de Lyme.

Mais si la dénaturation des cours d'eau est essentielle, elle ne bougera pas. Des changements de pratiques dans tous les domaines de l'économie doivent y être associés. Dans le domaine agricole, bien sûr, en stoppant l'épandage de biocides et d'intrants. Dans le domaine industriel également. Mais il ne faut pas oublier non plus le rôle néfaste des centrales nucléaires, qui impactent directement le fleuve avec des rejets d'eau chaude.

Nous avons donc tous et toutes un rôle à jouer, et associer les citoyens dans les actions en lien avec la biodiversité est un enjeu majeur pour réussir la sensibilisation au bien-fondé de la protection des espèces et des habitats naturels qui nous entourent.

Notre Région a un rôle d'information à jouer ; un rôle d'information des citoyens qui pourront s'emparer de l'outil ORE, Obligation Réelle Environnementale, pour protéger les sites.

Nous saluons, par ailleurs, la création d'un nouveau défi dès 2020 sur la thématique de la biodiversité dans le cadre des Défis de la Transition.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Madame TERY-VERBE.

Madame GOMBERT a la parole.

Mme GOMBERT.- Monsieur le Président, chers collègues.

Le maintien et la reconquête de la biodiversité, c'est notre assurance-vie. Nous ne pouvons pas nous mobiliser massivement pour un plan santé, comme nous le faisons, grâce à vous, Monsieur le Président, si les fondations n'existent pas.

Ces fondations sont le bon état global et particulier de notre planète.

La pression insoutenable que les hommes exercent sur l'environnement provoque notre perte à grands pas.

La pandémie que nous venons de vivre ou que nous subissons actuellement a permis un ralentissement momentané, grâce au télétravail, aux mobilités douces, à la consommation plus locale. C'est très bien. Mais c'est mineur, car il faudrait environ 20 milliards d'euros par an en France pour accompagner la transition écologique. C'est ce que l'Etat débloque chaque semaine pour faire face à la crise sanitaire, et ce, sans doute aussi maintenant pour lutter contre la crise économique. Il faut donc que cet argent qui va sur l'économie soit climato-compatible. Il faut que la Banque Européenne d'Investissement devienne réellement la Banque du Climat et de la Biodiversité.

Notre plan d'actions pour la biodiversité est vital. Il est le prolongement d'un processus de prise en compte depuis de nombreuses années au niveau de la Région : la stratégie régionale de la biodiversité, les conventions vertes, les CRST, le SRADDET, etc., avec la biodiversité positive d'ici à 2030, les schémas, les SDAGE, les contrats de rivière, l'Observatoire régional de la biodiversité, l'ARB, CPER, CPIER, fonds structurel d'investissement, etc.

La stratégie de l'ARB est de mettre la biodiversité au cœur de la société, et elle a un travail sur l'apport de la biodiversité à l'agriculture, sur la COP régionale avec la compensation carbone, la stratégie de végétalisation, la préservation-restauration des zones humides, etc.

À travers 10 objectifs, la Région s'engage et se positionne clairement et avec conviction pour la biodiversité.

Mais il me semble nécessaire, voire obligatoire, de lancer des formations – cela existe déjà, mais je pense qu'il faut le conditionner – en direction des techniciens et des élus des territoires afin de bénéficier des aides que nous mettons à disposition des territoires dans le cadre des contrats territoriaux et autres.

Il est, et Dominique ROULLET l'a rappelé, nécessaire de penser et d'agir pour augmenter la place de la nature en ville. Comme il faut repenser la voirie aussi pour lutter contre le réchauffement ; par exemple, en abandonnant les revêtements sombres, le bitume tel qu'on le connaît, qui emmagasinent la chaleur.

Cette prise en compte du réchauffement est l'un des éléments aussi du maintien et/ou de la reconquête de la biodiversité.

Soyons tous ambitieux, moteurs, ambassadeurs de la biodiversité. C'est notre vie qui est en jeu. Merci à tous. Merci à Michelle RIVET et aux services de la Région qui travaillent sans cesse sur ce sujet.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. le Président.- Merci, Madame GOMBERT.

Monsieur GRAND a la parole.

M. GRAND.- Monsieur PELTIER se plaignait de propos qu'il considérait comme étant méprisants de la part de la majorité. Je considère, mais M. CINTRAT va peut-être lever mes doutes sur ce sujet, que les propos qu'il a tenus ce matin sont méprisants et condescendants vis-à-vis de Michelle RIVET.

J'ai, en effet, des doutes, comme nous tous, je pense, à un moment ou à un autre – on a tous des doutes –, mais j'ai aussi quelques certitudes. Et une de mes certitudes, c'est que, quand on voit que place du Martroi, à Orléans, on a 7 degrés de plus que dans les Groues, notre poumon vert pourtant urbain, en plein épisode de canicule. Quand j'entends que 15 000 scientifiques, dans le cadre du GIEC, nous expliquent qu'il est urgent de travailler à justement préserver notre biodiversité, les doutes sont levés sur un certain nombre de sujets. Et, pour celui de la biodiversité, l'interaction qu'il y a entre nos activités humaines et cette biodiversité montre qu'il faut changer, changer de paradigme, qu'il faut engager la transition écologique, que nous appelons de nos vœux.

Dans ce cadre, je considère que nous ne devons plus douter, mais agir.

Faisons ce qui est proposé par Michelle RIVET. Continuons de travailler sur ce qui aujourd'hui est un enjeu majeur pour l'humanité. Et puis levons un certain nombre de doutes, et je présume que Monsieur CINTRAT va nous expliquer qu'il n'était absolument pas ni condescendant ni méprisant vis-à-vis de Michelle RIVET. En tout cas, je l'espère.

(Applaudissements.)

M. le Président.- Merci, Monsieur GRAND.

Monsieur GIRARDIN a la parole.

M. GIRARDIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis toujours assez perplexe face aux incertitudes de certains. Je vais m'appuyer sur le rapport de l'IPBES. On n'en a pas forcément beaucoup parlé ce matin ; c'est le GIEC de la biodiversité. Cette organisation dénonce cette érosion accélérée de la biodiversité. C'est quand même une organisation intergouvernementale qui rassemble 130 pays. Elle regroupe beaucoup d'experts, dont la notoriété n'est pas à démontrer. Je vais lire une phrase de son rapport, qui est assez édifiante : « *La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier.* » On peut douter de beaucoup de choses, mais les faits sont là.

Je vais citer quelques chiffres, pour être vraiment éclairant sur le sujet. On parlait des champs, mais il n'y a pas que les champs ; il y a 66 % des fonds marins, il y a les deux tiers de l'environnement terrestre qui sont lourdement modifiés par l'activité humaine. On ne peut pas faire comme si on ne le savait pas.

On parlait de l'agriculture. Mais, depuis 1970, la production agricole a augmenté de 300 %, avec, on le sait, une sous-alimentation d'une partie de la population mondiale, et également une dépendance de notre pays, et de l'Europe d'ailleurs, dans le cadre de l'alimentation.

En fait, nous ne sauverons pas le climat sans sauver la biodiversité. Et nous ne sauverons pas non plus la biodiversité sans sauver le climat.

Ce sont deux points importants et qui sont totalement imbriqués. Il faut aller plus loin. Comme l'a souligné Michelle RIVET, la crise doit être un moteur pour aller dans cette direction.

La Région a déjà fait beaucoup. Il y a le travail, bien sûr, de l'ARB, avec Michelle RIVET à sa tête, et c'est le moment de lui rendre hommage, parce que c'est un travail énorme qui a été fait par Michelle et par toute l'équipe ainsi que par les services de la Région. Par ailleurs,

bien sûr, également, la diversité est inscrite dans nos différents documents, comme le SRADDET, et dans nos politiques régionales, comme les CRST, etc. Et il y a aussi tout le travail qui a été réalisé dans le cadre de la COP régionale.

Ce plan est intéressant aussi par rapport au volet protection. Je voudrais simplement souligner l'importance des aires protégées, puisqu'il y a un objectif de doubler ces aires protégées d'ici 2030, mais c'est également un des objectifs fixés par l'IPBES d'augmenter de 15 % les aires protégées mondiales à 30 %, sachant qu'elles font l'objet de convoitises évidemment, puisque, comme elles sont inexploitées, elles sont également convoitées pour leurs ressources.

Il va donc falloir être très vigilants sur ce point. Je voulais simplement dire cela au passage. Il y a également tout le travail fait dans le cadre des PNR, dans le cadre de la recherche. Et il y a aussi tout ce volet « mobilisation » qui est très important, par rapport aux entreprises, par rapport aux collectivités territoriales, par rapport aux citoyens, et par rapport aux agriculteurs.

Il y a tout un effort pédagogique à déployer. La pédagogie qui doit être apportée à l'ensemble des acteurs régionaux est très importante.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur GIRARDIN.

Monsieur Philippe FOURNIÉ à la parole.

M. FOURNIÉ Philippe. - Je ne vais pas répondre à Xavier NICOLAS ; je vais compléter ce que Xavier a dit, puisque nous en avons longuement parlé ensemble. Il évoquait le fait que nous avons décidé que, dans les lignes interurbaines de la Région, on bannirait le diesel à l'horizon 2028. Cela concerne 500 cars. Des délégations de service public et des marchés arrivent petit à petit. Une première DSP est en cours de négociation sur l'Eure-et-Loir. Pour positionner notre réflexion, nous avons travaillé avec le Syndicat de l'Energie, avec toutes les agglomérations, parce qu'il y a un enjeu, avec une centaine de cars pour le département d'Eure-et-Loir. Il faut donc aller vite, car c'est un enjeu qui est considérable.

C'est une chose que l'on travaille ensemble techniquement – les équipes se rencontrent –, et politiquement ; ensuite, avec Charles FOURNIER, nous ferons un schéma régional d'avitaillement, c'est-à-dire voir en fonction des écosystèmes locaux là où l'on va partir sur de l'électrique, sur du biogaz, sur de l'hydrogène.

Il faut que l'on soit très pragmatique, mais offensifs. Il y a pour nous l'urgence de nos marchés et de nos DSP qui arrivent ; on pousse les feux. Le plus simple pour les cars, c'est le biogaz aujourd'hui, mais il est bien évident que d'ici 2028 tout va évoluer. Les techniques, les coûts vont évoluer, et il peut y avoir des solutions mixtes. Nous sommes partis sur un mix énergétique. Il n'y a pas de révolution sur ce point, mais il n'y a pas de lobbies autour de nous qui nous vendent de l'hydrogène, ou du gaz, etc. Il faut que nous soyons constructifs, offensifs, et assez pragmatiques.

Il y a un enjeu climatique qui est énorme. C'est pour cela que le réseau interurbain n'est que la première pierre du futur réseau Rémi. Il faudra se fixer un vrai objectif, tenable, car, à côté, il y aura encore 1 475 cars qui circuleront en grande partie au diesel pendant de nombreuses années. On aura donc une nouvelle étape à se fixer pour ces motorisations. Ce n'est donc pas une réponse à Xavier, mais un complément sur son intervention.

Merci bien.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Madame la Vice-présidente.

Mme RIVET. - Merci. Je vais commencer par répondre à M. CINTRAT et à M. DE GEVIGNEY aussi.

Je suis quelqu'un qui a commencé sa vie professionnelle avec les travaux de Monsieur SOLTNER, auquel vous faisiez sans doute allusion sur les haies. J'ai eu des doutes toute ma vie, bien entendu, comme chacun, mais je pense qu'au bout d'un certain temps il faut se dire que nous n'avons pas simplement des doutes, mais que nous avons des responsabilités. Effectivement, je ne suis pas forcément très optimiste sur l'avenir de notre humanité, mais j'ai toujours été d'un tempérament optimiste, et en tout cas avec l'idée qu'il faut se battre pour notre survie, et la survie de notre espèce.

Je pense que nous avons tous un travail de convictions à faire, et je vous y engage, Monsieur DE GEVIGNEY. Vous nous avez dit qu'il fallait aller plus loin sur la question agricole, en l'occurrence. Merci de faire votre part en convainquant vos voisins, par exemple, qu'il faut diminuer la surface de leur parcelle pour gagner en biodiversité.

Il faut travailler sur la biodiversité. Chacun doit faire sa part. C'est un peu l'objet de ce rapport, je vous le disais. Même si on est bien d'accord qu'il ne suffira pas d'un travail individuel sur cette question, mais bien d'un travail collectif, et d'un travail législatif. Parce que nous atteignons un peu les limites.

Nous ne pouvons pas, bien entendu, nous passer de dialogue. Nous ne pouvons pas aller aussi vite que nous le voulons, parce qu'il faut aussi dialoguer et convaincre, et en particulier les agriculteurs. Mais, de mon point de vue, nous ne pourrions pas non plus éviter la case réglementation, et conditionnalité de nos aides, peut-être, par la suite.

La Région a choisi de convaincre, et non pas d'aller sur de la contrainte, mais sur de l'incitation. Je voulais, sur ce point, reprendre ce qu'a dit Dominique ROULLET. Je pense qu'en agissant dans la proximité, et au niveau des territoires, en leur donnant les moyens d'agir sur la biodiversité, la Région a fait le bon choix, et je voulais au passage moi aussi remercier Dominique ROULLET et les équipes de la Direction de l'Aménagement du Territoire à la fois pour le travail qui est fait dans le quotidien et pour le travail de concertation qui a été mené. Il y a l'idée peut-être de l'amplifier par la suite, l'idée qu'après un guide de bonnes pratiques, on pourrait travailler sur des espaces publics plus dédiés à la biodiversité, tant il est vrai que même au-delà du rural, il faut aller aussi sur l'urbain pour des questions de biodiversité et pour des questions d'adaptation aux changements climatiques.

Dominique ROULLET a évoqué le parc naturel régional de la Sologne, qui est un peu un serpent de mer, mais sur lequel on a beaucoup parlé d'engrillagements à de nombreuses reprises. Je pense qu'il faut vraiment relier la question de l'engrillagement à celle de la biodiversité et à ce que pourrait faire ce territoire en matière de biodiversité ; et le PNR me semblerait vraiment une bonne solution. Encore faut-il que les acteurs se mettent autour de la table, mais il faut que les élus prennent cela en main.

Monsieur NICOLAS et Madame TERY-VERBE ont évoqué la question des continuités écologiques au niveau de l'eau, des cours d'eau. Je voudrais dire que la suppression des seuils, ce n'est pas une suppression systématique, et que les contrats territoriaux que nous finançons avec les Agences de l'Eau sont faits pour établir des dialogues avec les territoires, et que les techniciens de rivière n'engagent pas de travaux sans mener ce dialogue. Effectivement, on va moins vite, mais il faut convaincre les propriétaires et la population de contourner aussi, car la suppression de seuils n'est pas systématique ; on peut contourner et faire des passes à poissons, qui sont certes moins financées, mais qui sont aussi financées par la Région. Au niveau de ces contrats territoriaux, il y a un réel dialogue avec les populations pour les convaincre que la renaturation des cours d'eau est un plus. Il est difficile de changer de paysage quand on a été

habitué à un paysage de miroir d'eau. Or, la renaturation des cours d'eau donne de très beaux paysages, mais des paysages extrêmement différents.

Je mettrais un bémol sur ce qu'a dit Monsieur NICOLAS sur la production hydroélectrique dans notre région. C'est très peu de chose, et c'est très souvent décevant. Il y a peu de choses à gagner là-dessus. Mais, je répète, la suppression des seuils n'est pas systématique. Mais il y en a beaucoup dans la région, et il faut absolument avancer sur la question.

Je voulais remercier aussi Charles GIRARDIN d'avoir parlé du travail sur les aires protégées. L'idée n'est pas de mettre partout une nature sous cloche, mais, *de facto*, on voit que nous envahissons tellement nos paysages qu'il faut absolument que nous ayons des aires qui soient protégées, et de manière forte. C'est le cas des réserves naturelles régionales. Je signale que c'est le seul endroit dans notre collectivité où nous avons une possibilité réglementaire, en décidant de mettre en place les aires naturelles protégées.

Ce travail s'est fait en concertation avec beaucoup d'équipes, que je voudrais remercier. Bien entendu, les équipes de l'ARB, qui ont nourri le travail en particulier sur le plan de la nature en ville ; les équipes de la Direction de l'Aménagement du Territoire ; le CESER et sa commission Environnement ; les associations naturalistes, et bien entendu nos services.

C'est effectivement par le dialogue que l'on peut y arriver, même si nous sommes tous d'accord qu'il faut accélérer. Cela dépend donc aussi un peu de chacun d'entre nous, mais cela dépend aussi de l'acceptation que nous aurons de conditionner un jour nos aides, et en particulier nos aides économiques, nos aides agricoles, à une meilleure prise en charge de la biodiversité. Je ne crois pas que nous pourrions économiser cette partie du travail dans l'avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Michelle RIVET.

Je veux avec toi saluer le travail qui est réalisé en la matière. On ne le mesure pas toujours, parce que l'on vit dans cette région, mais on peut dire qu'au moment de la mise en place de l'Office national de la biodiversité et de sa déclinaison, on a entendu de toutes parts, au niveau des autorités nationales, la reconnaissance du fait qu'à l'échelle de cette région il y avait une vraie prise en compte, un vrai travail de connaissance, une vraie articulation de l'action publique et des associations. Par rapport à un sujet majeur, que vous avez éclairé, on a, je crois, à l'échelle de la Région une très belle fédération d'acteurs. Ce rapport concourt vraiment à mettre en perspective le travail qui est conduit, et à le faire d'un commun accord avec une Région qui est bien identifiée comme étant très engagée en la matière, ce qui est une bonne chose.

J'appelle votre vote sur ce rapport.

Monsieur CINTRAT, pour une explication de vote.

M. CINTRAT. - Merci, Monsieur le Président. Je vais donner une explication de vote. J'ai choqué Monsieur GRAND, et je voudrais juste dire que mes propos ne concernaient pas directement Michelle RIVET, mais plutôt les représentants du groupe des Verts, puisque les certitudes des Verts, c'est quand même une tendance forte. Cela ne mettait pas en cause directement et cela ne manquait pas de respect à Michelle RIVET. Ce que j'ai dit, je l'ai dit malgré toute l'amitié que je lui porte.

Je voulais dire à Dominique ROULLET que j'étais complètement d'accord. Il ne serait pas juste de porter un jugement aujourd'hui sur les pratiques d'hier avec les connaissances d'aujourd'hui.

Il y a un certain nombre d'éléments tout à fait intéressants dans ce rapport. Il manque quand même un certain nombre de choses, et ce rapport manque d'ambitions sur une partie importante de l'activité des zones rurales. C'est en particulier l'accompagnement pour les activités agricoles conventionnelles. C'est la problématique de l'eau qui n'a pas été traitée. Or, on sait bien que si l'on veut maintenir une vraie biodiversité, il faut se préoccuper de la problématique de l'eau. Je reviens sur un sujet que l'on a déjà abordé par le passé qui est le sujet des retenues collinaires, et sur lequel on n'a pas débattu, et sur lequel on n'a pas avancé depuis le début de cette mandature. Si l'on veut pérenniser l'activité agricole, il va falloir trouver des solutions sur ce sujet.

Malgré les bonnes intentions de ce rapport, nous nous abstenons.

M. le Président. - Merci, Monsieur CINTRAT.

Je mets aux voix ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Ecologiste / Rassemblement

National

Abstention : Union de la Droite et du Centre / Mme RAIMBAULT

Le rapport est donc adopté.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Michelle RIVET, pour ce travail et cette présentation, et ce débat.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION
(CPER) 2015-2020 CENTRE-VAL DE LOIRE - PRINCIPES DIRECTEURS
ET ETAPES RELATIVES A L'ELABORATION DU FUTUR CPER 2021-
2027. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE**

(COMMUNICATION N° 6)

M. le Président. - Nous allons aborder la présentation de deux communications, l'une portant sur le CPER, et l'autre sur les fonds européens.

Ces communications viennent dans nos travaux en raison d'éléments de calendrier, mais aussi de l'importance majeure à la fois du travail avec l'Etat et du travail avec l'Europe pour porter des enjeux d'avenir. Importance, parce que bien évidemment il y a quelques éléments financiers, mais on ne s'y arrêtera pas longuement aujourd'hui, car on n'a pas encore des enveloppes, mais il y a surtout l'ambition que nous devons porter là-dessus. De deux choses l'une : ou l'on considère, comme nous le disions hier, que la Région est un espace d'élaboration de stratégies, et, à ce moment-là, au moment des discussions sur une contractualisation avec l'Europe et une contractualisation avec l'Etat, les éléments lourds de la stratégie doivent être portés, et il convient de les définir pour les inscrire. Ou alors on considère que c'est l'œuvre de l'Etat, et que notre collectivité, comme les autres collectivités, viendrait en contributeur à des stratégies qui sont fixées par ailleurs.

Nous pensons, et nous partageons, j'en suis persuadé, unanimement ce point de vue, que l'espace régional est vraiment l'espace au sein duquel peut se construire, se forger, avec le partenariat, avec les citoyens, cette définition de nos grandes ambitions.

Nous allons vous proposer de le faire en cherchant au maximum la convergence entre le Contrat de Plan Etat-Région et la contractualisation avec l'Europe.

Ce phénomène de convergence est extrêmement important. Cela a été un combat des Régions, un combat que j'ai porté ici à l'échelle de notre Région, pour faire en sorte que nous n'ayons pas dans un temps une réflexion sur un CPER et dans un autre temps une réflexion sur l'Europe. Cela n'aurait pas de sens par rapport à la situation difficile de notre pays, aux grands enjeux de transition dont il a été question, à l'engagement essentiel que nous devons porter sur le renouveau économique et sur l'emploi.

Ce qui vous sera proposé est bien évidemment une réflexion en convergence par rapport à ces deux grands éléments qui sont sur notre table aujourd'hui, et que nous devons éclairer. Nous y reviendrons avec des débats et des votes très certainement cet automne et cet hiver. Ce n'est donc pas quelque chose qui appartient à un futur lointain ; c'est vraiment aujourd'hui dans l'actualité de nos préoccupations et de nos travaux.

Ce sont deux communications pour une vision convergente avec, je le crois, la nécessité d'un haut niveau d'ambitions par rapport au développement social, au développement économique, au développement des territoires. C'est fondamental. L'aspect de la réindustrialisation, l'aspect de la relocalisation, l'aspect de la territorialisation des activités industrielles est absolument fondamental, et nécessite à l'évidence des financements complémentaires à ceux de la Région, à l'échelle de l'Europe et à l'échelle de la France.

Un haut niveau d'ambitions dans ce secteur, et notamment dans le secteur de l'emploi, avec le volet de la recherche, de l'innovation, de l'articulation entre recherche et innovation et développement, avec le volet des ressources humaines. Les problématiques de compétences ; lorsque l'on a un développement à l'échelle d'un territoire, la problématique des compétences. Compétence des jeunes, compétence des salariés. Le sujet est central, et il le sera toujours plus.

Un haut niveau d'ambitions environnementales. Nous l'avons abordé ce matin à travers la biodiversité et tout au long de notre journée d'hier, et tout au long du forum de mercredi. Ce n'est pas quelque chose qui est isolé. Cela doit traverser l'ensemble des choix que nous faisons, qu'il s'agisse de choix d'infrastructures, ou qu'il s'agisse de choix d'aménagement du territoire.

On a pour cela un SRADDET, un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, que nous avons élaboré avec les habitants de cette région, avec les élus de cette région, et qui aborde l'ensemble des problématiques abordées avec une priorité donnée à une approche environnementale. Il aborde aussi des sujets complexes comme le sujet du traitement des déchets sur lequel tout n'est pas abouti, et qui reste en partie à mettre en œuvre.

Nous aurons différents temps qui seront portés, mais il y a partout la vision du territoire dans son ensemble. Pour cette région, composée de réalités qui sont des réalités différentes – le sud de notre Région n'est pas le nord de notre Région, l'axe ligérien, etc. –, nous devons à chaque fois penser global et agir local, prendre en compte la réalité de chacun des territoires pour les mettre globalement dans une dynamique de progrès. Cela nécessite que nous ayons une vision de cohésion régionale, et ce sera extrêmement important. Je regarde Philippe FOURNIÉ, et je pense notamment aux infrastructures que sont les infrastructures de transport, mais pas simplement à travers nos grandes et petites lignes. La question est centrale, mais nous avons aussi les problématiques de mobilités douces, et nous avons aussi ces nouvelles mobilités rurales qu'il faut absolument renforcer.

S'agissant de nos échéances, je vous le disais, nous avons une échéance pour la contractualisation 2021-2027 à l'échelle de l'Etat et à l'échelle de l'Europe, mais aussi au niveau national une décision importante qui a été prise d'un budget pour la période actuelle de 55 milliards d'euros à l'échelle de l'Europe qui vise à abonder un certain nombre de programmes, et sur lequel nous allons devoir très rapidement, pour la part qui reviendra à notre Région, faire des choix, prendre des positions, travailler avec nos partenariats.

Nous avons besoin, bien évidemment, d'un éclairage, d'une réflexion, d'une vision collective.

C'est à cette vision collective que je vous propose de travailler ce matin.

Merci de votre attention. Je cède la parole au Premier Vice-président pour présenter la première communication.

M. GRICOURT. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le Président a rappelé l'essentiel des enjeux, dans ses propos introductifs.

L'enjeu premier, et nous le verrons, c'est évidemment l'indispensable articulation entre le CPER et les différents programmes européens (FEDER, FSE, FEADER), et les autres sources de financement qui permettent à notre territoire de réussir à porter les projets et les ambitions qui sont indispensables à son développement, en tenant compte, bien sûr, des enjeux et des défis auxquels nous sommes confrontés, et qui sont confortés par ce que nous avons pu vivre ces derniers mois.

Le bilan de l'actuel CPER fait apparaître de bons niveaux de consommation. Ces niveaux sont rappelés dans le document qui vous a été donné. Ils s'observent sur la plupart des enjeux, à l'exception du ferroviaire, mais vous en connaissez les raisons, et les réorientations qui ont été opérées.

Nous sommes tous d'accord pour dire que ce CPER, et notamment le prochain puisque nous arrivons à l'échéance de l'actuel, doit être un puissant levier pour lutter contre les disparités territoriales, venir en appui des territoires, face aux enjeux à la fois urbains et ceux qui existent aussi pour ce qui concerne le monde rural.

Il vous est proposé d'approuver un avenant n° 5 ayant pour objet d'une part d'intégrer des modalités financières pour ce protocole et d'ajuster son contenu au vu de l'état d'avancement des projets ferroviaires et routiers dans notre région.

Les principales modifications du volet mobilité sur cette période vous sont rappelées, avec les chiffres correspondant aux différentes opérations. La plupart des investissements inclus dans le protocole d'accord pour la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire doivent être ajoutés, et vous avez tous les projets qui sont précisés : la sauvegarde de la ligne Chartres Courtalain, Le Blanc-Argent, la ligne Tours-Chinon, la sauvegarde de la ligne Tours-Loches, Bourges-Montluçon, etc.

Il est demandé d'émettre un avis favorable pour l'approbation de cet avenant, Monsieur le Président.

Le deuxième document est le bilan d'avancement du contrat de plan. Il rappelle l'importance des crédits mobilisés (plus de 800 millions d'euros contractualisés), avec, là aussi, une répartition qui vous est rappelée, selon les champs d'intervention. Il comprend aussi l'état d'avancement financier général, l'état d'avancement de la programmation par thématiques. Le document comporte aussi les orientations de la Région pour le prochain plan, avec trois axes thématiques forts : renforcer l'attractivité du Centre-Val de Loire, renforcer la cohésion territoriale et sociale, accélérer la transition écologique et énergétique.

On voit bien qu'à travers ces trois axes thématiques nous sommes en plein dans l'accompagnement et la recherche de réponses aux défis et enjeux du monde actuel. Cela doit être, comme l'indiquait le Président, une source d'impulsion par notre Région pour accélérer toutes les politiques publiques dans ces différents champs, et avoir un effet levier auprès des autres collectivités.

Le défi de la transition écologique et solidaire est évidemment très transversal. Dans la future maquette du CPER, il convient que nous puissions répondre à ces deux défis. Personne

ne peut, je crois, désormais penser que nous pouvons poursuivre notre développement sans mettre au cœur de toutes nos réflexions la question écologique. Cela doit être une boussole dans toutes nos programmations. Cela ne doit pas être vécu comme des contraintes, comme on l'entend souvent, mais des opportunités, pour tout simplement accompagner le développement d'une façon différente de celle que nous envisageons il y a encore quelques années ; en repensant notre rapport évidemment à l'environnement, ce que nous avons engagé depuis déjà beaucoup de temps, en repensant notre rapport à la production des biens et services, au travail, à la vie sociale.

L'enjeu est de donner à notre territoire toutes les clés pour renforcer cette résilience, et répondre au mieux aux défis de notre temps.

Il n'y aura pas de transition écologique sans transition solidaire. Les deux sujets sont intimement liés, et, à travers le CPER, c'est aussi essayer de construire les outils et les moyens pour renforcer la solidarité, et protéger les plus vulnérables. Quand on parle de solidarité, et notre collègue Dominique ROULLET l'a encore évoqué aujourd'hui, c'est la solidarité entre les territoires. C'est évidemment quelque chose de majeur, et une priorité de notre Région depuis très longtemps, à travers notamment les CRST, mais c'est la solidarité, bien sûr, envers nos concitoyens pour protéger aussi les plus vulnérables.

Le monde de demain n'aura aucun sens s'il ne tient pas compte de la nécessité de donner à la population d'un territoire des niveaux de services publics à la hauteur de leurs nécessités et de leurs attentes, d'accompagnement social, en phase avec toutes ces mutations.

Et la question de l'emploi demeure évidemment centrale, encore plus aujourd'hui avec les conséquences sociales qui sont celles de cette crise, les plans sociaux qui commencent à faire jour dans certains secteurs de l'industrie, et qui, malheureusement, à n'en pas douter, vont s'accélérer cet été et à la rentrée. Cela nous oblige, sur cette question de l'emploi, à maintenir le cap et les efforts sur la formation, la formation tout au long de la vie, tout comme l'accompagnement de notre économie et de notre recherche, avec, pour l'objectif d'accompagnement de nos politiques, des conditionnalités qui vont être plus nécessaires qu'hier, pour accompagner ces transitions, ces mutations, ces évolutions. C'est la même situation dans le domaine de la recherche.

Mais il y a des secteurs qui ne doivent pas rester de côté, et notamment la culture, l'accompagnement des initiatives territoriales. Tout cela demeure un puissant vecteur de bien vivre ensemble, et de faire, aussi, ensemble. Or, faire ensemble, c'est aussi la question de l'association des territoires, des citoyens ; c'est la démocratie permanente.

Voilà, Monsieur le Président.

Le CPER contient 39 priorités. Cela peut sembler beaucoup. Et d'ailleurs le CESER l'a pointé. Je partage, comme le CESER l'a fait, la difficulté à hiérarchiser ces priorités.

Nous ne sommes pas au stade de la sélection des projets, mais dans la définition des objectifs. Et le deuxième temps d'affiner la sélection des projets arrivera. Les propositions, bien sûr, des uns et des autres seront les bienvenues pour enrichir notre travail. Je crois que nous devons évidemment tous ensemble redéfinir notre modèle, tel que je l'ai évoqué, pour faire en sorte que ces orientations soient un élément de levier des actions dans tous nos territoires.

Voilà, pour la présentation, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci.

Nous allons ouvrir le débat sur la communication sur le CPER, puis il nous sera proposé de formuler un vote sur l'avenant que le Premier Vice-président a présenté. Puis nous aurons la communication sur les fonds européens.

S'agissant du CPER, qui souhaite intervenir ?

Monsieur MONTILLOT vous avez la parole.

M. MONTILLOT. - Monsieur le Président, mes chers collègues

Un mot d'abord sur le bilan du CPER, même si tout n'est pas terminé puisque ce sera en 2020. Nous n'y sommes pas encore complètement. Il faut cependant noter la faiblesse du taux de réalisation, non seulement pour la Région, mais plus encore pour l'Etat.

Lorsque l'on parle de contrat, il est important que les deux parties s'engagent et respectent leurs engagements. Je crois que l'on peut aujourd'hui s'inquiéter effectivement de la faiblesse des engagements de l'Etat dans un certain nombre de domaines, qu'il s'agisse de la mobilité multimodale ou encore du volet territorial.

Lorsque l'on va pouvoir négocier, rapidement, puisque j'ai cru comprendre que l'on maintient pour début 2021 le conventionnement du futur CPER, cela veut dire qu'il va falloir peser lourd dans nos négociations face à l'Etat pas simplement pour une enveloppe globale, mais sur les modalités des engagements annuels, et pas uniquement pluriannuels, et de consommation des crédits. Bien sûr, cela dépend de nous, la Région, mais aussi des métropoles et des différents territoires, des Départements, mais surtout de l'Etat. On a depuis quelques décennies assisté à des annonces importantes sur des signatures de CPER puis, au fil des années, les Régions maintenaient à peu près leurs engagements, mais les engagements de l'Etat s'effiloçaient.

Sur le plan juridique, la façon dont les choses vont être contractualisées, la façon dont l'Etat devra respecter ses engagements sera un élément qu'il faudra prendre en considération.

En ce qui concerne le futur, plusieurs éléments.

On a donc trois axes qui ont été rappelés à l'instant par Monsieur le Vice-président.

Concernant l'axe 3, je rejoins ce que dit d'ailleurs le CESER ; on aurait pu penser d'ailleurs, compte tenu de ce que l'on entend ici dans cette enceinte de façon régulière, notamment par la majorité, que l'axe 3 devienne l'axe 1, puisque cette transition écologique et énergétique apparaît comme étant prioritaire.

Cela ne remet pas en cause ce qui a pu être fait, mais je pense que, sur le plan formel, intégrer en axe 1 cet axe 3, et ensuite faire passer l'axe 1, sur l'attractivité du territoire, en axe 2 eut été sans doute préférable, ou serait en tout cas préférable, parce que l'on peut imaginer que les choses puissent évoluer d'ici le début de l'année 2021.

Pour reprendre les trois axes, quelques commentaires.

En ce qui concerne l'axe 1 sur l'attractivité, je voudrais évoquer le point 2 sur la connaissance, la recherche, l'innovation, le point 3 sur l'emploi, et le point 7 sur l'agriculture et l'alimentation de proximité.

Au-delà des programmes immobiliers, certes importants, que ce soit sur l'université de Tours ou sur l'université d'Orléans, nous avons un devoir qui est celui de travailler de façon très efficace sur le rapprochement entre nos deux universités. Nous avons deux universités très moyennes, il faut en prendre conscience, et, si nous voulons vraiment être au niveau national et international, nous devons impérativement travailler sur ce rapprochement. L'échec de la COMUE est quelque chose de douloureux pour notre région. Cela nous fait perdre des dizaines de postes d'enseignement, sur Tours et sur Orléans, au profit des autres universités dans le reste de la France, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'ouest vers Nantes-Angers, ou vers Clermont-Ferrand ou vers Montpellier. Nous avons donc un devoir moral et une exigence qui est de travailler sur ce rapprochement, et d'arrêter cette compétition stérile entre nos deux universités. Je l'affirme ici, c'est au détriment même de l'attractivité de la région Centre-Val de Loire. Nous avons une région qui est petite par sa taille, nous avons la chance d'avoir deux métropoles, de

poids équivalent, et aujourd'hui, cette compétition stérile se fait au détriment de notre territoire régional.

Sur l'emploi, vous faites état, et c'est important, bien sûr, de la formation professionnelle. Le point le plus important va être le rapprochement entre les demandes d'emploi et les offres d'emploi. Il est clair que nous avons aujourd'hui un certain nombre d'emplois non pourvus, alors même que nous avons effectivement malheureusement des dizaines de milliers de chômeurs sur notre territoire. La convergence plus étroite sur ces besoins, que ce soit dans le domaine technologique, numérique, ou dans le domaine de l'économie circulaire, aussi bien dans les domaines qui nécessitent des connaissances en matière de recherche approfondie, que celles qui n'en bénéficient pas, ou n'en exigent pas, doit être effectivement vraiment retravaillée.

En ce qui concerne l'agriculture avec l'alimentation de proximité, on peut avoir des discours sur les circuits courts ; ce qui compte ce sont les actes. Dans ce domaine, notre Région doit pouvoir travailler pour investir sur chaque territoire départemental, aussi bien en termes de légumeries qu'en termes de mutualisation de plateformes d'achat entre les lycées, les collèges, les hôpitaux, les EHPAD, etc., pour pouvoir arriver à ce que l'on ait plusieurs dizaines de millions de repas qui soient produits à partir de cette agriculture de proximité.

C'est un engagement sur lequel nous avons beaucoup travaillé à la métropole orléanaise, et qui aujourd'hui produit de bons résultats, puisque nous sommes aujourd'hui à 60 % de circuits courts sur la ville d'Orléans. Je pense qu'il faut, au niveau de l'ensemble de la région, aller beaucoup plus loin.

En ce qui concerne l'axe 2, sur l'équilibre des territoires et la cohésion territoriale et sociale, je voudrais porter un focus particulier sur deux domaines, qui sont celui de la santé et celui des transports.

Sur la santé, il va falloir que notre ambition aille au-delà des maisons de santé pluridisciplinaires. Certes, c'est important. Certes, les résultats, sur ces dernières années, sont intéressants. Certes, nous savons qu'il y a encore des efforts à mener sur les années à venir, mais nous savons d'une part que, pour que ces MSP puissent fonctionner, il faut des médecins, et il faut que l'on puisse à la fois fixer nos étudiants sur la région Centre-Val de Loire pour éviter l'évaporation. Nous avons deux domaines sur lesquels travailler. C'est d'une part un travail, là encore, sur nos deux métropoles, Tours et Orléans, entre le CHU de Tours et le CHRO pour arriver à avoir ce grand CHRU qui est indispensable à notre région Centre-Val de Loire. C'est un élément très important pour pouvoir fixer la reconnaissance en matière de santé, avec les PUPH, notamment. Nous avons la chance d'avoir des complémentarités entre nos deux hôpitaux. Cela permettra de faire rayonner la santé dans le département.

Mais, par rapport à cela, nous avons aussi besoin de développer le dispositif PAÏS, plateformes alternatives d'innovation à la santé, à partir du dispositif qui a été mise en place il y a maintenant une dizaine d'années dans le Loir-et-Cher qui fonctionne très bien, et qui a plusieurs avantages.

Le premier est, d'une part, de dégager à peu près 20 % de temps supplémentaire pour chaque médecin pour accueillir une nouvelle patientèle. À un moment où il y a cette désertification médicale, où il y a une faiblesse au niveau médical, il s'agit de pouvoir arriver à 20 % de patientèle supplémentaire sans médecin de plus. C'est évidemment quelque chose de très important.

Le deuxième élément, c'est que cela allège les services d'urgence des hôpitaux, d'à peu près là aussi 20 %, ce qui est considérable. 1 euro investi pour le dispositif PAÏS, c'est 5 euros d'économie au niveau de la Sécurité Sociale. Je pense donc que nous devons avoir une exigence, c'est celle que, dans le cadre de ce CPER, nous puissions développer sur l'ensemble des 6 territoires départementaux ce dispositif de plateformes alternatives d'innovation à la santé. C'est un point très important.

Avant de parler de l'axe 3, je voudrais terminer, pour l'axe 2, sur la question des transports.

D'abord, je suis totalement en phase avec vous sur à la fois la ligne Chartres-Voves-Orléans et Orléans-Châteauneuf, mais il y a également Châteauroux.

On a évoqué avec Philippe FOURNIÉ hier différents sujets. On sait qu'aujourd'hui un changement de paradigme notamment sur la disparition des lignes diesel et leur substitution par l'hydrogène, au lieu de l'électrique, peut nous faire gagner des dizaines de millions d'euros. Rien que sur Châteauneuf-Orléans, c'est 40 millions d'euros d'économie ; c'est à peu près un quart du projet qui peut être allégé par l'arrivée de tractions à hydrogène.

Mais nous avons également à sortir du travail uniquement de proximité – nous soutiendrons donc l'avenant, je vous rassure sur ce sujet –, mais aussi à avoir une région qui rayonne à la fois vers le sud et vers le nord. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il faudra que nous puissions soutenir très activement le dispositif du POLT, parce qu'effectivement vers Châteauroux, Limoges, Toulouse, on a absolument cette obligation de travailler sur ce dispositif. Et vers le nord, il faudra travailler sur ce train du futur, le « Space Train », notamment sur la ligne Orléans-Paris.

En ce qui concerne l'axe 3, nous avons ce travail important à mener sur la transition écologique et énergétique. C'est vraiment le travail majeur qui doit parler d'abord sur la rénovation énergétique et l'isolation, car la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas. C'est un domaine sur lequel il y aura à faire de gros efforts, et nous nous y sommes engagés sur notre métropole. C'est aussi de pouvoir être producteurs d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de géothermie, qu'il s'agisse de solaire, qu'il s'agisse de biomasse, qu'il s'agisse aussi de nucléaire. Je voudrais revenir sur ce point parce que j'ai écouté avec beaucoup de bienveillance ce que disait Jean-Philippe GRAND il y a un instant. Il parlait du rapport du GIEC. Mais, quand on lit le rapport du GIEC, il faut le lire jusqu'au bout. Que dit le rapport du GIEC ? Il dit que, jusqu'en 2050, c'est-à-dire encore trente ans, on ne pourra pas faire l'économie du nucléaire dans le monde – je ne parle pas uniquement de la France –, sauf à mentir, et sauf à continuer à faire ce qui s'est passé malheureusement, et ce qui se passe encore en ce moment même en Allemagne, avec, d'un côté, des fermetures de centrales, et, de l'autre côté, l'ouverture de centrales à charbon.

Je rappelle que, lorsque nous évoquons ici le drame du Covid, en France, avec 30 000 morts, chaque année ce sont 70 000 morts par an pour la Pologne et l'Allemagne. Nous avons l'obligation à la fois de travailler sur le grand carénage, mais également de travailler sur les nouvelles générations de centrales nucléaires si nous pouvons aller jusqu'en 2050 pour permettre de remplacer par l'énergie durable (géothermie, énergie hydroélectrique, biomasse, hydrogène, etc.).

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je tenais à vous dire au nom du groupe UDC.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Monsieur Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais prendre les 5 minutes qui me sont imparties puisque c'est 5 minutes, ce n'est pas 13, mais le temps est variable. Peut-être dire d'abord cette session est très longue, elle est peut-être même trop longue. En tout cas, pour nous, on a eu le sentiment que le mot du jour, c'était « trop ». Les écologistes sont, d'après Monsieur CHASSIER, *trop* triomphalistes au sortir

des élections municipales. Pas un membre de notre groupe n'a évoqué cela, parce que justement nous avons la modestie de considérer que nous n'avons pas gagné ; cela ouvre des voies, des responsabilités.

La question du climat, la question de l'écologie gagne du terrain. Mais nous ne nous sentons pas particulièrement gagnants et triomphants, et, avant même qu'on le dise, c'est déjà dit ; nous serions *trop* apocalyptiques, mais la session a été ouverte en rappelant les 30 000 morts de la crise du Covid, et d'autres catastrophes.

Nous serions *trop* pleins de certitudes. J'espère que d'autres ont des certitudes. Nous n'avons pas de certitudes sur tout, mais nous avons de la constance dans la lecture que nous avons du monde.

On peut avoir des désaccords, mais on n'est pas obligé de rentrer dans des caricatures comme toutes celles que nous avons entendues.

Et, même quand nous avons raison, on nous dit « oui, mais cela ne va pas être possible ». Sauf que ce que nous a montré cette période, et pour nous, c'est un enseignement auquel on a envie de croire, c'est que l'on peut prendre des décisions majeures quand la situation l'impose, quand la situation est grave.

Eh oui, la situation est grave, et ce n'est pas du catastrophisme que de le dire ; c'est la réalité dans laquelle nous nous trouvons. La biodiversité s'effondre, et nous sommes dans une situation inquiétante, mais l'ambition de la réduction de 85 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 inscrite dans l'accord sur le climat, est énorme, et elle va révolutionner beaucoup de choses.

Si je dis cela, c'est parce qu'évidemment le CPER va être l'un des instruments majeurs pour accompagner les transformations qui sont nécessaires, et, Monsieur MONTILLOT, j'ai un point d'accord avec vous sur l'ordre des priorités : le fait de placer en 1 la transition écologique. Parce que je crois, d'ailleurs, que c'est l'avenir de l'économie, que c'est l'avenir des territoires, et que, si l'on ne s'en préoccupe pas, alors il n'y aura plus d'économie, alors nos territoires seront en grande difficulté. L'économie repose sur une logique de production, d'extraction, de consommation d'énergie et de gestion des déchets. Dire que l'on fait de la transition écologique, c'est se préoccuper de tous ces éléments. Mais, à l'échelle mondiale, à l'échelle de notre pays, l'extraction continue, la consommation d'énergie augmente, et nous ne savons pas quoi faire de nos déchets.

Ce CPER doit nous aider à accompagner ces transformations, et c'est le premier sens qu'il a. C'est fondamental.

Cependant, le gros problème est que l'on négocie un CPER sans enveloppe, sans perspectives. C'est l'heure de la générosité. Nous nous retrouvons dans la copie, nous y avons largement contribué. Mais l'heure des choix viendra. Et c'est souvent à l'heure des choix que l'on fait toujours les mêmes sacrifices, et où l'on dit que l'écologie viendra après. Si l'on refait ces choix-là, et c'est idéologique que de le dire, en effet, on ira dans le mur, et le nombre d'entreprises qui aujourd'hui se cassent la figure, ce ne sont pas que des entreprises qui cassent la figure en lien avec la crise de la Covid ; des entreprises se cassent la figure parce que leurs activités ne peuvent pas tenir dans la situation dans laquelle on est parce que le prix de l'énergie, parce que le pétrole, dont on ne parle jamais, va être un problème majeur dans les temps à venir.

Non, Monsieur MONTILLOT, le rapport du GIEC ne dit pas qu'il faut utiliser le nucléaire, puisque le rapport du GIEC n'a aucune vocation à être prescriptif. Les rapports du GIEC commentent ce qui existe, ce qui est la réalité, mais ils ne se permettent pas de faire de la prescription.

M. MONTILLOT.- ...

M. FOURNIER Charles.- Non, ils ne disent absolument pas cela. Vous ne l'avez pas lu. Mais nous le relirons ensemble, Monsieur MONTILLOT. Vous avez le droit d'exprimer vos positions, je n'ai aucun problème avec cela, mais je vous dis que le rapport du GIEC ne dit pas cela.

Le deuxième élément, sur l'Allemagne ; sur la fable de l'Allemagne...

M. MONTILLOT.- Ce n'est pas une fable !

M. FOURNIER Charles.- L'Allemagne était bien évidemment un des plus grands utilisateurs de charbon. C'est vrai. Mais, aujourd'hui, c'est un des pays qui a le plus réduit sa consommation de charbon grâce à la montée en puissance des énergies renouvelables. Et, non, il n'y a pas eu d'augmentation du charbon depuis que le nucléaire a été arrêté. C'est faux. Ce qui a augmenté l'utilisation du charbon pendant deux ans, avant que tout rediminue, c'est le problème du gaz russe, c'est la crise en Ukraine ; et ce n'est pas du tout le nucléaire qui en est la cause. Il ne faut donc pas raconter n'importe quoi sur la réalité. C'est faux. Vous pourrez aller regarder tous les chiffres ; ils concordent. Aujourd'hui, ils ont atteint un niveau historiquement bas de consommation de charbon, mais ils étaient bien trop haut. Quand vous partez de très haut, même quand vous descendez beaucoup, vous êtes encore haut, et il faut que cela aille beaucoup plus loin. Par contre, ils sont les champions des énergies renouvelables, ce qui est loin d'être notre cas.

Ce CPER, pour y revenir, devra accompagner ces transformations.

Le premier sujet, pour nous, est évidemment la transition écologique, et cela détermine le reste.

Il y a deux enjeux majeurs.

Le premier sujet est la relocalisation dont nous avons parlé, mais il va falloir que l'on arrive à trouver un contenu. De quelle relocalisation parlons-nous ? S'il s'agit du retour d'industries polluantes que nous avons externalisées à l'autre bout du monde, cela ne fonctionnera pas, et ce ne serait évidemment pas acceptable. S'il s'agit de retravailler sur les chaînes et les filières, il y a sans doute des voies à travailler, de la production à la distribution, et à l'organisation des circuits courts et de proximité. Ce CPER donne de la place à l'accompagnement de ces transformations.

Le deuxième sujet est la résilience. C'est un mot qui était interdit, et aujourd'hui comme « relocalisation » c'est un mot que l'on entend. Il y a eu même un Président de la République qui a employé le mot de « résilience », peut-être pas tout à fait à bon escient, mais la résilience renvoie à la capacité de nos territoires d'absorber les chocs que nous vivons, et de s'y adapter. Et l'adaptation va être l'enjeu majeur. Oui, par exemple, la revégétalisation des villes, c'est déterminant, si on ne veut pas subir des températures incroyables. Or, nous vivons déjà cette situation dans la période dans laquelle nous nous trouvons. Oui, il va falloir nous adapter dans la façon de penser notre habitat, dans la façon de penser l'isolation thermique, dans la façon de penser les sources qui vont nous permettre d'isoler l'habitat. Nous balbutions sur les biosourcés, et, si nous balbutions sur les biosourcés, ce n'est pas tant parce que nous ne sommes pas capables d'en produire, c'est que nous n'avons pas des chaînes localisées, organisées pour pouvoir assurer cela. Et nous sommes encore aujourd'hui dans le sable et le béton, et on aura un énorme problème avec cela.

Ce CPER doit donc transformer l'économie, doit accompagner la résilience des territoires, et évidemment il doit jouer la carte des solidarités.

La période que nous avons traversée a montré cette solidarité, qu'elle vienne des services publics, de l'initiative citoyenne, et ce CPER devra aussi reconnaître ces dynamiques. Il faut « faire territoire » autrement. C'est pourquoi nous sommes très heureux qu'il y ait une augmentation à ce stade autour des territoires en transition, où justement les habitants, les acteurs, les élus travaillent ensemble à penser le développement des territoires. C'est là où il y

aura un enjeu. On aura besoin de changer nos façons d'organiser et de penser nos territoires. On peut demain avoir des territoires fabricants qui répondent à des besoins en proximité. C'est incroyable que, sur des besoins de première nécessité, on soit obligé de concentrer la production, d'avoir des circuits extrêmement longs. On pourrait penser de petites usines de production. Cela veut dire changer le domaine économique pour que cela soit possible aujourd'hui. Et on créera, là, de la valeur ajoutée, alors qu'aujourd'hui la valeur ajoutée s'en va ailleurs bien souvent, et se délocalise, parce qu'il est plus intéressant, évidemment, de concentrer que d'avoir ce type de logique, et c'est pour cela que l'on a des déserts économiques. Si l'on veut ne plus avoir de déserts économiques dans les territoires ruraux, qui seront un autre enjeu de solidarité, un autre enjeu de ce CPER, alors il faut réinscrire l'économie dans les territoires, et qu'elle réponde à nos besoins de tous les jours. C'est fondamental. On a des artisans, des petites entreprises, des PME-PMI, qui peuvent répondre à cela. Il faut accompagner ces transformations.

Voilà en quelques mots – et j'ai dépassé mes 5 minutes, moi aussi – ce que, pour nous, devra porter ce CPER. Mais nous avons une vraie inquiétude, sur ce qui va se passer au moment des arbitrages. Cela va être cela, l'heure de vérité. Et ce sera cela l'heure de vérité pour les écologistes.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur DE LA RUFFIE a la parole.

M. DE LA RUFFIE. - Merci, Monsieur le Président.

C'est la première fois depuis le début de cette mandature que nous avons l'occasion de débattre d'un CPER, et surtout des principes directeurs du futur CPER. Les plans sont sur 5 ans ou 6 ans ; et c'est donc la première fois.

L'occasion nous est donnée de vous faire savoir tout le bien que nous pensons de cet outil d'aménagement, qui, malheureusement, n'est pas utilisé à bon escient, et est noyé dans une certaine logorrhée de concepts fumeux et politiquement corrects.

Vous le savez, les CPER sont les héritiers des contrats de plan instaurés dans les années 60 sous l'égide de la DATAR, qui dépendait directement du Premier ministre, et qui a fusionné en 2014 avec d'autres organismes, grâce ou à cause d'une certaine Mme DUFLLOT.

Le premier avantage de ces contrats de plan, désormais CPER, réside bien évidemment dans la nécessité de rendre cohérent, sur le plan national, l'aménagement du territoire, et d'éviter cette concurrence néfaste et coûteuse que certaines collectivités, et notamment les Régions, peuvent entretenir entre elles. On l'a vu récemment, à l'occasion de l'achat des masques.

L'autre avantage évident de ces contrats de plan entre l'Etat et les Régions, c'est qu'ils permettent à l'Etat-Nation d'insuffler certaines directives dans divers domaines ; en matière de transports, que l'on appelle maintenant mobilité, en matière d'innovation, de formation professionnelle, de recherche, etc.

Plus généralement, ces contrats permettent à l'Etat d'inciter les collectivités à organiser leur action publique en matière de politique économique afin de permettre l'industrialisation dont notre pays a besoin. Et l'industrialisation, ce n'est pas un gros mot, et je vous rejoins, Monsieur FOURNIER, lorsque vous évoquez nos petites usines de production dont notre région a tant besoin.

Ainsi, l'Etat donne les grandes orientations, et les Régions aménagent.

La crise sanitaire a récemment mis en exergue ce que nous autres souverainistes annonçons depuis des décennies : la France a perdu tous pouvoirs en matière industrielle.

Nous dépendons du monde entier dans de multiples domaines, et sommes devenus un pays de seconde zone qui ne pratique que du tertiaire, du service. Mais bientôt la machine peut-être remplacera l'homme, et ses services deviendront obsolètes, voire inutiles.

C'est pourquoi, au-delà même de la nécessité de retrouver notre souveraineté, force est d'admettre que seul le retour durable à la réindustrialisation de notre pays et de notre région nous permettra de prospérer économiquement, et d'enrayer cette désertification rurale, cette paupérisation qui nous guette, ce désert français déjà décrit il y a plus d'un demi-siècle par Monsieur GRAVIER.

Alors, c'est un outil intéressant. Mais qu'en faisons-nous ? Quelle est la situation dans notre région ?

Je crois que ce futur CPER, qui a probablement été élaboré avant cette crise sanitaire, est décevant et consternant. Je ne dis pas cela pour être désagréable, ni pour être critique, ou par pure opposition ; je me réfère simplement à l'analyse du CESER, qui a évoqué la résilience, et qui a écrit : « *La résilience des territoires ne pourra être effective qu'à condition qu'un changement de paradigme profond soit opéré* ». C'est clair. En conclusion, le CESER prévient : la nouvelle génération de CPER devra être en rupture avec les précédentes. C'est tout aussi clair.

Je m'interroge : où est là rupture ? Où est la rupture avec les précédents contrats ? Où sont les mesures tant attendues en matière de relocalisation ? Où sont les directives et programmes en faveur d'une véritable autonomie alimentaire, énergétique, médicamenteuse ? Où sont les mesures en faveur de nos agriculteurs, de nos industriels, de nos entrepreneurs ? Où est le fameux « monde de demain » que l'on nous promettait dès le 20 mars sur toutes les ondes ?

La France et nos Régions ne pourront éviter cette crise économique, sociale et politique qui s'annonce que si elles investissent durablement dans toutes les industries, et à commencer par notre agriculture. Notre région dispose d'une richesse et d'atouts incomparables en matière agricole. Il est également grand temps de sauvegarder notre industrie nucléaire, et de sanctuariser l'énergie hydraulique.

Alors, face à ces défis, que nous propose ce nouveau CPER ?

Il est proposé beaucoup de mesures teintées, même décolorées, par ce que vous appelez la transition énergétique et la reconversion écologique.

Mais l'écologie, l'étude de l'habitat selon l'étymologie c'est d'abord l'écologie humaine, c'est l'agriculture, c'est la domestication de la ruralité, l'utilisation des sources d'énergie, le choix des modes de communication, l'aménagement du territoire. C'est aussi faire face à un certain nombre de maux systémiques, la désertification rurale, l'épuisement des sources d'énergie (le pétrole, bien sûr), les pollutions de l'air, de l'eau, des sols, la métropolisation, sans oublier l'hiver démographique que nous connaissons.

Or, le seul domaine contre ces difficultés, c'est la relocalisation, qui elle-même n'est possible qu'en réindustrialisant notre région.

Ce CPER, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous donne une occasion unique de pourvoir à cette nécessité. Cet outil permet à l'Etat stratège de définir les grandes orientations, et aux corps intermédiaires, dont notre Région, qui sont à la fois des relais de souveraineté et des libertés locales auprès de nos concitoyens, d'aménager et de localiser.

Pour finir, on pourrait, sous forme de boutade, dire que la décentralisation rime nécessairement avec relocalisation, industrialisation, et protection.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur DE LA RUFFIE.

Madame BESNIER a la parole.

Mme BESNIER. - Le Contrat de Plan Etat-Région, comme vous le savez, permet d'accompagner financièrement de grands projets concernant l'ensemble des domaines de l'aménagement d'un territoire.

Cette année, l'exercice que nous avons à faire est très particulier, puisque le Contrat de Plan Etat-Région doit s'imbriquer de manière intelligente avec le plan de relance.

Comment relancer l'économie et la vie sociale sans pour autant faire du CPER un simple outil d'accompagnement financier de multiples projets en oubliant sa fonction structurante ?

Voilà tout l'équilibre que nous devons trouver : travailler à une relocalisation stratégique et écologique, mettre en place les amortisseurs sociaux pour parer la crise qui vient, transformer de manière innovante et écologique les secteurs d'activité qui participent au dérèglement climatique, en élaborant des projets très structurants à plus long terme, en utilisant le plan de relance et le CPER.

C'est pourquoi la Région lance avec ce CPER trois défis : une transition écologique et solidaire, un développement favorable à l'économie et aux emplois, une cohésion territoriale et sociale.

À ces deux outils financiers s'ajoute celui des fonds européens. Nous en parlerons dans le prochain rapport, mais, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il faut garder en tête que ces dossiers ne doivent pas être traités séparément, et que tous les projets doivent être pensés en prenant en compte le plan de relance, le CPER et les fonds européens.

Cet exercice périlleux se fait dans un temps contraint ; puisque le calendrier du CPER n'est pas modifié, et doit être adopté en session plénière à la mi-février 2021.

De plus, nous allons devoir commencer à travailler sans visibilité budgétaire ni sur le CPER, ni sur le plan de relance, ni sur les fonds européens. Ce matin même, de nouveaux espaces budgétaires CPER nous sont parvenus. Autant demander à un aveugle de sauter dans le vide sans parachute.

Sauf que nous ne sommes pas aveugles, puisque nous connaissons les besoins de notre territoire.

Sauf que nous avons une partie du parachute, car, sans connaître complètement les budgets qui seront alloués, nous en connaissons les grandes lignes.

Reste à combler le vide, et c'est exactement ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent.

Nous demandons à l'Etat de ne pas regarder le bout de la voiture, mais la route devant lui.

Nous lui demandons de ne pas utiliser uniquement le CPER comme outil de relance. Nous lui demandons de faire confiance aux Régions.

Permettez-moi une analogie avec le cosmos. Chaque Région de l'espace, aussi petite soit-elle, en descendant jusqu'au simple photon, contient la configuration de l'ensemble. Ainsi, chaque région de France, quelle que soit sa taille, contient la configuration de la France et de l'Europe. L'ignorer n'est pas une erreur, mais une faute.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Anne BESNIER.

La parole est à Monsieur BOULEAU.

M. BOULEAU. - Merci, Monsieur le Président.

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Premier Vice-président, mes chers collègues,

Tout d'abord, je souhaite exprimer toute ma satisfaction d'être de retour dans cet hémicycle avec vous toutes et vous tous.

Nous venons de traverser une période exceptionnelle, particulièrement compliquée pour nous tous, et plus singulièrement pour les plus fragiles. Sa soudaineté et son ampleur, ses conséquences sur nos vies, sa gravité en font un point de départ vers un autre modèle de société, plus humaine, plus solidaire.

Cela étant dit, Monsieur le Président, je me permettrais d'intervenir sur la communication des principes directeurs et étapes de l'élaboration du CPER 2021-2027, notamment s'agissant de l'axe thématique 2, c'est-à-dire renforcer la cohésion territoriale et sociale.

Au point 2 de cet axe, il est évoqué l'ouverture de nouvelles infrastructures ferroviaires pour les voyageurs.

Monsieur le Président, je m'en réjouis, à ceci près que je ne vois pas mentionnée l'extension de la ligne dite Orléans-Châteauneuf. Je rappelle que la relance de ces études mentionnées devait prendre en compte la prolongation de cette ligne stratégique pour le Giennois et le Briarais. Je suis donc très étonné que, dans cette communication, il ne soit pas fait mention de ce sujet sur lequel nous avons à plusieurs reprises échangé, ainsi qu'avec Philippe FOURNIÉ, au demeurant très sensible à nos arguments.

Par ailleurs, il est noté le partenariat avec les communes concernées. S'agit-il de toutes les communautés de communes ? Ou seulement de celles situées en périphérie de la métropole ?

Or, si l'on considère le projet dans sa globalité, les décisions éventuellement prises pour le tronçon Orléans-Châteauneuf pourraient avoir une influence sur l'autre tronçon plus à l'est, Châteauneuf-Gien-Briare.

J'avais, il y a quelques mois, demandé que les communautés de communes de Gien et de Briare soient associées, avec d'ailleurs le soutien de l'Association du Rail Giennois, à la gouvernance, instituée lors du lancement de ces nouvelles études. Et je remercie pour son écoute et son soutien Philippe FOURNIÉ sur ce sujet. Je rappellerai qu'avec l'ARG, nous avons évoqué le retour à la technologie hybride pour diminuer les coûts d'infrastructures de la future ligne Orléans-Gien-Briare, après la vente par la société Alstom de deux autorails de nouvelle génération à un réseau allemand, ce qui était en phase avec les nouvelles orientations de notre Région Centre-Val de Loire.

Pour clore le sujet sur la ligne Orléans-Gien-Briare, je m'interroge, avec notre association locale, sur l'intérêt du métro aérien inventé par l'entreprise Baudin-Châteauneuf, et abandonné sous la pression de la RATP alors qu'il est utilisé avec profit à l'étranger, au Japon et en Allemagne.

Cette technologie qui limite l'emprise sur les terrains s'affranchit de la contrainte des rayons de courbure nécessaires aux trains classiques et s'adapte à une énergie propre. Elle a aussi la vertu de résoudre la question des passages à niveau.

Cette alternative du métro aérien ferait du Loiret, de la région Centre-Val de Loire et d'une de ses entreprises phares un projet exemplaire à bien des égards.

Concernant la ligne Paris-Gien-Nevers qui a aussi été évoquée par Florent, un audit sur le fonctionnement et l'amélioration de la desserte notamment à Gien serait intéressant à engager, car de nombreux Giénois et en particulier des étudiants, l'empruntent chaque jour.

Par ailleurs, je m'interroge sur le choix du CESER en faveur du service public dans un contexte de mise en concurrence de la SNCF et d'arrivée d'opérateurs privés, en particulier dans des secteurs que la Société Nationale a sciemment abandonnés depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président, un dernier mot sur le point 9 de l'axe 2, « favoriser l'accès au sport ».

Le désengagement de l'Etat sur le financement du sport impose aux collectivités territoriales, et particulièrement aux Régions, de se substituer à celui-ci, voire de l'accompagner, voire de le devancer, en ayant une politique sportive volontariste et affichée.

Et même si je me félicite de l'introduction pour la première fois de la thématique Sport au sein du CPER, je trouve que ce document aurait pu développer plus abondamment cette politique essentielle pour notre avenir en termes d'image, de notoriété, et notamment au travers des résultats sportifs de nos jeunes athlètes régionaux à l'aune des Jeux olympiques 2024 qui nous tiennent en Centre-Val de Loire tant à cœur.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur BOULEAU.

Dans le texte, il est indiqué qu'il y a eu le report d'Orléans-Châteauneuf, et que nous décidons d'ouvrir des études sur l'Est orléanais, pour exactement prendre en compte la problématique sur laquelle nous étions, Philippe et moi, engagés. C'est donc bien embarqué dans l'écriture du contrat. Le détail n'est pas donné des lignes, mais c'est totalement embarqué.

Je poursuis la prise de parole.

Monsieur Philippe FOURNIE a la parole.

M. FOURNIÉ Philippe. - Il faut que l'on ait une vision aujourd'hui assez différente de celle sur laquelle on a travaillé sur les précédents CPER. Que veut-on pour les territoires ? Et que veut-on faire circuler sur les territoires avant de parler d'infrastructures ?

Tout à l'heure, je vous expliquerai un peu ma vision de ce que je veux faire. Il faudra combiner, comme le Président l'a dit tout à l'heure, des infrastructures assez lourdes, notamment ferroviaires, qui prendront une grande part des financements, mais il faudra que l'on regarde bien véritablement ce sur quoi on veut travailler, et notamment sur les motorisations. Et j'en reviens au schéma d'avitaillement, parce qu'il est bien évident que plus jamais on ne rénovera des lignes non électrifiées en ayant la vision d'une électrification de lignes. Je crois que c'est terminé. Il y a, demain, l'hydrogène, des trains à batterie électrique.

Et il faut aussi que l'on réfléchisse dans ce CPER à comment les nouvelles mobilités vont se développer. On a déjà le dispositif mobilités rurales, mais qui est aujourd'hui assez

restreint, alors que l'on voit sur l'ensemble des territoires des projets, publics, privés, privés à but lucratif, privés associatifs, qui se développent et qui ont besoin d'un accompagnement, d'une cohérence sur les territoires. Je crois que l'on a besoin aussi, par rapport au CPER, que l'on réfléchisse là-dessus, parce que c'est le quotidien, c'est de la mobilité inclusive, c'est de la mobilité qui amène de l'innovation, et qui amène surtout de l'usage, parce que c'est là l'essentiel. On n'est pas là pour se faire plaisir. On n'est pas là pour dire que l'on va ouvrir ou rouvrir telle ligne, que l'on va moderniser. Il faut réfléchir à l'usage et aux besoins des populations, et je crois que la réflexion sur le CPER, au niveau mobilité, doit être surtout cela. Mais je vais mettre un bémol. Vous savez que les ouvrages à travers notre pays ont été construits pour la plupart au même moment, et ils arrivent à obsolescence pour beaucoup, et là aussi Charles FOURNIER l'a dit, il faudra faire des choix, parce que tout ne pourra pas être rénové ou financé dans le cadre de ce CPER. Là aussi, il y aura d'autres choix, notamment les ouvrages d'art qui, on le voit sur les ponts, arrivent les uns après les autres à obsolescence, avec des difficultés particulières.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

La parole est à Monsieur FAUCHEUX.

M. FAUCHEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Jusqu'à il y a très peu de temps, quelques semaines tout au plus, l'Etat nous disait que la mobilité ne serait pas intégrée à ce futur CPER, qu'elle serait traitée en parallèle, au regard de la programmation pluriannuelle des infrastructures, qui tiendrait compte des trajectoires de la loi d'orientation sur les mobilités, avec des modalités de contractualisation arrêtées avec les Régions ; bref, quelque chose qui n'était pas très clair. Puis, cela s'est finalement très rapidement décanté. On sait que les questions relatives à la mobilité vont faire partie de ce futur CPER. On peut d'ailleurs s'en réjouir, parce que cela va permettre d'avoir une approche sans doute plus cohérente en traitant les différents domaines ensemble, et c'est un volet extrêmement important en termes budgétaires.

Notre majorité régionale a travaillé sur des priorités, sur des orientations stratégiques, qui sont présentées et discutées aujourd'hui. Je voudrais en signaler quelques-unes qui nous semblent, du côté du groupe écologiste, extrêmement fondamentales.

Premièrement, concernant les infrastructures ferroviaires. Il nous semble qu'il faut absolument que ce CPER permette de garantir l'avenir des lignes qui étaient menacées, sans perdre de vue l'enjeu à plus long terme d'étendre le réseau ferré. Sauvegarder les lignes ferroviaires du quotidien (priorité 16). Le rapport Spinetta, qui était fondé essentiellement sur le critère de rentabilité, a préconisé en 2018 l'abandon par l'Etat des lignes du quotidien, que l'on appelait d'ailleurs dans ce rapport, les petites lignes, ce qui est particulièrement rabaissant. Ce qui a constitué une grave menace pour les lignes Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain-Tours-Loches, Tours-Chinon, Salbries-Valançay, Bourges-Montluçon qui sont directement concernées par une possible fermeture. Or, ce sont des lignes qui transportent chaque année 1,5 million de voyageurs, et qui sont donc essentielles pour l'aménagement du territoire et la vie des habitants de notre région. C'est vrai que l'entretien de ces lignes a été complètement abandonné pendant des dizaines d'années par l'Etat et la SNCF, dont c'était la responsabilité, avec des travaux à réaliser aujourd'hui qui s'élèvent à plus de 250 millions d'euros. Il y a un protocole d'accord qui a été signé en février entre la Région et l'Etat, mais il conviendra d'inscrire dans la durée du CPER les différentes phases des travaux selon la clé de répartition financière qui a été convenue.

Deuxième priorité sur les infrastructures : ouvrir de nouvelles infrastructures ferroviaires pour les voyageurs (priorité 17). Les deux grands projets portés par la Région, c'est Orléans-Châteauneuf et Orléans-Voves, pour faire Orléans-Chartres. Ce sont des projets qui ont malheureusement pris du retard, c'est regrettable, mais il est important que, dans le CPER, on réaffirme une ambition forte, et que l'on inscrive les crédits. En particulier, on pense à l'étude de mobilité dans l'Est orléanais, qui a été décidée, suite au report de la réouverture aux

voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf, et les travaux qui résulteront de cette étude devront figurer dans le CPER.

Autre enjeu qui est très important pour notre groupe, c'est d'acquérir des véhicules à faibles émissions (priorité 20). Cela concerne à la fois nos trains avec les lignes du quotidien non électrifiées ; nos cars, avec le remplacement de nos cars diesel. Il y a aussi la question de l'hydrogène. Nous émettons un point d'attention sur le sujet. Cela peut être de l'hydrogène vert, mais pas toujours. C'est une perspective intéressante, mais nous ne voudrions pas que cela devienne un dogme. Il y a un travail enclenché par la Région qui est intéressant, mais ce n'est pas une solution miracle, comme certains pourraient le dire, notamment du côté de la majorité présidentielle. Pour nous, l'objectif n'est pas de développer l'hydrogène coûte que coûte, mais c'est bien le verdissement du parc routier et ferroviaire, qui ne passe pas seulement par l'hydrogène.

Enfin, il y a la question des mobilités douces, parce que tout ne passe pas par des infrastructures ou par des moteurs. Il y a un moteur qui est extrêmement intéressant en termes de mobilité : c'est le moteur humain. Quand on utilise un vélo, on arrive à démultiplier sa force. On a vu dans la période récente que les perturbations, les fermetures de transports en commun du quotidien avaient abouti à une augmentation très forte de l'utilisation du vélo dans les centres urbains, y compris chez nous dans les grandes villes de la région. Cela nous permet de voir qu'il y a un espace qui peut s'ouvrir si l'on aménage le territoire pour que les déplacements à vélo soient facilités. Nous avons su créer des véloroutes touristiques, et c'est une grande force de notre région. Maintenant, il faut prolonger ce savoir-faire et cette action par des véloroutes du quotidien, pour que les habitants de notre région puissent se déplacer, quand ils le peuvent, de cette façon sur des pistes sécurisées et agréables à vivre qui aménageront les villes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

La parole est à Monsieur DE GEVIGNEY.

M. DE GEVIGNEY. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord noter, pour commencer, deux points de satisfaction, à mettre au crédit de ce rapport.

Vous notez, dès le préambule : « *La crise du Covid-19 révèle l'extrême vulnérabilité du modèle économique mondialisé tel qu'il est à l'œuvre aujourd'hui.* » Bien.

Par ailleurs, concernant les chaînes d'approvisionnement françaises, vous dites : « *Les notions d'indépendance et de résilience ne sont plus des orientations accessoires, mais bien des impératifs stratégiques.* » J'en suis ravi.

On se réjouit donc que vous reconnaissiez explicitement que, depuis 25 ans, les souverainistes avaient raison, même si vous dites « indépendance » au lieu de « souverainisme », car vous n'osez pas encore prononcer le mot, mais on ne perd pas espoir.

Pour le reste, ce rapport appelle plusieurs analyses. On n'a pas le temps de tout analyser, malheureusement.

Je voulais parler de la ligne Orléans-Châteauneuf, mais Christian BOULEAU en a parlé avec beaucoup de précisions, beaucoup de détails, et il l'a fait de manière beaucoup plus complète que je voulais faire. Ce n'est donc pas la peine de faire des choses redondantes. Je m'associe tout à fait à ses propos.

Par contre, je voudrais noter d'autres choses. Dans ce CPER, que j'ai lu attentivement, j'ai noté qu'il y a une chose très étonnante et même incompréhensible, c'est que vous présentiez un bilan du CPER hors volet mobilité. Je ne comprends pas. Pour une collectivité dont c'est la compétence principale, et sachant que le volet mobilité représente à lui seul près de la moitié du CPER – d'ailleurs, j'ai vu que le CESER le notait dans son rapport – il est bien évident que, par rapport à votre présentation, si l'on introduit le volet mobilité, le taux de programmation et d'engagement chute de moitié.

Sans vouloir dire de mots désagréables, cela porterait à considérer, si l'on voulait être tatillon, que la présentation de votre rapport, en termes juridiques, est quand même à la limite du non sincère.

Ensuite, il y a une chose qui m'a frappé, à la lecture de ce document. Il anticipe déjà très largement le CPER 2021-2027, et j'ai trouvé que c'était un condensé de l'esprit général de votre politique, que je respecte, par ailleurs, mais il y a des choses que je n'arrive pas à comprendre. C'est-à-dire cette manière d'être en permanence dans des flux de contradictions vitales qui s'anéantissent les unes les autres.

Je m'explique.

Au nom du progrès, vous êtes dans une déstabilisation permanente des choses, qui vous donne sans doute l'impression d'agir, mais qui crée en continu les problèmes du futur. Est-ce qu'on ne pourrait pas un peu, dans les politiques publiques, que ce soit dans les collectivités ou à l'échelle de l'Etat d'ailleurs, un peu calmer le jeu ? N'est-ce pas une des choses dont les Français ont envie et besoin ? Calmer les choses, et arriver à régler les problèmes existants et notamment à les financer ?

J'entendais Anne BESNIER, qui disait, à juste titre d'ailleurs, « on se sent comme des parachutistes qui sautent sans parachute ». On en est là aujourd'hui. Ne pourrait-on donc pas essayer de calmer les choses au lieu de toujours être dans ce piège du progrès, à toujours inventer de nouvelles choses qui créent des problèmes du futur ?

Je vous cite juste quelques exemples.

Je parle du CPER. Vous courez après une adéquation de l'offre de formation, par exemple, ce qui est tout à fait louable, aux besoins réels des entreprises, mais vous avez été de ceux, pour la plupart d'entre vous, qui, depuis des décennies, ont soutenu ces politiques « 100 % bacheliers », en omettant de dire aux jeunes que 100 % de bacheliers, cela ne fait pas 100 % de cadres, mais 90 % de chômeurs. Parce que, pour choisir, à 20 ans, de monter des parpaings sous le soleil, ce n'est pas d'un bac dont on a besoin, et il y a très longtemps qu'on le savait, mais c'est d'une vraie reconnaissance du métier de maçon, et c'est d'un bon salaire, valorisant.

Vous prétendez, par exemple, vouloir lutter pour éviter la fracture numérique, mais elle existe déjà dramatiquement aujourd'hui du fait de votre absolutisme numérique forcené. L'« illectronisme » est déjà vécu par de nombreuses catégories sociales comme une injustice violente là aujourd'hui dans nos campagnes. Comment font les personnes âgées de mon village pour prendre leurs rendez-vous, aujourd'hui, chez un médecin qui n'existe pas, par Doctolib dont ils ignorent l'existence, sur un ordinateur qu'ils ne possèdent pas puisqu'ils ne sauraient pas s'en servir ? C'est la réalité du terrain.

Vous pestez à longueur d'année contre la baisse des aides de l'Etat pour cause de disparition généralisée de l'argent public. On l'a tous constaté. Mais vous multipliez année après année les emplois subventionnés jusqu'à la déraison au travers des dizaines d'organismes sous perfusion publique que vous continuez de créer.

Vous colmatez en urgence, on y revient, et la main sur le cœur, l'effondrement des lignes ferroviaires du quotidien, et je veux louer au passage les efforts que fait la Région en urgence pour la survie des petites lignes. Mais cet effondrement est malheureusement le pur

produit de la doctrine de métropolisation des territoires que vous avez toujours ardemment voulue et développée, sous l'égide de l'Union européenne.

Et on pourrait ainsi multiplier les exemples, mais il semble que, pour vous, un CPER consiste à inventer et mettre en place en permanence les difficultés du suivant.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur DE GEVIGNEY.

La parole est à Agnès SINSOULIER-BIGOT.

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Monsieur le Président, chers collègues,

La préparation de CPER prend une tournure tout à fait spécifique cette année puisque nous venons de traverser la majeure partie de la crise sanitaire. Nous ne savons pas encore exactement ce qui arrivera dans les prochains mois, à la fois sur la seconde vague d'ordre médical, mais également social.

Le deuxième point de contexte spécifique sur la préparation de ce CPER, ce sont les défis environnementaux qui apparaissent aujourd'hui comme une priorité pour nos concitoyens.

Alors, quelques mots sur le bilan du CPER qui est en voie d'achèvement.

Sur la partie culture et patrimoine, ce CPER a permis d'œuvrer dans le domaine de la restauration du patrimoine pour l'abbaye de Noirlac, le château de Valançay, dans l'Indre, et le domaine régional de Chaumont. Dans ce dernier cas, il s'agit uniquement de crédits régionaux.

Pour le spectacle vivant, l'aide apportée est allée vers la maison de la culture de Bourges.

Dans le domaine du numérique, nous avons pu mettre en place des appels à projets pour accompagner des projets de créativité numérique extrêmement innovants.

En matière de perspectives pour ce nouveau CPER, comme indiqué dans le rapport, nous donnerons une priorité aux équipements régionaux, tout d'abord pour le FRAC pour lequel des besoins en réserves se font aujourd'hui criants. Il faudra étudier l'implantation, les superficies nécessaires. Pour Chaumont, qui est un domaine régional, il faudra continuer de restaurer le château. C'est un travail forcément infini. Par ailleurs, dans les prochaines années, nous aurons une nouvelle unité de Cinémobile à créer, pour un coût d'environ un million d'euros. La dernière unité de Cinémobile a été inaugurée en septembre 2018.

La scène nationale de Blois, qui n'avait pas pu se faire sur ce CPER, est reportée à l'année prochaine.

Vous le voyez, dans le domaine du patrimoine et de la culture, nous resterons sur des projets extrêmement structurants pour le territoire.

Au-delà de ces projets égrainés, il me semble qu'il se joue aussi dans cette préparation la relation entre l'Etat et la Région. Où en sommes-nous dans ce domaine ?

Durant ces dernières années, le gouvernement a véritablement mis sous tutelle les collectivités, les privant de leur autonomie financière avec le pacte de Cahors.

Aujourd'hui, par le fait du prince, il serait question de déplacer les dates des élections au mépris des règles démocratiques. Or, ces derniers mois, dans la crise sanitaire, les

collectivités ont démontré leurs capacités de réactivité, de suivi des personnes, des associations, des entreprises.

Dans le domaine de la culture nous avons su être présents dès la première semaine du confinement, avec un courrier rappelant les modalités financières de soutien aux associations. Des visioconférences ont été régulièrement organisées avec les différents secteurs culturels. Au moment de la réouverture des lieux patrimoniaux à la mi-mai, j'ai essayé le plus possible de faire le lien entre le ministère de la Culture et les associations patrimoniales pour les informer au mieux.

C'est bien, pour moi, cette liaison entre l'Etat et la Région et les collectivités locales qui se joue dans la préparation de ces CPER, et il sera donc important de veiller à une co-construction dans un respect mutuel au service du territoire.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Madame SINSOULIER-BIGOT.

Madame DE CREMIERS a la parole.

Mme DE CREMIERS. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il faut se féliciter de l'arrivée, dans les orientations stratégiques de la collectivité pour le prochain contrat de plan Etat Région, de plusieurs nouveautés importantes.

Parmi celles-ci, le développement des réseaux d'itinérance douce et des projets alimentaires de territoire.

Pour les voies cyclables, la Région souhaite mettre en œuvre autant les véloroutes de tourisme que les véloroutes du quotidien. L'inscription de cette ambition dans les orientations stratégiques est le fruit d'une grande unanimité qu'il convient de saluer.

Les 6 départements, l'ensemble des métropoles et des agglomérations qui ont été consultées ont demandé l'inscription des véloroutes dans le contrat Etat Région.

Il est ici question des voies d'itinérance douce en général. Les alternatives aux transports motorisés impliquent des investissements qui relèvent bien du niveau du CPER. L'ambition forte dans cet équipement d'aménagement du territoire et de réduction des émissions carbone s'inscrit dans la convergence que nous souhaitons, et que vous avez soulignée, entre le CPER et la maquette des fonds européens.

Il nous semble indispensable de bien les intégrer dans le volet mobilité du CPER, au même titre que le train.

À ce propos, je joins mes vœux à ceux de mes collègues, Monsieur BOULEAU et Philippe FOURNIÉ, par rapport à ce que vous avez rappelé, Monsieur le Président, concernant l'ouverture d'une ligne qui relie Orléans et le Loiret oriental.

Les orientations stratégiques priorisent également la politique de déploiement des projets alimentaires de territoire, en rappelant qu'il s'agit d'une politique co-pilotée dans notre région par l'Etat et la Région.

L'objectif est de porter les coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires de manière conjointe. La demande qui a été transmise en même temps du côté des services déconcentrés de l'Etat et du côté de la Région doit figurer dans la maquette finale.

La transition écologique doit passer en premier dans le nouveau CPER.

Il faut faire des choix et se battre. Les orientations stratégiques présentées ici sont complètes, et le Groupe Ecologiste considère qu'il s'agit d'une proposition cohérente et justement positionnée.

Nous exprimons à notre tour que nous sommes attachés à maintenir l'économie générale de ce document, sous peine, si on lui enlevait sa cohérence, de lui ôter son efficacité dans son rôle d'accompagnateur de la transition.

La transition écologique commence par notre premier rapport à la nature qu'est l'alimentation quotidienne.

Comprenons bien que, pour cette prochaine édition, il nous est nécessaire de préserver la cohérence de l'ensemble de ce document.

La tentation sera grande, comme l'a rappelé Anne BESNIER, de miser sur de la reprise à court terme.

Le Groupe Ecologiste sera très vigilant.

Dans l'attente, nous sommes solidaires et bien conscients que la validation de ces orientations renforce notre position de négociation dans les mois à venir, et nous invitons l'ensemble de cette assemblée à voter le rapport à l'unanimité.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci.

Dernier orateur inscrit, Monsieur ROULLET.

M. ROULLET. - Merci, Monsieur le Président.

Le débat sur le CPER permet d'aborder de grands sujets, même des sujets qui peuvent fâcher. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voudrais quand même intervenir sur une question importante, qui est celle du nucléaire. Il n'a pas forcément le droit de cité dans le CPER ni dans le SRADDET, alors que c'est quand même une question qui concerne les régions et nos concitoyens.

Si je le fais, c'est en réaction par rapport à la déclaration de Monsieur MONTILLOT, qui cite le GIEC et le fait que l'on ne pourrait pas se passer dans les années à venir du nucléaire. Je peux le renvoyer sur l'Agence Nationale de Sécurité Nucléaire et sur ce qu'elle a dit en particulier sur l'EPR de Flamanville, qui est passé de 3,5 milliards à 15 ou 17 milliards. Cela va beaucoup plus loin, Monsieur MONTILLOT, le monde a fonctionné comme cela, et il va continuer à fonctionner comme cela. Or, moi, intellectuellement, cela me pose problème, car une pensée bloquée, c'est une société bloquée. Et une société bloquée, cela pose quand même un problème. Est-ce qu'on serait quand même capable, sur la question du nucléaire, et sur d'autres questions, de dire qu'il est possible peut-être de faire autre chose ? C'est un problème de volonté, et, je dirais aussi, un problème de courage. Mais c'est vrai que la volonté et le courage ne se sont pas très bien partagés.

On oublie quand même une chose sur le nucléaire : on oublie Tchernobyl, on oublie Fukushima, et on oublie la question des déchets.

Ce que je propose ? C'est que l'on puisse dire que l'on fait confiance au courage, à l'imagination, à la recherche, parce que personne ne peut dire quel sera le monde de demain, et il faut dire clairement que le nucléaire est dangereux. J'ai cité Tchernobyl et Fukushima, mais je peux prendre les déchets aussi. On va en faire quoi ? Vous allez les mettre au Pôle Nord dans la glace ? Vous allez les enterrer en sous-sol ? Vous allez les mettre à tourner autour de la terre ?

Ces solutions ayant été évoquées par des gens assez fantaisistes qui ne se soucient pas de l'avenir.

Puisque le nucléaire est dangereux, il faut se poser la question d'en sortir. Et cela demandera 15 ou 20 ans, mais il faut dire clairement que l'on veut en sortir. Charles FOURNIER a raison, on ne peut pas dire que l'on est pour l'environnement, la biodiversité, et être pour le nucléaire. Attendez !

Je termine. Monsieur FORISSIER, j'ai dit que cela dépassait cette question du nucléaire. Ce qui me choque, c'est que l'on ne puisse pas penser. On est dans une pensée qui est figée. Qui est glacée.

Mme GREFF. - ...

M. ROULLET. - Alors, le monde a fonctionné comme cela, il va continuer comme cela, il n'y aura pas de progrès.

Le progrès existe parce qu'il y a des gens qui ont cherché, qui ont imaginé, qui ont cherché à bouleverser les choses. Il n'y a pas de fatalité.

Ce raisonnement, c'est un déraisonnement qui est dangereux.

Dans les centrales nucléaires, il y a des réacteurs qu'il faut refroidir. On va les refroidir avec des rivières, il y en a de moins en moins d'eau, et où elle est de plus en plus chaude. Irez-vous chercher des glaçons au Pôle Nord ?

(Applaudissements.)

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Deux mots. J'ai de bonnes relations avec Dominique ROULLET, et nous travaillons ensemble sur divers sujets, mais, là, il y a des limites, parce qu'en gros vous êtes en train d'expliquer que vous, c'est le progrès, vous, c'est le mouvement, vous, c'est l'intelligence sans arrêt dynamique. Vous, la gauche, les Verts ! Et que nous, nous serions figés. C'est ce que vous dites, cher Dominique, depuis 7 minutes exactement. Et, certains approuvent, y compris à la tribune. N'est-ce pas, Marc ?

M. GRICOURT. - Absolument.

M. FORISSIER. - Hé bien, je suis heureux d'apprendre que je suis un mec figé. On ne m'avait jamais dit cela.

Je voudrais juste apporter le contrepoint, et essayer de vous aider à ouvrir les yeux, et à bien comprendre que ce n'est pas en ayant ce type d'agressions ou de phrases ou de mots que l'on fera avancer les choses.

C'est sur la forme.

Je pense que nous avons été constamment dans la proposition. Nous n'avons pas été dans une espèce d'opposition figée, précisément. Je pense que ce n'est pas ce que Florent MONTILLOT a voulu exprimer. Je n'accepte donc pas, et je demande que l'on remette les choses à plat.

Sur le fond, on peut poursuivre ce débat. Mais je rappelle que, sur les déchets nucléaires à retraiter, on sait que la recherche scientifique sur ces questions progresse très vite. Le nucléaire, qui a été très largement mis en œuvre, cher Dominique ROULLET, par les gouvernements de droite, d'abord, du Président Georges POMPIDOU, puis sous la présidence de

François MITTERRAND durant ses deux septennats, fait de la France l'un des pays qui émet le moins de gaz carbonique, et qui est le plus propre au monde. Vous ne pouvez pas le nier.

Si, demain, vous trouvez une technologie qui remplace le nucléaire, pour que l'on garde ce résultat, tant mieux, et nous le souhaitons tous. Mais, jusqu'à preuve du contraire, on ne l'a pas encore trouvée, et je pense que cela prendra un certain temps.

Je pense qu'y compris pour notre région, dont je rappelle qu'elle a quatre sites, c'est un peu dangereux de tenir cette espèce de raisonnement Blitzkrieg, qui vous donnait le sentiment d'être dans le mouvement alors que nous serions figés.

Alors, on se calme, on arrête de s'agresser les uns et les autres, on s'écoute. Je suis tout à fait prêt à écouter les idéologues divers sur ces questions, et je le fais exprès de le dire, mais je veux simplement que l'on constate aussi la réalité de la situation actuelle en matière de nucléaire.

(Applaudissements.)

M. le Président.- Une très brève intervention de Xavier NICOLAS. Puis, je dirais deux mots.

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voulais intervenir sur des éléments factuels concernant la production d'électricité.

A propos d'esprit figé, justement, il a été effectué tout à l'heure, à la suite d'intervention de Florent MONTILLOT, une comparaison entre la France et l'Allemagne. Lorsque l'on veut réaliser un parc de production d'électricité verte, qu'il soit éolien ou photovoltaïque, il faut trois ans en Allemagne, et 6 à 8 ans en France. Pourquoi ? Il faut se poser la question des freins administratifs de toute sorte. J'invite chacun d'entre vous, en vos grades et qualités, à intervenir dans ce domaine, parce que c'est devenu extrêmement complexe.

Sur l'éolien on a, bien sûr, tous les recours possibles que vous pouvez imaginer. Mais, même sur du photovoltaïque, aujourd'hui, les différentes études demandées, les différents cheminements administratifs font que, il faut être très clair, la France ne respectera pas les engagements qu'elle a pris sur le plan national et international en termes de production d'électricité verte d'ici à 2030, parce que ces freins administratifs ne le permettront pas.

Deuxièmement, n'oublions pas que l'on a besoin d'électricité 24 heures sur 24, que la totalité de notre société fonctionne à l'électricité aujourd'hui (télécoms, eau potable...). Il faut donc aussi des sources de production continue. Or, celles que je viens de citer sont des sources de production alternatives.

Et c'est aussi une des raisons pour lesquelles j'évoquais précédemment la nécessité d'un complément avec de la petite hydraulique, qui peut être aussi une solution, dans certains cas, parce que l'hydraulique est une production continue, et la France permet cette production. Je ne dis pas qu'il faut la faire exploser, mais n'oubliez pas que nous avons aussi besoin d'électricité la nuit, et en l'absence de vent.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président.- Merci pour ces échanges, ces mises en perspective.

Sur le dernier débat, j'attire votre attention quand même sur un point. A plusieurs reprises, sur plusieurs bancs de cette assemblée, il a été déploré que Fessenheim ferme. Hier et aujourd'hui, nous avons entendu cela.

C'est quoi, la fermeture ?

C'est avancer, et j'avais cru comprendre que cela faisait consensus sur le plan politique, vers une production d'énergie électrique, qui est aujourd'hui à 75 % de nucléaire dans notre pays, ce qui fait de notre pays une exception, pour aller à 50 %.

Si l'on prend cette direction, c'est bien, comme cela a été dit à la fois par le Groupe Ecologiste et par le groupe SRD, qu'il y a une obligation de recherche pour trouver une autre solution. Moins de consommations d'énergie et des énergies alternatives !

Personne n'est contre. Sauf que c'est remis en cause régulièrement en disant qu'il y a des centrales à charbon en lieu et place du nucléaire. Non, il n'y a pas de centrales à charbon en lieu et place du nucléaire ! Il est vrai que l'Allemagne a beaucoup de leçons à nous donner, ou qu'en tous les cas on a beaucoup à en prendre, sur certains aspects de la création d'énergies alternatives. On ne prendra pas toutes les leçons...

Mais pas du tout !

En quoi...

M. FORISSIER. - ...

M. le Président. - Absolument pas !

Monsieur FORISSIER, alors qu'ils sont bien plus avancés que nous, beaucoup plus qu'en France, on continue à faire progresser l'énergie renouvelable, et c'est cela, le sujet.

Je veux dire aujourd'hui qu'affirmer, comme l'a dit Anne, la nécessité de la recherche, dans ces domaines, affirmer la nécessité de sécuriser le nucléaire qui existe aujourd'hui, mais qu'aller aussi vers sa réduction, c'est une absolue nécessité, et il nous faut prévoir un aménagement, une recherche et un développement économique. Comme cela a été dit, notre région a quatre sites, et on ne peut pas faire comme si ce problème n'existait pas. Il faut que nous soyons en anticipation, et voilà ce qui a été dit ici.

Deuxième point. Je vous remercie de l'ensemble de ce qui a été échangé.

Ce sujet du contrat de plan va nous occuper durablement, en lien avec le plan de relance.

Oui, 1 000 fois oui, il faudra que les infrastructures, les dispositifs de transport et de mobilité aient toute leur place là-dedans.

Oui, il faut absolument que la dimension de la recherche, que la dimension de l'enseignement supérieur, que la dimension du développement industriel, du développement de la production sur des bases profondément renouvelées soit dans notre contrat de plan, pour une raison simple, qui est que nous sommes une région d'industrie, beaucoup plus que d'autres territoires, et que, là-dessus, il nous faut avancer.

Nous reviendrons bien évidemment dans ces débats.

Il y a beaucoup d'éléments qui sont apportés.

Je donne la parole au vice-président pour apporter des éléments complémentaires à vos interventions.

M. GRICOURT. - Merci, Monsieur le Président.

Sur la question du faible taux de réalisation, nous sommes d'accord, et ce constat est malheureusement national. Alors, c'est vrai qu'il y a la faiblesse de l'engagement de l'Etat,

qui tient aussi au fait que beaucoup de projets sont portés directement par l'Etat, et je pense à des projets concernant notamment l'enseignement supérieur dans différents territoires de notre région qui ont pris du retard, et on sait que l'Etat n'est pas forcément l'acteur le plus réactif et dynamique. Mais ces projets avancent, et ils ont un décalage, mais ils vont se réaliser, je pense, notamment à Blois avec les bâtiments pédagogiques de l'INSA.

Sur la formation professionnelle, Monsieur MONTILLOT, vous avez raison. Il faut répondre aux besoins d'emplois qui ne sont pas pourvus aujourd'hui, mais il faut aussi anticiper, et préparer les besoins qui seront ceux de l'économie de demain, et former sur les nouveaux métiers.

Je voulais moi aussi revenir sur deux points.

Au risque d'être redondant, je voulais intervenir aussi sur la question de l'énergie et la question du nucléaire. Je me retrouve complètement dans ce qui a été exprimé par le Président à l'instant. Oui, nous savons que nous aurons encore besoin du nucléaire, au moins jusqu'en 2050, mais de là à exprimer ce que vous dites, qu'il faut le grand carénage, qu'il faut poursuivre, qu'il faut à nouveau développer le nucléaire, non, non et non. Il faut avoir aussi le courage de stopper certains projets qui sont dangereux. Cela demande une ambition très forte sur le plan national concernant tout simplement les économies d'énergie. Commençons déjà par rechercher des réductions de consommation d'énergie. Il en faut aussi sur l'amélioration énergétique de nos bâtiments. Il faut un grand plan sur la question, et on sait que c'est en plus créateur d'emplois. Il faut des investissements massifs sur les énergies renouvelables, et cela fait écho à ce que disait le Président, sur la recherche ; il faut mettre le paquet. Et on verra que l'on pourra, si l'on a ce volontarisme au niveau national, en effet, arriver à ces 50 % dans 30 ans, et peut-être mieux d'ailleurs.

Donc, oui, il y a des divergences entre nous ; nous les assumons.

Sur la question des consommations d'énergie, j'aimerais connaître votre position d'ailleurs sur la 5G, par exemple, qui est confirmée comme beaucoup plus consommatrice d'énergie. Avons-nous besoin de la 5G ? Je dis *non*, car on a tous les outils aujourd'hui. C'est pour répondre simplement à des lobbies financiers, mais on n'a pas besoin de la 5G ; on a tous les outils aujourd'hui qui nous permettent d'avancer.

Sur le progrès, oui, mais il faut qu'il soit compatible avec la protection de la planète, la protection des espèces, et notamment la protection humaine, parce que, sur ce sujet, il y a aussi les questions de précautions nécessaires en matière de santé. Il y a beaucoup de rapports.

Il faut avoir le courage politique et citoyen de dire parfois *non*, *stop*, et prenons des orientations différentes, changeons nos logiciels de pensée.

Une question majeure qui a été évoquée par Monsieur MONTILLOT sur la santé. Il faut aller au-delà des maisons de santé pluridisciplinaires, dites-vous. Oui, c'est le sens d'ailleurs du grand plan santé de la Région, que nous avons adopté, et qui ne fait pas que se focaliser là-dessus. Il essaie de trouver des réponses à une réalité qui est plus forte dans notre région qu'ailleurs, la problématique de la démographie médicale.

Le projet, validé avant-hier, de création d'un GIP santé pour pouvoir enfin lancer l'appel à recrutement de médecins salariés, en espérant, bien sûr, que nous ayons des candidatures, va permettre une réponse.

Le dispositif PAÏS, que nous connaissons bien en Loir-et-Cher, est un dispositif intéressant, mais qui n'est pas applicable dans tous les territoires. Pour qu'il fonctionne, il faut des professionnels de santé. Déjà, nous ne les avons pas ; c'est donc très compliqué. Cela peut être une réponse sur certains territoires, mais cela ne peut pas être la seule réponse, pour notamment répondre aux besoins de suivi en médecine de ville des populations, que ce soit en milieu rural ou urbain, et pour soulager, comme vous le disiez, les urgences hospitalières.

Pour réduire les urgences hospitalières, il y a déjà des réponses et des actions qui s'engagent. Il y a le travail engagé sur tout le territoire par les CPTS. C'est le rôle aussi de l'Etat. Il y a une problématique d'engorgement des urgences le soir tard et la nuit, tout simplement parce que les services de garde ne sont plus assurés. C'est une obligation. Cependant, les préfets depuis de nombreuses années ne font pas respecter cette obligation. Il faut donc aussi que l'Etat assume cette responsabilité d'imposer les gardes médicales.

C'est aussi la création, bien sûr, des centres de santé, que l'on a évoquée avec la création de postes de salariés.

Mais, sur les questions de santé, il y a aussi toute la question de la stratégie en matière de santé publique. Avec une nécessité plus grande encore depuis cette crise. Dans ce domaine, il s'agit de s'appuyer sur les groupements hospitaliers de territoire, de ne pas oublier, Monsieur MONTILLOT, le rôle majeur que doivent jouer les centres hospitaliers dans les villes préfectorales, en dehors du CHU et du CHR d'Orléans qui ont leur place, qui occupent leur place essentielle. Mais n'oublions pas, pour tout simplement une égalité de chances dans le soin, ces hôpitaux qui sont les hôpitaux supports des GHT, dans chacun de nos départements, en dehors des deux grands hôpitaux de la région qui méritent toute notre attention.

Ces questions de stratégie de santé publique font écho aussi à un sujet que l'on a déjà partagé sur la question des orientations nationales, mais aussi du rôle des agences régionales de santé et la question de leur gouvernance qui doit aujourd'hui être interrogée.

Voilà, Monsieur le Président.

Pour répondre au Rassemblement national, et en particulier à Monsieur DE LA RUFFIE, je crois que nous n'avons pas la même lecture du rapport du CESER.

Il semble que vous vous êtes contenté de vous arrêter sur une phrase de conclusion. Je vous conseille de lire tout le rapport, qui, d'ailleurs, et je l'ai exprimé en session CESER lundi matin, est d'une grande qualité, un rapport extrêmement bien travaillé. La lecture que j'en ai faite et que j'ai partagée avec le CESER, qui n'a pas contredit, c'est que nous ne disons pas autre chose en affirmant qu'il doit, en effet, répondre aux défis et aux enjeux du moment, avec des orientations plus fortes demain sur des axes politiques majeurs à partager tous ensemble.

Ce CPER, comme cela a été dit également par plusieurs de mes collègues, doit rester un outil d'accompagnement de projets structurants dans nos territoires, et il faut éviter d'utiliser le CPER comme un outil de saupoudrage de politiques publiques. Il y a d'autres dispositifs qui existent, et notamment des dispositifs majeurs dans notre région, comme les CRST, pour accompagner d'autres projets.

En conclusion, on pourrait dire que le prochain CPER doit porter une nouvelle ambition, être un vrai levier dans nos territoires, à travers l'accompagnement de ces projets structurants, et de recherche de plus d'équilibre pour une région préservée, dynamique et attractive.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Nous abordons le rapport sur l'avenant au contrat de plan actuel pour la mise en œuvre du financement des petites lignes. Il s'agit de m'autoriser à signer avec le préfet ces évolutions pour optimiser les évolutions du contrat de plan. Ce rapport va nous être présenté par Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - Mes chers collègues, en vous entendant, je me suis dit, comme le disait ma grand-mère « on n'est pas arrivé à Loches ». Mais, en lisant ce rapport, on va arriver à Loches.

Avant de commencer la présentation sur les lignes de desserte fine du territoire, pour éviter toute question, je vais vous parler de la mise en accessibilité de la gare de Vierzon. Au moins, comme cela, vous aurez l'historique. C'est un dossier pour une mise en accessibilité qui

se montait à 12 millions d'euros pour deux ascenseurs. Cependant, à ce stade du dossier, les quais n'étaient pas accessibles ; les personnes pouvaient donc aller sur le quai, mais ne pouvaient pas aller dans le train. Le dossier a été re-travaillé, et la mise en accessibilité de la gare de Vierzon a pris du retard pour la raison qu'il était souhaitable d'avoir un projet global avec les ascenseurs et la mise en accessibilité. La gare sera donc totalement accessible après les travaux.

Cet avenant au contrat résulte d'une décision que l'on a prise il y a plus de deux ans, à l'époque, où, après le rapport Spinetta, on avait présenté devant vous un engagement sur lequel on s'engageait à hauteur de 50 % du financement des lignes de desserte fine du territoire.

Après des mois de discussions, on est arrivé à un protocole d'accord que l'on a signé il y a 6 mois, dont nous avons là la déclinaison financière, si bien que nous allons pouvoir avancer véritablement.

C'est un accord où il y a une prise en charge de l'Etat à 100 % sur la ligne Bourges-Montluçon. Nous serons extrêmement vigilants à ce que l'Etat et la SNCF Réseau fassent la régénération et la modernisation de la ligne, parce que c'est un dossier lourd et stratégique puisque c'est une ligne où il y a de l'industrie ferroviaire, du fret ferroviaire, et du voyageur. C'est donc une ligne stratégique, et nous serons extrêmement attentifs.

Il y a deux lignes qui sont aussi intéressantes sur lesquelles on va intervenir à 60 % et l'Etat à 40. C'est Chartres-Courtalain et Dourdan-La Membrolle (Paris-Tours *via* Châteaudun, Vendôme). Cela nous intéresse en plus puisque nous sommes en train de réaliser des travaux à Voves d'un aiguillage automatique où, en décembre 2020, on pourra faire des liaisons directes entre Chartres et Tours, qui aujourd'hui sont faites au niveau routier, et qui pourront ainsi être complétées. Ce sont des lignes qui sont intéressantes, et je vous rappelle que la ligne Chartres-Courtalain est une ligne qui est historique, et même culturelle, si vous avez lu Proust.

Il y a par ailleurs un engagement sur trois lignes : Tours-Loches, Tours-Chinon, et Le Blanc-Argent. Nous avons décidé que l'on ne pouvait pas fermer ces lignes parce qu'elles avaient un enjeu stratégique, un double enjeu : un enjeu d'aménagement du territoire, et d'intégration urbaine, pour Tours-Loches et Tours-Chinon. Pour Le Blanc-Argent, c'est un peu plus compliqué parce que c'est une ligne métrique, une ligne historique, et sur laquelle il y a un fort potentiel de développement, même si elle n'est pas rattachée au réseau ferré national. Le plus simple était le protocole d'accord et l'avenant du CPER. Mais le plus compliqué est maintenant de réfléchir ensemble, de trouver une stratégie, et je vais vous en proposer une, et des solutions pour que l'on puisse circuler autrement que classiquement sur ces lignes. Tours-Loches, ce sont 2,5 allers et retours par jour. Cela a un intérêt pour certaines personnes, mais on s'aperçoit que petit à petit, les gens prennent de moins en moins le train, un peu plus la voiture, parfois le car, mais il n'y a pas une dynamique de transport, et notamment par rapport à la métropole tourangelle.

Je proposerai la même chose pour la métropole orléanaise et l'est du Loiret : on ne peut plus réfléchir Région Etat ou SNCF à côté des autres. Par exemple, pour Tours-Loches et Tours-Chinon, ce que je vais proposer aux collectivités locales, aux usagers, c'est-à-dire aux habitants, c'est de créer une société coopérative sur ce territoire, dans laquelle on va réfléchir ensemble, définir ensemble, et financer ensemble un projet nouveau où il y aura des enjeux de fret, parce qu'il peut y avoir du fret léger sur certaines lignes, des enjeux de voyageurs, et il y aura des enjeux de démocratie partagée, parce qu'il faudra aussi que les usagers et les voyageurs participent au choix qui seront faits. Alors, sur ce « croissant », il y aura l'enjeu de l'hydrogène, qui est un enjeu majeur sur ce territoire, mais l'hydrogène n'est pas la solution ultime, ce sera une des perspectives. Il y aura de la distribution nouvelle. Il y a des start-up aujourd'hui en France qui proposent, en termes de mobilité, des solutions de mobilité.

Pour l'Est orléanais, avant la fin de l'étude, je proposerai, en lien, bien sûr, avec le président, au nom de la Région, une société coopérative à ces territoires, aux élus et aux usagers, pour dire pourquoi on s'engage ensemble, mais pas uniquement les territoires, les territoires, la métropole, les élus, les usagers, les habitants, les associations, avec des

possibilités de participation, mais pour porter un projet. Si demain on ne veut pas qu'il y ait l'écueil que l'on a rencontré à la fin sur Orléans-Châteauneuf, il faut que ce soit partagé, et qu'ensemble on construise ces projets, parce que je crois que c'est là l'essentiel.

Je vous l'ai dit, avec cet avenant, on a fait le plus simple même si c'était compliqué. Nous vous proposons, après cet avenant, un chemin de développement de l'offre de mobilité, mais une offre de mobilité qui sera partagée, qui sera inclusive, et qui sera novatrice.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Sur ce rapport, pour le groupe UDC, Monsieur MONTILLOT.

M. MONTILLOT. - Je confirme ce que je vous avais dit tout à l'heure, lors de mon intervention première sur le CPER, à savoir que nous soutiendrons, bien sûr, et que nous voterons en faveur de cet avenant.

D'abord parce qu'effectivement cette nécessité d'équilibre des territoires et ce transport et cette intermodalité pour nous sont des éléments prioritaires.

Deuxièmement, je découvre sur la méthode l'esprit coopératif, même si nous coopérons déjà beaucoup, n'est-ce pas ? Puisque nous échangeons assez régulièrement. Le principe de la coopération entre les territoires, la SNCF, la Région et l'Etat paraît évident.

Maintenant, savoir exactement dans quelles conditions on le fera...

Nous avons parlé de l'hydrogène. Ce n'est pas une source d'énergie directe, mais c'est surtout aussi un moyen de pourvoir, avec la pile à combustible, stockée justement, comme le disait Xavier NICOLAS il y a un instant, l'énergie dont nous avons besoin en permanence.

Je pense donc que nous allons pouvoir œuvrer. En tout cas, c'est le sens de mon intervention, et c'est le sens de notre ambition.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Je peux mettre aux voix ce rapport ?

Pas de demande d'intervention ?

(Non.)

Je mets le rapport aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.)

C'est donc l'unanimité de notre assemblée, je vous en remercie.

BILAN A MI-PARCOURS DES PROGRAMMES FEDER-FSE 2014-2020
EN REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE ET PREPARATION DE LA
NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027

(COMMUNICATION N°9)

M. le Président.- Nous ouvrons le dernier débat, qui porte sur la communication concernant les fonds européens.

Nous avons d'abord une présentation du Premier Vice-président, puis les prises de parole.

M. GRICOURT.- Merci, Monsieur le Président.

Un bilan à mi-parcours des programmes FEDER/FSE sur la période 2014-2020 dans notre région, et la préparation de la nouvelle programmation pour l'année 2021 à 2027.

Dans le document, vous est rappelé le niveau d'avancement de la programmation.

Un niveau d'avancement satisfaisant, comme j'ai eu l'occasion de le dire hier, qui nous place d'ailleurs en très bonne position parmi les régions de France, et la Commission européenne nous le confirmait encore il y a quelques mois.

Concernant le plan opérationnel FEDER, FSE et IEJ, nous sommes sur un taux de programmation aujourd'hui à 74 % avec, il est vrai, des disparités selon les axes.

Concernant simplement le FEDER, on est à 64,1, donc un peu au-dessus de la moyenne, avec un axe 4 avec des reventilations. Comme vous le savez, c'est sur cet axe que nous avons le projet Orléans-Châteauneuf. Il y a eu des modifications dans la programmation.

Sur des projets que nous estimions en capacité d'être portés dans le calendrier, pour assurer une consommation des fonds, c'est aussi confirmé. Je vais donner l'exemple des bâtiments démonstrateurs : l'appel à projets fonctionne bien, et nous avons d'ailleurs abondé en juin ce volet.

Il y a aussi le volet innovation-recherche – Anne BESNIER pourrait en parler –, sur lequel nous avons un niveau d'engagement très intéressant, innovation recherche.

Par rapport aux entreprises, si l'on peut regretter à juste titre la question de la complexité de montage des dossiers, les délais de paiement, qui d'ailleurs pour la plupart ne nous incombaient pas, on a beaucoup réduit ces délais. On a aussi agi sur l'efficacité de nos services, avec des recrutements d'agents dans la Direction Europe.

Un axe qui n'est pas très performant, mais comme dans toutes les régions de France : l'axe 5, qui concerne le volet urbain. On est sur la question de l'engagement notamment des bailleurs sociaux. On ne peut pas considérer que ce retard incombe à la Région.

Sur le FSE, nous sommes sur un taux de programmation maximal avec 93 %.

Sur l'IEJ, depuis un moment déjà, il y a une consommation totale des crédits, à 100 %.

Voilà pour les données chiffrées, Monsieur le Président.

Ces niveaux de consommation non seulement sont intéressants, mais sont encourageants. Le risque de dégageant d'office est totalement écarté depuis un an déjà, et nous sommes d'ailleurs très confiants pour obtenir des crédits complémentaires liés à la réserve de performance.

Il y a eu des révisions régulières qui nous ont permis d'adapter nos outils, qui nous de coller au mieux aux enjeux du territoire, pour soutenir les activités des entreprises, l'innovation, la recherche la transition écologique, l'emploi, la formation, les initiatives territoriales. Je ne vais donc pas aller plus loin par rapport à ce que je vous ai décrit dans le détail des taux de programmation axe par axe.

La perspective potentiellement offerte par le dispositif REACT-EU, à l'automne prochain, pourrait nous donner des crédits complémentaires sur cette maquette. On les estime possiblement à 50 millions d'euros dans notre région, ce qui n'est évidemment pas neutre. Cela nous permettrait, bien sûr, de participer et de contribuer à la nécessaire relance dans notre région, là aussi pour coller au plus près aux enjeux liés au contexte de crise économique, sociale et écologique amplifiée par la crise Covid.

Je ne rentrerais pas dans le détail des questions posées pour la future maquette. Nous avons tiré un certain nombre de leçons de cette gestion des fonds européens. Nous avons dû nous adapter. Il y a les recrutements que nous avons opérés, la simplification sur les dépôts des dossiers, la rapidité réelle aujourd'hui de l'examen des dossiers. Mais nous aurons évidemment à amplifier tout cela. Il y a eu, d'ailleurs, une évaluation qui a été mise en œuvre sur cette programmation au cours de l'année 2019, à notre initiative, et des recommandations qui en ont découlé, d'amélioration de l'efficacité globale des programmes, avec le nécessaire confortement des mesures d'optimisation et de programmation des paiements, la diversification de l'accompagnement des porteurs de projet, le renforcement de l'écosystème des acteurs de programmes européens, et les questions de communication plus forte qui semble nécessaire sur tous ces projets.

Concernant l'élaboration du Programme Opérationnel Régional 2021-2027, aujourd'hui, nous n'avons pas une connaissance précise des enveloppes qui pourraient être allouées.

Ce que l'on sait, c'est que les modalités de calcul des enveloppes par Etat membre évoluent, qu'elles ne s'appuieront plus sur le Produit Intérieur Brut des Etats membres, mais sur le Produit Intérieur Brut de chacune des régions, ce qui nous permettrait de bénéficier d'une enveloppe assurément plus importante que ce qu'elle a été dans la programmation d'aujourd'hui.

L'allocation financière n'est pas encore stabilisée à ce jour. Bien sûr, nous attendons les décisions des différents Etats membres et du Conseil européen, qui, à n'en pas douter, devrait se prononcer assez rapidement.

Des accompagnements nouveaux ont été présentés par la Commission en mai 2020 pour réduire l'impact Covid, avec un nouveau CFP à hauteur de 1,240 milliard d'euros.

Il y a le plan de relance européen ambitieux, Next Generation, à hauteur de 750 milliards d'euros, qui devrait irriguer les lignes budgétaires du CFP.

On aura l'occasion de revenir vers vous, évidemment. En termes de calendrier, nous avons eu, le Président et moi-même, depuis le confinement, deux visioconférences avec l'ensemble des Régions, organisé par le ministère de la Cohésion des territoires, présidées par Jacqueline Gourault, ses services, et les représentants des instances de la Commission européenne, où nous avons pu faire valoir les attentes des Régions auprès de la Commission, avec des exigences de notre part pour rechercher évidemment plus d'efficacité. C'est aussi quelque chose qui devrait nous donner des orientations plus fines et des précisions cet été, ou, au plus tard, en septembre.

Nos orientations vont, bien entendu, dans le sens de l'ensemble des débats que nous avons eus sur cette mandature.

Elles devront s'appuyer sur les orientations du SRADDET, notamment. Nous aurons à présenter des orientations en phase avec les aspirations des porteurs de projets, dans une concertation partenariale, bien sûr, qui était engagée avant la crise, et que nous allons poursuivre dès septembre, et qui constitue véritablement un espace important et nécessaire de co-construction sur cette maquette. Elle devra tenir compte à la fois de la nécessaire relance liée à la crise Covid, mais elle devra également tenir compte des enjeux environnementaux, d'emploi, d'égalité des territoires, et d'implication des citoyens dans la vie de la cité, dans la vie de notre région, en général.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire de façon assez synthétique sur ce dossier.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur GRICOURT.

Madame DE PELICHY, vous avez la parole.

Mme DE PELICHY. - Merci, Monsieur le Président.

J'aurais pu commencer mes propos en dénonçant, par exemple, la sous-consommation de l'axe « politique de la ville », pour lequel vous n'apportez aucune raison de l'échec de consommation, vous demander où nous en sommes de la stratégie européenne que nous avons votée en 2017, et pour laquelle nous n'avons pas encore d'évaluation.

Mais je n'ai pas envie de vous parler technique aujourd'hui. J'ai même tendance à penser que c'est parce que l'on a rendu l'Europe trop technocratique qu'elle s'est éloignée des peuples.

Aujourd'hui, je veux vous parler d'Europe et d'idéal européen.

L'Union européenne que j'appelle de mes vœux n'est pas un vaste marché ouvert où tous les prédateurs, faute de projets politiques, sont sur tous les marchés, où les Etats se livrent au dumping fiscal et social, et où l'on a oublié que, pour sceller une communauté de destin, il faut savoir mettre en commun.

L'Union européenne que j'appelle de mes vœux doit être capable de voir des citoyens et des peuples avant de voir des consommateurs.

L'Union européenne que j'appelle de mes vœux est au service d'un idéal de paix, de justice, de prospérité.

L'Union européenne que j'appelle de mes vœux affirme enfin son leadership écologique, entraînant avec elle tous les territoires, même les plus modestes, ainsi que tous les continents.

Si je vous dis tout cela, c'est parce que c'est justement ce à quoi devraient participer les fonds européens.

Ils ont été mis en place pour servir un idéal de solidarité territoriale, pour soutenir et développer une économie performante et innovante, pour accompagner les territoires vers la transition écologique, et je crois que l'on a eu trop tendance à perdre de vue tout cela en se cachant derrière des règles, des normes et des contrôles.

Pour que cela fonctionne, cela suppose, à mon sens, quatre éléments.

Le premier, c'est d'avoir des projets simples à monter, et, donc, de faire baisser les contrôles, comme vous l'expliquiez, de la Commission européenne, contrôles *a priori* et *a posteriori*, mais aussi de proposer des dossiers beaucoup plus simples à monter.

Le deuxième, et c'est tout l'enjeu aujourd'hui de la Région, ce sont des axes de programme, les fameux objectifs spécifiques (OS). C'est définir des objectifs spécifiques qui collent aux besoins du territoire et qui ne sont pas uniquement un affichage d'ambitions politiques souvent inatteignables. Il est important que les Régions gardent la gestion des fonds européens, et j'ose espérer que cette fois-ci le combat est gagné. Il n'a pas été simple. Mais il est important aussi qu'elles fassent preuve d'humilité pour faire coller au maximum les objectifs spécifiques aux besoins des territoires.

Le troisième élément est d'avoir une meilleure connaissance des dispositifs existants et un accompagnement digne de ce nom. Que d'autocensure dans nos territoires de la part des collectivités comme des porteurs de projet privés, se pensant trop éloignés des considérations européennes, pensant les dossiers trop compliqués à porter, pensant ne pas pouvoir y prétendre ! Et nous avons là un enjeu fondamental dans la consommation des fonds, à la fois en termes de communication, mais aussi en termes d'appui à l'ingénierie de projet.

Une proposition pour faciliter la consommation des fonds européens à destination des collectivités territoriales – il me semble avoir vu que cela pourrait être un axe de développement de la prochaine programmation – serait, pourquoi pas, de solliciter les communautés de communes, de les informer sur les dispositifs existants, de former leurs développeurs ou leurs attachés au montage de projets européens, et de proposer un appui sur le montage de dossiers.

Dernier élément. Il faut que ces fonds soient accessibles, certes en ingénierie, mais aussi en montants, également aux petits porteurs de projet. Sinon, ils sont directement préemptés par les plus grosses entreprises, par les plus grosses collectivités, et échappent à nouveau à la majorité de nos concitoyens.

Vous l'avez compris, le souhait que je voulais exprimer devant vous ce midi, c'est donc que le prochain programme serve cette recherche d'une union plus politique, plus écologique au service de son peuple, et dont les fonds dévolus à notre région seront réellement accessibles et au service des territoires et de leurs habitants.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Madame DE PELICHY.

La parole est à Madame RIVET.

Mme RIVET. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Les écologistes ont toujours quant à eux défendu une augmentation de la contribution des Etats pour augmenter la capacité à faire de l'Union européenne, augmenter la solidarité dont Madame DE PELICHY vient faire état. Je n'ai pas remarqué que les groupes libéraux de l'Europe soient très attachés à cette solidarité, pour beaucoup d'entre eux.

M. FORISSIER. - ...

Mme RIVET. - Les écologistes, en tout cas, souhaitent renforcer cette solidarité portée par les fonds structurels.

Et nous souhaitons, en particulier, que le plan de relance de 750 milliards d'euros qui vient d'être décidé par l'Union européenne ne passe pas par pertes et profits le pacte vert qui a été adopté, par ailleurs, par l'Union européenne, et nous y serons attentifs.

Les critères écologiques doivent effectivement enrichir les fonds structurels, qui sont portés par le FEDER, le FSE, et ils doivent le faire aussi sur la politique agricole commune, et le FEADER, dont nous ne parlerons pas ici.

Si nous reprenons le bilan du FEDER et du FSE qui vient d'être présenté, le point principal est le choix fort de notre Région en matière de transition énergétique, et nous nous réjouissons que notre Région se place en tête du classement des Régions en matière d'enveloppe destinée à cette transition, avec un choix fort, même s'il n'est pas complètement consommé, en matière sociale puisqu'une partie importante de l'amélioration thermique de l'habitat est à destination des bailleurs sociaux et des parcs de logements sociaux.

Nous avons, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président, une bonne consommation des fonds. Je voudrais m'arrêter sur le programme interrégional du Plan Loire, qui a une consommation quasi totale aujourd'hui, en particulier sur l'axe tourisme, essentiellement voué aux véloroutes, sur l'axe biodiversité, avec toute la partie continuité écologique et poissons migrateurs, qui rattrape son retard sur l'axe prévention des risques, puisqu'avec la mise en place du transfert de compétence GEMAPI, il a pris du retard, mais que les projets sont arrivés aujourd'hui en grand nombre en matière de prévention des inondations.

Je voudrais saluer le travail de nos services pour améliorer la fluidité des paiements avec les propositions de simplification qui sont bienvenues pour les porteurs de projet. Effectivement, même si l'on est sur la forme, on est aussi sur le fond, parce qu'il est important vous l'avez dit, Madame DE PELICHY, d'améliorer le ressenti des porteurs de projet par rapport aux fonds européens, et des porteurs potentiels de projet.

Je voudrais en venir à la partie avenir des fonds structurels.

Notre groupe est plutôt satisfait de la maquette proposée pour la programmation 2021-2027, même si nous avons un bémol sur la concentration thématique, qui nous semble excessive.

Nous sommes satisfaits, bien sûr, du passage de notre Région dans un groupe de Régions qui lui permet de bénéficier de 55 % de cofinancements, contre 50 % auparavant, et nous attendons, bien entendu, comme vous l'avez dit, plus de précisions sur l'enveloppe.

Nous veillerons à ce que la transition écologique – et là, je me reporte à ce qu'a dit Charles FOURNIER pour le CPER, nous sommes dans une articulation voulue avec ce contrat – ne soit pas seulement traitée dans un seul axe, mais bien qu'elle irrigue l'ensemble du programme, et en particulier l'objectif 1 qui concerne la recherche et l'innovation et la compétitivité, conformément à ce pacte vert qui a été décidé par l'Europe.

Nous sommes particulièrement intéressés par le déploiement de l'objectif territorial, (objectif 5), parce qu'il nous semble intéressant de promouvoir des démarches territoriales intégrées dans des secteurs fragiles de notre Région, et nous pensons que cet objectif pourrait être mobilisé pour accompagner ces territoires dans la transition écologique.

J'ai parlé du Plan Loire Grandeur Nature. Nous soutenons, bien entendu, la mise en place du nouveau Plan Loire Grandeur Nature et d'un programme FEDER interrégional qui lui sera rattaché, avec un volet fort sur la recherche en matière d'adaptation au changement climatique. C'est un programme qui va être travaillé, par ailleurs, dans les mois qui suivent. Nous pensons que, sur ce programme qui est adossé au CPIER, comme sur l'ensemble des programmes FEDER/FSE, nous devons travailler plus que jamais les liens et la synergie avec le Contrat de Plan Etat-Région. D'autant que nous sommes dans un moment où il participe au plan de relance national et européen.

Nous approuvons, par ailleurs, la prudence de la Région sur la question du transfert de fonds vers le programme InvestUE.

En conclusion, nous appelons à la construction de programmes européens articulés entre eux et participant à une dynamique régionale de reconversion des activités et de réduction des inégalités sociales et territoriales. La crise sanitaire montre, en effet, à quel point nos

systèmes économiques et sociaux sont fragiles, et nous appellent à repenser nos modes de production et de consommation.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Michelle RIVET.

La parole est à Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU. - Merci, Monsieur le Président.

La commission de la Région sur les fonds européens relève plus que jamais du pari sur l'avenir. Un pari sur l'avenir, tant il est vrai que la crise nous fait entrer dans une nouvelle zone de turbulences, lourde d'inconnues et de menaces, notamment pour les agriculteurs.

Et, d'ailleurs, c'est d'eux dont je souhaite parler plus précisément ici, puisque vous réaffirmez votre attachement au projet européen et votre implication croissante sur les questions liées à l'Europe. Il est d'ailleurs conforme à la réalité, aux termes de la stratégie européenne pour la Région. Pour les années 2017 et 2020, la Région a joué effectivement le rôle de collectivité intermédiaire entre l'Europe et les territoires, notamment dans la redistribution des aides dites européennes quand bien même la France est contributeur net au budget de l'Union européenne. Je rappelle au passage que la France a contribué à hauteur de 22 milliards d'euros pour l'année 2019, et qu'elle n'a récupéré que 13 milliards d'euros, soit un différentiel de 9 milliards.

Dans son premier projet de budget pour la période 2021-2027, la Commission européenne a annoncé que celui-ci serait de 1 100 milliards d'euros, et la PAC y représente un tiers des allocations. En prix croissant de 2018 référence, dans les négociations sur le budget, le budget de la PAC passerait de 324 milliards à 348, dont 258 milliards pour les aides directes, et 90 milliards pour le développement rural. D'ailleurs, un effort jugé insuffisant par les acteurs de la filière agricole, d'autant que les débats autour de la nouvelle PAC ne font que commencer, et je pense que cette réforme va être négociée durant de très longs mois.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la Région entend mettre en place sa stratégie visant à « *repenser le système productif afin d'orienter les investissements sur des enjeux essentiels pour son avenir dans l'optique d'une transition écologique volontariste* », et vous donnez même raison au défenseur des souverainetés et des indépendances nationales en avouant implicitement les conséquences néfastes de notre dépendance à la mondialisation, notamment ses impacts environnementaux sur la sécurité, et aussi, il faut le préciser, en termes de sécurité et d'indépendance alimentaire.

Ce qui nous ramène à l'évocation dans votre communication du plan stratégique national de la Politique Agricole Commune s'inscrivant dans le cadre de la PAC 2021-2027 et plus particulièrement de son volet FEADER.

Vous reprenez à votre compte, en fait, 10 objectifs stratégiques identifiés par la Commission européenne pour l'intervention du FEADER, tout cela dans le climat d'incertitudes financières que nous évoquions précédemment, et dont vous faites le constat prudent, que ce soit pour l'enveloppe FEADER proprement dite, ses modalités de gestion, et, bien sûr, son calendrier.

La Région entend ainsi relayer un certain nombre d'initiatives qui, sur le papier, forme un ensemble de vœux pieux, pour ne pas dire de slogans, que la plupart des élus de cette assemblée ne peuvent que partager. Cela concerne, bien sûr, la compétitivité, les revenus garantis pour notre monde agricole, le développement durable, la protection des écosystèmes, de la biodiversité, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des installations, la gestion des déchets, le bien-être animal, etc. Toutes ces choses auxquelles, bien entendu, les

agriculteurs sont attachés, et pour lesquels beaucoup d'entre eux n'ont pas attendu les leçons de morale des grands manitous bruxellois pour tenter de les mettre en œuvre.

Le problème, en réalité, c'est qu'au-delà des mots, il y a des actes de la Commission, et que ceux-ci sont souvent en opposition avec les grands principes proclamés et les objectifs affichés publiquement.

La Région se retrouve ainsi débitrice des injonctions contradictoires de la Commission. Une Commission européenne qui a déjà oublié ses promesses sur la nécessité d'une moins grande dépendance de nos pays aux importations venues du bout du monde, et qui multiplie, bien sûr, les accords du libre-échange déséquilibrés et désastreux pour notre filière agricole.

Une Commission dont vous êtes les exécutants, mais qui est pourtant toujours embourbée dans son vieux logiciel mondialiste, même repeint sous les couleurs ambiguës et écoloprogressistes du *Green deal*.

Un ultra libre-échangisme qui est pourtant la cause principale de la paupérisation de nos agriculteurs, et, bien sûr, des atteintes à notre environnement et à notre biodiversité.

Vous vous félicitez ici notamment que 30 % de notre enveloppe FEADER devra être orientée sur l'environnement. Très bien. Mais prenons cet exemple. Quelle stratégie efficace et vraiment volontariste la Région met-elle en œuvre contre l'artificialisation des sols, sachant que la loi en France prévoyant une compensation sous forme d'espaces verts pour chaque mètre carré bétonné n'est pas appliquée ?

Emmanuel MACRON lui-même en avait fait le constat l'année dernière : « *La France a perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années.* »

Aujourd'hui, c'est l'équivalent de la superficie d'un département moyen qui est bétonné tous les 7 à 10 ans. L'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales indique que, si ce rythme est poursuivi, d'ici trois générations, près d'un cinquième de notre territoire sera artificialisé, ce qui impacte évidemment notre capacité à conserver notre souveraineté alimentaire, voire à résister au changement climatique.

Dans le même ordre d'idée, vous reprenez à votre compte la stratégie de la Commission européenne en faveur de la biodiversité et d'une alimentation de qualité, de la ferme à la fourchette, à l'horizon 2030.

Favorables depuis toujours au localisme, nous ne pouvons qu'y souscrire. Seuls les circuits courts permettent, bien entendu, une bonne traçabilité, et une garantie aussi de qualité des aliments, et limitent également les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, et bénéficient à nos économies locales, régionales et nationales.

Or, il faudrait cependant nous préciser si l'Exécutif régional fait sien également le souhait de Bruxelles de réduire au moins de 10 % les terres cultivées dans l'Union européenne, et ce, au nom justement de la réintroduction de paysages plus variés, mais, bien sûr, sans s'attaquer à la cause première de leur disparition, le bétonnage.

Ce souhait d'une diminution des surfaces agricoles est aberrant, à l'heure où l'explosion démographique mondiale donne potentiellement des débouchés supplémentaires à un grand pays d'agriculture comme la France.

Depuis les années 1980, nos agriculteurs éleveurs produisent ainsi chaque année plus d'aliments que n'en consomment les Français et en exportent la majeure partie.

Réduire nos surfaces agricoles, c'est donc méconnaître les dangers d'un monde où de nouveaux conflits, de nouvelles crises sanitaires et pandémies pourraient fragiliser, bien sûr,

nos filières d'approvisionnement, et je pense qu'il serait légitime, et, bien sûr, souhaitable d'informer nos agriculteurs, et, plus largement, les habitants de notre région de la position qui est la vôtre sur ces questions.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. - Merci, Monsieur LOISEAU.

La parole est à Madame BESNIER.

Mme BESNIER. - Merci.

Jacques Delors a écrit : « *En Europe, il faut le pompier, mais il faut aussi l'architecte* ». Rien n'est plus vrai aujourd'hui.

La crise sanitaire mondiale montre la fragilité de nos systèmes économiques et sociaux, et, pour cela, nous avons besoin de pompiers.

Et pour relever les défis économiques, sociaux, climatiques, énergétiques, nous avons besoin d'architectes qui construisent une Europe renforcée sur des piliers solides et solidaires.

Les cinq objectifs stratégiques du futur programme (une Europe plus intelligente, une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone, une Europe plus connectée, une Europe plus sociale, une Europe plus proche des citoyens) correspondent exactement aux souhaits de la Région.

Dans ces objectifs, nous pouvons sans problème remplacer le mot « Europe » par « Région Centre-Val de Loire ».

Les projets que nous devons monter doivent entrer dans des priorités tout en utilisant les outils européens mis à notre disposition.

Les programmes FEDER et FSE sont une partie de ces outils, mais ne sont pas les seuls.

De nouvelles mesures impactent la préparation du programme. Le programme « Facilité de relance et de résilience », l'initiative RéactEU, l'augmentation des crédits pour le « fonds de transition juste » sont des mesures essentielles qui vont permettre de bâtir un programme complet de relance européenne, dont notre Région doit s'emparer.

De plus, le lien avec les autres programmes tels « Horizon Europe », et avec l'ensemble des appels à projets lancés par diverses plateformes européennes, doit être fait.

C'est compliqué, et les premiers textes européens sur la simplification sont eux-mêmes peu aisés à lire et à comprendre.

Mais, si l'on veut que les projets régionaux bénéficient complètement de l'Europe – et, là, je rejoins complètement Mme DE PELICHY –, nous devons mettre les moyens nécessaires, et accompagner les acteurs afin qu'ils utilisent l'ensemble de ces outils.

Certes, l'allocation financière pour le FEDER et le FSE n'est pas encore stabilisée à ce jour. La proposition de la Commission, avec un cadre financier pluriannuel, de 1 240 milliards d'euros, auxquels s'ajoute le plan de relance de 750 milliards d'euros, nous donne tout de même une très bonne idée de l'enveloppe dont la France disposera, et donc ce à partir de quoi la Région peut travailler.

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait articuler ces moyens avec les moyens du CPER et des plans de relance. On ne construit pas des projets en fonction de l'argent que l'on peut obtenir, mais on construit un plan cohérent et utile, et ensuite on articule les besoins de chaque projet avec les moyens que nous pouvons obtenir.

Pour la première fois, grâce aux calendriers qui se rejoignent, nous pouvons agencer les projets à tous les niveaux.

Même si la période est difficile, nous devons admettre qu'elle est extraordinaire.

Et Confucius écrivait « *La différence entre l'ordinaire et l'extraordinaire est ce petit plus. L'homme qui déplace une montagne commence par en porter de petites pierres* ». Alors, préparons ces pierres.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président.- Merci, Madame BESNIER.

Qui souhaite s'inscrire dans ce débat pour le groupe SRD ? Personne. Pour le groupe Rassemblement national ? Pour les écologistes ?

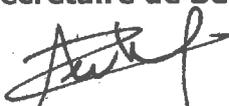
Merci de ces contributions.

Après cette longue session, je vous souhaite à la fois un bon appétit et un bon week-end, pour ceux qui pourront en profiter.

Nous nous retrouverons en Commission Permanente à 14 heures 30 ici.

La séance est levée à 13 heures 07.

La Secrétaire de Séance



Anne LECLERCQ

Le Président



François BONNEAU